

Pensionnats du Canada :
**Enfants disparus et lieux
de sépulture non marqués**

Rapport final de la Commission
de vérité et réconciliation
du Canada

Volume 4



Commission de
vérité et
réconciliation
du Canada

Pensionnats du Canada

Volume 4



Pensionnats du Canada :
**Enfants disparus et lieux
de sépulture non marqués**

Rapport final de la Commission
de vérité et réconciliation
du Canada

Volume 4

Publié pour la
Commission de vérité et réconciliation du Canada

par

McGill-Queen's University Press
Montreal & Kingston • London • Chicago

Le présent rapport relève du domaine public.

Toute personne peut, sans frais ni demande de permission, reproduire le rapport intégralement ou partiellement.

2015

Commission de vérité et réconciliation du Canada

Site Web : www.trc.ca

Imprimé au Canada sur papier non acide

ISBN 978-0-7735-4667-7 (vol. 4 : couverture souple).

Un index de ce volume du rapport final est disponible en ligne. Visitez le http://nctr.ca/trc_reports.ph

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Commission de vérité et réconciliation du Canada

[Canada's residential schools. Français]

Pensionnats du Canada : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Traduction de : Canada's residential schools.

Comprend des références bibliographiques et un index.

Sommaire : Volume 1, partie 1-2. L'histoire — volume 2. L'expérience inuite et nordique — volume 3. L'expérience métisse — volume 4. Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués — volume 5. Les séquelles — volume 6. La réconciliation.

Publié en formats imprimé(s) et électronique(s).

ISBN 978-0-7735-4663-9 (vol. 1, ptie 1 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4664-6 (vol. 1, ptie 2 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4665-3 (vol. 2 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4666-0 (vol. 3 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4667-7 (vol. 4 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4668-4 (vol. 5 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-4669-1 (vol. 6 : couverture souple).

ISBN 978-0-7735-9831-7 (vol. 1, ptie 1 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9832-4 (vol. 1, ptie 1 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9833-1 (vol. 1, ptie 2 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9834-8 (vol. 1, ptie 2 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9835-5 (vol. 2 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9836-2 (vol. 2 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9837-9 (vol. 3 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9838-6 (vol. 3 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9839-3 (vol. 4 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9840-9 (vol. 4 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9841-6 (vol. 5 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9842-3 (vol. 5 : ePUB).

ISBN 978-0-7735-9843-0 (vol. 6 : ePDF). ISBN 978-0-7735-9844-7 (vol. 6 : ePUB)

1. Internats pour autochtones—Canada. 2. Autochtones—Éducation—Canada.

3. Autochtones—Canada—Relations avec l'État. 4. Autochtones—Canada—Conditions sociales.

5. Autochtones—Canada—Histoire. I. Titre. II. Titre: Canada's residential schools. Français.

E96.5.T7814 2016

971.004'97

C2015-906048-6

C2015-906049-4

Table des Matières

Sommaire	3
1 : Analyse statistique	17
2 : Politiques opérationnelles et soins de garde	39
3 : Où les enfants sont-ils enterrés? Les cimetières et les lieux de sépulture non marqués	139
Conclusion	153
Annexe 1 : Les pensionnats au Canada	155
Annexe 2 : Pensionnats détruits par un incendie, de 1867 à 1997	169
Annexe 3 : Dépendances détruites par un incendie, de 1867 à 1997	171
Annexe 4 : Autres incendies déclarés qui n'ont détruit aucun bâtiment, de 1867 à 1997	173
Annexe 5 : Incendies de pensionnat dont on soupçonne ou pour lesquels on a la preuve qu'ils ont été allumés délibérément, de 1867 à 1997	177
Notes	179
Bibliographie	281

Pensionnats du Canada

Volume 4

Sommaire

Le « projet portant sur les enfants disparus et les lieux de sépulture non marqués » de la Commission de vérité et réconciliation du Canada est une démarche systématique entreprise pour enregistrer les décès survenus dans les pensionnats et analyser leurs circonstances. Elle vise, en outre, à attester la présence de cimetières où sont enterrés des élèves et à déterminer dans quel état ils se trouvent, et ce, en se référant au cadre réglementaire qui devait régir les pensionnats. Les recherches menées dans le cadre du projet permettent d'arriver aux conclusions suivantes :

- La Commission de vérité et réconciliation a recensé 3 200 décès dans le registre des décès confirmés de pensionnaires dont le nom est connu et le registre des décès confirmés de pensionnaires dont le nom est inconnu de la Commission.
- Pour un peu moins du tiers de ces décès (32 %), le gouvernement et les pensionnats n'ont pas indiqué le nom de l'élève décédé.
- Pour un peu moins du quart de ces décès (23 %), le gouvernement et les pensionnats n'ont pas indiqué le sexe de l'élève décédé.
- Pour un peu moins de la moitié de ces décès (49 %), le gouvernement et les pensionnats n'ont pas indiqué la cause du décès.
- La fréquence à laquelle les enfants autochtones vivant dans les pensionnats décédaient était bien plus élevée que celle des enfants d'âge scolaire de la population en général.
- Pendant la plus grande partie de l'histoire des pensionnats, il n'était pas pratique courante de remettre la dépouille des élèves décédés dans les pensionnats aux communautés d'origine.
- La plupart du temps, les cimetières dont la Commission a fait état sont abandonnés, désaffectés et risquent d'être profanés accidentellement.
- Le gouvernement fédéral n'a jamais adopté un ensemble de normes et de règlements qui auraient permis de garantir la santé et la sécurité des pensionnaires.
- Le gouvernement fédéral n'a jamais appliqué efficacement les normes et les règlements minimums qu'il avait institués.

- Le gouvernement n'a pas établi ni appliqué de règlements appropriés en grande partie parce qu'il était déterminé à réduire au minimum les coûts reliés aux pensionnats.
- L'omission d'établir et d'appliquer des normes adéquates, à quoi s'ajoute l'insuffisance du financement des pensionnats, s'est soldée par un taux de mortalité inutilement élevé dans ces établissements.

Ces constatations recourent les déclarations que d'anciens élèves et des parents d'anciens élèves ont faites à la Commission. Ils ont parlé d'enfants qui sont partis pour le pensionnat et qui n'en sont jamais revenus. La tragédie que constitue la perte d'enfants a été aggravée par le fait que les lieux de sépulture étaient éloignés ou parfois inconnus. De nombreux Autochtones se posent des questions qui sont restées sans réponse sur les circonstances entourant la disparition de leurs enfants ou de leurs parents lorsqu'ils fréquentaient le pensionnat. La Commission doit mener à terme les travaux qu'elle a entrepris en vue d'identifier et de commémorer ces pensionnaires décédés et leur lieu de sépulture.

La Commission est loin d'avoir achevé les travaux qu'elle a commencés. Le registre national des élèves décédés dans les pensionnats établi par la Commission de vérité et réconciliation représente le premier effort qui est consenti à l'échelle nationale pour enregistrer le nom de ces pensionnaires. Il faut poursuivre les travaux sur le registre : de nombreux documents pertinents n'ont toujours pas été examinés à ce jour. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de documentation, de conservation, de commémoration et de protection des cimetières des pensionnats s'imposent. Un tel programme, mené en étroite concertation avec les communautés autochtones concernées, est indispensable pour honorer dignement la mémoire des enfants qui ont péri dans les pensionnats au Canada.

Introduction

La mort jette une ombre sur les pensionnats au Canada. Dans ses mémoires, dans lesquelles elle évoque les années qu'elle a passées au pensionnat de Qu'Appelle, en Saskatchewan, au début du XX^e siècle, Louise Moine se souvient d'une année pendant laquelle la tuberculose ravage le pensionnat.

Du côté des filles, il y a un décès par mois, et certains garçons sont morts eux aussi. On nous emmène toujours voir les filles qui sont décédées. Les sœurs les habillent systématiquement en bleu clair et leur visage semble toujours si paisible et angélique. On nous fait croire que leur âme monte au ciel, et ce réconfort est censé atténuer, d'une manière ou d'une autre, le chagrin et la tristesse que nous ressentons face à la perte de l'une de nos petites camarades de classe¹.

Enos Montour évoque des souvenirs semblables de son passage au pensionnat Mount Elgin, à Muncey, en Ontario. Parfois,

la tuberculose, cette tueuse silencieuse, se déclare parmi les pensionnaires. Un copain tranquille et qui ne fait de mal à personne devient anormalement renfermé et apathique ... À mesure que la maladie sournoise et insidieuse l'envahit, il commence à perdre tout intérêt pour les activités des garçons de son âge. Il tousse fréquemment et il est vidé de son énergie. Ses amis tentent de l'intéresser à leurs jeux et à leurs promenades, mais il ne parvient qu'à sourire faiblement et à leur dire de s'amuser sans lui. Il n'en a pas envie.

Finalement, le garçon est retiré du pensionnat. « Un vide s'installe à l'endroit où le gentil garçon a vécu avec ses copains². »

Dans ses mémoires, James Gladstone critique les soins médicaux dispensés aux élèves du pensionnat anglican de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta. Au printemps 1900, un camarade de classe, Joe Glasgow, tombe malade après avoir marché sur un clou. « Le révérend Owen a appelé un médecin de Fort Macleod, mais cet ivrogne inutile est arrivé trop tard. J'ai pris soin de Joe pendant deux jours jusqu'à ce qu'il s'éteigne. J'étais le seul qu'il écoutait pendant son délire³. »

Désespérés, privés de soins et maltraités, quelques élèves se suicident. Dans ses mémoires, Eleanor Brass parle d'un garçon qui s'est pendu par crainte des mesures disciplinaires qu'inflige le pensionnat de File Hills, en Saskatchewan. « Le pauvre petit avait des ennuis qui n'étaient pas si graves que ça, mais apparemment ils lui semblaient insurmontables⁴. »

Les pensionnaires risquent aussi de mourir dans des accidents. Un missionnaire méthodiste et six élèves se rendent au pensionnat de Brandon, au Manitoba, en 1903 lorsque le bateau qui les transporte fait naufrage. Tous sont morts noyés⁵. Christina Jacob, une pensionnaire de Kamloops, en Colombie-Britannique, décède en 1962, lorsqu'un avion piloté par un employé du pensionnat s'écrase près de l'établissement⁶.

Peu robustes et mal entretenus, les bâtiments sont des pièges en cas d'incendie. Ainsi, dix-neuf garçons périssent dans un incendie qui détruit le pensionnat de Beauval, en Saskatchewan, en 1927⁷. Douze enfants perdent la vie lorsque le pensionnat de Cross Lake, au Manitoba, est réduit en cendres en 1930. Le nombre élevé de victimes s'explique en partie par la non-conformité des issues de secours⁸.

Des élèves disparaissent lorsqu'ils tentent de s'enfuir du pensionnat. On présume que quatre garçons qui se sauvent du pensionnat de Fort Albany, en Ontario, au printemps 1941, se sont noyés. Les corps n'ont jamais été retrouvés⁹. Deux autres garçons s'enfuient du pensionnat de Sioux Lookout, en Ontario, en 1956. Le directeur attend un mois avant de signaler leur disparition¹⁰. Ils n'ont jamais été retrouvés¹¹.

Bon nombre de cimetières dans lesquels les élèves ont été enterrés sont depuis longtemps abandonnés. Lorsque le pensionnat de Battleford, en Saskatchewan,

ferme ses portes en 1914, le directeur E. Matheson rappelle aux Affaires indiennes qu'il y a un cimetière dans lequel sont enterrées de 70 à 80 personnes, dont la plupart sont d'anciens élèves. Il redoute que le cimetière soit envahi par les animaux errants si le gouvernement ne prend pas de mesures pour s'en occuper¹². Lorsque les pouvoirs publics ne tiennent pas compte de ce genre de conseil, il se produit des cas où cette négligence se solde par des résultats plus que navrants. Ainsi, en 2001, l'érosion hydrique des berges des rivières Bow et Highwood met à nu les restes d'anciens élèves du pensionnat de High River, en Alberta, qui a fermé en 1922. Trente-quatre dépouilles sont exhumées puis inhumées de nouveau dans le cadre de cérémonies autochtones et chrétiennes sur le site historique provincial de l'école industrielle de St. Joseph¹³.

Ces exemples s'inscrivent dans un contexte bien plus vaste, en l'occurrence que de nombreux élèves qui ont fréquenté le pensionnat n'en sont jamais revenus. Pour leur famille, ils ont été perdus à jamais. Leurs taux de mortalité étaient bien plus élevés que ceux des enfants d'âge scolaire de la population générale. Leurs parents n'étaient souvent pas mis au courant qu'ils étaient malades ou décédés. Ils ont été ensevelis loin de leur famille dans des tombes longtemps délaissées. Personne n'a pris la peine de compter le nombre de morts ou de consigner leur lieu de sépulture.

Le gouvernement canadien n'a jamais abordé ou dûment documenté les questions les plus élémentaires que l'on se pose au sujet des enfants disparus — Qui est décédé? Pourquoi sont-ils décédés? Où sont-ils enterrés? Ce document rend compte du premier effort systématique qui a été consenti pour consigner les décès qui sont survenus dans les pensionnats et d'en analyser les circonstances. Il fait, en outre, un relevé des cimetières où sont inhumés des élèves et décrit dans quel état ils se trouvent, et ce, en renvoyant au cadre réglementaire qui devait régir le fonctionnement des pensionnats.

Mandat relatif aux enfants disparus et aux lieux de sépulture non marqués

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), qui a été signée en 2006 et avalisée par les tribunaux au début de l'année 2007, mandate la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) pour :

Repérer les sources et créer un dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats indiens et ses séquelles. Ce dossier doit être conservé et mis à la disposition du public pour étude et utilisation future

et

Préparer et soumettre aux parties à la Convention un rapport, assorti de recommandations destinées au gouvernement du Canada, portant sur le système

et l'expérience des pensionnats et présentant les aspects suivants : historique, objet, fonctionnement et supervision du système des pensionnats, effet et conséquences des pensionnats (notamment les séquelles systémiques, les conséquences intergénérationnelles et les effets sur la dignité humaine) et les séquelles permanentes de ces pensionnats.

Il n'a été possible d'instaurer un mandat spécifique relatif aux « enfants disparus et aux lieux de sépulture non marqués » qu'après l'approbation de la convention de règlement par les tribunaux. Le 24 avril 2007, le député libéral Gary Merasty (Desnethé/Missinippi/Churchill River) soulève la question du taux de mortalité dans les pensionnats à la Chambre des communes. Il déclare que les pensionnats étaient un lieu où sévissaient la maladie, la faim, le surpeuplement et le désespoir.

Beaucoup d'enfants sont morts. En 1914, un représentant du ministère a dit que « 50 p. 100 des enfants qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas vécu assez longtemps pour bénéficier de l'instruction qu'ils y avaient reçue ». Pourtant, rien n'a changé par la suite [...] Monsieur le Président, par-dessus tout, je me fais le défenseur de ces enfants, dont bon nombre ont perdu des amis et des membres de leur famille dans ces pensionnats [... Le premier ministre va-t-il s'engager à faire rapatrier les dépouilles des victimes et à présenter des excuses aux survivants des pensionnats autochtones¹⁴?

James Prentice, qui cumulait les fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de ministre chargé du Bureau de la Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, répond : « Nous allons faire toute la lumière sur la disparition d'enfants. La commission de la divulgation des faits et de la réconciliation entendra beaucoup de témoignages à ce sujet. J'ai demandé à mes collaborateurs d'examiner le dossier et de vérifier les registres de la congrégation des oblats pour faire toute la lumière sur ce triste chapitre de notre histoire¹⁵. »

Prentice demande à la Commission de former un groupe de travail chargé de formuler des recommandations en vue d'effectuer d'autres recherches sur la question. Le groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépulture non marqués est mis en place au printemps 2007¹⁶. Des responsables des organismes autochtones nationaux et du gouvernement fédéral, d'anciens élèves, et des archivistes le composent.

Le groupe de travail a conclu qu'il devrait notamment répondre aux questions suivantes :

- 1) Qui étaient les pensionnaires qui sont décédés et combien étaient-ils?
- 2) Pourquoi sont-ils morts?
- 3) Où sont-ils enterrés?
- 4) Qui étaient les pensionnaires qui ont disparu?

Les trois premières questions abordent les aspects qui se rapportent particulièrement aux élèves qui sont décédés dans les pensionnats. La quatrième a trait aux

élèves qui ne sont peut-être pas morts dans les pensionnats, mais qui ne sont pour autant jamais rentrés chez eux après avoir fréquenté le pensionnat.

L'expression *enfants disparus*, utilisée dans ce contexte, désigne à la fois ceux qui sont décédés au pensionnat et ceux dont les parents du moins ignorent ce qu'il est advenu d'eux après leur inscription. Il peut s'agir notamment d'élèves qui se sont peut-être enfuis vers des centres urbains et qui n'ont jamais repris contact avec leur communauté d'origine, d'élèves qui ne sont jamais rentrés chez eux après avoir quitté le pensionnat, d'élèves qui sont tombés malades au pensionnat et qui ont été transportés dans un hôpital ou un sanatorium et qui y sont décédés (probablement plusieurs années plus tard) sans que leurs parents en soient informés, ou encore d'élèves qui ont été transférés dans d'autres établissements, par exemple des maisons de redressement ou des familles d'accueil, et qui ne sont jamais rentrés chez eux.

Pour trouver réponse aux quatre principales questions, le groupe de travail a proposé les quatre projets de recherche suivants :

- 1) **Enquête statistique** : Une enquête statistique ayant pour objet d'obtenir une estimation précise du nombre d'élèves inscrits, ainsi que des taux de mortalité et de l'incidence de la maladie.
- 2) **Politiques opérationnelles et soins de garde** : Une étude ayant pour objet d'examiner les politiques administratives relatives aux décès, aux maladies et aux disparitions d'élèves.
- 3) **Lieux de sépulture non marqués et commémoration** : Une étude ayant pour objet de repérer les cimetières et les lieux de sépulture où l'on pense que les élèves sont enterrés. Le projet vise à s'adjoindre la collaboration des communautés pour déterminer les possibilités qui s'offrent en matière de commémoration, de cérémonie, et pour mener d'autres recherches communautaires.
- 4) **Recherche sur des cas particuliers** : Un projet dans le cadre duquel la Commission, de concert avec ses organismes partenaires, devait aider chaque demandeur à trouver des renseignements sur d'anciens élèves qui sont peut-être décédés ou ont disparu pendant qu'ils fréquentaient un pensionnat indien. Dans la mesure du possible, la localisation des lieux de sépulture ferait partie de ce projet¹⁷.

Ces quatre recommandations jetaient les bases des travaux pour la Commission de vérité et réconciliation du Canada relativement au Projet portant sur les enfants disparus et les lieux de sépulture non marqués, entreprise qui laissait présager une surcharge de travail considérable, dépassant le mandat initial de la Commission. Les premières prévisions indiquaient que le budget pour ces travaux supplémentaires et la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail dépasseraient 1,5 million de dollars. Comme on n'avait pas prévu l'ampleur des travaux de recherche proposés par le groupe de travail dans le budget primitif de la CVR, en 2009, la Commission a

demandé au ministère des Affaires indiennes de prendre à sa charge le coût de ces travaux supplémentaires¹⁸. La demande a été rejetée en décembre 2009, et ce refus de la part du gouvernement fédéral a limité considérablement la capacité de la Commission à mettre pleinement en œuvre les propositions du groupe de travail, bien qu'elle soit intimement convaincue de leur importance¹⁹.

Examen des documents et analyse statistique

Comme première étape de l'examen et de l'analyse des décès, la Commission a créé un registre national des élèves décédés dans les pensionnats. Ce registre se compose de trois sous-registres :

- 1) le registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est connu (le « registre des élèves connus »);
- 2) le registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est inconnu (le « registre des élèves inconnus »);
- 3) le registre des décès nécessitant des compléments d'enquête.

Le registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est connu

Les décès d'élèves ont été consignés dans ce registre à partir des critères suivants :

- L'élève était
 - un élève inscrit dans un pensionnat;
 - un élève inscrit dans un externat, mais qui vivait dans une résidence scolaire;
 - un orphelin ou un enfant indigent vivant dans un pensionnat.
- L'élève était soit
 - mort au cours de l'année scolaire;
 - mort au cours de l'année suivant son départ du pensionnat. (Parmi ce nombre, on compte les élèves qui sont morts dans un hôpital ou un sanatorium moins d'un an après leur transfert d'un pensionnat à un hôpital ou sanatorium.)
- Aux fins de l'étude, le terme pensionnat s'entend d'un établissement reconnu dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ainsi que de tout pensionnat pour des élèves autochtones qui ne figure pas dans la Convention de règlement pour la simple raison que le pensionnat a fermé ses portes soit au XIX^e siècle ou au début du XX^e.

La décision d'inclure les élèves qui sont décédés à moins d'un an de leur départ repose sur une pratique courante des pensionnats, à savoir celle de renvoyer chez eux les élèves qui souffraient d'une maladie terminale ou de les transférer dans des établissements, comme les hôpitaux et le sanatorium.

Le registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est inconnu

- L'élève était
 - un élève inscrit dans un pensionnat;
 - un élève inscrit dans un externat, mais qui vivait dans une résidence scolaire ;
 - un orphelin ou un enfant indigent vivant dans un pensionnat.
- L'élève était soit
 - mort au cours de l'année scolaire;
 - mort au cours de l'année suivant son départ du pensionnat. (Parmi ce nombre, on compte les élèves qui sont morts dans un hôpital ou un sanatorium moins d'un an après leur transfert d'un pensionnat à un hôpital ou sanatorium.)

L'une des sources d'information habituelles sur les décès figurant dans cette catégorie est le rapport rédigé par les directeurs dans lequel ils mentionnent le nombre de décès survenus l'année précédente sans toutefois indiquer le nom de chaque élève²⁰. On admet qu'il est possible que quelques-uns des décès consignés dans le registre des élèves connus puissent également se retrouver dans le registre des élèves inconnus.

La Commission a vérifié en faisant des recoupements entre les inscriptions figurant dans les deux registres pour repérer et éliminer les doublons, lorsque c'était possible, et pour repérer le nom des pensionnaires qui avaient d'abord été inscrits dans le registre des élèves dont le nom est inconnu.

Le registre des décès nécessitant des compléments d'enquête

Fait état des décès pour lesquels la Commission estime que des compléments d'enquête s'imposent pour déterminer s'ils satisfont aux critères permettant de les inclure dans l'un ou l'autre des deux sous-registres.

En créant le registre national des élèves décédés dans les pensionnats, la Commission :

- a examiné les documents détenus par le gouvernement et les Églises signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens qui ont été remis à la CVR;
- a inclus des questions dans le processus de collecte des déclarations pour obtenir d'anciens élèves de l'information sur les décès, notamment sur les causes, les fugues et les inhumations;
- a travaillé avec les organismes provinciaux, notamment les bureaux des coroners en chef et des médecins légistes, les bureaux des registraires généraux des statistiques d'état civil et les archives provinciales de tout le pays, afin de repérer des archives qui peuvent se rapporter aux décès survenus dans les pensionnats;
- a examiné les inventaires des sites archéologiques provinciaux. (Il s'agit de bases de données de sites archéologiques recensés. Elles comprennent des cartes et des photos aériennes des environs des anciens pensionnats.)

La Commission estime que les travaux menés sur ce registre national historique des décès d'élèves survenus dans les pensionnats doivent se poursuivre après que les dossiers de la Commission de vérité et réconciliation auront été transférés au Centre national pour la vérité et la réconciliation, tout d'abord par respect pour les milliers d'enfants qui sont morts et pour leur famille, et parce qu'il s'agit là de l'une des mesures de notre engagement sincère envers la réconciliation.

Les limites du registre

La qualité et la quantité des données que la Commission a été en mesure de rassembler sur les décès survenus dans les pensionnats sont limitées. Le niveau de détail des données pose problème. Tel qu'il a été mentionné précédemment, dans de nombreux cas, les directeurs d'écoles se sont contentés de déclarer le nombre d'élèves décédés dans un pensionnat en donnant peu ou pas de renseignements détaillés à

l'appui. Certains rapports indiquaient également le nombre total d'élèves décédés depuis l'ouverture d'un pensionnat particulier, sans pour autant préciser l'année à laquelle remontait le décès de chaque élève²¹. En général, ce type de rapport ne fournissait aucun renseignement détaillé sur la cause du décès.

Les changements qui se sont produits au fil des ans dans la façon dont le gouvernement transmettait l'information qu'il recevait des pensionnats ont également limité la collecte des données. Les rapports annuels du ministère des Affaires indiennes d'avant 1915 reproduisent un compte rendu détaillé rédigé par chaque directeur, qui souvent renferme de l'information sur l'état de santé des pensionnaires et sur le nombre d'élèves qui sont décédés l'année précédente. Cependant, après 1915, le Ministère cesse de publier les rapports rédigés par les directeurs. Les rapports ultérieurs ne fournissent aucun renseignement sur les décès d'élèves dans une présentation normalisée.

Il faut attendre 1935 pour que les Affaires indiennes adoptent une politique officielle sur la façon dont les décès survenus dans les pensionnats doivent être déclarés et examinés dans le cadre d'une enquête²². En vertu de cette politique, un directeur était tenu de signaler le décès d'un élève à un agent des Indiens. L'agent devait alors réunir et présider un comité d'enquête composé de trois personnes. Les deux autres membres devaient être le directeur du pensionnat et le médecin de l'élève. Le comité devait remplir le formulaire fourni par le ministère des Affaires indiennes, dans lequel il fallait donner des renseignements sur la cause du décès et les soins prodigués à l'enfant. Les parents devaient être informés de la tenue de l'enquête et avaient le droit d'y assister pour faire une déclaration ou de nommer un représentant pour le faire en leur nom. Cependant, l'enquête ne pouvait pas être reportée de plus de 72 heures pour laisser le temps aux parents de s'y rendre, ce qui leur imposait une contrainte extrême compte tenu de l'isolement relatif d'un bon nombre de pensionnats et des moyens de communication de l'époque²³. Le Ministère n'était pas disposé à assumer les coûts de transport des parents pour leur permettre d'assister à l'enquête²⁴. La politique n'était pas toujours respectée et, dans certains cas, l'agent des Indiens remplissait tout simplement le formulaire, en se servant de l'information que lui avait fournie le directeur²⁵.

Il est également peu probable que les pensionnats aient déclaré le décès d'enfants gravement malades qui avaient été renvoyés chez eux. Il s'agissait d'une pratique courante pendant au moins les premières décennies au cours desquelles les pensionnats ont été en activité. En 1907, par exemple, le D^r Peter Bryce, médecin-chef au ministère des Affaires indiennes, propose que les élèves tuberculeux soient traités dans de petites tentes-hôpital, plutôt que d'être « renvoyés chez eux pour y mourir »²⁶.

Comme les dossiers sont lacunaires, il est probable que de nombreux décès d'élèves ne soient pas consignés dans le registre parce que l'enregistrement du décès n'a pas encore été trouvé. Le décès de certains élèves particuliers est mentionné uniquement

dans un document d'église, mais la Commission n'en a pas trouvé la moindre trace dans un quelconque document des Affaires indiennes²⁷. Il est aussi possible que le décès n'ait pas du tout été déclaré. Jusqu'en 1942, le directeur d'un pensionnat en Saskatchewan ignorait qu'il était tenu de déclarer tout décès aux fonctionnaires provinciaux responsables des statistiques de l'état civil²⁸. De nombreux pensionnats ont hébergé un grand nombre d'élèves métis au cours de leurs années d'existence. Le gouvernement fédéral a contribué au financement pour ces élèves dans certains cas, mais pas dans d'autres cas²⁹. Il est difficile de déterminer si les pensionnats ont déclaré le décès des pensionnaires métis non financés.

Par ailleurs, bon nombre de dossiers ont tout simplement été détruits. En 1933, le gouvernement fédéral avait pour politique que les relevés scolaires pouvaient être détruits après une période de cinq ans et les rapports d'accident après une période de dix ans. Cette politique a entraîné la destruction de 15 tonnes de papier. Entre 1936 et 1944, le ministère des Affaires indiennes a détruit quelque 200 000 dossiers³⁰.

Les dossiers médicaux, quant à eux, sont détruits sur une base régulière. En 1957, par exemple, les Services de santé des Indiens et des Populations du Nord reçoivent la directive de détruire, après une période de conservation de deux ans, la « correspondance concernant l'organisation des traitements dentaires et médicaux de routine à l'intention des Indiens et des Esquimaux, comme le transport, les services d'escorte, l'admission à l'hôpital, les traitements recommandés et les demandes de traitement, entre autres. » Les rapports rédigés par les médecins, les dentistes et les infirmières sont eux aussi conservés pendant deux ans³¹.

D'autres obstacles ont également ralenti les travaux de la Commission : elle a eu tardivement un accès restreint à des documents pertinents du gouvernement et des Églises parce que ces derniers ont eu du mal à les produire. Ce n'est qu'à l'automne 2011 que le gouvernement fédéral a donné accès pour la première fois à un nombre considérable de documents. La Commission a pu les consulter dans une base de données en ligne du ministère des Affaires autochtones qui contient des documents qui avaient été compilés à partir de Bibliothèque et Archives Canada et recueillis auprès des Églises. Initialement, la base de données avait été créée par le Canada pour préparer la position du gouvernement en réaction à des poursuites intentées au civil par d'anciens élèves des pensionnats. Elle était également utilisée dans le cadre du règlement extrajudiciaire des conflits pour des demandes d'indemnisation présentées par d'anciens élèves. Même si elle contenait nombre de documents pertinents, cette base de données n'avait pas été conçue pour réunir des documents traitant des décès dans les pensionnats. La qualité de la numérisation de ces documents laissait souvent à désirer : parfois, les documents étaient illisibles. Cette base de données a été augmentée jusqu'en 2012 jusqu'à ce qu'elle contienne près d'un million de documents. D'autres ministères ont commencé à fouiller dans leurs dossiers et ont fait parvenir des documents supplémentaires directement à la Commission.

Toutefois, Bibliothèque et Archives Canada refusait encore de livrer des documents en sa possession. En janvier 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a statué que le gouvernement fédéral n'était certes pas tenu de remettre ses documents originaux, mais qu'il lui incombait de regrouper tous les documents pertinents avec méthode pour que la Commission les étudie, plutôt que de donner simplement accès à Bibliothèque et Archives Canada aux chercheurs de la Commission³². Depuis lors, la remise de documents à la Commission s'est nettement améliorée. Cependant, le retard qui a été apporté à clarifier l'obligation du Canada a eu pour conséquence que la fourniture de documents à la CVR n'est toujours pas terminée. Il n'a donc pas été possible d'examiner tous les documents qui nous ont été remis récemment et d'apporter les corrections nécessaires au registre national des élèves décédés dans les pensionnats au moment de la publication de ce rapport.

Politiques opérationnelles et soins de garde

Dans le cadre de ses travaux, la Commission a examiné les politiques et les pratiques opérationnelles et en matière de soins de garde qui avaient cours dans les pensionnats. De toute évidence, le gouvernement et les Églises ont négligé d'établir les règlements nécessaires pour faire en sorte que les élèves reçoivent un niveau de soin satisfaisant, selon les normes de l'époque. Cette défaillance a eu des répercussions sur plusieurs plans : la santé, la nutrition, l'état des bâtiments (incluant leur salubrité), la discipline, l'absentéisme, l'utilisation d'élèves comme main-d'œuvre, les mauvais traitements et la protection de l'enfance. Les règlements qui avaient été adoptés ont souvent été mal communiqués et mal appliqués. De tels manquements ont concouru à un taux de mortalité inutilement élevé parmi les élèves et à une mauvaise alimentation qui a en toute probabilité aggravé les problèmes de santé physique et mentale que de nombreux élèves ont éprouvés leur vie durant.

Cimetières et lieux de sépulture non marqués

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a entrepris des travaux afin de repérer et d'identifier des cimetières et des lieux de sépulture dans lesquels des élèves des pensionnats pourraient être inhumés. Elle s'est appuyée sur des documents d'archives et des témoignages présentés de vive voix pour déterminer les emplacements éventuels de lieux de sépulture. D'un commun accord avec les communautés autochtones, la Commission s'est rendue sur certains de ces sites pour vérifier l'état et l'emplacement actuels et consigner toute profanation ou tout abandon. Elle a visité des cimetières et vingt lieux de sépulture non marqués dans les Territoires du

Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Ontario. Elle a en outre reporté l'emplacement des lieux sur des cartes, assorti d'une description de l'état dans lequel se trouvent les sites des pensionnats et les cimetières, à l'aide de l'imagerie satellitaire. La zone autour d'un pensionnat ayant fait l'objet d'une visite a été passée au peigne fin à l'aide des cartes et de l'imagerie satellitaire disponibles. Les cimetières et les lieux de sépulture des pensionnats que la Commission a documentés sont, pour la plupart, abandonnés, désaffectés et susceptibles aux dérangements. Bien que des mesures de commémoration communautaires aient été prises à certains endroits, il est généralement nécessaire de mettre en place une stratégie nationale pour documenter, entretenir, commémorer et protéger les cimetières des pensionnats. Si l'on fait fond sur les travaux entrepris à ce jour, on se rend compte qu'il y a probablement d'autres lieux de sépulture anonymes de pensionnaires dans tout le pays. Un programme national, mené en étroite concertation avec les communautés autochtones concernées, est indispensable pour mener à bien la tâche consistant à identifier les nombreux cimetières et lieux de sépulture non marqués des pensionnats au Canada.

Demandes portant sur des cas particuliers

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a reçu des demandes de renseignements de particuliers qui veulent savoir ce qu'il est advenu de membres de leur famille qui ont été envoyés au pensionnat. Dans la mesure où elle a pu le faire, la Commission a répondu à un certain nombre de ces demandes.

Lors d'une conférence intergouvernementale qui s'est tenue en 2012, les coroners en chef et les médecins légistes du Canada ont adopté à l'unanimité une résolution préconisant de soutenir le Projet Enfants disparus et ont convenu d'aider la Commission, dans la mesure du possible, et ce, en repérant dans leurs registres provinciaux les décès qui sont survenus dans les pensionnats. À ce jour, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard ont accepté d'y collaborer. Cette démarche a permis de trouver des renseignements sur des décès dont on n'avait pas encore connaissance et d'en savoir plus long sur des décès déjà connus.

CHAPITRE 1

Analyse statistique

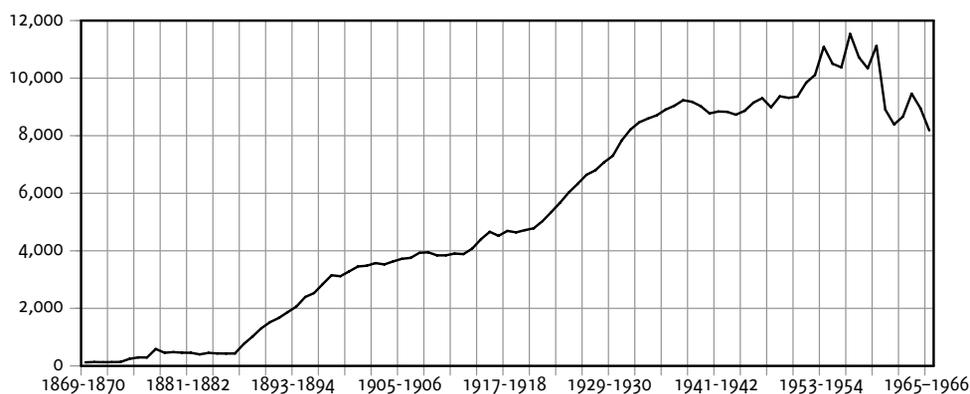
Comme il a été mentionné plus haut, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a créé un registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est connu (le « registre des élèves connus ») et un registre des décès confirmés d'élèves dont le nom est inconnu (le « registre des élèves inconnus »). Le premier registre comprend des rapports sur le décès d'élèves dont le nom a pu être déterminé par la Commission. Le second contient des rapports sur le décès d'élèves dont le nom n'a pas pu être déterminé par la Commission. Comme l'a recommandé le groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépulture non marqués, la CVR a effectué une analyse statistique de l'information figurant dans les deux registres¹. L'analyse repose sur l'information saisie dans les registres en date du 18 novembre 2014. Comme il a été précisé précédemment, il est probable que ce ne soit pas tous les décès des élèves qui ont été consignés dans l'un ou l'autre des registres.

Nombre d'inscriptions annuelles d'élèves

Il faut replacer les décès d'élèves dans le contexte du nombre d'inscriptions. Les chiffres du graphique 1 correspondent au nombre total d'inscriptions pour les pensionnats et les résidences du Canada de l'année scolaire 1869-1870 à l'année scolaire 1965-1966. Ils proviennent de l'information qui se trouve dans les rapports annuels des ministères et des divisions des Affaires indiennes et des Affaires du Nord. À partir de 1966, les Affaires indiennes ont cessé de produire des rapports annuels sur le nombre d'élèves vivant en résidence. Dans ce graphique, on constate que le nombre d'inscriptions a augmenté régulièrement à partir du milieu des années 1880 pour culminer en 1956-1957.

Graphique 1.

Nombre d'inscriptions dans les pensionnats de 1869-1870 à 1965-1966



Sources : Rapports annuels d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Les Affaires indiennes ont cessé de déclarer le nombre annuel d'inscriptions dans les pensionnats à partir de l'année scolaire 1965-1966.

Nombre total de décès

En date de novembre 2014, la Commission avait recensé 2 040 élèves dans le registre des élèves connus pour la période s'étendant de 1867 à 2000. Lorsqu'on les ajoute aux chiffres figurant dans le registre des élèves inconnus, le total s'élève à 3 201 décès. La majorité des décès sont survenus avant 1940. Au cours de la période antérieure à 1940, on a recensé 1 150 décès d'élèves inconnus. Après 1940, il y a 44 déclarations de décès d'élèves dont on ne donne pas le nom.

Tableau 1. Nombre total de décès consignés dans les registres des élèves connus et inconnus de la CVR.

Période	Élèves connus	Élèves connus et inconnus combinés
1867-1939	1 328	2 434
1940-2000	647	691
1867-2000	1 975	3 125
Année du décès inconnue	65	76
Total	2 040	3 201

Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths », p. 3.

Sexe

Dans de nombreux cas, ni le sexe ni le nom de l'élève décédé n'ont été enregistrés. On dénombre 747 décès pour lesquels le sexe n'a pas été signalé. Le tableau 2 renseigne sur les rapports de décès pour lesquels le sexe de l'élève a été indiqué. Comme on peut le constater, les élèves de sexe féminin présentent un pourcentage un peu plus élevé de décès d'élèves à la fois dans les catégories Élèves connus et Élèves connus et inconnus combinés.

Tableau 2. Nombre de décès survenus dans les pensionnats selon le sexe, de 1867 à 2000.

Période	Femmes		Hommes	
	Élèves connus	Élèves connus et inconnus combinés	Élèves connus	Élèves connus et inconnus combinés
1867-1939	731	872	595	728
1940-2000	330	331	316	321
1867-2000	1 061	1 203	911	1 049
Année du décès inconnue	25	26	40	41
Total	1 086	1 229	951	1090

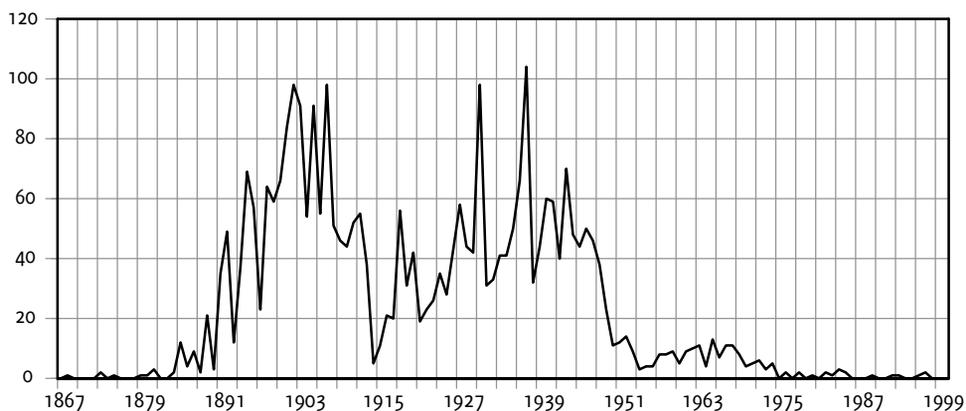
Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths », p. 3.

Décès par année

Le nombre de décès d'élèves par année (élèves connus et inconnus combinés) a augmenté au cours des premières années d'activité du système des pensionnats. Il a baissé au cours de la deuxième décennie du XX^e siècle pour ensuite remonter. Le nombre de décès par année est demeuré élevé jusqu'en 1948. Le graphique 2 illustre ces variations.

Graphique 2

Nombre annuel de décès dans les pensionnats (élèves connus et inconnus combinés) par année, de 1867 à 2000.



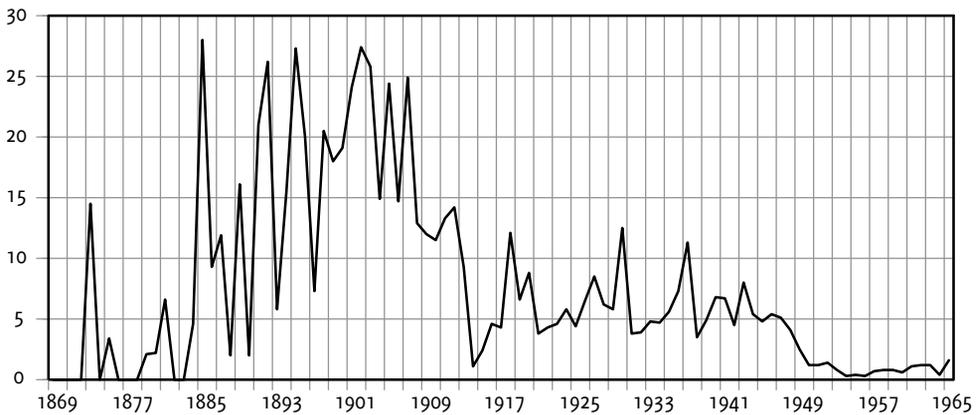
Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths »

Taux de mortalité

Le taux de mortalité au fil des années pour 1 000 élèves, que montre le graphique 3, suit une courbe similaire à celle du nombre de décès. Comme le nombre d'inscriptions a augmenté au début du XX^e siècle, la hausse du taux de mortalité dans les années 1920 n'est pas aussi prononcée que celle du nombre total de décès pour la même période. Il y avait plus d'élèves; il y avait plus de décès; mais il n'y avait pas autant de décès par rapport à la population scolaire. Étant donné que le ministère des Affaires indiennes a cessé de faire état du nombre annuel d'inscriptions dans les pensionnats en 1965, il n'a plus été possible de calculer les taux de mortalité après cette date.

Graphique 3

Taux de mortalité dans les pensionnats (élèves connus et inconnus combinés) pour 1 000 enfants, de 1869 à 1965.

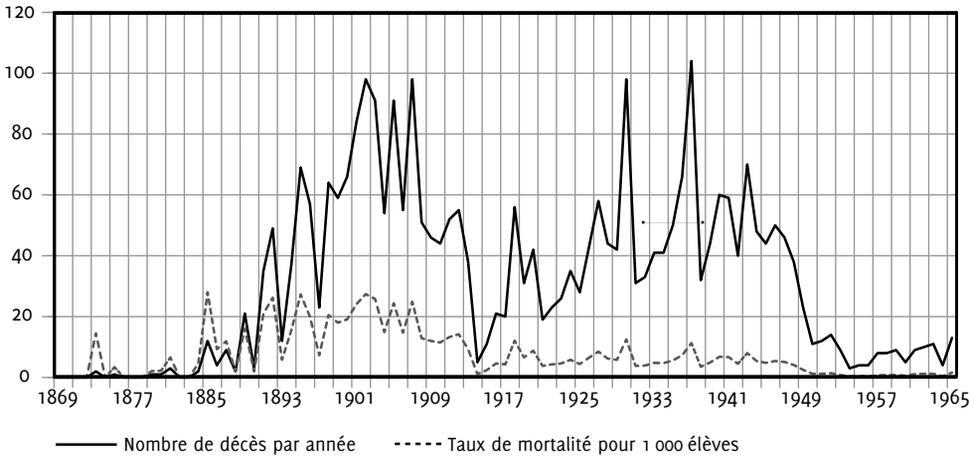


Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

Le graphique 4 illustre à la fois le nombre de décès déclarés par année et le taux de mortalité pour 1 000 élèves par année.

Graphique 4

Taux de mortalité et nombre de décès annuels dans les pensionnats (élèves connus et inconnus combinés) pour 1 000 élèves, de 1869 à 1965.



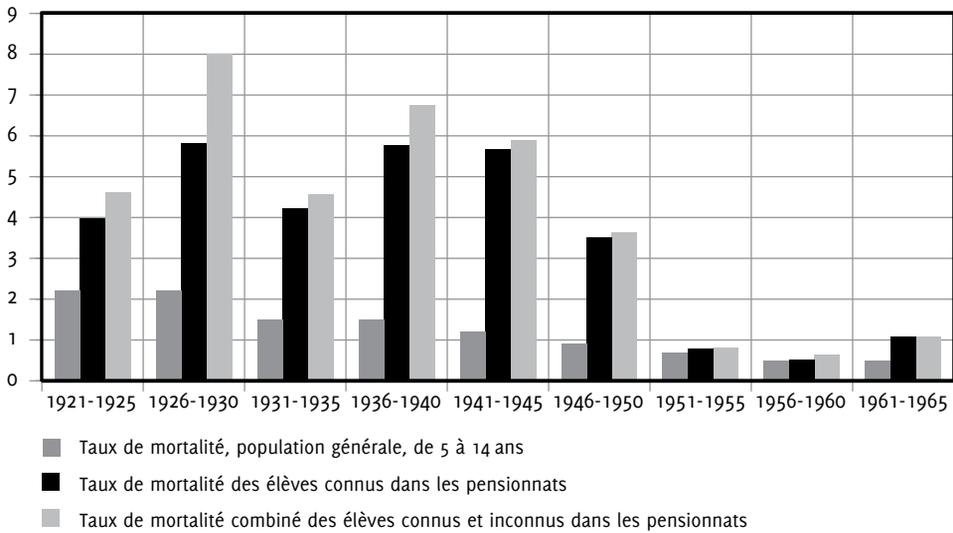
Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

Données comparatives

Il existe relativement peu de données comparatives sur les taux de mortalité des enfants d'âge scolaire canadiens. Depuis 1921, Statistique Canada fournit toutefois un taux moyen de mortalité sur cinq ans pour l'ensemble de la population âgée de 5 à 14 ans. Le graphique 5 établit une comparaison entre le taux moyen de mortalité sur cinq ans pour 1 000 des enfants canadiens d'âge scolaire fréquentant l'école publique et le nombre de décès d'enfants dans les pensionnats (élèves connus et élèves connus et inconnus combinés). Comme on peut le constater, jusqu'aux années 1950, la fréquence à laquelle les enfants autochtones vivant dans les pensionnats décédaient est bien plus élevée que celle des enfants d'âge scolaire de la population en général. En fait, ce n'est que dans les années 1950 que le taux de mortalité dans les pensionnats a baissé pour s'établir à un niveau comparable à celui de la population générale d'âge scolaire. Encore pendant la période s'étendant de 1941 à 1945, le taux de mortalité des élèves connus et inconnus combinés dans les pensionnats était 4,90 fois plus élevé que le taux de mortalité général des écoliers canadiens. Dans les années 1960, même s'il n'atteignait plus ses sommets historiques, le taux de mortalité des élèves de pensionnats est néanmoins resté deux fois plus élevé que celui des enfants d'âge scolaire dans l'ensemble de la population.

Graphique 5

Taux de mortalité de la population générale pour 1 000 enfants âgés de 5 à 14 ans et d'élèves connus et inconnus combinés vivant dans les pensionnats, moyennes quinquennales, de 1921 à 1965.



Sources : Fraser, « Statistique de l'état civil et santé, tableau B23-34 », Taux moyen de mortalité par âge, sexe masculin et féminin, Canada, pour des périodes de cinq ans, de 1921 à 1974; Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

Résultats à l'échelle des provinces et des territoires

On ne dispose d'aucun chiffre fiable pour le nombre d'inscriptions annuelles d'une province ou d'un territoire à l'autre. Par conséquent, il est impossible de déterminer ou de comparer les taux de mortalité globaux des provinces. Le tableau 3 montre le nombre total de décès reporté dans les limites territoriales politiques actuelles, à la fois pour le registre d'élèves connus et les registres combinés.

Tableau 3. Nombre de décès dans les pensionnats par province et par territoire, de 1867 à 2000.

Province	Registre des élèves connus	Registres des élèves connus et inconnus combinés
Alberta	557	821
Colombie-Britannique	352	580
Manitoba	164	338
Territoires du Nord-Ouest	190	252
Nouvelle-Écosse	15	15
Nunavut	12	15
Ontario	264	426
Québec	17	38
Saskatchewan	375	566
Yukon	29	74
Total	1975	3125

Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths », p. 14.

En raison des changements survenus dans les pratiques d'établissement de rapports des Affaires indiennes, il n'a pas été possible de calculer le nombre d'inscriptions annuelles par province.

Lieu de décès

Pour 1 391 des 3 201 décès (43,5 %) consignés dans les registres des élèves connus et inconnus combinés pour la période de 1867 à 2000, on ne connaît pas le lieu de décès. Le tableau 4 indique le lieu de 1 810 décès pour lesquels le lieu de décès est connu.

Tableau 4. Lieu de décès dans les pensionnats, de 1867 à 2000.

Lieu	Registre des élèves connus	Registres des élèves connus et inconnus combinés
Pensionnat	423	832
Hôpital	400	427
Sanatorium	43	43
Domicile	300	418
Autre établissement	75	90
Total	1 241	1 810

Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

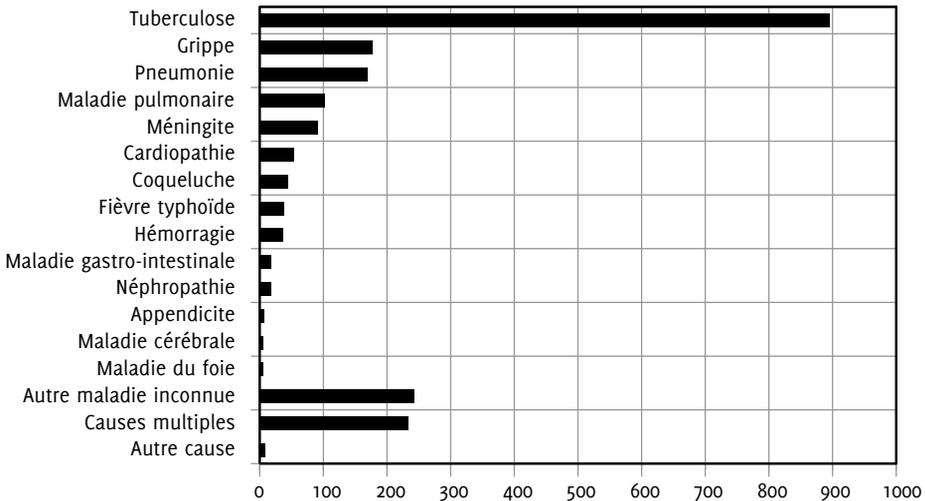
Pour 32 des 832 décès d'élèves connus déclarés dans la colonne Registres des élèves connus et inconnus combinés au tableau 4, le lieu du décès, s'il est survenu dans un pensionnat, est signalé comme étant l'infirmerie du pensionnat. Selon l'époque à laquelle le décès de l'élève est survenu, un décès à l'« hôpital » peut renvoyer à un décès dans un hôpital de mission administré par une Église, dans un hôpital des Affaires indiennes ou dans un hôpital destiné au grand public. De la même manière, selon la période et l'emplacement géographique des pensionnats, les élèves peuvent avoir été envoyés dans un sanatorium administré par les Affaires indiennes ou un sanatorium destiné au grand public.

Cause du décès

Dans près de la moitié des décès que la CVR a recensés, la cause du décès est inconnue. Dans le cas du registre des élèves connus, la cause de 1 040 décès (51 % des décès) est inconnue. Pour les registres des élèves connus et inconnus combinés, c'est le cas pour 1 364 décès (42,6 % des décès.) Le graphique 6 indique les principales maladies qui ont causé des décès.

Graphique 6

Causes des décès dus à une maladie dans les pensionnats (causes uniques ou concourantes combinées; registres des élèves connus et inconnus combinés, de 1867 à 2000.



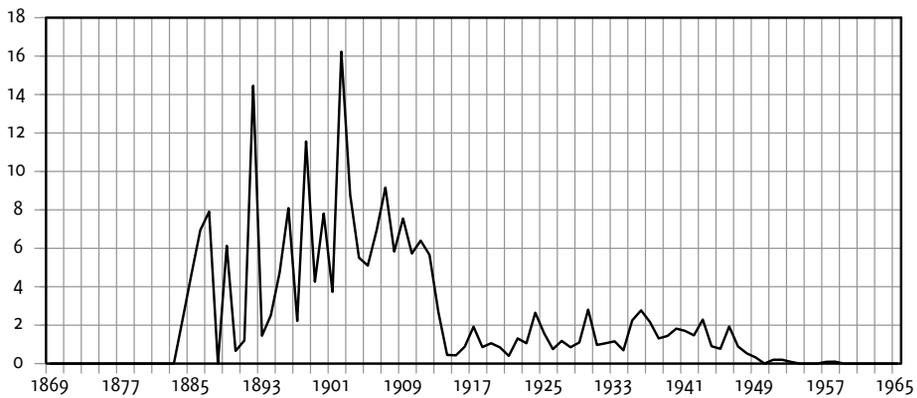
Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

De nombreux diagnostics de la cause des décès peuvent ne pas être exacts puisque ceux-ci sont souvent posés par des personnes sans formation médicale. Une bonne partie des maladies signalées ne sont pas bien comprises à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, ce qui contribue davantage aux erreurs de diagnostic. Les déclarations inexactes de la cause du décès demeurent un problème dans le système médical jusqu'à ce jour². Il se peut, par exemple, que certains cas de tuberculose soient diagnostiqués à tort comme étant une maladie pulmonaire, ou que les méningites diagnostiquées soient d'origine tuberculeuse. L'hémorragie n'est pas une maladie, mais la conséquence d'une maladie ou d'une blessure. Il n'est pas rare de constater des hémorragies massives dans les cas de tuberculose³. Il existe par ailleurs d'autres liens entre ces maladies : la tuberculose, par exemple, peut être à l'origine d'une pneumonie.

La tuberculose est la principale cause déclarée de décès. Si dans 896 cas elle est désignée comme une cause de décès concourante, elle est l'unique cause dans 737 des cas. Elle est la cause de décès déclarée dans 48,7 % des cas pour lesquels une cause de décès a été déclarée. Comme le montre le graphique 7, le taux de mortalité liée à la tuberculose est demeuré important jusqu'à la fin des années 1940. Son recul définitif coïncide avec l'arrivée des traitements pharmacologiques efficaces contre la tuberculose.

Graphique 7

Taux de mortalité liée à la tuberculose dans les pensionnats pour 1 000 élèves (registres des élèves connus et inconnus combinés), de 1869 à 1965.

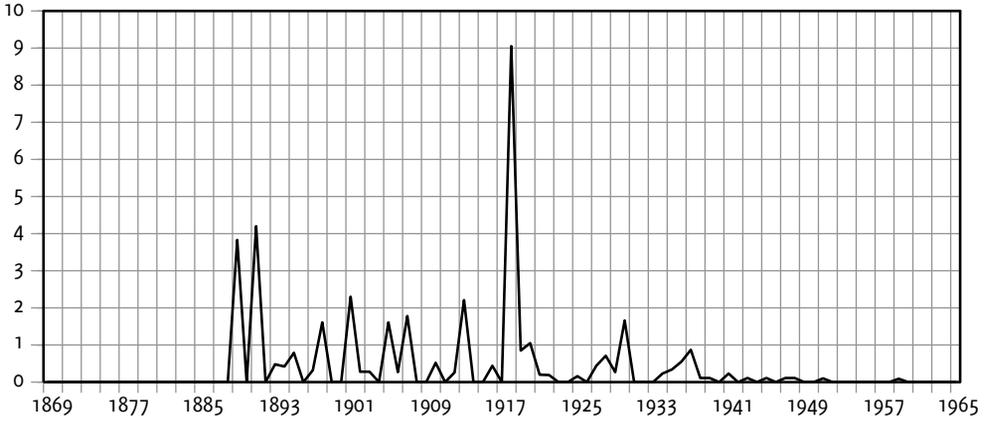


Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths »

Les deux autres causes importantes de décès sont la grippe et la pneumonie. Comme l'illustre le graphique 8, la pandémie de grippe de 1918 s'est traduite par une montée en flèche du taux de mortalité liée à la grippe dans les pensionnats.

Graphique 8

Taux de mortalité liée à la grippe dans les pensionnats pour 1 000 élèves (registres des élèves connus et inconnus combinés), de 1869 à 1965.

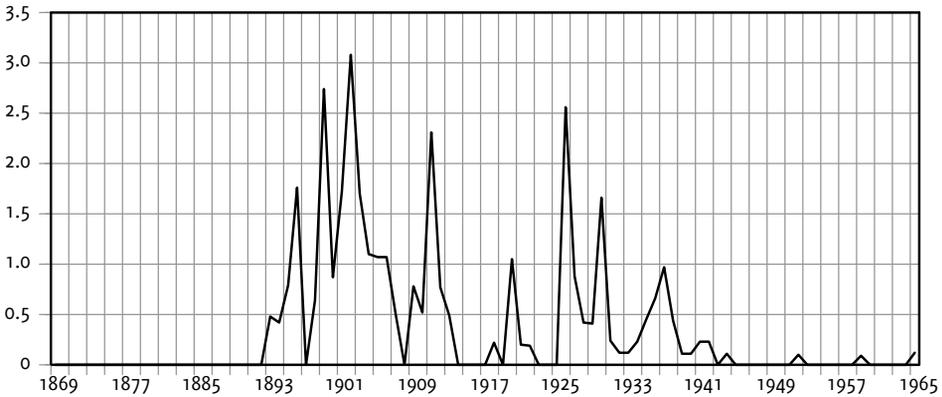


Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

Le taux de mortalité liée à la pneumonie, comme le montre le graphique 9, semble avoir fait plusieurs bonds avant de baisser considérablement dans les années 1940.

Graphique 9

Taux de mortalité liée à la pneumonie dans les pensionnats pour 1 000 élèves (registres des élèves connus et inconnus combinés), de 1869 à 1965.

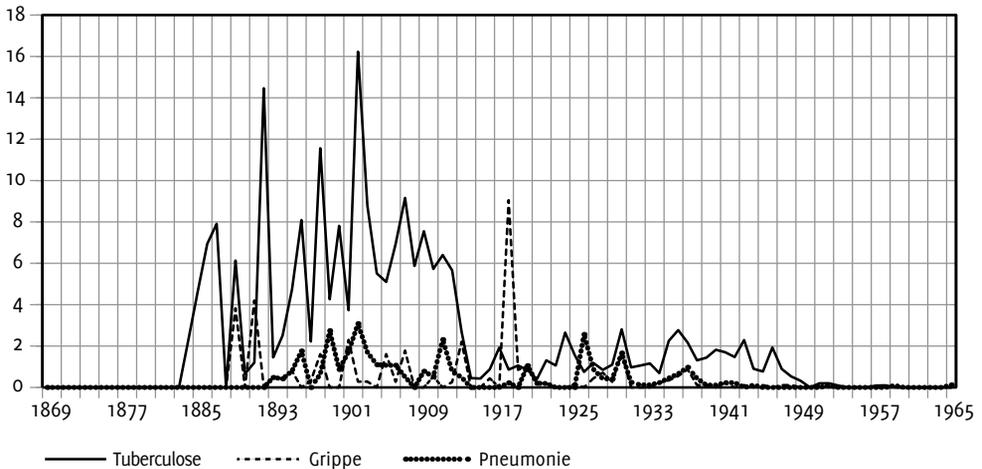


Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

Le graphique 10 montre les taux de mortalité liée à la tuberculose, à la grippe et à la pneumonie (registres des élèves connus et inconnus combinés). On constate que le taux de mortalité liée à la tuberculose était considérablement plus élevé que les taux de mortalité liée à la grippe et à la pneumonie jusqu'à la deuxième décennie du XX^e siècle. Il indique également que le taux de mortalité liée à la grippe a dépassé ceux de la tuberculose et de la pneumonie en 1918. Dans les années qui ont suivi, la tuberculose est demeurée la première cause de décès, mais à la fin des années 1920 et au début des années 1930, les taux de mortalité liée à la pneumonie étaient également élevés. Il semble qu'à la fin des années 1940, il y ait eu une chute spectaculaire de tous les taux de mortalité.

Graphique 10

Taux de mortalité liée à la tuberculose, à la grippe et à la pneumonie dans les pensionnats pour 1 000 élèves (registres des élèves connus et inconnus combinés), de 1869 à 1965.



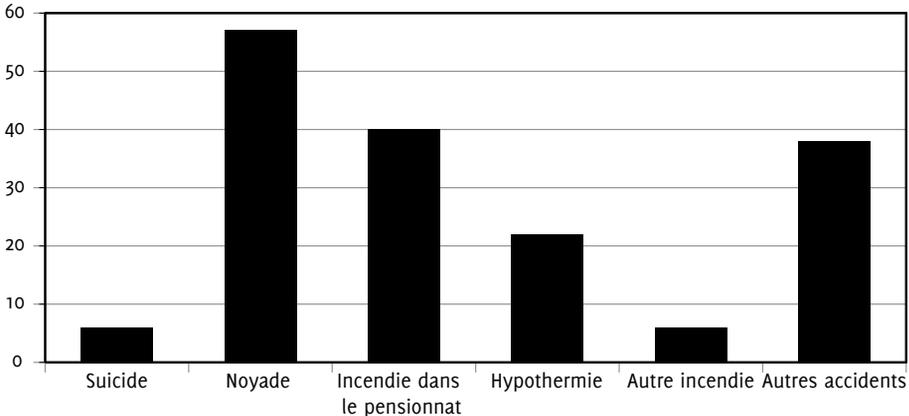
Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

Suicide et décès accidentel

Des élèves ont également perdu la vie à la suite d'un suicide ou d'accidents. Il ressort de l'analyse statistique qu'il y a eu 6 suicides (tous dans le registre des décès d'élèves connus), ainsi que 57 noyades (51 dans le registre des décès d'élèves connus), 40 décès attribuables à des incendies survenus dans des pensionnats (tous dans le registre des décès d'élèves connus) et 20 décès liés à l'hypothermie (dont 19 dans le registre des décès d'élèves connus). Au total, 38 élèves (dont 35 dans le registre des décès d'élèves connus) sont décédés dans divers autres accidents, notamment des accidents de voiture et des chutes. Au moins 33 élèves sont morts au cours d'une fugue : ils seraient morts de diverses causes, les plus communes étant l'hypothermie et la noyade⁴. Le graphique 11 fait état du nombre de suicides et de décès à la suite

Graphique 11

Causes de décès dans les pensionnats par maladie (causes uniques et concourantes combinées; registres des élèves connus et inconnus combinés), de 1867 à 2000.



Source: Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ».

d'accidents.

Bien que les données soient incomplètes, un nombre de faits significatifs émerge de l'analyse statistique des registres des élèves connus et inconnus combinés.

- La Commission a recensé 3 200 décès dans les registres de décès confirmés des élèves connus et inconnus.
- Pour un peu moins du tiers de ces décès (32 %), le gouvernement et les pensionnats n'ont pas indiqué le nom de l'élève décédé.
- Pour un peu moins du quart de ces décès (23 %), le gouvernement et les pensionnats n'ont pas indiqué le sexe de l'élève décédé.

- Pour un peu moins de la moitié de ces décès (49 %), le gouvernement et les pensionnats n'ont pas indiqué la cause du décès.
- La fréquence à laquelle les enfants autochtones vivant dans les pensionnats décédaient était bien plus élevée que celle des enfants d'âge scolaire de la population en général.

Il faut partager l'information avec les familles de ceux qui sont décédés dans les pensionnats. Comme le document historique l'indique, les familles n'étaient pas convenablement informées de l'état de santé de leurs enfants. Il faut que le gouvernement fédéral trouve des moyens appropriés d'informer les familles du sort de leurs enfants et de faire en sorte que la mémoire de ces enfants soit honorée d'une façon acceptable pour les familles. (Les numéros d'appels à l'action sont ceux utilisés dans le document *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.*)

Appel à l'action :

- 71) Nous demandons à tous les coroners en chef et les bureaux de l'état civil de chaque province et territoire qui n'ont pas fourni à la Commission de vérité et réconciliation leurs dossiers sur le décès d'enfants autochtones dont les autorités des pensionnats avaient la garde de mettre ces documents à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation.

Tout au long de l'histoire du système des pensionnats du Canada, aucun effort concerté n'a été consenti pour consigner le nombre d'élèves qui ont trouvé la mort pendant qu'ils étaient pensionnaires chaque année dans l'ensemble du système. Établi par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le registre national des décès d'élèves dans les pensionnats représente le premier effort national pour enregistrer les noms des élèves qui sont morts dans les pensionnats. Le registre est loin d'être terminé : de nombreux documents pertinents n'ont toujours pas été examinés à ce jour. La réalisation et la tenue à jour du registre national des décès d'élèves dans les pensionnats nécessiteront un soutien financier continu.

Appel à l'action :

- 72) Nous demandons au gouvernement fédéral de mettre suffisamment de ressources à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation pour lui permettre de tenir à jour le registre national de décès des élèves de pensionnats établi par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Débat sur les taux de mortalité

L'analyse statistique effectuée par la CVR a permis d'établir que les cinq taux de mortalité annuels les plus élevés qui ont été enregistrés à l'échelle nationale dans les pensionnats étaient de 28 pour 1 000 en 1885, 27,4 pour 1 000 en 1902, 26,2 pour 1 000 en 1892, 25,8 pour 1 000 en 1903 et 24,9 pour 1 000 en 1907. Si ces taux sont exprimés en pourcentage, ils correspondent respectivement à 2,80 %, 2,74 %, 2,62 %, 2,58 % et 2,49 %. Ces taux, la Commission l'admet, sont nettement plus faibles que ceux qui ont été déclarés ailleurs⁵. Plusieurs facteurs sont en cause, dont le plus important réside dans la quantité limitée d'information que fournissent généralement les données, ce qui entraîne une sous-évaluation. À mesure que l'examen des documents progressera, les taux de mortalité fondés sur les données du registre national augmenteront probablement. Cependant, il est peu vraisemblable qu'ils atteignent les taux de mortalité compris entre 42 % et 47 % dont font état certaines publications⁶.

Avant de formuler un commentaire sur cette question, il est important de noter que les nombres et les pourcentages d'élèves et d'anciens élèves des pensionnats qui auraient trouvé la mort dans les pensionnats sont outrageusement élevés. Cette discussion n'a nullement l'intention de minimiser le fait qu'une crise sanitaire s'est bien produite dans la population générale autochtone et dans les pensionnats, et que le gouvernement fédéral et les pensionnats n'ont pas réussi à la gérer comme il se devait. Ce débat vise à clarifier le dossier statistique.

L'écart résulte en grande partie des diverses façons dont le terme taux de décès a été utilisé dans certaines sources. Un « taux de décès » (souvent appelé « taux de mortalité ») traite d'une population définie sur une période précise. Il peut s'agir de taux de mortalité annuels, de taux de mortalité mensuels, et ainsi de suite. Les taux sont généralement exprimés par un nombre de décès pour 1 000 pendant une période donnée⁷. Malheureusement, le terme taux de décès a également été utilisé pour déclarer le pourcentage d'élèves décédés depuis l'ouverture d'un pensionnat (ou d'un groupe de pensionnats). La question prête d'autant plus à confusion que ces rapports ne font pas toujours la distinction entre le décès d'élèves et le décès d'anciens élèves.

Par exemple, en 1891, le pensionnat de Qu'Appelle déclare que depuis son ouverture en 1884, on compte 174 élèves renvoyés, dont 71 sont morts (40,8 %) ⁸. Une étude de 1901 portant sur les écoles industrielles conclut que des 2 752 élèves qui avaient été inscrits depuis 1883 (une période de 18 ans), 506 (18,4 %) sont morts, alors que 139 autres ont été déclarés être en mauvaise santé⁹. Les pourcentages qui ressortent de ces rapports prouvent l'existence de taux de décès élevés, mais sans toutefois constituer des taux de mortalité à proprement parler. Ils renseignent sur différentes populations (dans un cas, des élèves renvoyés; dans l'autre, à la fois des élèves présents et des élèves renvoyés) et sur différentes périodes (dans un cas, 7 ans; dans l'autre, 18 ans). Pour ces raisons, on ne peut pas comparer ces pourcentages directement à d'autres

taux de décès – en particulier ceux qui ont été établis dans d'autres contextes, tels les camps de concentration nazis des années 1930 et des années 1940.

Le rapport du Dr Peter Bryce de 1907 sur les pensionnats dans l'Ouest canadien est un document souvent cité dans le cadre de discussions sur les taux de mortalité dans les pensionnats. Bryce a déclaré que « des 1 537 élèves qui sont rentrés des 15 pensionnats qui ont été en activité pendant 14 ans en moyenne, 7 % étaient malades ou en mauvaise santé et 24 % sont décédés »¹⁰. Là encore, le chiffre de 24 % ne représente pas un taux de mortalité, mais une proportion du nombre total d'élèves inscrits qui sont décédés sur une période de 18 ans. On peut calculer les taux de mortalité annuels moyens de ces pensionnats pour cette période en divisant le nombre de décès par la somme des élèves inscrits de chaque année. Selon les rapports annuels des Affaires indiennes, le nombre total d'inscriptions de chaque année pour l'ensemble de ces pensionnats est de 7 245. Bryce n'a jamais avancé de chiffre précis pour le nombre de décès. Toutefois, 24 % de 1 537 donne 368,9 décès. D'après ces chiffres, le taux de mortalité annuel moyen pour les pensionnats était de 50,9 pour 1 000 (ou 5,1 %) ¹¹. Ce chiffre, comme la plupart des calculs établis à partir des données des pensionnats, doit être pris avec circonspection. Les chiffres correspondant aux nombres d'inscriptions peuvent, par exemple, ne pas être exacts. On ne peut pas non plus avoir la certitude que tous les décès pertinents ont été déclarés à Bryce. Enfin, le rapport de Bryce laisse planer le doute quant à savoir si le chiffre de 24 % comprend seulement ceux qui sont décédés pendant leurs années de scolarité ou s'il inclut ceux qui sont décédés après leur départ du pensionnat.

Outre le passage cité plus haut, Bryce fait une seule déclaration dans son rapport à propos des 24 %, indiquant que « sur 1 537 élèves déclarés au total près de 25 % sont morts ». Bryce revient sur le sujet dans son livre *The Story of a National Crime* de 1922, dans lequel il écrit que, selon son rapport de 1907, « on savait que 24 % de tous les élèves qui avaient fréquenté les pensionnats étaient décédés, alors que 75 % des élèves d'un pensionnat sur la réserve de File Hills, qui a déposé un rapport complet à ce jour, étaient décédés à la fin des 16 années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du pensionnat »¹². Dans les trois cas, il dit simplement que les élèves sont décédés et ne précise pas s'ils sont morts dans le pensionnat ou après la fin de leur scolarité.

Dans un tableau intitulé « Present Condition of All Pupils » (État de santé actuel de tous les élèves), Bryce déclare que 1 132 élèves sont vivants (950 en bonne santé et 182 malades). L'une des façons dont on peut interpréter ce tableau consiste à dire que malgré le fait que 24 % des élèves, qui ont été inscrits dans tous les pensionnats au cours de la période des 18 années faisant l'objet du rapport, sont décédés, 76 % sont vivants¹³. (Il est impossible que ce tableau ne fasse état que du nombre d'élèves inscrits au pensionnat en 1907, puisque le nombre total d'élèves inscrits dans ces pensionnats, selon le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes pour l'exercice 1907, n'est que de 536¹⁴.) Il se peut fort bien que la totalité des 24 % des élèves inscrits

Tableau 5. Nombre d'élèves et d'anciens élèves décédés, pensionnat d'Old Sun et pensionnat anglican de la réserve des Péigans, depuis l'ouverture jusqu'en 1909.

Pensionnat	Nombre total d'élèves inscrits dans les pensionnats depuis leur ouverture jusqu'à 1909	Nombre de décès d'élèves (pendant leur scolarité et après leur départ)	% du nombre total d'élèves inscrits décédés en 1909
Old Sun	135	64	47,4
Réserve des Péigans	134	66	49,2

Source : BAC, RG10, volume 3966, dossier 150 000-14, Situation des élèves présents et renvoyés – Pensionnat d'Old Sun, 13 mai 1909; Situation des élèves présents et renvoyés – pensionnat de l'Église anglicane, réserve des Péigans, 31 mars 1909; rapports annuels des Affaires indiennes, tableaux du rapport des pensionnats, 1891-1909.

qui sont décédés soient morts en effet pendant qu'ils étaient pensionnaires. Or, cela signifierait qu'aucun élève n'est décédé après sa scolarité, car 75,8 % des 1 494 des enfants déclarés sous la rubrique « État de santé actuel de tous les élèves » étaient vivants en 1907.

L'interprétation la plus sensée des 24 % rejoint ce que Bryce, à trois occasions distinctes, a déclaré, en l'occurrence qu'il représente : le pourcentage du nombre total d'élèves inscrits qui sont décédés entre la date d'ouverture des pensionnats et le printemps 1907. Il est peu probable qu'ils soient tous décédés à l'école, mais le nombre de ceux qui sont morts dans le pensionnat et le nombre de ceux qui sont décédé après l'avoir quitté ne peuvent pas être déterminés à partir du rapport de Bryce. Son rapport témoigne d'un taux de mortalité élevé, mais il ne s'agit pas d'un taux de mortalité annuel (ou de tout autre taux de mortalité). Il ne fournit pas non plus assez d'information pour déterminer les taux de mortalité annuels dans les pensionnats ou pour prédire quel nombre d'élèves alors inscrits allaient mourir au cours des prochaines années.

La déclaration souvent citée du sous-ministre des Affaires indiennes Duncan Campbell Scott – « On peut dire sans trop se tromper que 50 % des enfants qui fréquentaient ces écoles ne vivaient pas assez longtemps pour bénéficier de l'instruction qu'ils y recevaient » – a parfois été évoquée comme la preuve que le taux de mortalité était de 50 %. La citation complète, extraite d'un article que Scott a écrit sur l'histoire des Affaires indiennes, se lit comme suit :

On ne peut nier que dans les premiers temps de l'administration scolaire dans les territoires, même si le problème était encore nouveau, le système était contestable. L'admission des enfants dans les écoles était inadéquate. La prédisposition bien connue des Indiens à la tuberculose entraînait un taux de mortalité très élevé chez les élèves. Ils étaient accueillis dans des bâtiments dont la conception n'était pas adaptée à des fins scolaires, si bien que ces derniers devenaient infectés et dangereux pour les pensionnaires. On peut dire sans trop se

Nombre de personnes décédées dans un pensionnat	% du nombre total d'élèves inscrits décédés dans un pensionnat	Total des inscriptions annuelles depuis l'ouverture jusqu'en 1909	Taux de décès annuel moyen pour 1 000 élèves
27	20	580	46,6
23	17,16	554	41,5

tromper que 50 % des enfants qui fréquentaient ces écoles ne vivaient pas assez longtemps pour bénéficier de l'instruction qu'ils y recevaient¹⁵.

Bien que la déclaration de Scott soit sujette à interprétation, elle concorde avec les rapports faisant état de pourcentages très élevés de pensionnaires et d'anciens élèves qui sont décédés soit dans un pensionnat soit après l'obtention de leur diplôme.

Les rapports des directeurs de deux pensionnats anglicans du sud de l'Alberta méritent d'être examinés en détail pour l'éclairage qu'ils apportent sur la question des taux de décès. Le pensionnat d'Old Sun a été fondé en 1890 et le pensionnat anglican de la réserve des Péigans en 1892. On a déclaré que ces établissements avaient des taux de mortalité de 47 % depuis leur fondation au début des années 1890 jusqu'en 1909¹⁶. Comme le tableau 5 l'indique, après 19 années d'activité, 47,4 % des élèves qui étaient inscrits à Old Sun étaient morts de même que 49,2 % de ceux qui étaient inscrits dans le pensionnat anglican de la réserve des Péigans. Le pourcentage de ceux qui sont décédés pendant leur scolarité, cependant, était de 20 % à Old Sun et d'au moins de 17,16 % au pensionnat des Péigans. (La catégorie « Décédé en cours de scolarité » inclut également ceux qui avaient été renvoyés chez eux et qui y sont morts avant la fin août de l'année scolaire de leur dernière année d'inscription.) Le taux de mortalité annuel moyen pour le pensionnat d'Old Sun pendant cette période était de 46,6 pour 1 000 élèves (ou 4,66 %), alors que celui du pensionnat anglican de la réserve des Péigans était de 41,5 pour 1 000 élèves (ou 4,15 %).

Le rapport du directeur du pensionnat d'Old Sun est suffisamment détaillé pour que l'on puisse calculer les taux de mortalité annuels à partir du nombre d'inscriptions de chaque année déclaré dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes. Ces taux sont indiqués (à la fois en nombre de décès pour 1 000 élèves et en pourcentages) dans le tableau 6¹⁷.

Tableau 6. Taux de mortalité annuels à l'école d'Old Sun, de 1891 à 1909.

Année	Décès	Nombre d'inscriptions	Taux de mortalité annuel pour 1 000 élèves	Taux de mortalité annuel en pourcentage
1891		33	0	0
1892	0	21	0	0
1893	1	28	35,7	3,6
1894	1	33	30,3	3
1895	4	43	93	9,3
1896	3	40	75	7,5
1897	1	31	32,26	3,2
1898	0	11	0	0
1899	1	12	83,3	8,3
1900	3	12	250	25
1901	1	16	62,5	6,2
1902	4	44	90,9	9,1
1903	1	42	23,84	2,4
1904	3	43	69,8	7
1905	0	39	0	0
1906	1	37	27	2,7
1907	0	32	0	0
1908	2	33	60,6	6,1
1909	1	30	33,3	3,3
	27	580	1116	130

Source : BAC, RG10, volume 3966, fichier 150 000-14, Situation des élèves présents et renvoyés – Pensionnat d'Old Sun, 13 mai 1909; rapports annuels des Affaires indiennes, de 1891 à 1910; rapports annuels des Affaires indiennes, tableaux du rapport des pensionnats, 1891–1909.

Un taux de mortalité annuel de 4,66 ou 4,25 % peut sembler faible lorsqu'on le compare aux taux de 42 % ou 47 % qui ont été déclarés dans d'autres rapports. Le fait est que ces taux étaient extrêmement élevés : en 1901, le taux de mortalité de l'ensemble des Canadiens âgés de 5 à 14 ans était de 4,3 pour 1 000 ou 0,43 %¹⁸. Autrement dit, le

taux de mortalité annuel moyen d'Old Sun de 4,66 % était 10,8 fois supérieur au taux de mortalité national des enfants d'âge scolaire. Sur une période de 19 ans, un taux de mortalité annuel moyen de 4,66 % signifie que pendant leur scolarité, 20 % du nombre total d'élèves inscrits sont décédés.

Les travaux entrepris pour déterminer le nombre d'élèves décédés dans les pensionnats viennent à peine de commencer. Ils ont déjà permis d'établir que les taux de mortalité annuels étaient considérablement plus élevés que ceux de la population canadienne générale d'âge scolaire. Le fait que ces taux ne sont peut-être pas aussi élevés que ceux dont on a fait état ailleurs ne permet pas d'ignorer que le gouvernement fédéral a omis de prendre les mesures nécessaires pour faire face à une crise d'envergure nationale en matière de soins de santé dans les pensionnats et dans la communauté autochtone en général. Cette omission est le sujet de la prochaine section de ce rapport.

CHAPITRE 2

Politiques opérationnelles et soins de garde

Le Groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépulture non marqués a recommandé à la Commission de vérité et réconciliation du Canada de rédiger un rapport sur les « politiques opérationnelles et les soins de garde » des pensionnats. Dans ses recommandations portant sur la recherche, le groupe de travail a énoncé ce qui suit :

- Cette étude cherchera à faire comprendre la réglementation qui régissait les pensionnats en ce qui concerne les soins aux enfants, y compris la prestation de services de santé, les politiques sur la discipline, l'absentéisme, les décès et les sépultures, et comprendra un commentaire sur l'administration des règlements par le Ministère et la conformité des Églises à ceux-ci.
- L'étude examinera aussi dans quelle mesure les administrateurs des pensionnats, les responsables des Églises et du Ministère ainsi que le gouvernement en général, étaient au courant du phénomène des décès, des maladies et des disparitions d'enfants dans les pensionnats.

Les pensionnats et résidences pour les enfants autochtones du Canada ont été en activité pendant environ 130 années. Pour la majeure partie de cette période, ils sont financés par les Affaires indiennes et administrés contractuellement par un certain nombre d'organismes appartenant aux confessions religieuses dominantes. Après 1969, les pensionnats et les résidences du sud du Canada sont divisés en établissements distincts, le gouvernement fédéral assumant davantage de responsabilités pour le fonctionnement des deux types d'établissements. Pendant cette période, un certain nombre d'instances des Premières Nations assument également la responsabilité pour l'administration de quelques résidences et écoles. Pendant certaines périodes, les pensionnats des Territoires du Nord-Ouest sont financés par le ministère du Nord canadien, au lieu des Affaires indiennes. Après 1969, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont chargés d'administrer les résidences et écoles dans les régions relevant de leur compétence respective. En raison de la période sur laquelle s'étendent les événements et du nombre de différents gouvernements et

organismes gouvernementaux qui sont impliqués, le régime de réglementation qui régit les enjeux tels que la santé, les mesures disciplinaires et l'absentéisme est en constante évolution et varie d'un contexte à l'autre.

Il convient également de noter que les questions qui font l'objet de l'examen, en l'occurrence la politique de santé, la politique d'éducation et le bien-être des enfants, relèvent en grande partie des provinces dans le contexte canadien. Pendant la majeure partie de l'histoire du système des pensionnats, les politiques et la réglementation provinciales afférentes à ces domaines ne s'appliquent pas aux pensionnats. Le gouvernement fédéral n'a pas sa propre politique générale sur les soins de santé, l'éducation ou le bien-être des enfants dans les établissements. On laisse donc au soin des Affaires indiennes (ou dans le Nord, aux Affaires du Nord et plus tard aux gouvernements territoriaux) d'élaborer de telles politiques selon les besoins. Pour la plus grande partie de l'histoire du système des pensionnats, on peut affirmer, en toute équité, que la réglementation officielle est minimale, réactive et inefficace. Il est aussi indubitable que le système ne réussit pas à répondre aux attentes minimales de l'époque en matière de prestation de soins de garde. Il faut ajouter que malgré certains problèmes qui affligent la présentation de rapports, les instances supérieures du gouvernement et des Églises sont parfaitement au courant que les pensionnats omettent continuellement de fournir des soins de garde suffisants.

Partie 1 : Outils de réglementation

Le gouvernement avait à sa disposition plusieurs outils au moyen desquels il pouvait réglementer les pensionnats. Il s'agissait notamment de mesures législatives, de mesures réglementaires, de décrets, de contrats, de lettres d'instruction, de codes et de lignes directrices, de circulaires et de directives stratégiques fédéraux.

Les mesures législatives, les mesures réglementaires et les décrets avaient tous force de loi. À partir de 1911, le gouvernement signe avec des organismes confessionnels des contrats fondés sur un modèle élaboré en 1910 pour l'administration de pensionnats individuels. Au départ, les contrats ne visent que des pensionnats dirigés par des religieux, mais dans les années 1920, on commence à les appliquer à tous les pensionnats du Canada. Ils ne valent cependant pas pour le système de résidences et d'externats qui a été établi dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon dans les années 1950. Des circulaires et des directives stratégiques sont habituellement émises par les Affaires indiennes à l'intention des directeurs de pensionnat et des agents des Indiens de l'ensemble du système. Les lettres d'instruction sont en général destinées à des directeurs ou à des agents des Indiens particuliers.

Mesures législatives et réglementaires

Le gouvernement canadien n'a jamais élaboré un quelconque texte qui ressemble, de près ou de loin, aux lois et règlements sur l'éducation au moyen desquels les gouvernements provinciaux administraient les écoles publiques. Le principal texte de loi invoqué pour réglementer le système des pensionnats était la *Loi sur les Indiens*. Adoptée pour la première fois en 1876, il s'agissait d'un instrument législatif polyvalent qui définissait et limitait rigoureusement la vie des Premières Nations au Canada. Jusqu'en 1884, la Loi ne comportait aucune disposition sur l'éducation. Les dispositions en la matière étaient, en général, longues de quatre à cinq pages et traitaient principalement de questions afférentes à l'assiduité et aux absences non autorisées.

Modifications de 1884 de la Loi sur les Indiens

En 1884, la *Loi sur les Indiens* est modifiée afin de donner aux conseils de bande des Premières nations le droit de formuler une réglementation pour « la fréquentation des écoles par les enfants âgés de sept à quinze ans »¹. Il s'agit de la première référence à l'assiduité scolaire dans la *Loi sur les Indiens*. La Loi de 1884 ne fait aucune mention des pensionnats ni ne comporte de disposition à leur égard.

Modifications de 1894 de la Loi sur les Indiens

En 1894, la *Loi sur les Indiens* est modifiée « pour rendre obligatoire l'assistance des enfants à l'école ». Cette réglementation peut être appliquée « aux Sauvages d'une province ou d'une bande désignée ». Les modifications confèrent également au gouvernement le pouvoir d'établir « une école industrielle ou un pensionnat pour les Sauvages » et de placer dans ces écoles des « enfants de sang sauvage au-dessous de seize ans ». Lorsqu'ils y ont été placés, ils peuvent y être gardés jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans².

Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages, 1894

En vertu des modifications de la *Loi sur les Indiens* de 1894, le gouvernement adopte sa première réglementation afférente aux écoles. Selon le *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, « tous les enfants Sauvages âgés de 7 à 16 ans doivent fréquenter un externat dans la réserve dans laquelle ils résident du début à la fin des activités scolaires ». Des exemptions sont accordées si l'enfant reçoit une éducation ailleurs, s'il est malade ou incapable pour une autre raison de fréquenter l'école, s'il n'y a pas d'école dans un rayon de deux miles (3,2 kilomètres) pour les enfants de

moins de dix ans ou dans un rayon de trois miles (4,8 kilomètres) pour les enfants de plus de dix ans, si l'enfant a été dispensé de fréquenter l'école pour aider aux travaux agricoles ou ménagers à la maison, ou si l'enfant a déjà passé un examen d'entrée à l'école secondaire.

Les agents des Indiens sont autorisés à nommer des agents de surveillance auxquels seront dévolus des « pouvoirs de constables ». Les agents de surveillance feraient enquête sur les cas d'absentéisme et pourraient porter plainte contre les parents qui désobéissent aux juges de paix ou aux agents des Indiens. Le refus d'obtempérer à un ordre d'un agent de surveillance est passible d'une amende pouvant atteindre deux dollars ou d'une peine de prison de dix jours, ou des deux³.

Si un agent des Indiens ou un juge de paix est d'avis qu'« un enfant Sauvage âgé de six à seize ans ne reçoit pas les soins nécessaires, ou ne reçoit pas d'instruction, et que le parent, tuteur ou autre personne ayant la charge ou le contrôle de cet enfant est incapable ou [*sic*]ne veut pas pourvoir à l'éducation de l'enfant », il peut ordonner de placer l'enfant « dans une école industrielle ou un pensionnat, dans lequel il y a une vacance pour cet enfant ». Au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, une telle ordonnance peut être émise sans qu'il soit nécessaire de donner un préavis au « parent, tuteur ou autre personne ayant la charge ou le contrôle de cet enfant ». Dans le reste du pays, il faut donner un avis préalable et, si les parents le demandent, il peut y avoir une enquête avant que l'enfant soit placé. En vertu de ces ordonnances, un enfant peut être placé dans un pensionnat jusqu'à l'âge de 18 ans. Il s'agit de la première disposition gouvernementale imposant la fréquentation de pensionnats : elle se limite aux élèves qui ont été placés dans ces écoles pour ce que l'on décrit de nos jours comme « des motifs de protection de l'enfance ». Elle ne s'applique pas aux élèves qui ont été placés volontairement dans les pensionnats par leurs parents.

Lorsqu'un enfant placé dans une école en vertu de ce règlement s'en évade ou n'y retourne pas à l'heure dite, les autorités scolaires peuvent obtenir un mandat auprès d'un agent des Indiens ou d'un juge de paix autorisant la direction de l'école, un policier, un agent de surveillance, un employé de l'école ou un fonctionnaire des Affaires indiennes à « rechercher et ramener cet enfant à l'école dans laquelle il avait préalablement été placé ». Toute personne munie d'un tel mandat est investie du pouvoir d'entrer — par la force au besoin — dans la maison, le bâtiment ou l'endroit inscrit dans le mandat et d'emmener l'enfant. Même sans mandat, les policiers et les employés des Affaires indiennes ont le droit d'arrêter un élève tentant de s'évader d'un pensionnat et de l'y ramener.

Le règlement désigne nommément 23 écoles industrielles et 18 pensionnats. (La décision d'énumérer les écoles particulières crée des problèmes d'application au cours des années suivantes, car certaines écoles ont fermé et les nouvelles ne sont pas énumérées nommément dans le règlement.)⁴

Modifications de 1895 de la réglementation

En 1895, la réglementation est modifiée pour qu'elle soit plus restrictive. Alors qu'auparavant elle autorisait à chercher et à ramener tout élève qui avait été placé dans une école (c'est-à-dire les enfants qui, selon les conclusions des Affaires indiennes, « ne reçoivent pas les soins nécessaires, ou ne reçoivent pas d'instruction »), elle permet désormais de ramener au pensionnat *tous* les élèves absents sans autorisation, y compris ceux que les parents avaient placés volontairement au pensionnat⁵. Les agents des Indiens reçoivent des directives précises : se prévaloir du pouvoir conféré par cette nouvelle réglementation pour faire en sorte que les pensionnats soient pleins. Ils doivent recruter des orphelins pour combler les places vacantes et ramener les élèves qui sont absents sans autorisation dans les pensionnats⁶. Ils doivent dire aux parents que s'ils n'inscrivent pas volontairement leurs enfants, ils les obligeront à le faire⁷. Les dirigeants des Premières Nations qui s'opposent à l'inscription au pensionnat peuvent être limogés par le gouvernement fédéral⁸.

Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages, 1908

Un nouvel ensemble de règles est adopté en 1908. Dans le Règlement de 1908 intitulé *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages*, on déclare que : « tous les enfants indiens de six à quinze ans doivent fréquenter un externat sur la réserve où ils résident ». Les agents de surveillance n'ont plus de « pouvoirs policiers » (on avait établi que la *Loi sur les Indiens* ne conférait pas l'autorité d'accorder de tels pouvoirs). Plutôt que d'inscrire les écoles, on précise, dans le Règlement, que tous les pensionnats et les écoles industrielles se voyant accorder des subventions proportionnelles au nombre d'habitants pour éduquer les « enfants des Indiens » sont conçus en tant qu'écoles industrielles et pensionnats aux fins du Règlement. Quant aux autres dispositions, elles restent essentiellement inchangées⁹.

Modification de 1920 de la Loi des Sauvages

Les dispositions visant l'enseignement de la *Loi des Sauvages* sont complètement réécrites en 1920. Les modifications donnent au gouvernement fédéral le pouvoir d'obliger tout élève des Premières Nations à fréquenter soit un externat soit un pensionnat jusqu'à ce qu'il ait 15 ans. Elle autorise la nomination d'agents de surveillance. Ces derniers sont investis des pouvoirs d'« agent de la paix » et peuvent

entrer en tout endroit où il a raison de croire qu'il se trouve des enfants sauvages âgés de sept à quinze ans, et lorsque l'agent des sauvages le requiert, un instituteur ou le chef d'une bande doit étudier tout cas d'absence, prévenir les

délinquants, leurs parents ou tuteurs ou la personne avec qui tout enfant sauvage réside, des conséquences de l'absence.

Les parents, les tuteurs ou les personnes avec qui un enfant habite sont passibles d'arrestation, de poursuites, d'amendes et de peine de prison s'ils ne ramènent pas un enfant absent sans autorisation au pensionnat. Ils peuvent être jugés par un juge de paix ou un agent des Indiens. Les enfants absents sans autorisation peuvent être arrêtés sans mandat et ramenés au pensionnat¹⁰.

Comme les dispositions visant l'enseignement des modifications de la *Loi sur les Indiens* de 1920 sont bien plus détaillées, aucun règlement d'exécution n'est adopté, et le précédent règlement n'est plus en vigueur¹¹.

Modification de 1930 de la Loi sur les Indiens

En 1930, on modifie la *Loi sur les Indiens* pour augmenter l'âge de libération qui était de quinze pour la porter à seize ans. Le ministre est autorisé à ordonner qu'un enfant indien demeure au pensionnat jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de dix-huit ans si l'on croit « que ça nuirait à cet enfant d'être libéré du pensionnat à l'âge de seize ans »¹².

Modification de 1933 de la Loi sur les Indiens

La *Loi sur les Indiens* est modifiée en 1933 afin de nommer tous les agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) agents de surveillance¹³. Cela semble avoir été l'officialisation d'une ordonnance de 1927 qui avait nommé tous les agents de la GRC agents de surveillance¹⁴.

Loi sur les Indiens de 1951

La *Loi sur les Indiens* de 1951 est la première révision importante de la Loi depuis des décennies et contient dix articles traitant de l'éducation. L'un des articles crée la possibilité de reporter la responsabilité pour l'éducation des Premières Nations aux gouvernements provinciaux; quatre articles traitent de l'assiduité, de l'absentéisme et de l'expulsion; trois articles affirment les droits des Églises catholique et protestante (sans mentionner d'aucune façon la spiritualité autochtone); un article décrit le pouvoir du ministre; et le dernier article est tout bonnement un ensemble de définitions. Les pensionnats demeurent une des catégories d'écoles que les enfants des Premières Nations peuvent être obligés de fréquenter¹⁵. Une nouvelle disposition stipule qu'un élève qui est suspendu ou renvoyé du pensionnat ou qui n'assiste pas aux

cours régulièrement « est considéré comme un jeune délinquant au sens de la *Loi des jeunes délinquants, 1929* »¹⁶.

Règlement de 1953 concernant l'enseignement, l'éducation, l'inspection et la discipline pour les pensionnats indiens

Un nouvel ensemble de règles ayant trait aux pensionnats est adopté après la modification de 1951 de la *Loi sur les Indiens*. Le document de quatre pages aborde un éventail plus vaste de sujets que le règlement précédent. Il stipule que les pensionnats doivent suivre « le programme de la province ou du territoire dans les limites duquel une école indienne est située » et utiliser les manuels prescrits pour ce programme. En exigeant que « chaque élève d'un pensionnat reçoive une instruction en salle de classe pendant le nombre d'heures hebdomadaires exigées par le programme », il élimine le système de demi-journées selon lequel les élèves passent la moitié d'une journée en classe et l'autre moitié à ce qui est censé être une formation professionnelle, mais qui ressemble bien plus souvent à du travail manuel non rémunéré, et aux corvées associées au fonctionnement de l'établissement scolaire. Il n'impose cependant pas de limites au temps que les élèves peuvent toujours devoir consacrer à des corvées en dehors de la journée scolaire. Les élèves ne doivent pas être inscrits, libérés ou suspendus sans l'approbation des Affaires indiennes. La seule situation dans laquelle les élèves peuvent être retirés du pensionnat sans l'approbation des Affaires indiennes se présente lorsque le directeur du pensionnat donne suite à un avis médical. Le règlement 10.4 stipule que « le directeur doit intervenir rapidement afin de ramener au pensionnat tout élève absent sans autorisation et doit signaler dans les plus brefs délais au surintendant de l'agence indienne tout cas d'absentéisme ».

Des subventions doivent être accordées pour payer le voyage de départ vers une école et le voyage de retour après la libération. Les autres subventions pour le transport doivent être approuvées au préalable par les Affaires indiennes.

Le point 13 du règlement impose au directeur de chaque école de maintenir des normes jugées acceptables par les Affaires indiennes à l'égard de ce qui suit :

- (a) un effectif adéquat et suffisamment qualifié de personnel du pensionnat;
- (b) le nombre d'élèves desservis par l'école;
- (c) les régimes alimentaires et toutes les étapes de la préparation et du service des aliments;
- (d) les vêtements et la literie;
- (e) l'aménagement du dortoir;
- (f) le chauffage et l'aération;
- (g) la propreté, l'hygiène, l'approvisionnement en eau et les services de blanchisserie;

- (h) l'éclairage;
- (i) la décoration intérieure;
- (j) les mesures de sécurité;
- (k) l'instruction en classe;
- (l) les activités récréatives;
- (m) les conseils et l'orientation;
- (n) les relations entre l'école et le domicile;
- (o) la tenue de dossiers;
- (p) la comptabilité des fonds, du stock et du matériel.

Les normes ne sont pas définies.

Le directeur est également responsable de ce qui suit :

- (a) l'entretien et le fonctionnement des bâtiments scolaires, du terrain et du matériel;
- (b) l'affectation de tâches au personnel et la surveillance de leur exécution;
- (c) l'élaboration et la diffusion de règles concernant le fonctionnement du pensionnat;
- (d) la prise de mesures destinées à assurer la santé, la sécurité, le bien-être et le progrès scolaire des élèves ainsi que la supervision liée au respect de ces mesures;
- (e) la présentation de rapports et de déclarations exigés par le surintendant;
- (f) la prompte présentation de rapports au directeur régional des allocations familiales au sujet de l'admission d'élèves au pensionnat et de leur libération de celui-ci;
- (g) l'inscription rapide et exacte des recettes et des dépenses dans le livre des recettes et des dépenses en espèces;
- (h) un exercice d'incendie au moins une fois par mois.

La situation du directeur par rapport aux élèves est également définie. Il doit « assumer les responsabilités de parent ou de tuteur à l'égard du bien-être et de la discipline des élèves dont il a la charge ».

Le directeur est tenu de remettre aux Affaires indiennes un avis de son intention de s'absenter de son poste. Tous les membres du personnel relèvent du directeur. Les élèves doivent « se conformer aux règles de conduite et de comportement des élèves pendant qu'ils sont à l'intérieur ou à proximité des locaux du pensionnat ou dans n'importe quel local dans lequel des activités du pensionnat se déroulent »¹⁷.

Un régime de réglementation globalement inadéquat

Les intervenants du réseau savent que la réglementation est inadéquate. En 1897, par exemple, un responsable de l'éducation aux Affaires indiennes, Martin Benson,

écrit que « contrairement aux gouvernements des provinces, le Ministère n'a adopté ni édicté de réglementation pour encadrer son réseau d'écoles »¹⁸. La situation ne s'améliore pas au fil du temps. À preuve, l'article sur l'éducation de la *Loi sur les Indiens* de 1951 et la réglementation sur les pensionnats adoptée en 1953 ne comptent que quatre pages¹⁹. À titre de comparaison, la *Public Schools Act* du Manitoba de 1954 en compte 91²⁰. En complément de cette loi, le gouvernement du Manitoba adopte également 19 règlements en matière d'éducation²¹.

Force est de constater également qu'un grand nombre d'intervenants, qui occupent une fonction importante au sein du réseau de pensionnats, connaissent assez peu la réglementation en vigueur. Le secrétaire général de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, qui administre les pensionnats anglicans du Canada, demande au sous-ministre Duncan Campbell Scott, en 1920 : « le châtiment corporel à des fins disciplinaires est-il reconnu ou permis dans les pensionnats indiens? » Il fait observer qu'indépendamment du fait qu'il le soit ou non, il pense qu'il a cours dans chaque pensionnat du pays²². En 1922, par exemple, un agent des Indiens de Hagersville, en Ontario, demande par écrit à l'administration centrale du Ministère si des changements ont été apportés aux règlements sur l'éducation depuis leur adoption en 1908. Sa question révèle qu'il ignore totalement l'existence des modifications majeures apportées en 1920 aux dispositions sur l'éducation de la *Loi sur les Indiens* qui ont remplacé les anciens règlements²³.

Lorsqu'il accède à son poste en 1926, J. K. Irwin, le nouveau directeur du pensionnat de Gordon, en Saskatchewan, découvre lorsqu'il entre en fonction qu'il ne trouve aucun « règlement officiel sur les responsabilités et les pouvoirs des directeurs des pensionnats indiens ». Il écrit donc aux Affaires indiennes pour obtenir un exemplaire de ce règlement, car il veut connaître « exactement les tâches à accomplir et les pouvoirs qui lui sont conférés »²⁴. Le secrétaire du Ministère, J. D. McLean, l'avise qu'« il n'existe aucun règlement écrit au sujet des devoirs et des pouvoirs du directeur d'un pensionnat indien ». On fait savoir à Irwin qu'il est « responsable envers l'Église et le Ministère de chaque étape des activités » qui se déroulent au pensionnat. S'il a des questions précises, il devrait les adresser aux Affaires indiennes²⁵. En 1928, lorsque la directrice d'un pensionnat de l'Alberta demande un exemplaire du règlement concernant l'éducation des enfants indiens, le responsable supérieur de l'éducation du Ministère l'avise que « le seul imprimé à cet égard est la *Loi sur les Indiens*, articles 9 à 11A inclusivement »²⁶.

Décrets et contrats

Les premiers pensionnats canadiens sont créés à l'initiative des Églises, le gouvernement fédéral accordant de modiques subventions par élève. Ces écoles sont

généralement appelées « boarding schools » en anglais. Jusqu'au début des années 1890, les pensionnats sont financés à un taux variant de 50 \$ à 60 \$ par élève²⁷. Les taux des pensionnats augmentent légèrement en 1892 et se situent dans une fourchette de 50 \$ à 72 \$ par élève²⁸. Aucun écrit ne donne à penser que le gouvernement impose de quelconques exigences réglementaires à ces écoles.

À partir de 1883, le gouvernement fédéral commence à établir un deuxième type de pensionnat. Ces établissements plus grands, appelés « écoles industrielles » doivent faire partie d'une politique plus vaste de colonisation du nord-ouest de l'Amérique du Nord par le Canada. Leur construction et leurs activités sont approuvées par le Parlement et, bien que chaque directeur soit nommé par l'Église, le gouvernement prend à sa charge tous les coûts inhérents au fonctionnement de ces écoles. Le gouvernement fédéral donne également aux directeurs (ou à l'évêque local) des instructions sur la façon dont les pensionnats doivent fonctionner.

Le décret de 1892

En 1892, le gouvernement fédéral émet un décret régissant le financement de ses écoles industrielles. Le décret fait passer les pensionnats de Qu'Appelle, de Battleford, et de High River à un modèle de financement par élève. La conversion se solde en fait par une importante réduction : le financement par élève baisse de 134,67 \$ à 115,00 \$ (Qu'Appelle), de 175,45 \$ à 140,00 \$ (Battleford) et de 185,55 \$ à 130,00 \$ (High River). En vertu du décret, qui s'applique à toutes les écoles industrielles, mais non aux pensionnats, la responsabilité pour les réparations doit être partagée : le gouvernement fournit le matériel; les Églises, la main-d'œuvre. Le gouvernement doit également fournir les livres, les cartes et les globes. Les pensionnats doivent payer, à même la subvention par élève, l'entretien, les salaires et les dépenses. Le gouvernement autorise également les admissions (le nombre d'élèves pour lesquels le gouvernement est disposé à verser une subvention).

Les Églises sont obligées de suivre « les règles du ministère des Affaires indiennes telles qu'elles sont fixées périodiquement et maintenir une certaine norme en matière d'instruction, d'alimentation et de confort domestique dans les écoles, et [...] les inspecteurs et fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes peuvent à tout moment inspecter les institutions et faire rapport à leur sujet ». Aucun enfant ne doit être admis au pensionnat sans l'approbation du Ministère. Le système entre en vigueur en juillet 1893²⁹.

Le décret est le premier énoncé clair du pouvoir du gouvernement à réglementer les conditions des pensionnats. Il n'établit pas de normes : il affirme simplement le droit du gouvernement à établir et à appliquer des normes. Le gouvernement n'a pas élaboré ou appliqué les normes auxquelles renvoie le décret.

Le contrat de 1910

Au cours de la première décennie du XX^e siècle, les dirigeants des organisations missionnaires protestantes organisent une campagne dans l'est du Canada pour réduire radicalement le nombre de pensionnats. Ils sont motivés par l'augmentation du coût des pensionnats pour les organisations missionnaires et par les incessants rapports faisant état de mauvaises conditions sanitaires dans ceux-ci. La campagne échoue pour diverses raisons, notamment l'opposition des responsables de l'Église catholique et des missionnaires protestants de l'Ouest canadien³⁰. Cela aboutit à la négociation d'un accord de financement des pensionnats entre le gouvernement et les Églises en novembre 1910. L'entente comporte à la fois des augmentations importantes de la subvention par élève et des incitatifs pour améliorer la qualité des pensionnats³¹.

À l'époque, les taux par élève des pensionnats n'ont pas augmenté depuis 1891 : ils sont de 60 \$ pour les pensionnats de l'Est du Canada et de 72 \$ pour les pensionnats de l'Ouest et du Nord. La nouvelle entente sépare le pays en trois zones : Est, Ouest et Nord. Il n'y a qu'un seul taux par élève pour les écoles de la Division du Nord, de 125 \$, mais dans la Division de l'Est, les taux peuvent varier de 80 \$ à 100 \$ et dans l'Ouest, de 100 \$ à 125 \$. Exprimées en pourcentage, les augmentations sont importantes, et se situent dans une fourchette de 33 % à 74 %. Même s'ils représentent une hausse, les nouveaux taux par élève des pensionnats demeurent inférieurs aux taux accordés aux écoles industrielles en vertu du décret de 1892. La subvention par élève moyenne dans le cas de ce système est de 115 \$.

Les écoles elles-mêmes sont divisées en trois catégories : A, B et C. Les pensionnats de catégorie A sont des écoles en bon état appartenant à l'Église et touchent la subvention maximale pour leur catégorie. Leurs installations doivent être généralement en bon état, avec un sous-sol complet, des fondations en pierre ou en béton, un approvisionnement abondant en eau potable dans tout le bâtiment, un réseau d'eaux usées approprié, des installations hospitalières pour les élèves souffrant de maladies infectieuses ou de tuberculose, une ventilation moderne, un espace adéquat dans les dortoirs et les salles de classe pour le nombre d'élèves inscrits, du chauffage moderne et suffisamment de terres pour l'agriculture et le jardinage. Les pensionnats de catégorie B appartiennent au gouvernement. Ils doivent répondre aux mêmes exigences que les pensionnats de catégorie A, mais ne reçoivent que la subvention minimale par élève pour leur catégorie. Les écoles de catégorie C sont des écoles appartenant aux Églises qui, bien qu'« hygiéniques et tenues en bon état », ne répondent pas à toutes les exigences de la catégorie. Ces écoles, qui doivent avoir des installations hospitalières, une ventilation moderne, de l'espace adéquat dans les dortoirs et les salles de classe et des terres agricoles, ne reçoivent que la subvention minimale par élève. Les écoles qui passent de la catégorie C à la catégorie A ont droit à une augmentation de

leur subvention. Il s'agit des premières normes imposées par le gouvernement pour un quelconque pensionnat.

Le contrat exige 500 pieds cubes (14,1 mètres cubes) d'espace par enfant dans chaque dortoir. Par élève, chaque salle de classe doit compter 16 pieds carrés (1,5 mètre carré) d'espace de plancher et 250 pieds carrés (23,2 mètres carrés) d'espace aérien. Selon les dispositions du contrat, les Églises conviennent de « soutenir, maintenir et éduquer » un nombre précis d'élèves. Elles ne doivent pas accepter d'enfant de moins de 7 ans et doivent demander l'autorisation des Affaires indiennes pour garder un enfant de plus de 18 ans. Aucun enfant ne doit être admis sans l'autorisation des Affaires indiennes et un examen médical (« dans la mesure du possible »). Les enfants « métis » ne peuvent pas être admis à moins qu'on ne puisse pas recruter un nombre suffisant d'« enfants indiens ».

Les élèves doivent recevoir les vêtements, la nourriture, et l'hébergement suffisants pour « leur confort et leur sécurité ». À certaines exceptions près, les Églises doivent fournir des outils et du matériel. Les élèves et leurs vêtements doivent être propres et exempts de vermine et les écoles doivent être exemptes de mouches, d'insectes et de vermine.

Les cours doivent avoir lieu cinq jours par semaine et des « exercices industriels », six jours par semaine. Il ne peut y avoir plus d'un mois de vacances par an, qui doivent être prises entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année. Pendant ce mois, les enfants sont autorisés à visiter leur domicile, mais les Affaires indiennes « ne paient aucune partie du transport, ni à l'allée ni au retour ». Les pensionnats ont pour instruction d'observer l'anniversaire du Roi, la fête de Victoria, la journée du Dominion et le Jour de l'Action de grâces. Les Églises doivent fournir les rapports qu'on leur demande et permettre aux responsables des Affaires indiennes d'effectuer des inspections « minutieuses et complètes » des pensionnats. Les Affaires indiennes peuvent également ordonner aux instances ecclésiastiques d'apporter les changements ou modifications nécessaires aux écoles.

Le contrat n'impose que trois obligations aux Affaires indiennes : verser des paiements trimestriels en fonction du taux de fréquentation de l'école; fournir des médicaments, des manuels scolaires, de la papeterie, ainsi que tout « appareil » scolaire; dans le cas des bâtiments appartenant au gouvernement, de les maintenir en bon état et d'en assurer l'hygiène et de fournir les « appareils sanitaires ». Si le gouvernement est d'avis qu'une Église ne respecte pas les dispositions du contrat, il peut le résilier avec un préavis de six mois³².

Le contrat de 1910 entre en vigueur le 11 avril 1911 et doit rester en vigueur pendant cinq ans³³. Au cours des premières années suivant la signature du contrat, le gouvernement fédéral dépense 150 000 \$ par an pour mettre à niveau bon nombre des pensionnats de catégorie C. Cependant, cette dépense prend fin au début de la Première Guerre mondiale, en 1914³⁴. Lorsque le contrat arrive à terme en 1916, il n'est pas

renégocié³⁵. Le gouvernement et les Églises continuent de fonctionner comme si le contrat était toujours en vigueur, mais lorsque de nouveaux pensionnats ouvrent, il est utilisé comme modèle pour une nouvelle entente de fonctionnement entre l'organisme religieux et le gouvernement. Bien que les taux par élève augmentent (et diminuent) au cours des années suivantes, le système établi conformément au contrat négocié en 1910 reste en place jusqu'à la fin des années 1950.

Lettres d'instruction

Lorsque le gouvernement fédéral établit des écoles industrielles à Battleford en 1883 et à Qu'Appelle et High River en 1884, il n'émet pas d'ensemble de directives uniformes aux trois directeurs. Le commissaire des Indiens Edgar Dewdney remet à Thomas Clarke les directives pour l'administration de l'école industrielle de Battleford en 1883³⁶. L'année suivante, le sous-ministre Lawrence Vankoughnet expédie des directives aux directeurs des écoles de Qu'Appelle et de High River nouvellement ouvertes. Les deux ensembles de directives sont brefs et truffés de généralités³⁷. En 1889, Vankoughnet fait parvenir à Paul Durieu, évêque de New Westminster, un « condensé [de huit pages] des avis du Ministère à l'égard de la façon dont » un certain nombre de nouvelles écoles industrielles dirigées par les oblats de la Colombie-Britannique doivent fonctionner³⁸. Ce document donne une orientation plus détaillée que celle qui a été émise au moment de l'ouverture des écoles de Battleford, de Qu'Appelle et de High River en ce sens qu'il aborde, mais toujours de façon générale, des questions telles que la nourriture, les vêtements, les mesures d'hygiène et le logement³⁹. La politique est élaborée école par école, sans ensemble global de lignes directrices. Les directeurs nouvellement nommés ne sont souvent pas au courant des directives qui ont été expédiées à leurs prédécesseurs. Ce n'est qu'en 1894 que le Ministère établit une direction des écoles qui compte trois employés⁴⁰.

Politiques d'admission liées à la santé

La santé des élèves est tributaire de l'existence de politiques qui interdisent l'admission d'enfants atteints de maladies infectieuses dans les pensionnats⁴¹. Ce n'est qu'en 1896 que le commissaire des Indiens A. E. Forget distribue les formulaires d'attestation de santé à tous les directeurs au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il leur fait savoir ce qui suit :

On est d'avis que la norme de santé exigée pour l'admission aux pensionnats et aux écoles industrielles devrait être relevée et qu'un nombre suffisant de recrues

bien portantes pour maintenir votre inscription autorisée au maximum puisse être obtenu, réduisant ainsi au minimum la probabilité d'être obligé de renvoyer un élève pour un motif de santé avant que sa formation soit terminée.

Les directeurs doivent lui envoyer une copie du formulaire rempli lorsqu'un élève est admis⁴².

En 1909, les formulaires de demande d'inscription aux écoles pour tous les pensionnats enjoignent aux médecins qui auscultent les élèves éventuels de n'admettre aucun « élève scrofuleux [terme désignant une forme quelconque de tuberculose] ou atteint de quelque forme de tuberculose que ce soit »⁴³. Il s'agit du premier formulaire de santé nationale que la Commission de vérité et réconciliation a trouvé en examinant les dossiers. (Le formulaire précédemment mentionné que Forget a distribué était limité au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest.) Le contrat de 1910 conclu entre le gouvernement fédéral et les Églises régissant le fonctionnement des écoles exigeait que les élèves ne soient pas admis au pensionnat « jusqu'à ce que, dans la mesure du possible, un médecin, devant être désigné par le surintendant général, ait déclaré qu'ils sont en bonne santé et qu'ils représentent des pensionnaires convenables dans l'école en question »⁴⁴.

Dans le livret de santé qui est utilisé en 1920, on demande l'âge, la taille, le poids et les défauts (le cas échéant) des membres, de la vue et de l'ouïe de l'élève. Le médecin doit aussi indiquer si l'enfant présente des signes « d'autres formes de maladies tuberculeuses », décrire tout signe de maladie cutanée (peau), et indiquer si l'enfant est sujet aux crises, s'il a eu la variole et s'il a été vacciné ou non. Le médecin doit également porter un jugement pour indiquer si l'enfant est « globalement en bonne santé et de constitution solide et apte à entrer dans un pensionnat indien ». Le livret de santé indique clairement aux médecins : « Je demande fortement qu'on n'admette plus à l'avenir à l'école d'enfants souffrant d'affections scrofuleuses ou d'une autre forme de tuberculose; si dans un cas particulier, on juge nécessaire d'assouplir cette règle, il faudra soumettre un rapport au Ministère énonçant les faits »⁴⁵.

En 1933, le formulaire que le médecin doit remplir après avoir examiné les élèves est modifié. Il ne comprend plus la directive « Aucun enfant souffrant d'affections scrofuleuses ou d'une autre forme de tuberculose ne doit être admis au pensionnat. Cette disposition figurait dans le formulaire depuis 1909⁴⁶. Au lieu de cela, il demande « À votre avis, cet enfant présente-t-il une tuberculose active? ». Si la réponse est oui, le médecin doit décrire l'infection. La présence ou l'absence de trachome et d'autres maladies des yeux transmissibles et de syphilis doit également être signalée. Le médecin doit décrire tout état qui rendrait l'enfant inapte à fréquenter le pensionnat ou dont le directeur devrait être averti⁴⁷.

Codes et lignes directrices fédéraux

Les codes du bâtiment et de prévention des incendies

Pendant une grande partie de leur histoire, les pensionnats canadiens échappent à la réglementation sur la prévention des incendies. En vertu de la Constitution, il incombe aux gouvernements provinciaux d'établir et d'appliquer des codes du bâtiment, mais avant les années 1970, ils délèguent cette responsabilité aux municipalités. Il en résulte une multiplicité de codes ou, dans certains autres cas, une absence complète de réglementation. De nombreux pensionnats se trouvent dans des endroits ruraux éloignés et du Nord qui n'ont pas de gouvernement municipal, de code du bâtiment ou d'inspecteur en prévention-incendie. En 1941, le Conseil national de recherches (CNR) publie un Code national du bâtiment. Ce n'est qu'en 1963 que le CNR élabore un Code national de prévention des incendies d'accompagnement. Aucun de ces codes n'a force de loi. Il s'agit plutôt d'un document que doivent utiliser les municipalités comme modèle pour leurs propres codes du bâtiment. Ce n'est qu'au terme d'un processus laborieux que les municipalités adoptent ces codes. En 1973, huit provinces assument la responsabilité pour le code du bâtiment en la retirant aux municipalités et émettent une réglementation provinciale reposant sur les codes nationaux du bâtiment⁴⁸.

Les règles alimentaires canadiennes

Les Affaires indiennes n'ont jamais établi de normes alimentaires ou nutritionnelles nationales pour les pensionnats dont elles assuraient l'administration. Comme nous l'avons relevé, le décret de 1892 impose aux écoles industrielles de suivre « les règles du ministère des Affaires indiennes telles qu'elles sont fixées périodiquement et maintenir une certaine norme en matière d'instruction, d'alimentation et de confort domestique dans les écoles ». La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver de telles règles des Affaires indiennes ayant trait à l'alimentation. Elle n'a pas non plus trouvé de renvoi à de telles règles. Le contrat de 1910 exigeait que les pensionnaires reçoivent suffisamment de nourriture pour leur « bien-être et sécurité ». La Commission de vérité et réconciliation n'a trouvé aucun document qui énonce la définition que donnent les Affaires indiennes d'un régime alimentaire suffisant. La Direction de la nutrition du ministère des Pensions et de la Santé nationale a publié les *Règles alimentaires officielles au Canada* en 1942⁴⁹. Il ne s'agissait jamais plus que de lignes directrices, mais elles sont devenues la première référence nationale pour l'évaluation des régimes alimentaires dans les pensionnats.

Inspections scolaires

Le gouvernement n'est guère en mesure de déterminer si les diverses politiques et règles susmentionnées sont mises en œuvre. En 1885, le gouvernement fédéral conclut des ententes avec les gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Québec et des Maritimes pour que des inspecteurs du gouvernement provincial inspectent les pensionnats et les externats des Affaires indiennes dans ces provinces⁵⁰. Il se passe souvent des années avant qu'une école soit inspectée⁵¹. Ce n'est qu'en 1922 que le gouvernement fédéral prend des dispositions pour faire inspecter tous les pensionnats et externats du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta par des inspecteurs scolaires provinciaux⁵². En tant qu'employés du gouvernement provincial, ils n'ont aucun pouvoir pour ordonner que des améliorations soient apportées⁵³. Leurs inspections se limitent généralement à l'enseignement et à des questions afférentes à la salle de classe. Jusqu'en 1946, année où J. W. McKinnon est nommé inspecteur scolaire territorial, aucune des écoles des Territoires du Nord-Ouest n'est assujettie à une inspection professionnelle régulière⁵⁴.

Le gouvernement fédéral est parfaitement au courant que les pensionnats ne sont pas bien réglementés. Lorsqu'il négocie une nouvelle formule de financement avec les Églises dans les années 1950, il insiste pour que des dispositions lui donnant « une mesure de contrôle très importante » sur l'administration des pensionnats soient incluses. Un tel contrôle s'impose, faisait valoir le gouvernement fédéral, parce que « les normes dont nombre des écoles administrées par les Églises sont ridiculement basses »⁵⁵. En dépit de tout cela, le contrôle qu'exerce le gouvernement fédéral sur les pensionnats demeure limité. Lorsqu'on discute de la possibilité de reprendre les pensionnats aux Églises dans les années 1960, le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes R. F. Battle fait observer : « À l'heure actuelle, certains directeurs ne se sentent aucunement obligés de soutenir la politique gouvernementale⁵⁶. »

Les sections précédentes résument brièvement les politiques des Affaires indiennes en matière de soins de garde. Non seulement le système était sous-réglementé, mais il n'était guère en mesure d'appliquer la réglementation existante. Ces lacunes avaient d'importantes conséquences pour la santé des élèves. Comme il n'a pas réussi à établir et à appliquer de bonnes normes alimentaires, les élèves étaient sous-alimentés pendant la majeure partie de l'histoire du système. Cette sous-alimentation a accru leur vulnérabilité aux maladies infectieuses. La non-application de la réglementation interdisant l'admission d'élèves atteints de maladies infectieuses a contribué à ce que des élèves bien portants soient exposés aux maladies. La surpopulation a accru les taux d'infection dans les pensionnats. Comme on a ni établi ni appliqué une réglementation adéquate en matière de mesures disciplinaires, les élèves étaient laissés à la merci de mauvais traitements. Cette maltraitance minait la santé des élèves de diverses façons, particulièrement en accroissant leur niveau de stress. Elle a également

poussé de nombreux élèves à prendre la décision, éventuellement dangereuse et parfois mortelle, de s'enfuir du pensionnat. Ce n'est que dans les années 1970 que des directives ont été données à l'échelle nationale à propos des mesures que les directeurs devaient prendre lorsque des élèves s'enfuyaient. L'absence d'une telle politique en place avant cette date a contribué à un certain nombre de décès d'élèves.

Partie 2 : Administration et conformité

Le Groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépultures non marqués a recommandé que la Commission de vérité et réconciliation évalue « l'administration des règlements par le Ministère et la conformité des Églises à ceux-ci ». Dans les sections suivantes, on aborde l'administration dans les domaines qui ont touché directement et indirectement la santé des élèves.

Nutrition

À la fin du XIX^e siècle, les responsables de la santé sont parfaitement au courant du lien étroit qui existe entre le régime alimentaire et la santé. Parmi les principaux éléments de la plupart des traitements de la tuberculose, autres que le repos et l'air frais, figurent des repas nutritifs, comprenant de grandes portions de lait⁵⁷. Malgré cela, ce n'est qu'en 1958 que le financement des pensionnats est augmenté à un niveau dont la Direction de la nutrition pense qu'il permet de servir des repas qui sont « adéquats sur le plan nutritionnel »⁵⁸. On n'applique pas non plus de normes. Au lieu de cela, comme pour bien d'autres aspects du fonctionnement des pensionnats, il y a une série de directives et de recommandations vagues et partielles⁵⁹. Par exemple, le contrat de 1910 conclu entre le gouvernement fédéral et les Églises pour l'administration des pensionnats impose aux écoles de servir aux élèves « la nourriture [...] nécessaire à leur bien-être et à leur sécurité »⁶⁰. En 1942, le gouvernement fédéral établit une ligne directrice alimentaire nationale pour tous les Canadiens, en l'occurrence les *Règles alimentaires officielles au Canada*. Ces lignes directrices sont mises à jour en 1944, 1949 et 1961⁶¹.

Par manque de financement et de normes appropriées, les pensionnats offrent, pendant des décennies, des régimes alimentaires inadéquats aux élèves. À partir des années 1890, le personnel des écoles et les Affaires indiennes présentent tous deux des rapports sur l'insuffisance des régimes alimentaires scolaires⁶². On continue de présenter des rapports de ce genre jusque dans les années 1930⁶³. Les éléments de base sont souvent difficiles à obtenir dans les pensionnats, fait qui est bien connu à Ottawa. Le lait en particulier est souvent une denrée rare. Bien que le lait ne fasse pas partie du régime alimentaire traditionnel autochtone, les experts médicaux nord-américains de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle le considèrent comme

une part essentielle du régime alimentaire d'un enfant et comme un élément crucial du régime alimentaire de quiconque est atteint de tuberculose ou qui risque de la contracter⁶⁴. Les troupeaux laitiers des pensionnats sont souvent de taille insuffisante et en mauvaise santé. Par conséquent, le lait destiné aux pensionnaires est limité et éventuellement porteur de la tuberculose⁶⁵.

Même quand les troupeaux laitiers produisent des quantités satisfaisantes, les élèves ne récoltent pas tous les bienfaits du lait que le pensionnat produit. La crème est souvent séparée du lait. Le lait écrémé est ensuite servi aux élèves, et le beurre et la crème sont vendus au public afin d'accroître les revenus du pensionnat. En 1922, le fonctionnaire des Affaires indiennes R. Cairns de la Colombie-Britannique écrit « S'il n'en tenait qu'à moi, j'interdirais chaque séparateur dans ces écoles industrielles et pensionnats. Les élèves ont tellement besoin de la matière grasse du lait⁶⁶. »

Dans leurs mémoires, d'anciens élèves insistent sur la mauvaise qualité et la maigre quantité de la nourriture des pensionnats⁶⁷. Les élèves de l'Institut Mohawk du sud de l'Ontario en viennent à appeler leur pensionnat « le trou de bouillie » à cause du gruau qui est l'aliment principal au petit déjeuner⁶⁸. Il n'est pas rare que des élèves volent de la nourriture et soient punis pour ce larcin⁶⁹. Dans au moins un cas, des élèves affamés ont des démêlés avec la justice parce qu'ils ont volé dans des magasins locaux⁷⁰. Les fugueurs déclarent souvent qu'ils ont été motivés à s'enfuir à cause de la piètre qualité de la nourriture qu'ils reçoivent au pensionnat⁷¹. Les parents font souvent état des plaintes de leurs enfants et refusent par moment de les envoyer au pensionnat s'ils pensent que la nourriture est insuffisante⁷².

Malgré les nombreux rapports défavorables, le gouvernement n'est jamais prêt à donner les directives détaillées nécessaires pour améliorer le régime alimentaire, dans une grande mesure parce que les fonctionnaires sont conscients du fait que l'on ne peut guère apporter de modifications sans une amélioration correspondante du financement. Confronté à des rapports de mauvais régime alimentaire dans un pensionnat de la Saskatchewan, le sous-ministre Duncan Campbell Scott enjoint simplement à la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada de « servir aux enfants de bons aliments nourrissants et bien préparés »⁷³. En prévision de l'ouverture du pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, en 1930, le Dr E. L. Stone, directeur des services médicaux des Affaires indiennes, conseille au directeur du pensionnat « de nourrir les élèves mieux que ce que vous pensez nécessaire. Les écoles les plus saines sont celles dans lesquelles la nourriture est la meilleure ». Il recommande beaucoup de lait entier, des protéines et du pain brun⁷⁴. Ce sont dans l'ensemble de bons conseils, mais ceux-ci ne sont jamais traduits en directives. Cette combinaison d'instructions vagues et d'application incohérente caractérise la politique du gouvernement à l'égard du régime alimentaire des élèves tout au long de cette période.

Le problème fondamental est le sous-financement du système par Ottawa, un sous-financement qui est, du moins au départ, fondé sur la croyance que les enfants

seront en mesure de cultiver suffisamment de nourriture pour rendre les pensionnats en grande partie autarciques. Certains pensionnats ne peuvent parvenir à l'autosuffisance économique qu'en réduisant le régime alimentaire des élèves ou en vendant des aliments ou des produits alimentaires qui autrement pourraient leur être servis. Les directeurs font également remarquer le rapport entre la modicité des subventions et la piètre qualité du régime alimentaire⁷⁵.

Le commissaire des Indiens Edgar Dewdney enjoint en 1883 au directeur du pensionnat de Battleford, Thomas Clarke : « il faut faire preuve d'économie dans tous les domaines », ce qui a certainement des répercussions sur la politique alimentaire du pensionnat⁷⁶. Vingt ans plus tard, le fonctionnaire des Affaires indiennes Martin Benson écrit : « on est presque trop économe dans ces pensionnats pour ce qui est des vêtements et du régime alimentaire des élèves, ce qui a été rendu nécessaire par l'augmentation du coût des fournitures, du combustible et de la main-d'œuvre et de la difficulté de recruter des élèves »⁷⁷. Au début des années 1930, le gouvernement fédéral réduit la subvention par élève des écoles de 15 %. Bien que les subventions restent modiques, les prix des aliments continuent d'augmenter. En 1938, après que le gouvernement a réduit la subvention par élève de 15 %, la commission anglicane sur les pensionnats indiens et esquimaux fait observer que de 1935 à 1938, le coût de la farine a augmenté de 43 %, celui des flocons d'avoine de 8 %, celui du thé de 24 % et celui du sucre de 6 %⁷⁸.

Le financement des pensionnats est une fois de plus réduit au début de la Seconde Guerre mondiale. Ces réductions ont, comme on aurait pu le prévoir, des conséquences désastreuses pour les régimes alimentaires des pensionnats. Les parents, les médecins, les nutritionnistes, les agents des Affaires indiennes, les directeurs et les responsables religieux ont tous soulevé des préoccupations au sujet du piètre régime alimentaire dans les pensionnats pendant les années de guerre⁷⁹. À partir de 1944, la Croix-Rouge canadienne surveille les régimes alimentaires dans un certain nombre de pensionnats⁸⁰. Les études permettent de cerner des carences de vitamines et de minéraux dans les régimes alimentaires. Les cuisines sont mal équipées, le personnel est mal formé, et le financement gouvernemental est insuffisant⁸¹.

Les Églises reconnaissent que les régimes alimentaires des pensionnats présentent des carences et demandent un financement supplémentaire du gouvernement. Le rapport de 1946 de la Indian Work Investigation Commission de l'Église anglicane sur l'état des pensionnats relève qu'un « médecin associé au ministère des Indiens » a déclaré qu'il ne « considère pas que l'alimentation donnée aux enfants est suffisamment variée ou équilibrée. Compte tenu de la forte incidence de tuberculose, il a recommandé que la ration de lait soit augmentée ». Les anglicans recommandent que la ration soit augmentée immédiatement, faisant observer que dans certains cas, il faut la doubler ou la tripler. Le rapport note que dans un pensionnat anglican, la nourriture est « insuffisante en quantité et de très piètre qualité »⁸². Lors de l'audience

du comité fédéral mixte chargé d'étudier la *Loi sur les Indiens* en 1947, les Églises protestantes font savoir sans ambiguïté qu'elles ne reçoivent pas suffisamment de fonds pour nourrir les élèves conformément aux normes fédérales⁸³. Les organismes autochtones qui comparaissent devant le comité abondent dans ce sens⁸⁴.

En 1946, la Division de l'hygiène alimentaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fédéral crée un service de la nutrition pour les pensionnats. Dans le cadre de ce service, des nutritionnistes visitent les pensionnats, évaluent les menus et formulent des recommandations pour des changements au régime alimentaire et à la préparation des aliments⁸⁵. Les rapports établis par le service de 1946 à 1947 confirment les conclusions d'études antérieures : les régimes alimentaires sont limités, les aliments sont mal préparés, et le financement est insuffisant⁸⁶. En outre, le gouvernement continue de recevoir des rapports critiques sur les régimes alimentaires des pensionnats présentés par le personnel des Affaires indiennes sur le terrain et du personnel des écoles⁸⁷. Après deux ans de travail, le chef de la Division de l'hygiène alimentaire fait savoir aux Affaires indiennes qu'il n'y a pas eu d'amélioration dans les pensionnats que la Division a visités et que l'on ne peut pas s'attendre à grand-chose si l'on n'améliore pas le financement (en l'accompagnant d'autres changements nécessaires)⁸⁸.

Au milieu des années 1950, les pensionnats ne réussissent toujours pas à nourrir les élèves à un niveau conforme aux règles alimentaires du Canada. Une évaluation de 1956 du pensionnat de Norway House, au Manitoba, dévoile que les quantités d'agrumes, de légumes (autres que les pommes de terre) et d'œufs sont « considérablement inférieures » à celles qui sont recommandées par les Règles alimentaires au Canada. Le rapport d'évaluation précise que les enfants plus âgés ne reçoivent pas suffisamment de lait⁸⁹. D'autres écoles soumettent des rapports similaires⁹⁰.

Avant 1957, les pensionnats sont censés payer pour l'alimentation de leurs élèves avec l'argent provenant de la subvention par élève. Au cours de cette année, le gouvernement adopte un nouveau système, dans le cadre duquel on doit rembourser aux pensionnats leurs dépenses effectives. Cependant, pour contrôler les coûts, on établit une allocation alimentaire par élève⁹¹. Elle finit par être fondée sur une estimation établie par la Division de l'hygiène alimentaire du montant d'argent qui serait nécessaire pour que les régimes alimentaires soient « entièrement adéquats sur le plan nutritionnel ». La Division de l'hygiène alimentaire recommande également que les taux soient ajustés annuellement en fonction des changements des coûts, de l'expédition et de la disponibilité d'approvisionnements d'aliments en gros⁹².

À la suite de la nouvelle allocation alimentaire, les repas servis aux élèves s'améliorent⁹³. Bien que, dans de nombreux cas, la nouvelle allocation représente une augmentation du financement, les directeurs trouvent qu'il reste difficile de respecter les Règles alimentaires au Canada sans dépasser le budget⁹⁴. Après des retards initiaux, l'allocation alimentaire générale est appliquée aux foyers du nord du Canada⁹⁵.

Comme l'allocation ne tient pas entièrement compte des différences de prix, certains établissements trouvent difficile de servir des repas adéquats à leurs élèves tout en respectant le budget. Jusqu'en 1969, des rapports émanant de résidences du nord signalent qu'elles ne sont pas en mesure d'acheter suffisamment de nourriture pour satisfaire l'appétit des élèves⁹⁶.

Bon nombre des problèmes que les inspecteurs ont cernés dans les années 1940 sont toujours signalés dans les rapports des années 1970. Les budgets alimentaires sont trop bas et les repas sont inadéquats, selon ces rapports⁹⁷. Dans certaines résidences, il n'y a toujours que peu, voire pas de planification des menus⁹⁸. Il est difficile de recruter et de maintenir à l'effectif des cuisiniers qualifiés⁹⁹. Les mauvaises méthodes de cuisson dans certaines écoles réduisent la valeur nutritive de certains repas¹⁰⁰. Dans certains pensionnats, les cuisines mal conçues et mal entretenues donnent du fil à retordre aux cuisiniers¹⁰¹. Malgré ces limites, comparativement aux rapports des années 1940 et 1950, il est manifeste que les conditions alimentaires dans les écoles se sont considérablement améliorées dans les années 1970¹⁰².

Comme les normes alimentaires ne sont ni établies ni appliquées, à quoi s'ajoute un sous-financement chronique, la santé et le développement physique à long terme des élèves sont compromis par un régime alimentaire inadéquat. Il est également bien plus probable que les enfants sous-alimentés succombent à des maladies infectieuses, particulièrement la tuberculose, qui est endémique dans les pensionnats pendant une grande partie de leur histoire.

État des bâtiments

Selon un rapport de 1897, les écoles industrielles que le gouvernement fédéral a établies au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest sont mal situées et mal construites. Martin Benson, fonctionnaire des Affaires indiennes, rapporte que les écoles industrielles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest sont « construites à la hâte à l'aide de matériaux de mauvaise qualité, mal aménagées et privées des infrastructures essentielles pour l'éclairage, le chauffage et la ventilation ». Du reste, le drainage est mauvais, et l'approvisionnement en eau et en carburant n'est pas suffisant¹⁰³. Les pensionnats construits par les religieux sont tout aussi mal lotis. En 1904, David Laird, commissaire des Indiens, reprend à son compte les observations de Martin Benson lorsqu'il écrit que les sites désignés pour les pensionnats dans les Prairies semblent « avoir été choisi[s] sans égard pour l'approvisionnement d'eau et le drainage. Je ne veux mentionner aucune école en particulier, mais j'ai insisté à plusieurs endroits sur le besoin d'une meilleure protection contre l'incendie »¹⁰⁴. La situation ne s'améliore guère au cours des quatre décennies suivantes. En 1940, R. A. Hoey, qui occupe le poste de surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes depuis 1936, rédige une évaluation détaillée sur l'état des pensionnats. Il constate

qu'un grand nombre d'établissements se trouvent « dans un état délabré » et « dangereusement exposés aux incendies ». Il impute la responsabilité des « conditions de nos établissements en général » aux « mauvais travaux de construction ». Il ajoute que les établissements ne répondent pas aux « normes minimales pour la construction de bâtiments publics, et plus particulièrement d'établissements d'enseignement pour les enfants »¹⁰⁵. Comme aucun code du bâtiment ni aucun code de prévention des incendies provincial ou fédéral ne sont appliqués à l'époque, il est probable que Hoey entend que les bâtiments qui sont alors construits ne respectent pas les normes des pratiques de construction normalement acceptées de l'époque. C'est le cas, même s'il n'est pas inhabituel que l'architecte en chef du gouvernement examine les plans des bâtiments de pensionnats et d'écoles industrielles¹⁰⁶.

Les bâtiments mal construits sont mal entretenus. Les responsables du gouvernement et des Églises présentent régulièrement des rapports défavorables sur la qualité des bâtiments. En voici des exemples.

- En 1907, on signale que « l'état dangereux du bâtiment » (pensionnat de Norway House, au Manitoba) est « une menace pour la santé des élèves »¹⁰⁷.
- En 1908, P. Claessen, le directeur du pensionnat de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, décrit son pensionnat comme « peu salubre » et « délabré »¹⁰⁸.
- En 1908, le dortoir des garçons au pensionnat anglican de la réserve des Gens-du-Sang est décrit par un inspecteur comme « sans aucun doute le pire bâtiment que j'ai visité pendant mes déplacements et il devrait être remplacé immédiatement »¹⁰⁹. Le bâtiment n'est remplacé que 20 ans plus tard, en 1927¹¹⁰.
- En 1923, le pensionnat des garçons à Alert Bay, en Colombie-Britannique, est décrit comme « vieux, avec un toit qui fuit, exposé aux courants d'air et construit sur des solives qui, par endroits, ont été presque entièrement rongées par la pourriture »¹¹¹.
- En 1930, le pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique, est décrit comme étant dans un état « déplorable ». L'année suivante, l'agent des Indiens fait observer qu'on a désespérément besoin d'un nouveau bâtiment d'école, et en 1933, lors d'une inspection, on remarque que le bâtiment est en mauvais état¹¹².
- En 1936, le pensionnat anglican de Wabasca, en Alberta, est décrit comme étant dans un état « déplorable » et, l'année suivante, un inspecteur déclare qu'il est « inhabitable par quiconque »¹¹³.

L'histoire du pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, montre bien la longue détérioration que les pensionnats ont subie pendant la Grande Dépression des années 1930. En 1939, on découvre que les solives et les poutres transversales qui maintiennent le plancher du pensionnat s'enfoncent. L'agent des Indiens local conclut que la situation est « urgente et dangereuse »¹¹⁴. Les inspecteurs attribuent bon nombre

des problèmes à la piètre construction. L'âge du bâtiment et le nombre de défauts amènent un architecte du gouvernement à conclure que le bâtiment ne vaut pas la peine d'être réparé¹¹⁵. Cependant, au lieu de construire une nouvelle école, le gouvernement autorise la réparation du pensionnat¹¹⁶.

Des rapports précis font état d'un mauvais approvisionnement en eau ou de la présence d'eaux usées insalubres au pensionnat de Morley (Alberta) en 1892; au pensionnat de Red Deer (Alberta) en 1896; au pensionnat presbytérien de Kamsack (Saskatchewan) en 1893; au pensionnat de Qu'Appelle (Saskatchewan) en 1897; au pensionnat de Brandon (Manitoba) en 1897; au pensionnat de Muncey (Ontario) en 1901; au pensionnat de Battleford (Saskatchewan) en 1901; au pensionnat de Regina (Saskatchewan) en 1908; au pensionnat de Birtle (Manitoba) en 1915; au pensionnat de Sandy Bay (Manitoba) en 1927 et en 1934; au pensionnat de l'île Kuper (Colombie-Britannique) en 1931 et en 1934; et au pensionnat de Mission (Colombie-Britannique) en 1938¹¹⁷. Ces carences ont des effets documentés sur la santé. Un rapport sur les conditions qui prévalent au pensionnat de Kamloops (Colombie-Britannique) en 1927 conclut en disant que la mauvaise construction a contribué au développement d'« une multitude d'infections, de rhumes, de bronchites et de pneumonies au cours de l'hiver précédent »¹¹⁸. De 1927 à 1940, des rapports sont présentés continuellement sur l'insuffisance du système d'eaux usées au pensionnat catholique de Kenora (Ontario)¹¹⁹. Deux élèves sont hospitalisés et 24 tombent malades d'une écloison de grippe intestinale au pensionnat en 1939¹²⁰.

Les chaudières sont souvent inadéquates. On rapporte que des instituteurs portent des manteaux de fourrure en classe et que des tasses de café gèlent dans les salles de classe¹²¹. La chaudière du pensionnat de Birtle, au Manitoba, est en si mauvais état en 1927 qu'elle ne parvient pas à faire monter la température au-dessus de 50 degrés Fahrenheit (10 degrés Celsius) en hiver¹²². À Norway House, dans le nord du Manitoba, la chaudière est tellement en piteux état qu'un responsable d'une Église conclut qu'il est « impossible de chauffer les bâtiments »¹²³.

Après avoir examiné les séquelles de l'investissement insuffisant dans les pensionnats en 1940, R. A. Hoey recommande au gouvernement de fermer 12 établissements. Cependant, la plupart d'entre eux ne ferment pas avant au moins 10 années supplémentaires, et quelques-uns ferment seulement 35 ans plus tard. Au Manitoba, il s'agit entre autres de celui de Portage la Prairie, qui reste ouvert jusqu'en 1975 et de celui de Pine Creek, qui est fermé en 1969. En Saskatchewan, la liste des pensionnats dont Hoey recommande la fermeture comprend Round Lake, qui ferme en 1950, et le pensionnat Thunderchild, à Delmas, qui est détruit par un incendie en 1948. En Alberta, la liste comprend Wabasca, qui est transféré au gouvernement de l'Alberta en 1966; Whitefish Lake, qui est fermé en 1950; Sturgeon Lake, qui est fermé en 1961; Sacred Heart et St. Cyprian, à Brocket, qui sont également fermés en 1961. En Colombie-Britannique, la liste comprend Kitimaat, qui ferme en 1941; Port Simpson, qui ferme en 1948 et Squamish, qui ferme en 1959¹²⁴.

Hoey réussit à faire fermer quelques pensionnats, mais il y en avait encore 56 en activité dans le sud du Canada en 1969 lorsque le ministère des Affaires indiennes a repris l'entière gestion du système des mains des Églises. Hoey réussit à faire fermer quelques pensionnats, mais il y en avait encore 56 en activité dans le sud du Canada en 1969 lorsque le ministère des Affaires indiennes a repris l'entière gestion du système des mains des Églises. Après 1969, le Ministère a amorcé rapidement la fermeture des pensionnats. Mais, dans l'intervalle, des élèves vivaient et étudiaient dans des bâtiments vétustes et inadéquats, généralement surpeuplés¹²⁵.

Les responsables du gouvernement et des Églises continuent de décrire les pensionnats en termes accablants. En 1947, H. A. Alderwood, de l'Administration des écoles indiennes anglicanes, décrit le pensionnat de Chapleau, en Ontario, comme un « déshonneur » tant pour le gouvernement que pour l'Église¹²⁶. En 1950, une inspection révèle que le plâtre des murs du pensionnat presbytérien de Kenora est en « piteux état », que l'éclairage y est trop faible et que le réseau d'égouts présente des fuites¹²⁷. À l'automne de 1948, le fonctionnaire des Affaires indiennes R. S. Davis décrit de la même façon le pensionnat de Brandon comme étant « dans un état très déplorable »¹²⁸. En octobre 1951, l'inspecteur des Affaires indiennes L. G. P. Waller souligne que le système de chauffage au pensionnat de Desmarais, en Alberta, n'est « pas entièrement adéquat »¹²⁹. Il revient sur le sujet dans son rapport de décembre 1952, disant « qu'un meilleur système de chauffage est essentiel pour la santé des élèves et du personnel ». Dans un même temps, il se demande s'il est bien sage d'installer, dans un bâtiment vieillissant, un nouveau système de chauffage qui pourrait coûter jusqu'à 100 000 \$¹³⁰.

Pendant les années suivant la Seconde Guerre mondiale, non seulement les bâtiments se détériorent physiquement, mais ils sont également surpeuplés. Ce surpeuplement exerce une pression importante sur les systèmes d'assainissement des pensionnats et augmente la prolifération de maladies infectieuses. Le surpeuplement rend l'évaluation des dortoirs en cas d'incendie plus difficile. Il est d'usage dans les pensionnats d'admettre bien plus d'élèves que le nombre auquel ils sont autorisés. En 1943, 51 des 73 pensionnats affichent un taux d'admissions bien au-delà du nombre autorisé¹³¹. En 1955, 41 des 66 pensionnats comptent plus d'élèves que le nombre autorisé¹³². Dans certains pensionnats, le surpeuplement est maintenu par principe. En 1956, on peut lire dans un guide à l'intention des directeurs et enseignants des écoles catholiques : « Il est de la plus haute importance que le pensionnat maintienne un nombre d'élèves équivalent ou supérieur à son nombre d'admissions autorisé; même au taux actuel de subvention par élève, une réduction en deçà du nombre autorisé se traduirait par une perte de revenus¹³³. »

Le problème persiste jusqu'à la fin des années 1950 et dans les années 1960. En 1958, le nombre d'élèves admis au pensionnat catholique romain de Kenora est de 157 alors que le nombre d'admissions autorisé est de 110¹³⁴. Malgré les instructions de réduire les admissions, en 1959, le directeur annonce son intention d'admettre 188 élèves, ce

qui mène à une confrontation avec les Affaires indiennes¹³⁵. En 1964, le pensionnat catholique de Cardston héberge le double d'élèves qui était prévu à l'origine. Alors qu'il a été construit en vue d'accueillir 100 élèves, il héberge 200 élèves et en reçoit 200 en externat¹³⁶. En mai 1967, au moins trois pensionnats de la Colombie-Britannique accueillent plus d'élèves que leur nombre d'admissions autorisé. Le pensionnat de Sechelt, qui a une capacité de 80 élèves, en compte 126; celui de Fraser Lake, avec une capacité de 110, héberge 181 élèves; le pensionnat de Williams Lake a une capacité pondérée de 257 élèves et en compte 307 admis¹³⁷.

Les piètres conditions de salubrité demeurent une menace pour la santé des élèves. En 1940, une analyse de l'eau au pensionnat de Birtle, au Manitoba, révèle un taux élevé de colibacilles. On commande un sérum anti-typhoïdique pour traiter le personnel et les élèves. On découvre que l'installation de chloration du pensionnat a cessé de fonctionner. Il est non seulement difficile de trouver des réparateurs qualifiés à l'extérieur du pensionnat, mais l'agent des Indiens craint également qu'il ne soit difficile de recruter un ingénieur d'école qui connaisse suffisamment la technologie pour en faire la maintenance¹³⁸. En 1947, un fonctionnaire des Affaires indiennes écrit, au sujet du pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique : « Dans l'aile des garçons, une seule toilette était fonctionnelle, la plupart des autres étaient dans un état dégoûtant, débordant jusque dans les dortoirs¹³⁹. »

Le réseau d'égout vétuste du pensionnat de Moose Factory, en Ontario, entraîne une « grave éclosion de fièvre typhoïde chez le personnel et les élèves » en 1947¹⁴⁰. Le problème reste sans solution. En 1950, il faut hospitaliser un certain nombre d'élèves « chez qui la malpropreté a provoqué des éruptions cutanées »¹⁴¹. Un fonctionnaire du ministère fédéral de la Santé rapporte en 1966 que les eaux usées à Stuart Lake présentent un risque pour la santé des élèves au pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique¹⁴². La même année, on craint que les eaux d'égout brutes du pensionnat d'Assumption, en Alberta, ne polluent la rivière Gun, mettant en péril les familles vivant en aval¹⁴³. En 1966, un médecin hygiéniste émet un avis de fermer le pensionnat catholique de Le Pas, au Manitoba, à moins que le problème d'eaux usées soit réglé immédiatement¹⁴⁴. En 1968, il se produit une éclosion de maladie intestinale au pensionnat de McIntosh, en Ontario, parce que le système de traitement est à la fois inadéquat et qu'il ne fonctionne que par intermittence¹⁴⁵.

Les problèmes d'adduction d'eau restent endémiques¹⁴⁶. En 1961, peu après avoir accepté le poste de directeur à Wabasca, en Alberta, Eric Barrington rapporte que l'eau du pensionnat a, « pour le moins qu'on puisse dire, une saveur unique, sa couleur rappelle un café moyennement corsé, elle est aussi très dure et elle décolore tout récipient qu'elle a le malheur de toucher »¹⁴⁷.

En juin 1965, le Conseil de santé de la Cariboo Union déclare que le pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, est une nuisance publique. Le pensionnat, que les Affaires indiennes ont qualifié en 1946 de bâtiment qui a fait son temps,

déverse maintenant, quotidiennement, 40 000 gallons (151 416 litres) d'eaux d'égout brutes dans la rivière San Jose. Le Conseil menace de fermer le pensionnat si les Affaires indiennes n'installent pas le système de traitement des eaux d'égout qu'il a promis dans les deux mois¹⁴⁸.

En 1958, une inspection du pensionnat de Fort Frances, en Ontario, conclut que le bâtiment, qui date du XIX^e siècle, a dépassé le stade des réparations et qu'il doit être condamné¹⁴⁹. En 1960, un inspecteur conclut que le circuit électrique du pensionnat de Portage la Prairie, au Manitoba, est « en très mauvais état ». L'intensité de lumière est faible partout dans le bâtiment et le manque de prises entraîne « l'utilisation de nombreuses rallonges électriques, ce qui constitue un risque d'incendie »¹⁵⁰. L'année suivante, le directeur du pensionnat informe les Affaires indiennes que la résidence constitue « un danger et qu'elle doit être fermée ». Il écrit, en énumérant les principales carences, que « les dortoirs sont trop petits; les appareils sanitaires complètement usés; le système d'éclairage est un danger d'incendie »¹⁵¹. Le système de chauffage du pensionnat de McIntosh, en Ontario, est tellement inadéquat que pendant un automne, au début des années 1960, les températures de certaines classes varient entre 50 et 85 degrés Fahrenheit (de 10 à 29 degrés Celsius)¹⁵². En 1965, il est décidé que le pensionnat catholique de Cluny, en Alberta, fermera d'ici cinq ans. Par conséquent, seules des réparations urgentes doivent être effectuées à partir de ce moment¹⁵³. (Le pensionnat ferme en 1968.¹⁵⁴)

En 1967, l'Association nationale des directeurs et des administrateurs de pensionnats indiens – qui regroupe les directeurs des pensionnats catholiques et protestants – présente un mémoire dans lequel elle dresse le constat suivant : « Au cours des années pendant lesquelles les paroisses ont participé à l'administration des pensionnats, nous avons constaté une détérioration continue des services essentiels. D'année en année, les plaintes et les demandes d'amélioration sont restées lettre morte¹⁵⁵. »

Lorsque le sous-ministre responsable des Affaires indiennes, E. A. Côté, rencontre les responsables des paroisses et des pensionnats pour discuter du mémoire, il leur explique que le Ministère s'occupera uniquement des réparations urgentes dans les pensionnats dont il a prévu la fermeture¹⁵⁶. En 1971, G. LeBleu, l'administrateur de la résidence catholique de Kenora, signale aux Affaires indiennes qu'aucune réparation majeure n'a été effectuée à la résidence au cours des six années précédentes et que, sans modifications majeures, les enfants ne pourront plus y vivre en sécurité. Les améliorations qui s'imposent pour assurer la qualité de l'eau et la sécurité incendie, écrit-il, coûteront plus de 100 000 \$¹⁵⁷. La résidence a été fermée l'année suivante¹⁵⁸. La décision d'exploiter ces pensionnats mal construits et mal entretenus jusqu'à ce qu'ils ne soient plus bons à rien est une preuve supplémentaire de l'échec du gouvernement d'établir et de respecter des normes de construction, d'entretien et d'hygiène appropriées pour les pensionnats.

Les mauvaises conditions d'hygiène mettent les élèves en péril, tandis que la mauvaise ventilation contribue à répandre la maladie. La piètre construction et le manque d'approvisionnement en eau convenable contribuent non seulement aux maladies, mais accroissent également le risque de pertes de vie lors d'un incendie du pensionnat. Il faut voir dans l'omission de bâtir et d'entretenir des installations adéquates pour les pensionnats le facteur qui contribue considérablement aux problèmes de santé, y compris le taux de mortalité élevé, qui affligent les pensionnats.

Politiques de santé

Comme l'indique l'analyse statistique, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a relevé 3 201 décès d'élèves de pensionnats dans les registres de décès d'élèves dont le nom est connu et inconnu. Sur ceux-ci, 2 434 se sont produits avant 1940, et 691 sont survenus au cours des 60 années suivantes (pendant cette période, il y en a eu 76 supplémentaires dont la date exacte n'est pas connue). Le taux de mortalité des élèves dans les pensionnats était considérablement plus élevé que le taux de décès de la population canadienne d'âge scolaire pour la période de 1926 à 1950. (Il est probable qu'il était considérablement plus élevé au cours de la période précédente également, mais il n'y a pas de données de recensement pour établir une comparaison.) Pour toute période de cinq ans entre 1926 et 1950, le taux de mortalité dans les pensionnats était au moins le double du taux de la cohorte des garçons de 14 ans de la population générale. Pendant certaines périodes, il était jusqu'à 4,73 fois plus élevé. Il ressort aussi clairement de l'analyse statistique que la principale cause de décès était la tuberculose. Elle représentait 47 % des décès dont on connaît la cause. Ceux qui ont survécu à la tuberculose étaient affaiblis et ils étaient vulnérables à la grippe, à la rougeole, à la diphtérie et à la variole.

Pour ces raisons, l'exposé consacré aux soins de garde par rapport aux soins de santé se concentrera sur la réaction des Affaires indiennes à la tuberculose dans les pensionnats.

Le contexte de la crise de la tuberculose dans les pensionnats

Tuberculose

La tuberculose est une maladie transmissible qui attaque le plus souvent les poumons et qu'on appelle la « tuberculose pulmonaire ». Elle peut également s'attaquer aux organes, au système digestif, aux ganglions lymphatiques du cou (une pathologie souvent appelée « scrofule »), aux os, aux articulations et à la peau. Une personne atteinte de tuberculose pulmonaire expulse la bactérie de la tuberculose lorsqu'elle éternue, tousse ou crache. L'infection se propage lorsqu'une personne non infectée inspire l'air contaminé par la bactérie. Par conséquent, les taux d'infection sont élevés dans les logements surpeuplés et mal aérés. La consommation de viande ou de lait

provenant de bovins atteints de la tuberculose peut également contribuer à la propagation de la maladie.

Dans la plupart des cas, le système immunitaire est en mesure de contenir et, dans bien des cas, tuer la bactérie, bien que la maladie puisse apparaître ultérieurement. Si le système immunitaire ne peut pas contenir la bactérie, la maladie peut se propager à tout l'organisme. Les symptômes de la maladie peuvent ne pas apparaître avant plusieurs années. C'est pourquoi il est courant de parler de tuberculose active ou latente. Ce ne sont pas toutes les formes latentes de l'infection qui deviennent actives.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on ne comprenait pas clairement les origines de la maladie ou la façon dont elle se transmettait. Ce n'est qu'en 1882 que le chercheur allemand Robert Koch publie les résultats de ses recherches montrant l'existence de bactéries de la tuberculose qui répandent la maladie¹⁵⁹. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la tuberculose est la principale cause de décès en Europe et en Amérique du Nord. La malnutrition, les mauvaises conditions de logement et la surcharge de travail sont toutes interreliées; les populations pauvres et institutionnalisées connaissent le taux de mortalité le plus élevé.¹⁶⁰ Dans les années 1880, un bon régime alimentaire ainsi qu'un système de ventilation et des soins adéquats sont considérés comme essentiels pour soigner des patients tuberculeux¹⁶¹. En ne fournissant pas des immeubles bien construits et bien ventilés dotés de systèmes d'assainissement appropriés, à quoi s'ajoute l'omission de fournir des régimes alimentaires adéquats, on a contribué directement au taux de mortalité par tuberculose.

À partir de la fin du XIX^e siècle, il devient de plus en plus courant d'envoyer les personnes qui reçoivent un diagnostic de tuberculose dans des établissements spécialisés appelés « sanatoriums »¹⁶². Le régime dans ces établissements varie, mais un meilleur régime alimentaire, le repos et l'air frais sont des éléments communs du traitement. Ces régimes ne guérissent pas la tuberculose, mais, dans de nombreux cas, les patients sont capables de se rétablir au point où ils peuvent quitter le sanatorium et reprendre leurs activités quotidiennes. Les sanatoriums fournissent un avantage supplémentaire en isolant les personnes atteintes de tuberculose active de la population générale¹⁶³. Le premier sanatorium canadien ouvre à Muskoka, en Ontario, en 1897¹⁶⁴. Le gouvernement fédéral refuse de jouer un rôle direct dans le traitement et la prévention de la tuberculose, laissant aux provinces et à des organismes bénévoles la responsabilité de le faire. Il s'ensuit que les services pour tous les Canadiens sont souvent inadéquats et dispensés de façon empirique¹⁶⁵.

L'effet conjugué de l'isolement des patients tuberculeux dans des sanatoriums, l'incidence de l'amélioration des mesures d'hygiène et la hausse du niveau de vie aboutit à une augmentation de la résistance générale à la bactérie et à une baisse du taux de mortalité liée à la tuberculose en Europe et en Amérique du Nord. Ce déclin commence avant même que les scientifiques découvrent que la maladie est attribuable à une bactérie transmissible et il se poursuit jusqu'au XX^e siècle — la prévalence et le taux de déclin

varient en fonction des catégories sociales¹⁶⁶. Le premier antibiotique efficace contre la tuberculose, la streptomycine, n'est découvert qu'en 1943. Son efficacité est limitée par la capacité de la bactérie de la tuberculose de développer une résistance aux médicaments. Toutefois, l'introduction de l'acide para-aminosalicylique (PAS) et de l'hydrazide isonicotinique (HIN; aussi appelé hydrazide d'acide isonicotinique ou isoniazide) dans la démarche thérapeutique à la fin des années 1940 contribue à la mise au point d'un traitement chimique efficace de la maladie. Des patients diagnostiqués en phase terminale commencent à se rétablir. Malgré la chute du taux de mortalité, la demande en matière de soins de santé augmente, car le nouveau médicament est prescrit dans le cadre d'un traitement dispensé à l'hôpital¹⁶⁷. De plus, grâce à ce nouveau médicament, certains traitements chirurgicaux peuvent être administrés de manière plus sûre¹⁶⁸.

La tuberculose et les peuples autochtones du Canada

La colonisation européenne de l'Amérique du Nord a perturbé les économies et les collectivités autochtones et a brutalement fait augmenter la vulnérabilité des peuples autochtones à la tuberculose. Ce phénomène est particulièrement manifeste dans les Prairies canadiennes dans les années 1880. La disparition du bison et l'établissement forcé de populations dans des logements exigus dans les réserves, sans système d'assainissement, provoque une crise de santé. Dans la réserve de Qu'Appelle, le taux de mortalité par tuberculose atteint 9 000 décès pour 100 000 habitants en 1886. Il s'agit d'un des taux de mortalité liée à la tuberculose les plus élevés jamais enregistrés. Il est 45 fois plus élevé que les taux de mortalité observés au plus fort de l'épidémie, en 1880, pour les villes de Montréal et de Toronto (200 décès pour 100 000 habitants)¹⁶⁹.

Le gouvernement fédéral est parfaitement au courant de cette crise. Dans certaines situations, il contribue délibérément à son existence. Par exemple, il refuse l'aide alimentaire aux bandes et aux individus si des personnes quittent la réserve sans autorisation, ne s'adonnent pas à des activités agricoles ou refusent d'inscrire leurs enfants dans les pensionnats¹⁷⁰. Dans bien des cas, les tentatives des gens des Premières Nations de faire la transition vers l'agriculture sont vaines parce que le matériel et les fournitures du gouvernement sont inadéquats, arrivent en retard et ne suffisent souvent pas. Ceux qui cultivent des céréales sont menacés de famine, en raison du manque de matériel de meunerie. Certaines personnes qui ont abandonné une vie de chasse constatent qu'elles ne peuvent pas s'offrir de vêtements adéquats en cultivant la terre. Par conséquent, elles doivent arrêter leur travail agricole et retourner à la chasse¹⁷¹. Les agents des Indiens reçoivent régulièrement des directives leur enjoignant de ne prêter main-forte qu'aux « Indiens très démunis, âgés ou malades » et seulement dans des cas extrêmes. On ne leur fournit ni sucre, ni savon, ni thé, sauf en cas de maladie. Les agents doivent pratiquer l'« économie la plus rigoureuse » et veiller à ce que l'aide ne soit pas donnée à « ceux qui ne sont pas dans le besoin ou ne la méritent pas »¹⁷².

En 1904, le Dr Peter Bryce est nommé au poste nouvellement créé de médecin chef du ministère de l'Intérieur et des Affaires indiennes¹⁷³. Il est l'un des chefs de file en matière de santé publique au pays, car il a exercé les fonctions de secrétaire de la Commission de santé de l'Ontario et de président de l'American Public Health Association et il est membre de l'Association canadienne de prévention de la tuberculose¹⁷⁴. Dans son rapport annuel de 1906, Bryce décrit l'ampleur de la crise de santé autochtone. Il note que « chez les sauvages du Canada, le taux de mortalité est deux fois plus considérable et même trois fois, en certaines provinces, que chez le reste de la population ». Il désigne la tuberculose comme la principale cause de décès et explique que la propagation de la maladie commence dans les réserves, où les nourrissons et les enfants contractent la maladie, puis ils infectent les autres enfants lorsqu'ils sont envoyés dans les pensionnats. Les pensionnaires atteints de la maladie « sont renvoyés dans leurs familles, au sein desquelles ils vont à leur tour répandre l'infection »¹⁷⁵. Le problème a été cerné, mais au cours des années suivantes, peu d'efforts sont déployés pour l'atténuer. En 1930, le Dr E. L. Stone, qui par la suite deviendra le médecin chef des Affaires indiennes, décrit l'épidémie de tuberculose qui sévit au sein des Premières Nations comme étant « actuellement le problème de santé publique le plus aigu au Canada ». Stone admet également que la réponse du gouvernement est insuffisante. « À ce moment nous sommes forcés de refuser des demandes de traitement dans les sanatoriums à cause du manque de fonds pour leur maintien¹⁷⁶. »

Tout au long des années 1930, le taux de mortalité liée à la tuberculose des Premières Nations n'est jamais inférieur à 600 décès pour 100 000 personnes, tandis que le taux de mortalité de la population canadienne générale régresse de 79,8 pour 100 000 en 1930 à 53,6 pour 100 000 en 1939¹⁷⁷. Dans l'Ouest canadien, les différences de l'état de santé des membres des Premières Nations et du reste de la population peuvent être mesurées carrément par les taux de mortalité liée à la tuberculose. En 1934, les membres des Premières Nations représentent 2,2 % de la population du Manitoba, mais 31 % des décès liés à la tuberculose. En Saskatchewan, les chiffres comparables sont 1,6 % de la population et 27 % des décès; en Alberta, il s'agit de 2,1 % et de 34 %, respectivement; et en Colombie-Britannique, ils sont de 3,7 % et de 35 %, respectivement¹⁷⁸. En 1930, Stone propose que le gouvernement entreprenne un programme ambitieux de lutte contre la tuberculose parmi les membres des Premières Nations, dans le cadre duquel il dépenserait 100 000 \$ supplémentaires par an sur une période de dix ans pour la prévention et le traitement¹⁷⁹. Au lieu de cela, au cours des années suivantes, le gouvernement réduit en fait ces dépenses pour la santé des Premières Nations, y compris le traitement et la prévention de la tuberculose¹⁸⁰. Il coupe également les paiements d'aide aux populations autochtones, ce qui a pour effet d'augmenter leur vulnérabilité à la tuberculose¹⁸¹. Le gouvernement fédéral propose encore, en 1937, des réductions de financement des services de lutte contre la tuberculose offerts à la population des Premières Nations¹⁸².

Le taux de mortalité liée à la tuberculose des Premières Nations ne s'améliorera qu'après la Seconde Guerre mondiale. En 1943, le taux de mortalité liée à la tuberculose des Premières Nations est de 662,6 pour 100 000; en 1957, il est de 42,0 pour 100 000¹⁸³. En 1960, la tuberculose a été délogée de sa place de principale cause de mortalité chez les peuples des Premières Nations, glissant à la huitième place¹⁸⁴. Une crise de la tuberculose inuite est décrite dans les années 1950. Le taux de mortalité liée à la tuberculose des Inuits atteint 569 pour 100 000 en 1952; il chute à 84 pour 100 000 en 1960¹⁸⁵.

La crise de la tuberculose dans les pensionnats du Canada doit être examinée dans le cadre d'une crise de la tuberculose plus vaste qui touche la population autochtone du Canada. Comme l'a fait observer Peter Bryce en 1906, des générations d'enfants autochtones ont grandi dans des collectivités où les taux de tuberculose étaient élevés. Cela ne pouvait que faire en sorte qu'un grand nombre d'enfants infectés à la tuberculose se présenteraient pour être admis au pensionnat chaque automne. C'était un problème connu et prévisible, mais le gouvernement et les Églises ont omis de s'y attaquer selon les normes médicales de l'époque¹⁸⁶.

La crise de la tuberculose dans les pensionnats

Disponibilité générale des soins médicaux

Comme il a été indiqué plus haut, avant les années 1940, il n'y a pas de traitement efficace de la tuberculose. Il est cependant largement admis qu'un certain nombre de mesures peuvent atténuer les symptômes et faire revenir une infection active à un stade inactif ou latent. Ces mesures comprennent le repos, un régime alimentaire sain, une bonne ventilation de lieux de résidence salubres et l'accès à des soins médicaux adéquats. Ces conditions sont également essentielles pour empêcher la tuberculose latente de devenir active. Les élèves bien portants peuvent être protégés de l'infection si les enfants tuberculeux ne sont pas admis aux pensionnats.

Pendant une grande partie de leur histoire, les pensionnats ne sont pas prêts à dépister et à traiter les enfants malades ou à empêcher l'infection de s'étendre aux enfants bien portants. On élabore à l'emporte-pièce des politiques qui sont mises en œuvre de façon fragmentaire. Il faut du temps pour qu'une politique uniforme sur l'examen médical des nouveaux élèves émerge, et encore est-elle mal appliquée. Les traitements sont inadaptés et le surpeuplement fait en sorte que les infections se généralisent dans l'ensemble de la population, car il y a peu de salles pour malades ou d'infirmes. Les directeurs montrent souvent de la réticence à suivre les politiques gouvernementales, soit parce qu'ils sont hostiles à toute mesure qui pourrait limiter l'inscription, soit parce qu'ils manquent tout simplement de fonds pour le faire. Les élèves qui entrent aux pensionnats en bonne santé en sortent malades, complétant ainsi le cycle d'infection par la tuberculose de la collectivité. Dans cet environnement

touché par la maladie, d'autres maladies mortelles et invalidantes peuvent également éclore.

Dès le départ, de nombreux pensionnats ne fournissent que des soins médicaux limités. Lorsque le Dr M. M. Seymour pose sa candidature au poste de médecin de l'école de Qu'Appelle en 1885, le commissaire des Indiens, Edgar Dewdney, refuse sa nomination affirmant qu'« un médecin n'est pas nécessaire ». Selon Edgar Dewdney, les Affaires indiennes « ont envoyé des médicaments aux écoles industrielles accompagnés d'instructions complètes quant à leur utilisation ». Il mentionne également que « les sœurs en lien avec l'établissement sont d'une certaine manière expertes pour ce qui est de s'occuper des malades »¹⁸⁷. Bien que le pensionnat de Qu'Appelle ait accès à un médecin en 1887, trois ans plus tard, l'évêque de la Terre de Rupert se plaint de la réticence du gouvernement à payer pour qu'un médecin soit attaché au pensionnat de Middlechurch, au Manitoba¹⁸⁸. Ce n'est qu'en janvier 1892 que le ministère des Affaires indiennes donne l'ordre à ses médecins, dont il avait retenu les services par contrat pour qu'ils fournissent des services médicaux dans les réserves proches, d'étendre ces services aux pensionnats¹⁸⁹. En Colombie-Britannique, un médecin visite le pensionnat de Cranbrook, dans les Kootenays, uniquement à la demande de l'agent des Indiens¹⁹⁰.

Bon nombre des premiers pensionnats n'ont pas d'infirmier. En 1893, l'inspecteur des Affaires indiennes T. P. Wadsworth signale qu'au pensionnat de Qu'Appelle, vieux de neuf ans, le « manque d'une infirmerie se fait encore vivement sentir ». L'année précédente, il a réussi à contenir une écloison de varicelle uniquement en mettant les élèves infectés en quarantaine dans le grenier du pensionnat¹⁹¹. Les infirmeries qui existent sont souvent primitives. Lors d'une visite qu'il fait au pensionnat de Battleford en 1891, le commissaire des Indiens, Hayter Reed, constate que la salle des malades est tellement mal en point que la direction a dû transférer les enfants malades dans le salon réservé au personnel. Selon les paroles de Reed, « le bruit et les odeurs nauséabondes proviennent des cabinets de toilette qui se trouvent en dessous »¹⁹². Les intervenants signalent également la défaillance des installations d'isolement des malades au pensionnat de Regina (1901), au pensionnat anglican d'Onion Lake, en Saskatchewan (1921), au pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique (1924), et au pensionnat de Muncey, en Ontario (1935)¹⁹³. Lors d'une écloison de diphtérie en 1909 au pensionnat de Duck Lake (Saskatchewan), la direction de l'établissement transfère les neuf élèves malades dans un « grand bâtiment isolé »¹⁹⁴.

En 1918, l'épidémie mondiale de grippe fauche la vie de quatre enfants au pensionnat de Red Deer, en Alberta. L'épidémie persiste, à tel point que le directeur J. F. Woodsworth se plaint aux Affaires indiennes :

Pour les malades, les conditions dans cette école sont carrément criminelles. Nous ne disposons d'aucune salle d'isolement ni d'aucun équipement médical. Des morts, des mourants et des malades et des convalescents sont tous logés

ensemble. J'estime que le Ministère doit, dès que possible, mettre cette école en ordre et ainsi lui permettre de remplir son rôle d'institution d'enseignement. À l'heure actuelle, c'est une honte¹⁹⁵.

L'école de Red Deer n'était pas une petite école de mission, mise sur pied par une Église. C'était une école industrielle établie par les méthodistes avec l'entière collaboration et le plein soutien du gouvernement fédéral en 1893. Depuis le début du XX^e siècle, les autorités scolaires exerçaient des pressions sur le gouvernement, sans guère n'obtenir de succès, pour l'amélioration des installations pour soigner les enfants malades¹⁹⁶.

Même si, en vertu du contrat de 1910, toutes les écoles doivent disposer d'installations médicales visant à prévenir la propagation des maladies infectieuses, de nombreuses écoles n'ont toujours pas d'infirmier digne de ce nom. Dans son rapport d'une enquête qu'il a effectuée auprès de cinq pensionnats du sud de l'Alberta en 1920, le Dr F. L. Corbett note qu'au pensionnat de Gleichen, les élèves malades ne sont pas tenus à l'écart des élèves bien portants, et que de nombreuses pathologies, notamment la gale, ne sont tout simplement pas soignées. Il observe qu'« il arrive très souvent que les enfants autochtones ayant contracté la tuberculose à l'école récupèrent de façon remarquable à la maison une fois exposés à l'air libre de la tente ». Il déclare que si les principes du sanatorium étaient intégrés à la conception des pensionnats, les résultats seraient « gratifiants » et la tuberculose serait « réduite au minimum »¹⁹⁷.

Au pensionnat de Chapleau, en Ontario, il n'y a pas non plus d'installations pour séparer les enfants bien portants des enfants malades, pas plus qu'il n'y en a au pensionnat de Shoal Lake, en Ontario, en 1915¹⁹⁸. En 1921, les enfants malades et bien portants au pensionnat de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, sont logés ensemble, et c'est également le cas au pensionnat de Round Lake, en Saskatchewan, deux ans plus tard¹⁹⁹. Les directeurs des pensionnats catholiques lancent une pétition en 1924 pour exhorter le gouvernement fédéral à aménager des salles à l'intention des malades sous la supervision d'infirmières qualifiées dans tous les établissements d'enseignement. Paradoxalement, ils s'opposent au même moment à ce que le personnel infirmier du gouvernement inspecte les conditions sanitaires dans les pensionnats, puisque ce dernier recommande des changements qui, aux yeux du clergé, visent à « transformer les établissements d'enseignement en hôpitaux ou en préventoriums »²⁰⁰. Du reste, les intervenants du milieu signalent à de nombreuses reprises que les administrations scolaires n'ont pas les moyens d'embaucher du personnel infirmier²⁰¹.

Dans d'autres cas, les enfants malades ne sont pas traités du tout. En 1915, un fonctionnaire des Affaires indiennes, J. D. McLean, écrit à l'agent des Indiens à Chapleau, en Ontario, à propos de « plusieurs enfants souffrant d'eczéma qui n'ont apparemment pas reçu de traitement » au pensionnat de Chapleau. Il enjoint à l'agent de prendre des dispositions pour le traitement et faire effectuer des inspections médicales régulières du pensionnat²⁰². En 1922, le surintendant de l'Éducation des Indiens des

Affaires indiennes, Russell Ferrier, craint que le directeur du pensionnat de Chapleau, George Prewer, « traîne quelque peu à faire venir quelqu'un pour prodiguer des soins médicaux », tout en reconnaissant que Prewer est « assez qualifié pour s'occuper d'affections de moindre importance »²⁰³. Les Affaires indiennes ordonnent au directeur : « Faites appel aux services de l'agent médical sans hésitation²⁰⁴. »

Bien qu'il y ait eu des améliorations, les fonctionnaires des Affaires indiennes continuent de s'inquiéter de la mauvaise qualité des soins prodigués dans les infirmeries des pensionnats jusqu'à la fin des années 1950²⁰⁵. Les plaintes émanant du directeur font clairement savoir que même jusqu'à la fin des années 1960, l'éventail des services de santé qui sont fournis aux pensionnaires est toujours fortement limité²⁰⁶.

Il n'est guère surprenant que des cas de tuberculose soient diagnostiqués les premières années dans les pensionnats. En 1886, au paroxysme de l'épidémie de tuberculose dans la réserve de Qu'Appelle, cinq enfants décèdent au pensionnat. Le directeur Joseph Hugonnard déclare que les décès ne sont pas dus à une maladie contagieuse. Cependant, comme il croit que la tuberculose est héréditaire plutôt que contagieuse, il est possible que les cinq décès soient, en fait, dus à la tuberculose²⁰⁷. En 1896, divers conseillers médicaux font savoir aux Affaires indiennes que la tuberculose est contagieuse, que les pensionnats devraient avoir des installations qui permettent aux élèves atteints de tuberculose d'être isolés, que la ventilation dans les pensionnats est de si piètre qualité qu'elle accroît le risque d'infection, que la santé des élèves s'améliorerait si l'on améliorait le régime alimentaire, et qu'il est essentiel que les élèves en mauvaise santé soient exclus du processus d'admission²⁰⁸. Ce conseil cadre avec le point de vue médical de l'époque et, si on y avait donné suite, il aurait probablement contribué à améliorer la santé des élèves. Cependant, on n'en tient généralement pas compte.

Dès 1903, des observateurs, parmi lesquels figurent des responsables des Affaires indiennes et des médecins, parviennent à la conclusion que les conditions dans les communautés autochtones, même celles dont le taux de tuberculose est élevé, pourraient être plus saines que celles des pensionnats. Ils reconnaissent également que le fait de soigner les enfants dans des hôpitaux installés sous des tentes où ils disposent d'air pur n'est pas si différent de la vie dans les communautés autochtones²⁰⁹.

En 1907, 1908 et 1909, des agents de santé des Affaires indiennes effectuent trois ensembles d'inspections dans l'Ouest canadien. Leurs rapports, permettent de déceler de graves problèmes de santé dans les pensionnats et sont assortis de recommandations de grande portée. L'inspection qu'effectue le Dr Peter Bryce en 1907 de 35 pensionnats dans les trois provinces des Prairies est la plus connue de ces études. Il critique vertement la mauvaise qualité de la ventilation des immeubles, qui, d'après lui, contribue aux taux d'infection élevés. Il pense également que les médecins locaux et le personnel du pensionnat sous-estiment les dangers de la tuberculose²¹⁰. En faisant fond sur l'information que lui fournissent les directeurs des pensionnats et sur l'état de santé d'élèves et d'anciens élèves, il écrit que « sur un total de 1 537 élèves

ayant fait l'objet d'un rapport, près de 25 % sont décédés »²¹¹. Le rapport de Bryce de 1907 reçoit une attention considérable dans les médias nationaux de l'époque²¹².

Trois options

Au cours de la première décennie du XX^e siècle, trois options se présentent au gouvernement et aux Églises pour s'attaquer à la crise de la tuberculose. La première consisterait à fermer les pensionnats et à permettre que les enfants soient élevés dans leur foyer et éduqués dans des externats dans les réserves. La deuxième consiste à traiter la plupart des enfants comme étant probablement atteints de la tuberculose et de transformer les pensionnats en sanatoriums. La troisième serait d'établir un système de contrôle médical rigoureux pour veiller à ce qu'aucun enfant atteint de tuberculose ne soit admis dans les pensionnats. Aucune de ces mesures ne peut réussir si le gouvernement fédéral n'investit pas davantage dans des mesures destinées à améliorer le logement, l'habillement et le régime alimentaire des enfants autochtones.

La crise de santé qui sévit dans les pensionnats, et qui est en grande partie une crise de la tuberculose, est tellement grave que pendant la première décennie du XX^e siècle, les deux premières options sont envisagées, mais sont finalement abandonnées. Samuel Blake, une figure dominante de l'Église anglicane, dirige la campagne visant à fermer un grand nombre de pensionnats, qui a failli réussir. Blake est poussé à agir à la fois par les taux de mortalité élevés dans les pensionnats et la quantité d'argent que la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada dépense pour les pensionnats²¹³. À son insistance, les sociétés missionnaires protestantes acceptent un plan selon lequel elles remplaceraient la plupart des pensionnats de l'Ouest canadien par des externats religieux financés par le gouvernement²¹⁴. Le plan est abandonné en 1908 face à l'opposition des missionnaires protestants en poste dans l'Ouest et la réticence des catholiques à fermer leurs pensionnats. Le ministre des Affaires indiennes Frank Oliver fait clairement savoir qu'il n'adoptera pas une politique sur les pensionnats qui n'a pas le soutien des Églises²¹⁵.

L'autre option consiste à transformer les pensionnats en sanatoriums administrés par le gouvernement. Dès 1904, on propose d'utiliser au moins l'un des pensionnats comme sanatorium pour les élèves qui ont reçu un diagnostic de tuberculose²¹⁶. D'autres propositions du même ordre sont formulées les années suivantes. En 1906, le Dr Bryce écrit que les soins en sanatorium s'imposent pour réduire l'infection et accroître les chances de rétablissement des enfants des Premières Nations. En raison du taux d'infection élevé dans les communautés des Premières Nations, il recommande la construction de « tentes » sanatorium régionales²¹⁷. Cette idée ne s'écarte pas de l'avis général sur la façon de s'attaquer à la tuberculose, particulièrement parmi les populations à faible revenu²¹⁸. De telles tentes-hôpital sont construites dans des pensionnats en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au

Manitoba²¹⁹. En outre, des groupes d'hommes d'affaires et de médecins demandent l'établissement de sanatoriums dans chaque province dans laquelle se trouvent des écoles industrielles²²⁰.

Dans son rapport de 1907, Bryce recommande que pour les endroits dans lesquels il n'y a pas d'hôpitaux locaux « une petite tente soit installée à côté de l'école pour que les patients scrofuleux ou atteints de tuberculose puissent recevoir le traitement nécessaire jusqu'à ce qu'ils recouvrent la santé, ce qui est possible dans la plupart des cas si le traitement est précoce, plutôt que d'être retournés à la maison dans l'attente de leur décès, et ce, dans le but de ne pas mettre en péril la santé des autres élèves »²²¹. En 1909, Bryce conclut que le taux d'infection tuberculeuse dans la collectivité des Premières Nations dans l'ensemble des Prairies est tellement grave qu'il convient de considérer chaque élève comme « un cas de tuberculose en puissance, en l'occurrence un patient ». Il recommande que les pensionnats soient transformés en sanatoriums et placés sous son autorité médicale et non sous celle des Églises²²².

Il faut se souvenir de trois éléments de la proposition de Bryce. En premier lieu, elle n'aurait pas réduit le nombre d'enfants autochtones qui étaient séparés de leur foyer et de leur collectivité. Au lieu de vivre dans des pensionnats strictement réglementés, ils auraient vécu dans des sanatoriums rigoureusement enrégimentés. Par exemple, Bryce a inclus un important contingent d'élèves dans sa proposition. Il s'attendait à ce que « des équipes d'enfants plus forts soient organisées pour aider au travail à l'intérieur et en plein air, entièrement du point de vue de leur capacité physique »²²³. En deuxième lieu, les sanatoriums n'auraient représenté un progrès par rapport aux pensionnats uniquement s'il y avait eu une augmentation du financement pour permettre d'importantes rénovations et améliorations du régime alimentaire et de l'habillement (particulièrement pour le temps froid). Troisièmement, les soins en sanatoriums ne guérissent pas la tuberculose : des améliorations des soins auraient réduit le taux de mortalité, mais elles ne l'auraient pas éliminée. Si l'on établit des comparaisons pour la période de 1904 à 1929, sur les 6 695 patients admis au Toronto Free Hospital for the Consumptive Poor (hôpital gratuit pour les malades atteints de tuberculose nécessiteux de Toronto), 45 % étaient décédés. Parmi ceux qui ont survécu aux 30 premiers jours au sanatorium, seulement 38 % étaient réputés avoir bénéficié de leur traitement²²⁴.

La proposition de Bryce est rejetée par les Affaires indiennes pour les mêmes raisons que celle de Blake : le gouvernement n'est pas prêt à défier les Églises. Duncan Campbell Scott, qui devient surintendant des Affaires indiennes en 1909, écrit que « les Églises ne sont pas disposées à céder leur part du contrôle conjoint »²²⁵.

Plutôt que de transformer les écoles en sanatoriums, il estime que le gouvernement doit « entreprendre certaines réformes raisonnables afin de couper court aux allégations selon lesquelles le Ministère ne se soucie pas des intérêts de ces enfants ». Sa liste de réformes comprend le refus d'admission au pensionnat de tout enfant qui « a reçu un diagnostic de tuberculose »; la construction de dortoirs à air libre; l'amélioration

du régime alimentaire; l'augmentation de la subvention par élève à 100 \$; et la négociation d'un contrat avec les Églises qui énoncerait les attentes en matière d'hygiène, d'alimentation et d'exercices²²⁶.

Bon nombre de ces mesures sont incluses dans le contrat de 1910 que Scott a négocié au nom du gouvernement fédéral avec les Églises. Cette entente exige que toutes les écoles disposent d'« installations médicales pour l'isolement des élèves atteints d'une maladie infectieuse ou de tuberculose » et d'un « système moderne de ventilation dans les dortoirs et les salles de classe ainsi que d'un espace suffisant dans les dortoirs et les salles de classe pour le nombre d'élèves présents ». Les écoles de classe A, qui devaient recevoir des sommes plus élevées, doivent « distribuer de l'eau pure en quantité suffisante dans toute l'école », « disposer d'un système adéquat de toilettes, de drainage et d'élimination des eaux usées » et « être dotées d'appareils de chauffage modernes, d'eau chaude, de vapeur ou d'air chaud ». Les élèves ne doivent pas être admis dans une école « jusqu'à ce que, dans la mesure du possible, un médecin ait déclaré qu'ils sont en bonne santé et qu'ils représentent des pensionnaires convenables dans l'école en question ». L'élément le plus important est que le contrat relève les taux par élève pour tous les pensionnats. Le taux pour certains établissements du centre de l'Ontario passe de 60 \$ à 80 \$ (soit une hausse de 33,3 %). Dans l'Ouest, l'augmentation minimale fait passer le taux de 72 \$ à 100 \$ (soit une majoration de 52 %). Le taux pour les pensionnats de la Division du nord (situés à 200 miles – 322 kilomètres – ou plus d'une ligne de chemin de fer) passe de 72 \$ à 125 \$ (soit 74 % de plus). Le gouvernement s'engage à fournir des médicaments à ces pensionnats et à entretenir les immeubles appartenant au gouvernement qui sont « en bon état et à fournir des installations d'assainissement et d'hygiène convenables »²²⁷.

Le contrat de 1910 améliore les conditions dans de nombreuses écoles : certes, l'augmentation de la subvention par élève permet d'améliorer l'habillement et les régimes alimentaires. Cependant, comme il est dit plus haut, le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 a pour conséquence que le gouvernement n'est plus en mesure de mettre entièrement en œuvre son intention de rénover bon nombre des pensionnats. L'inflation en temps de guerre réduit également fortement la valeur des augmentations du financement. À partir des années 1920, de nombreuses écoles éprouvent de nouveau des difficultés financières. Ces difficultés contribuent inévitablement à une surpopulation dans les écoles, à la dégradation des bâtiments, à l'augmentation des corvées imposées aux élèves, à une baisse de la qualité de l'alimentation et des vêtements ainsi qu'à un accès réduit aux soins médicaux. Les conditions s'aggravent davantage à la suite de compressions budgétaires à répétition pendant la Grande Dépression des années 1930 et de nouveau pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'ensuit que les Églises sont rarement en mesure de respecter les diverses exigences en matière de santé et d'état des immeubles figurant dans le contrat. Pour sa part, le gouvernement ne les applique pas, puisqu'il renâcle à fournir l'argent nécessaire pour rendre les pensionnats conformes.

L'absence de dépistage

Le contrat de 1910 ne peut être une réponse efficace à la tuberculose dans les pensionnats que si les élèves qui sont atteints de la maladie ne sont pas admis ou sont renvoyés dès qu'ils sont diagnostiqués. Le gouvernement tarde à élaborer une politique nationale claire sur cette question et sa démarche pour l'appliquer lorsqu'elle est enfin en place est inefficace.

Le gouvernement ne se presse pas non plus d'élaborer une politique d'admission liée à la santé. Les directives que le commissaire des Indiens Edgar Dewdney donne au directeur du pensionnat de Battleford, Thomas Clarke, en 1883 ne comprennent aucun conseil lié à la santé. Il n'exige pas non plus que les élèves subissent un examen médical avant d'être admis au pensionnat. Par ailleurs, la recommandation que l'école privilégie les « orphelins ou les enfants n'ayant personne pour s'occuper d'eux » augmente la probabilité que les premières recrues soient en mauvaise santé²²⁸. L'année suivante, Clarke signale qu'un élève est décédé en mai « de lésions internes subies avant son entrée au pensionnat ». Clarke recommande qu'à l'avenir, les élèves « soient examinés par un médecin avant d'être reçus au pensionnat »²²⁹. En revanche, les directives du sous-ministre Lawrence Vankoughnet pour l'ouverture de l'école de Cranbrook (Colombie-Britannique) en 1889 précisent ce qui suit : « Tous les élèves devront être exempts de maladie et un appartement lumineux et aéré, éloigné des autres pièces devra être réservé aux élèves tombant malades²³⁰. » Cependant, cette directive n'est pas donnée à l'ensemble du système.

Le gouvernement continue de faire fi des possibilités d'émettre une directive à l'échelle du système. Le décret de 1892, qui établit le modèle de financement par élève pour toutes les écoles industrielles, exige que les écoles maintiennent des normes « d'alimentation et de confort domestique ». La seule restriction en matière d'admission est l'obligation consistant à ce qu'aucun enfant ne soit admis sans l'approbation du commissaire des Indiens. Elle ne précise pas qu'il doit y avoir un examen médical de tous les élèves avant l'admission²³¹.

Ce n'est qu'en 1896 que le commissaire des Indiens A. E. Forget distribue des formulaires d'attestation médicale à tous les directeurs du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest²³². En raison des difficultés de recrutement, les directeurs continuent d'accepter des enfants malades. Ce n'est qu'en 1900 que le directeur du pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, déclare : « Vu les nombreuses demandes d'admission, il nous a été facile de congédier tout élève scrofuleux ou atteint de consommation, et de rendre ainsi la condition hygiénique excellente »²³³. En 1901, en réponse à une demande de transfert d'un garçon présentant des plaies scrofuleuses de l'école catholique de la réserve des Gens-du-Sang à un hôpital de Calgary, un fonctionnaire chargé de l'éducation au ministère des Affaires indiennes, Martin Benson, écrit que « si les instructions du Ministère étaient suivies à la lettre, aucun élève atteint de la scrofule ne serait admis dans les écoles »²³⁴.

En 1907, quelques directeurs font valoir leur droit d'admettre des enfants tuberculeux. Le directeur du pensionnat anglican de Brocket, en Alberta, W. R. Haynes, écrit que le médecin de l'endroit n'admet aucun enfant « qui présente un signe quelconque de la maladie redoutée [tuberculose] ». Toutefois, il reconnaît que « si on refuse tout enfant dont un membre de la famille est atteint de tuberculose, j'ai bien peur qu'il faille fermer toutes les écoles »²³⁵. En 1907, le directeur de l'école de Qu'Appelle, M. Hugonnard, répond que de nombreux élèves atteints de scrofule « ne peuvent espérer mieux que d'être envoyés à son école »²³⁶. Une inspection de 1908 de cinq pensionnats de l'Alberta parvient à la conclusion que 80 % des élèves des cinq écoles présentent une tuberculose pulmonaire. Dans deux écoles, le taux d'infection est de 100 %²³⁷.

En 1909, le formulaire de demande d'admission pour tous les pensionnats demande aux médecins qui examinent les candidats de n'admettre aucun « élève scrofuleux ou atteint de quelque forme de tuberculose que ce soit »²³⁸. Comme il est dit plus haut, le contrat conclu en 1910 entre le gouvernement fédéral et les Églises régissant le fonctionnement des pensionnats exige que les élèves ne soient pas admis « jusqu'à ce que, dans la mesure du possible, un médecin, devant être désigné par le surintendant général, ait déclaré qu'ils sont en bonne santé et qu'ils représentent des pensionnaires convenables dans l'école en question »²³⁹.

Dès le départ, les Églises s'opposent à la disposition. Dès 1910, le directeur du pensionnat de High River, en Alberta, J. Riou, remet en cause l'équité de cette exigence et demande : « Est-ce que cet examen est requis dans les écoles pour enfants de race blanche? »²⁴⁰. Quelques directeurs répugnent à renvoyer des élèves atteints de tuberculose active. Le directeur du pensionnat de Qu'Appelle, G. Leonard, refuse de suivre les directives d'un médecin de la région d'envoyer des élèves tuberculeux dans un sanatorium local en 1922, prétendant qu'ils « sont mieux lotis au pensionnat que dans un sanatorium »²⁴¹.

Ce ne sont pas tous les médecins qui sont capables de reconnaître la tuberculose. En 1911, le secrétaire des Affaires indiennes, J. D. McLean, reconnaît : « Si le médecin n'exerce pas une grande vigilance et s'il ne possède pas une vaste expérience de la détection de la présence de la tuberculose, il est tout à fait possible qu'il laisse passer des élèves qui n'auraient pas été acceptés si les restrictions indiquées dans les formulaires d'admission avaient été respectées »²⁴². En 1914, McLean enjoint à l'agent des Indiens responsable du pensionnat de Chapleau de veiller à ce que le médecin qui examine les élèves éventuels prenne bien soin « de s'assurer que les enfants sont en bonne santé et qu'ils ne présentent aucun signe de la tuberculose »²⁴³. L'année suivante, trois élèves tuberculeux du pensionnat doivent être envoyés dans un hôpital²⁴⁴.

Les pensionnats continuent d'admettre et de maintenir à leur effectif des élèves tuberculeux jusque dans les années 1930. Voici quelques exemples de cette période.

- En 1930, 88,3 % des élèves des pensionnats catholiques et anglicans de la réserve des Gens-du-Sang, en Alberta, obtiennent un résultat positif au test de détection de l'infection tuberculeuse²⁴⁵. En 1937, le chiffre est de 84,03 %²⁴⁶.

- En 1933, C. C. Perry, commissaire des Indiens adjoint pour la Colombie-Britannique, signale que si « ceux qui sont inaptes physiquement sont éliminés du pensionnat [de Cranbrook] à la suite de l'examen médical, il faudra fermer l'école »²⁴⁷.
- Sept de quatorze élèves admis au pensionnat de Sioux Lookout, en Ontario, en 1933 sont atteints de tuberculose active²⁴⁸.
- Les restrictions budgétaires ont pour effet qu'en 1934, les médecins n'ont pas accès aux technologies les plus efficaces, notamment aux rayons X, pour examiner les élèves²⁴⁹.
- En 1935, le médecin chargé d'examiner les élèves pour l'admission au pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, refuse d'effectuer un examen général des élèves²⁵⁰. Il déclare que s'il devait « appliquer les normes de santé qui s'appliquent aux enfants des écoles de Blancs, je devrais renvoyer 90 % d'entre eux, et il n'y aurait plus de pensionnat »²⁵¹.
- L'évêque catholique Guy refuse d'envoyer des élèves tuberculeux du pensionnat de Qu'Appelle au sanatorium de Qu'Appelle en 1935²⁵².
- Un rapport de l'Église Unie de 1935 indique qu'à leur arrivée au pensionnat de Chilliwack, en Colombie-Britannique et de Brandon, au Manitoba, quatre enfants sur cinq présentent « des signes de tuberculose – active ou latente »²⁵³.
- En 1936, un médecin qui enquête sur le décès d'un élève dû à la méningite tuberculeuse au pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, conclut que « l'enfant a sans aucun doute contracté la maladie avant d'être admis au pensionnat »²⁵⁴.
- En 1937, les missionnaires recrutent des élèves et les font admettre au pensionnat de Fraser Lake sans avoir reçu l'autorisation préalable de l'agent des Indiens²⁵⁵.
- En 1937, le directeur du pensionnat de Cluny, en Alberta, J. Riou, refuse d'envoyer tous les élèves atteints de tuberculose active à l'hôpital anglican local²⁵⁶. Ce refus persiste jusqu'en 1938²⁵⁷.

Jusque dans les années 1950, dans certains pensionnats, ces examens sont superficiels, inefficaces ou inexistantes. Il semble que les Affaires indiennes et les Églises se partagent la responsabilité de cet échec. Le décès d'un élève atteint d'une méningite tuberculeuse au pensionnat anglican de Fort George, au Québec, incite le directeur à se plaindre en 1946 que le garçon a été admis par l'agent des Indiens, bien qu'il ait précédemment reçu un diagnostic de tuberculose active²⁵⁸. L'hospitalisation de 13 des 100 élèves fréquentant le pensionnat de l'île Kuper qui sont atteints de tuberculose pendant l'année scolaire 1947–1948 amène le fonctionnaire des Affaires indiennes R. H. Moore à décrire la méthode d'examen médical comme étant « inefficace du point de vue du dépistage de toute maladie latente »²⁵⁹. En 1951, le directeur du pensionnat de Sandy Bay, au Manitoba, admet 13 élèves sans demander l'approbation du Ministère ni les faire examiner par un médecin²⁶⁰. Le système d'examen défectueux a pour conséquence que des élèves atteints d'autres maladies infectieuses et présentant de graves problèmes de santé sont également admis aux pensionnats. En 1949,

P. E. Moore, qui est à l'époque surintendant adjoint des services médicaux des Affaires indiennes, écrit que la syphilis congénitale dont un élève est atteint n'a pas été décelée à l'examen médical antérieur à l'admission au pensionnat de Fraser Lake²⁶¹.

L'absence de tout examen médical avant l'admission aux pensionnats est un problème récurrent dans les Territoires du Nord-Ouest pendant la première moitié du XX^e siècle. En 1916, trois enfants qui ont été transférés de Fort Good Hope à Fort Resolution tombent malades peu après leur arrivée au pensionnat. Ils ont été admis sans avoir subi l'examen médical exigé au motif qu'« il s'agissait d'orphelins dont il fallait prendre soin d'une façon ou d'une autre ». Deux d'entre eux décèdent, ce qui amène le fonctionnaire des Affaires indiennes H. J. Bury à recommander que « le règlement visant l'admission d'enfants à ces pensionnats soit appliqué de façon plus rigoureuse »²⁶². Après une tournée dans l'ouest de l'Arctique en 1944, le Dr George Wherrett, l'un des médecins en santé publique éminents de l'époque, conclut que « ce n'est cependant que dans une minorité des cas que l'on effectue un examen régulier de tous les enfants au moment de l'admission, et il n'y a aucun examen radiologique. Dans certaines écoles, on pratique l'immunisation et la vaccination; dans d'autres, rien du tout »²⁶³. Au cours des années suivantes, on relève de nombreux cas d'élèves qui sont admis sans examen ou qui sont admis bien qu'ils soient porteurs de maladies contagieuses²⁶⁴. Jusqu'en 1951, les élèves sont admis au foyer baptiste de Whitehorse sans examen médical²⁶⁵.

Au début de cet exposé, nous avons relevé que le gouvernement avait trois options stratégiques : fermer tous les pensionnats, transformer les pensionnats en sanatoriums ou refuser d'admettre des enfants infectés. Sur papier, il a choisi la dernière option. Cependant, comme le montrent clairement les exemples qui précèdent, il n'a jamais tenté de dépister efficacement les enfants infectés. Par conséquent, les pensionnats ont amplifié la crise de la tuberculose autochtone au lieu de la réduire.

Initiatives positives

Le travail effectué dans les années 1930 par les services sanitaires de démonstration pour les Indiens de Qu'Appelle montre que lorsque les politiques adéquates sont mises en place, il est possible de réduire la prévalence de la tuberculose dans les pensionnats. Les services sanitaires veillent à ce que les élèves des pensionnats de Qu'Appelle et de File Hills subissent un test cutané à la tuberculine. Les élèves dont on juge que l'état est contagieux sont renvoyés. En 1926, avant l'établissement des services sanitaires, 92 % des élèves de ces deux pensionnats réagissent positivement au test de dépistage de la tuberculose. En 1933, ce pourcentage, bien qu'il soit toujours élevé, a baissé de plus de 30 % et est inférieur à 60 % dans les deux pensionnats²⁶⁶.

Compte tenu de ces résultats, le Dr George Ferguson, directeur des services médicaux de la Saskatchewan Anti-Tuberculosis League et directeur médical du

sanatorium de Fort Qu'Appelle, recommande que les Affaires indiennes étendent le travail des services sanitaires au reste de la province. Son plan précis exige que tous les troupeaux laitiers des pensionnats subissent le test, que tous les élèves des Premières Nations passent un examen radiologique au début de chaque année scolaire et qu'un pensionnat soit transformé en sanatorium voué à l'éducation et au traitement des enfants qui sont atteints de tuberculose active ou qui sont infectieux²⁶⁷. L'agent de santé des Affaires indiennes E. L. Stone pense que les Églises n'accepteraient pas qu'un pensionnat existant soit transformé en sanatorium. Elles ne verraient pas non plus d'un bon œil l'établissement d'un seul sanatorium exploité par le gouvernement. S'il devait y avoir un seul sanatorium, on s'opposerait à ce que « le Ministère héberge des enfants protestants dans un établissement catholique romain et vice versa »²⁶⁸. Tout comme en 1909, le gouvernement fédéral continue d'accorder une plus haute priorité au point de vue des Églises qu'aux besoins de santé des enfants autochtones.

Ce n'est qu'à l'automne de 1938 que le gouvernement fédéral augmente fortement le nombre d'élèves soumis au test de dépistage de la tuberculose et le perfectionnement du matériel utilisé pour effectuer les tests²⁶⁹. L'objectif consiste à retirer les élèves atteints de tuberculose active des pensionnats²⁷⁰. Le fait qu'il s'agisse toujours d'une priorité du gouvernement montre bien l'inefficacité des examens médicaux du passé. Tout au long des années 1940, des cliniques annuelles de dépistage de la tuberculose continuent de se tenir dans de nombreux pensionnats afin de dépister et de retirer les élèves atteints de tuberculose active²⁷¹. Ces mesures ont des conséquences importantes. Par exemple, l'étude effectuée en 1945 dans un pensionnat d'Edmonton rapporte que « pour une deuxième année consécutive, il n'y a pas de cas exigeant un traitement en sanatorium »²⁷². De tels services ne sont pas toujours disponibles, et le résultat de cette carence est prévisible. En juin 1947, on signale que dans le pensionnat de McIntosh, en Ontario, six élèves ont besoin d'être traités en sanatorium. Deux des cas sont décrits comme semblant « dater de longtemps ». Lorsqu'il soulève cette question auprès de la division de la lutte antituberculeuse de l'Ontario, le Dr D. C. Marlatt du sanatorium de Fort William indique qu'il y a lieu de prendre une radiographie des élèves des pensionnats de Sioux Lookout et de McIntosh²⁷³.

Lorsque des cas actifs sont dépistés, il n'est pas toujours possible pour les fonctionnaires, même dans les années 1940, de trouver des places pour les élèves dans des sanatoriums locaux²⁷⁴. Deux élèves du pensionnat de Sioux Lookout, en Ontario, sont hospitalisés avec la tuberculose en janvier 1943. Lorsqu'il signale d'autres cas, le Dr Gordon L. Bell écrit que selon lui, en théorie, les « cas minimaux » peuvent être traités au pensionnat s'ils obtiennent « du repos et des rations supplémentaires et une supervision raisonnable ». Cela semble peu probable, cependant, puisque le pensionnat « est très à court de personnel, et l'infirmière autorisée à l'effectif a plus de travail à faire que l'on pourrait demander à une femme quelconque d'effectuer efficacement ». Bell accepte de permettre à ces élèves de rester temporairement au

pensionnat, mais souhaite surveiller les progrès qu'ils réalisent, puisqu'il trouve que la supervision qu'ils reçoivent au pensionnat « laisse beaucoup à désirer »²⁷⁵. Certains pensionnats sont considérés comme étant d'éventuels établissements de traitement pour les enfants tuberculeux. Dans le cas d'une fille qui reçoit un diagnostic de tuberculose dans le nord-ouest de l'Ontario en 1943, on est d'avis que son cas n'est pas assez grave pour qu'elle soit traitée dans un sanatorium. Au lieu de cela, un médecin recommande que, parce que d'autres membres de sa famille sont atteints de tuberculose active, il vaudrait mieux qu'elle soit placée dans un pensionnat²⁷⁶.

Comme nous en avons discuté dans l'analyse statistique, le taux de mortalité liée à la tuberculose dans les pensionnats demeure élevé au début des années 1950. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a déterminé, à partir des dossiers disponibles, 18 décès imputables à la tuberculose chez les pensionnaires pendant l'année scolaire 1946. Au total, 8 décès imputables à la tuberculose ont été décelés pour l'année suivante. Le chiffre avait baissé à 2 décès en 1951²⁷⁷.

Cette amélioration est due à la fois à l'amélioration du programme de vaccination et à l'introduction d'un traitement efficace de la tuberculose. En 1947, le gouvernement fédéral commence à vacciner « les enfants indiens de Colombie-Britannique » au moyen du **bacille de Calmette-Guérin** (BCG). Au départ, l'effort porte principalement sur les enfants des pensionnats, mais le programme est élargi afin d'y inclure les nouveau-nés et les élèves des externats²⁷⁸. Des programmes semblables sont lancés et exécutés dans d'autres provinces. Les élèves du pensionnat de Sturgeon Landing, en Saskatchewan, sont vaccinés au BCG en 1948, ce qui a pour effet qu'un faible nombre d'élèves obtiennent un résultat positif au test de la tuberculose en 1949²⁷⁹. À la fin des années 1950, les Services de santé aux Autochtones adoptent une politique de vaccination au BCG pour la lutte antituberculeuse chez les populations des Premières Nations en Saskatchewan. L'objectif consiste à vacciner tous les nouveau-nés des Premières Nations. À partir de l'année scolaire 1955-1956, tous les élèves doivent subir un test de dépistage à la tuberculine au pensionnat afin de déceler la présence de la bactérie. Ceux dont les résultats du test sont négatifs doivent être vaccinés²⁸⁰. Les campagnes de cette nature ont un effet important. En 1957, une étude du pensionnat catholique de Cardston, en Alberta, montre que sur 229 élèves, 195 ne présentent aucun signe de tuberculose et il n'y a pas non plus de cas déclaré de tuberculose active²⁸¹.

La prévalence de la tuberculose dans les pensionnats continue de baisser. En 1964, 93 % des enfants de la classe de maternelle du pensionnat d'Onion Lake, en Saskatchewan, obtiennent un résultat négatif au test de dépistage de la tuberculose²⁸². La maladie n'est cependant pas inexistante. En 1964, un « cas actif minime » de tuberculose est déclaré au pensionnat de Birtle, au Manitoba. On fait également état d'un cas de tuberculose réactivée au pensionnat Assiniboia de Winnipeg. Dans ce cas, l'élève a été admis au pensionnat sans examen médical préalable. Les deux élèves sont placés au sanatorium de Ninette, au Manitoba²⁸³.

En 1970, des élèves de pensionnats reçoivent encore des diagnostics de tuberculose et sont toujours soignés pour celle-ci²⁸⁴. La pratique thérapeutique change considérablement : des sanatoriums sont fermés et les patients tuberculeux sont traités dans des hôpitaux généraux et dans leurs propres collectivités en soins externes. Le nombre de jeunes gens qui sont traités à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton baisse à tel point qu'en 1970, on envisage de réévaluer les besoins du programme scolaire en milieu hospitalier pour les patients²⁸⁵. En 1972, il y a toujours un test annuel à la tuberculine et la vaccination au BCG, et un programme de radiographie est entrepris dans les résidences d'élèves en Saskatchewan²⁸⁶. En 1973, 4 934 personnes des Premières Nations et des Inuits sont vaccinées au BCG, et 2 072 personnes supplémentaires sont revaccinées. La même année, 345 nouveaux cas de tuberculose sont décelés chez les Premières Nations et les Inuits. Parmi celles-ci, 134 sont âgées de 19 ans et moins²⁸⁷.

En somme, on peut dire qu'en ne traitant pas chaque enfant comme un patient potentiel, les pensionnats transforment un nombre croissant d'enfants en véritables patients. L'approche « fondée sur le bon sens » adoptée par le sous-ministre Duncan Campbell Scott lorsqu'il rejette la proposition du Dr Peter Bryce de transformer les pensionnats en sanatoriums, plaît au gouvernement parce qu'elle est peu coûteuse, et plaît aux Églises parce qu'elles maintiennent le contrôle des pensionnats et des élèves. Il est manifeste que le gouvernement n'a jamais instauré de processus de dépistage ni créé d'installations pour fournir des soins appropriés aux élèves atteints de tuberculose. La prévention de la maladie et le traitement des enfants autochtones malades constituent des échecs honteux qui ont contribué à des milliers de décès et miné la santé de générations d'Autochtones.

Dès 1899, le commissaire des Indiens David Laird vante les examens médicaux « rigoureux » des pensionnats. Il écrit par conséquent : « on n'a pu [sic] lieu de craindre au sujet de la santé des élèves qui fréquentent les écoles d'industrie et les pensionnats, et tous ceux qui viennent en contact avec les sauvages devraient faire en sorte de les désabuser quant au danger »²⁸⁸. Le Dr Peter Bryce insiste sur la nécessité d'améliorer le processus de dépistage, de renvoyer les élèves infectieux et d'améliorer le traitement. Le Dr Lafferty demande également au gouvernement de restreindre les admissions et de renvoyer les élèves infectieux. Le Dr Grain formule des recommandations semblables. La proposition du Dr Stone de 1930 consiste principalement à réduire le nombre d'élèves infectieux dans les pensionnats et d'accroître la capacité de traitement. Les travaux qu'ont effectués les services sanitaires de Qu'Appelle permettent de démontrer que ces mesures auraient eu un effet bénéfique sur la santé des élèves. En réduisant le nombre d'élèves en santé qui contractent les maladies, on aurait également pu réduire l'incidence et la propagation des infections des écoles aux collectivités.

Le gouvernement s'est abstenu d'adopter ces nombreuses mesures recommandées par les professionnels de la santé, parce qu'elles auraient engendré une augmentation

des coûts et que les Églises s'y seraient opposées ou auraient jugé qu'elles étaient trop coûteuses. Au lieu de cela, le gouvernement a mis en place des politiques inadéquates recommandées par des spécialistes non médicaux qui n'ont pas été appliquées. Les écoles auraient pu faire en sorte que les enfants soient moins vulnérables à la tuberculose en leur fournissant un milieu de vie sanitaire et bien ventilé, un régime alimentaire approprié, des vêtements chauds et suffisamment de repos. Au lieu de cela, la plupart du temps, les pensionnats n'ont pas réussi à offrir les conditions de vie saines, les aliments nutritifs, les vêtements adéquats et le régime physique qui auraient favorisé la santé des élèves et qui auraient donné à ceux qui étaient infectés une bonne chance de s'en sortir.

Risque d'incendie

Les premiers pensionnats sont souvent mal construits et situés dans des endroits isolés, loin de tout service de pompiers. Bon nombre sont construits avec une ossature en bois. Les poêles à bois et à charbon utilisés pour chauffer les bâtiments peuvent laisser échapper des étincelles qui peuvent provoquer un incendie. La chaleur est transmise d'une pièce à l'autre par des tuyaux de poêle qui sont également une source d'incendie en puissance. La plupart des pensionnats sont loin de toute source d'électricité et pendant de nombreuses années, ils sont éclairés au moyen de lampes à gaz²⁸⁹. Des circuits électriques en mauvais état sont souvent la cause d'incendie de pensionnats. Par exemple, en 1932, un court-circuit provoque un incendie qui détruit le pensionnat de Qu'Appelle, qui est reconstruit²⁹⁰.

Le risque d'incendie était grave. La Commission de vérité et de réconciliation du Canada a déterminé qu'au moins 53 pensionnats ont été détruits par des incendies. Au moins 170 incendies supplémentaires ont été recensés. On a soupçonné ou on a prouvé que 37 de ces 223 incendies étaient criminels. (Pour plus de détails, voir les annexes 2 à 5.)

Au moins 40 élèves périssent dans les incendies des pensionnats. L'incendie de 1905 à Saint-Paul-des-Métis, dans ce qui est de nos jours l'Alberta, coûte une vie; l'incendie de 1927 au pensionnat de Beauval (Saskatchewan) en coûte 20; l'incendie de 1930 au pensionnat de Cross Lake (Manitoba) coûte la vie à 12 élèves et à un membre du personnel; et l'incendie de 1963 au pensionnat de Gordon (Saskatchewan) coûte la vie à 4 élèves²⁹¹. En outre, lors de trois incidents [Middlechurch (Manitoba), 1895; Beauval (Saskatchewan), 1909; et Fort Resolution (Territoires du Nord-Ouest), 1924]), les élèves succombent à des brûlures lorsque des feux allumés pour brûler des ordures mettent le feu à leurs vêtements²⁹². Il semble également qu'une fille du pensionnat d'Ahousaht (Colombie-Britannique) décède de blessures causées par un incendie en 1916²⁹³.

On aurait tort de penser que le risque d'incendie s'est limité aux premières années du système de pensionnats. En 1940, R. A. Hoey, le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes, rédige une évaluation qui fustige l'état des pensionnats du pays. Selon lui, les pensionnats ont été mal construits, ne répondent souvent pas aux « normes minimales pour la construction de bâtiments publics, et plus particulièrement d'établissements d'enseignement pour les enfants ». Il n'est pas surprenant que bon nombre présentent des « risques d'incendie aigus ». Il souhaite que nombre d'entre eux soient remplacés, de préférence par des externats. Il recommande que tout nouveau pensionnat soit « une construction entièrement à l'épreuve du feu »²⁹⁴.

Pendant la période de dix ans qui suit la rédaction de cette note de service par Hoey, dix écoles sont détruites par le feu²⁹⁵. C'est en grande partie grâce au travail du personnel et aux élèves des écoles qu'aucun de ces incendies ne se soit soldé par des pertes de vie²⁹⁶. D'autres écoles sont fermées avant qu'elles puissent brûler. L'école Mount Elgin à Muncey, en Ontario, qu'Hoey décrit comme « l'un des pires risques d'incendie », ferme en 1946²⁹⁷. En mai 1950, le Bureau du commissaire aux incendies de la Saskatchewan conclut qu'aucun changement ne peut être apporté qui « ferait du [pensionnat de Round Lake, en Saskatchewan] un endroit raisonnablement sûr pour abriter ces enfants »²⁹⁸. Le gouvernement ferme l'école un mois plus tard²⁹⁹. Une suite d'incendies concourt à la fermeture du pensionnat de Chapleau, en Ontario, en 1948³⁰⁰.

Bien que quelques-uns des pensionnats soient remplacés, les bâtiments de remplacement ne sont pas toujours construits à l'épreuve du feu. Par exemple, le pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, qui remplace les pensionnats détruits par un incendie à Onion Lake et à Lac la Ronge, en Saskatchewan, au cours des années 1940, est « temporairement » logé pendant des décennies dans un camp militaire abandonné. L'école qui s'y est développée affiche l'un des taux d'inscriptions les plus élevés de tous les pensionnats (550 élèves en 1953, par exemple); pourtant, il est considéré comme un risque d'incendie pendant la plus grande partie de son histoire³⁰¹.

Le contexte de réglementation

Le risque d'incendie dans de grands édifices publics est bien établi en Amérique du Nord au début du XX^e siècle. Un incendie qui se déclare en 1907 dans un externat de Montréal, par exemple, coûte la vie à 16 élèves et à un enseignant³⁰². Des incendies semblables aux États-Unis aboutissent à l'adoption de lois exigeant que les pensionnats soient dotés d'escaliers de secours extérieurs, de sous-sols à l'épreuve du feu et de sorties sans obstructions qui s'ouvrent vers l'extérieur³⁰³. Au début du XX^e siècle, on se rend également compte que la meilleure façon d'assurer la sécurité des élèves est d'améliorer les techniques de construction, notamment l'utilisation de matériaux résistant au feu. Nombreux sont également ceux qui font valoir que les écoles

publiques ne devraient pas compter plus de deux étages, ce qui réduit effectivement la difficulté de faire sortir les élèves de l'édifice en cas d'incendie³⁰⁴.

Bien qu'il ne s'agisse que de lignes directrices, le Code national du bâtiment de 1941 et le Code national de prévention des incendies de 1963 servent de base pour évaluer les conditions dans les pensionnats et formuler des recommandations aux fins d'améliorations. À la fin des années 1950, le Bureau du commissaire fédéral des incendies, une division du gouvernement fédéral, examine tous les plans préliminaires des immeubles préparés par le ministère des Travaux publics et approuve les dessins d'exécution finale³⁰⁵.

Une politique limitée et fragmentaire

Les Affaires indiennes tardent à élaborer des politiques adéquates de protection contre l'incendie pour les pensionnats et les appliquent de façon inefficace. Les directives que les Affaires indiennes émettent sont souvent destinées uniquement à des régions particulières, au lieu de s'adresser au pays entier, et leur formulation est vague³⁰⁶.

Le contrat de 1910 conclu entre le gouvernement fédéral et les Églises exige que les pensionnats soient maintenus en bon état et impose une limite au nombre d'élèves qui peuvent être logés dans un dortoir. Il ne comporte pas d'exigences précises à l'égard de la protection contre les incendies.

Une directive de 1908 exigeant que « tous les dortoirs, salles de classe, couloirs intérieurs, et portes extérieures s'ouvrent vers l'extérieur » pour faire en sorte que l'« édifice puisse être vidé rapidement et sans risquer qu'il se produise un bouchon en cas d'incendie » est distribuée aux directeurs des pensionnats des Prairies³⁰⁷. Cette exigence ne devient pas une attente de portée nationale avant 1927. Une circulaire avisant les directeurs que les portes de secours doivent s'ouvrir vers l'extérieur est émise une semaine après qu'un incendie a coûté 20 vies au pensionnat de Beauval³⁰⁸. Ce n'est qu'en 1932 qu'une circulaire insiste que les sorties de secours doivent être « efficaces, en bon état, libres de neige ou de glace, et les portes de sortie qui donnent accès ne doivent pas être fermées à clé et elles doivent s'ouvrir vers l'extérieur »³⁰⁹. Des instructions semblables sont émises en février 1938 et en février 1942³¹⁰.

Des pratiques dangereuses

Ces directives stratégiques limitées ne contribuent guère à modifier les conditions dans les pensionnats. Tout au long de leur histoire, les pensionnats sont mal construits et entretenus et sont dotés d'une protection inadéquate contre le feu et d'avertisseurs d'incendie et de sorties de secours inappropriées. Les politiques

interdisant de fermer à clé les sorties de secours et les portes des dortoirs sont violées impunément. La surpopulation occasionne des risques supplémentaires de décès ou de blessures en cas d'incendie³¹¹.

Mauvaise construction, mauvais entretien

Les inspecteurs gouvernementaux décrivent régulièrement les édifices comme étant des « pièges en cas d'incendie ». Par exemple, le terme est appliqué au pensionnat de Birtle (Manitoba) en 1901; au pensionnat de Mission (Colombie-Britannique) en 1928; au pensionnat de Sault Ste. Marie (Ontario) en 1928; au pensionnat de Hobbema (Alberta) en 1930; au pensionnat de Qu'Appelle (Saskatchewan) en 1932 et 1933; au pensionnat d'Ahousaht (Colombie-Britannique) en 1937; au pensionnat de Lac la Ronge (Saskatchewan) en 1941; au pensionnat de Moose Factory (Ontario) en 1954; au pensionnat de Fort Providence (Territoires du Nord-Ouest) en 1957; et aux pensionnats anglican et catholique de Brocket (Alberta) en 1959³¹². Le terme anglais *fire trap* (piège en cas d'incendie) est remplacé par *fire hazard* (risque d'incendie) dans les années 1960. Par exemple, un rapport d'inspection de 1968 décrit le pensionnat de Kamsack, en Saskatchewan, comme « un risque d'incendie et une menace éventuelle pour la vie des enfants qui y vivent »³¹³. Le pensionnat catholique d'Onion Lake est qualifié de « risque d'incendie » en 1974³¹⁴.

Capacité limitée de lutte contre l'incendie

Au risque élevé d'incendie s'ajoute un mauvais approvisionnement en eau dans de nombreux pensionnats. Par exemple, on signale des lacunes dans l'approvisionnement en eau à Sarcee (T'suu Tina) (Alberta) en 1896; à Fraser Lake (Colombie-Britannique) en 1923; à Edmonton (Alberta) en 1924; à Port Simpson (Colombie-Britannique) en 1937 et à Ahousaht (Colombie-Britannique) en 1939³¹⁵. Le matériel de lutte contre l'incendie dans les pensionnats de tout le pays est régulièrement qualifié de mal entretenu ou d'inadapté jusqu'à la fin des années 1930. Des exemples d'écoles dont le matériel de lutte contre l'incendie est inadéquat sont Gleichen (Alberta) en 1921; Qu'Appelle (Saskatchewan) en 1927; Edmonton (Alberta) en 1925; Williams Lake (Colombie-Britannique) en 1932; et Fort Alexander (Manitoba) en 1934³¹⁶.

Ce problème n'est pas exclusif aux premiers jours du système. L'approvisionnement en eau et le matériel de lutte contre l'incendie insuffisants sont relevés au pensionnat presbytérien de Kenora (Ontario) en 1940 ainsi qu'aux pensionnats de Sioux Lookout (Ontario) en 1940; de Cranbrook (Colombie-Britannique) en 1941 et 1945; de Fort Alexander (Manitoba) en 1941; de Brantford (Ontario) en 1946; d'Edmonton (Alberta) en 1946 et 1949; de Whitefish Lake (Alberta) en 1946 et 1948; de Prince Albert

(Saskatchewan) en 1951 et 1954; de Kamsack (Saskatchewan) en 1955; de Lower Post (Colombie-Britannique) en 1956; de Fort George (Québec) en 1956; aux pensionnats anglican et catholique de Cardston (Alberta) en 1957; à l'île Kuper (Colombie-Britannique) en 1958 et à McIntosh (Ontario) en 1958³¹⁷.

Avertisseurs d'incendie

On découvre des problèmes avec l'efficacité des avertisseurs d'incendie à Birtle (Manitoba) en 1943; à Hobbema (Alberta) en 1944; à Brantford (Ontario) en 1946; à Prince Albert (Saskatchewan) en 1953; à Kamsack (Saskatchewan) en 1955; et à Calais (Alberta) en 1959³¹⁸.

Sorties de secours inadéquates

Un système de sorties de secours efficace permet aux élèves de sortir de l'immeuble du pensionnat rapidement et en toute sécurité en cas d'urgence. Du point de vue d'un directeur de pensionnat, un tel système comporte deux inconvénients possibles. En premier lieu, une sortie de secours qui permet aux élèves de quitter l'école rapidement pendant un incendie peut également être utilisée par un ou plusieurs élèves qui souhaitent simplement s'enfuir du pensionnat³¹⁹. En second lieu, un escalier extérieur menant d'un dortoir au sol peut servir à monter ou à descendre. Les garçons peuvent monter un tel escalier pour avoir accès au dortoir des filles (et vice versa). Par conséquent, les directeurs s'opposent à l'installation d'escaliers de secours extérieurs³²⁰. Lorsqu'ils sont finalement obligés de les installer, ils choisissent souvent des sorties de secours en forme de poteau, dangereuses et effrayantes, le long desquelles les élèves sont censés se laisser glisser en cas d'incendie³²¹.

Des lacunes en matière d'escaliers de secours sont signalées dans les pensionnats de Squamish (Colombie-Britannique) en 1923; de Lac la Ronge (Saskatchewan) en 1923; de Muncey (Ontario) en 1924; de Mission (Colombie-Britannique) en 1926 et 1930; de Kenora (Ontario) en 1926, 1927, 1928 et 1938; de Birtle (Manitoba) en 1927; de Portage la Prairie (Manitoba) en 1927; de Cranbrook (Colombie-Britannique) en 1927, 1938 et 1939; de Brocket (Alberta) en 1927; de Round Lake (Saskatchewan) en 1929 et 1938; de Whitefish Lake (Alberta) en 1929; de Hobbema (Alberta) en 1930; de File Hills (Saskatchewan) en 1932; de Fraser Lake (Colombie-Britannique) en 1932, 1938 et 1939; Christie (Colombie-Britannique) en 1934; de Cluny (Alberta) en 1935; de Delmas (Saskatchewan) en 1937; de Sandy Bay (Manitoba) en 1938; de Grayson (Saskatchewan) en 1938; de Hobbema (Alberta) en 1938; de Sioux Lookout (Ontario), en 1938; et de Lytton (Colombie-Britannique) en 1939³²².

Une fois de plus, ce problème ne se limite pas aux premières années du système. Des escaliers de secours inadéquats sont signalés à Shubenacadie (Nouvelle-Écosse) en 1946; au pensionnat Christie (Colombie-Britannique) en 1946; à Brantford (Ontario) en 1946; à Kenora (Ontario) en 1947; à Whitefish Lake (Alberta) en 1948; à Moose Factory (Ontario) en 1950; à Fort Frances (Ontario) en 1950; au pensionnat presbytérien de Kenora (Ontario) en 1950; à Prince Albert (Saskatchewan) en 1951; à Kamsack (Saskatchewan) en 1955; à Fort Providence (Territoires du Nord-Ouest) en 1957; aux pensionnats anglican et catholique de Cardston (Alberta) en 1957; à Jossard (Alberta) en 1958; à McIntosh (Ontario) en 1958; et à Calais (Alberta) en 1959³²³. Caractéristique de nombreux rapports d'inspection, l'observation faite en 1938 comme quoi le mauvais état des murs en plâtre dans tout le pensionnat de Cranbrook (Colombie-Britannique) signifie que « si un incendie se déclarait, il se propagerait à travers les murs et les plafonds par les endroits où le plâtre est manquant et courrait sous les planchers de tout l'immeuble avant que quelqu'un puisse s'en apercevoir »³²⁴. Une inspection de l'Institut Mohawk de Brandford (Ontario) indique : « Nous ne pouvons faire abstraction du fait que cet immeuble, dont l'intérieur est construit en bois, permettrait à un incendie de s'étendre très rapidement et, compte tenu du nombre d'enfants et de superviseurs, particulièrement aux deuxième et troisième étages, il est tout à fait possible que si l'incendie n'était pas remarqué, il y aurait très probablement perte de vies³²⁵. » Malgré cela, bon nombre des problèmes ne sont pas réglés pendant des décennies³²⁶. Le gouvernement fédéral tarde souvent à donner suite aux recommandations d'améliorer les conditions. En 1950, le Bureau du commissaire aux incendies de l'Ontario décrit les sorties de secours du pensionnat de Moose Factory comme étant « extraordinairement peu satisfaisantes – si un incendie se déclare la nuit dans l'immeuble, je ne peux que prévoir une perte de vies horrifiante »³²⁷. En 1954, le responsable de l'Église anglicane Henry Cook se plaint qu'au pensionnat de Moose Factory, « une seule porte permet de sortir et les fenêtres ne s'ouvrent pas pour que l'on puisse s'échapper par cette voie si l'on souhaite sauter au sol »³²⁸.

Verrouillage des issues de secours

Pour empêcher les élèves d'utiliser les issues de secours d'une façon qu'ils jugent inappropriée, de nombreux directeurs tiennent les portes fermées à clé. On trouve des exemples de cette pratique à Regina (Saskatchewan) en 1908; à Brocket (Alberta) en 1925; à Fort Alexander (Manitoba) en 1930; à Sandy Bay (Manitoba) en 1931; à Le Pas (Manitoba) en 1931; à Morley (Alberta) en 1935; à Elkhorn (Manitoba) en 1937; et à Port Simpson (Colombie-Britannique) en 1938³²⁹. Le commissaire des Indiens pour les Prairies, W. M. Graham, qualifie la pratique de « presque criminelle » en 1925³³⁰. Six années plus tard, il recommande de révoquer le directeur du pensionnat de Le Pas

parce qu'il a verrouillé les sorties de secours. Non seulement le directeur reste-t-il à son poste, mais il continue également de fermer à clé les issues de secours³³¹.

Comme on l'a vu plus tôt, les Affaires indiennes diffusent des circulaires en 1932, 1938 et 1942 pour enjoindre aux directeurs et aux agents des Indiens de laisser les portes de secours déverrouillées³³². Malgré ces directives, des rapports font état d'issues de secours et de dortoirs fermés à clé au pensionnat presbytérien de Kenora, en Ontario, en 1940, ainsi qu'aux pensionnats de Birtle (Manitoba) en 1945; Morley (Alberta) en 1946; Alert Bay (Colombie-Britannique) en 1947 et 1961; Chapleau (Ontario) en 1948; Portage la Prairie (Manitoba) en 1949 et 1955; Fort Frances (Ontario) en 1952; Grayson (Saskatchewan) en 1952; Beauval (Saskatchewan) en 1952 et 1956; Alberni (Colombie-Britannique) en 1960; Assiniboia de Winnipeg (Manitoba) en 1962; Brandon (Manitoba) en 1970; Qu'Appelle (Saskatchewan) en 1973; Hobbema (Alberta) en 1975 et 1981; et à la résidence de Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest) en 1976³³³.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pu trouver aucun cas où d'importantes mesures ont été prises à l'encontre de directeurs qui fermaient les issues de secours à clé. Cette violation continue d'une politique gouvernementale claire et souvent énoncée témoigne de la réticence du gouvernement fédéral à appliquer sa propre réglementation et de la volonté des autorités scolaires à la défier.

Omission d'éliminer les mâts des issues de secours

Le chef de la Division de l'ingénierie et de la construction du ministère des Mines et des Ressources décrit les principaux problèmes des issues de secours de bon nombre de pensionnats dans une note de service de 1949. Il relève que dans de nombreux pensionnats, on ne peut atteindre les escaliers de secours que par les fenêtres, dont l'appui se trouve souvent à quatre pieds (1,2 mètre) du sol. Pour de petits enfants, le simple fait de franchir le seuil peut présenter un problème. Lorsqu'ils sortent par la fenêtre, les enfants doivent habituellement se laisser glisser le long d'un mât en fer. Cela est « inutilisable par de petits enfants ». La note de service explique que des escaliers en acier ne sont pas une solution dans des situations dans lesquelles « de petits enfants doivent descendre plusieurs étages dans des conditions hivernales ». Ces escaliers de secours découverts peuvent être bloqués par de la neige ou couverts de glace. Il recommande que les pensionnats installent soit des tours de secours complètement fermées et accessibles qui abritent des escaliers ou des glissoires en acier enclouées³³⁴. Ce rapport aurait pu servir de base à l'amélioration, mais les problèmes qu'il désigne restent souvent sans solution. Des rapports émanent de tout le pays pour signaler que les issues de secours dotées d'un mât de descente sont inadéquates, en attirant tout particulièrement l'attention sur le fait que les petits enfants

ont peur de les utiliser³³⁵. Ce n'est qu'en mai 1954, soit neuf ans après qu'un inspecteur des Affaires indiennes ait pour la première fois demandé le remplacement des mâts de descente au pensionnat de Fort Alexander, au Manitoba, qu'un nouvel escalier de secours avec des marches en acier et une main courante est installé³³⁶. En 1946, un fonctionnaire des Affaires indiennes, J. H. Leyland, écrit ce qui suit au sujet des issues de secours dotées d'un mât de descente au pensionnat d'Edmonton :

Il est difficile d'imaginer qu'une quelconque personne, et particulièrement de petits enfants, soit capable de s'enfuir en toute sécurité de l'immeuble en cas d'incendie en utilisant ce genre d'issue de secours. Cent trente enfants en tenue de nuit ne seraient, à mon avis, jamais capables d'évacuer l'immeuble par les moyens qui sont disponibles³³⁷.

Ils ne sont pas remplacés jusqu'en 1954³³⁸. Il faut sept ans pour que les mâts de descente du pensionnat de Cross Lake, au Manitoba, soient remplacés après qu'un inspecteur ait écrit, en 1949, qu'il « est fort douteux que ces mâts soient d'une quelconque utilité en cas d'urgence »³³⁹. Cinq années passent entre le moment où un inspecteur a condamné les issues de secours au pensionnat de Sioux Lookout en 1952 et le moment où ils sont remplacés³⁴⁰.

En 1966, 17 ans après que le chef de la Division de l'ingénierie et de la construction du ministère des Mines et des Ressources ait demandé la fin de l'utilisation des mâts de descente, un inspecteur en prévention-incendie recommande le remplacement de l'un d'eux du côté ouest du pensionnat catholique de Kenora. Lors d'une inspection de 1968, on conclut que les mâts de descente sont insuffisants, en raison du grand nombre d'élèves hébergés dans les dortoirs. Son remplacement est qualifié de « question urgente »³⁴¹. Il n'est pas clair, d'après le dossier, si le mât n'a jamais été remplacé. Cependant, le fait que le Commissariat fédéral des incendies recommande « des changements au système de sorties de secours » est cité par le fonctionnaire des Affaires indiennes W. McKim comme une des raisons pour lesquelles le Ministère décide de fermer le pensionnat en 1972³⁴².

En 1907, les Affaires indiennes donnent pour directive qu'on instaure des exercices d'incendie et, en 1927, elles exigent qu'ils se déroulent mensuellement³⁴³. Ce ne sont pas tous les pensionnats qui se conforment à la politique. En 1937, l'inspecteur G. H. Barry fait état du « grand mal » qu'il a à amener le directeur du pensionnat de Port Simpson « à tenir des exercices d'incendie »³⁴⁴. Des problèmes d'exercices d'incendie inadéquats et peu fréquents sont signalés à l'Institut Mohawk en 1946 et en 1959³⁴⁵.

Risque d'incendie toujours présent dans un contexte de prospérité

Le risque d'incendie dans les pensionnats augmente de façon spectaculaire durant la Grande Dépression des années 1930 et la période d'austérité pendant la guerre

dans les années 1940. Pendant ces années, on dépense peu pour l'entretien, et les pensionnats mal construits continuent de se dégrader. Comme on l'a relevé précédemment, dix pensionnats brûlent entre 1940 et 1950. L'amélioration de la protection des pensionnats contre les incendies ne s'avère toutefois pas considérable pendant la période de prospérité économique qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pendant cette période, les Affaires indiennes canalisent leur investissement sur l'accroissement du nombre d'externats plutôt que sur la maintenance et l'entretien des pensionnats. Lorsqu'en 1958, on demande d'importantes rénovations de l'immeuble principal du pensionnat de Fort Alexander, le fonctionnaire local des Affaires indiennes reçoit pour directive « de ne pas dépenser plus d'argent qu'il n'est absolument nécessaire pour réduire les risques en cas d'incendie », car on prévoit que le pensionnat sera fermé sous peu³⁴⁶. Un rapport de 1960 du Bureau du commissaire aux incendies de la Colombie-Britannique conclut que le pensionnat de Mission est surpeuplé, ses sorties de secours sont inadéquates et le matériel de lutte contre l'incendie limité. Les bâtiments du pensionnat, dont certains remontent à 1885, sont évalués comme étant des risques d'incendie³⁴⁷.

À partir des années 1950, les commissaires aux incendies fédéraux et provinciaux commencent à accorder une plus grande attention aux pensionnats. Ils jugent que ce sont des pièges à incendie surpeuplés. La recommandation habituelle est l'installation de systèmes d'extincteurs automatiques coûteux³⁴⁸. En 1950, aucun des pensionnats ne possédait de système d'extincteurs automatiques³⁴⁹. Les responsables des Affaires indiennes sont en général opposés à l'installation de tels systèmes dans les pensionnats existants. Dans de nombreux cas, les pensionnats sont autorisés à continuer de fonctionner s'ils installent des détecteurs de fumée et de chaleur et réduisent le nombre d'inscriptions. Ces compromis reposent également sur la présomption que le pensionnat fermera dans quelques années³⁵⁰.

Dans les années 1960, le risque d'incendie dans certains pensionnats est tellement grave que la seule solution est de fermer l'établissement. Une inspection effectuée en 1967 du pensionnat de Fort Vermilion, en Alberta, formule un certain nombre de recommandations pour améliorer la situation. Cependant, l'inspecteur conclut qu'« en raison de l'âge du bâtiment et de l'inflammabilité des matériaux de construction, même un petit incendie pourrait se révéler catastrophique. La structure de l'immeuble est également déficiente et par conséquent, le soussigné est d'avis qu'il faut sérieusement envisager d'en interrompre l'utilisation³⁵¹. » Le pensionnat ferme à la fin de l'année scolaire 1967-1968³⁵². En décembre 1968, le pensionnat de Joussard, en Alberta, a besoin de 125 000 \$ de réparations pour se conformer au Code de prévention des incendies. Le directeur de l'éducation, R. F. Davey, recommande qu'il soit fermé à la fin de juin 1969³⁵³. Le pensionnat ferme à la fin de l'année scolaire 1968-1969³⁵⁴. En 1969, les Affaires indiennes pensent qu'elles peuvent éviter d'apporter 45 000 \$ de réparations si elles ferment le pensionnat d'Assumption,

en Alberta, à la fin de l'année scolaire suivante³⁵⁵. L'établissement ferme trois années plus tard, en 1973³⁵⁶. En mars 1969, les Affaires indiennes sont confrontées à la perspective de devoir apporter des réparations coûtant 80 000 \$ au pensionnat de Morley, en Alberta, pour corriger des problèmes décelés par le Commissariat fédéral des incendies³⁵⁷. Plutôt que de le réparer, on ferme l'immeuble du pensionnat à la fin de juin de cette année³⁵⁸. Les responsables des pensionnats n'étaient pas toujours en faveur de ces fermetures. Lorsque les Affaires indiennes affirment que le pensionnat de Cluny, en Alberta, est fermé en 1968 pour apaiser ses préoccupations au sujet des risques d'incendie, le directeur Adrian Charron déclare que « le risque est le même depuis 1911 »³⁵⁹.

Pour les pensionnats qui restent ouverts, les conditions restent souvent désastreuses. À partir de 1970, lorsque le gouvernement fédéral tente de fermer le système, le gouvernement et les Églises continuent de tarder à mettre en œuvre les changements recommandés. Les pensionnats poursuivent leur activité en contravention des codes du bâtiment et de prévention des incendies. Le matériel de protection contre les incendies est souvent mal entretenu. On évite la tragédie, mais comme le montrent les exemples suivants, le gouvernement continue de courir des risques très élevés.

- Aucune des principales améliorations de la protection contre les incendies demandées dans le cadre d'une inspection effectuée en mars 1971 du pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, n'avait été effectuée en mai 1972³⁶⁰.
- Aucune des principales améliorations exigées dans le cadre d'une inspection de 1970 du pensionnat de Fort Chipewyan, en Alberta, n'avait été effectuée en mai 1974³⁶¹.
- Un incendie détruit la résidence des enseignants à Fort George, au Québec, en 1975 : des problèmes de pression d'eau empêchent l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie pendant une demi-heure³⁶².
- Des roulottes de salle de classe préfabriquées installées au pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, en 1975 ne sont pas conformes au *Code national du bâtiment*³⁶³.
- Selon une inspection effectuée en 1975, le pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, a des sorties de secours inadéquates, un système d'extincteurs automatiques dont l'efficacité est douteuse et un matériel de lutte contre l'incendie « en désordre total »³⁶⁴.
- En 1977, la résidence de Lestock, en Saskatchewan, est, de l'avis d'un inspecteur, tellement « radicalement surpeuplé » qu'en cas d'incendie, « il s'ensuivrait sans aucun doute une situation de panique qui pourrait entraîner la perte de vies »³⁶⁵.
- En 1979, on juge que le pensionnat de Cardston, en Alberta, souffre « d'un manque d'issues adéquates »; d'un « manque de protection contre les incendies » et qu'il dispose d'un « système d'alarme incendie inadéquat ». Il se trouve également « éloigné du plus proche service de pompiers »³⁶⁶.

- En avril 1980, le dortoir des garçons les plus vieux de Qu'Appelle, en Saskatchewan, dont on estime la construction entre 75 et 80 ans auparavant, contrevient aux codes nationaux du bâtiment et de prévention des incendies³⁶⁷.
- Lorsqu'un dortoir du pensionnat de Portage la Prairie, au Manitoba, prend feu en 1974, on découvre que l'alarme n'a pas retenti à la caserne de pompiers de Portage la Prairie, où elle était censée sonner³⁶⁸.
- Un incendie d'origine électrique au pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique, en 1980 n'est pas décelé jusqu'à ce que de la fumée s'échappe par le toit de l'immeuble³⁶⁹.
- Une inspection effectuée en 1981 du pensionnat Christie, à Tofino, en Colombie-Britannique, révèle qu'il n'y a pas de détecteurs de fumée dans tous les dortoirs, et que bon nombre ne fonctionnent pas³⁷⁰.

En ce qui concerne les questions de protection contre les incendies, le gouvernement et les Églises échouent à tous les niveaux, tant sur le plan de la politique que de la mise en œuvre. Mal construits et mal entretenus, les pensionnats sont dangereusement exposés aux incendies. L'équipement de lutte contre l'incendie est défectueux, ce qui accroît le risque, et les sorties de secours des pensionnats sont limitées et dangereuses. C'est d'ailleurs l'absence de sorties de secours sûres qui est la cause du nombre élevé de victimes dans les incendies de Beauval et de Cross Lake³⁷¹. En raison de la discipline sévère et de l'ambiance carcérale qui règnent dans les pensionnats, un grand nombre d'élèves cherchent à s'enfuir. Pour les en empêcher, de nombreuses directions scolaires font sciemment fi des directives du gouvernement concernant les exercices d'évacuation et les sorties de secours. Ces problèmes ne surviennent pas uniquement à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. En effet, les recommandations préconisant des améliorations sont restées lettre morte jusque bien après les années 1950, et les pratiques dangereuses et interdites sont largement répandues et bien enracinées. C'est ainsi que, pour des raisons d'économie, le gouvernement canadien met en danger la vie d'élèves et d'employés pendant près de 130 ans.

La discipline

Les Églises et les ordres religieux qui administrent les pensionnats du Canada ont de solides conceptions imbriquées de l'ordre, de la discipline, de l'obéissance et du péché. Ils croient que les êtres humains sont des créatures déchues et pécheresses qui doivent mériter leur salut en obéissant à Dieu pour maîtriser leur nature³⁷². L'approche de la discipline qu'utilisent les pensionnats repose sur les textes sacrés : le châtement corporel est une façon autorisée par la Bible de maintenir l'ordre, mais également de mettre les enfants sur le droit chemin³⁷³. Le recours au châtement corporel infligé par les dirigeants religieux recueille le soutien des pédagogues bureaucrates

du XIX^e siècle comme Egerton Ryerson, qui croit que l'opposition au châtement corporel est « contraire aux Écritures »³⁷⁴. Les gouvernements provinciaux fournissent aux enseignants des écoles publiques une orientation limitée sur la façon dont il faut punir les enfants. La *Loi sur l'éducation* de l'Ontario de 1891 enjoint aux enseignants de ne pas dépasser des mesures qui seraient prises par un « parent bienveillant, ferme et avisé »³⁷⁵. Les enseignants qui ne respectent pas ces limites peuvent être accusés de voies de fait en vertu du *Code criminel*. Des tribunaux canadiens ont statué qu'un châtement corporel ne doit pas être déraisonnable, dépasser la gravité de l'infraction ni être donné avec malice³⁷⁶.

Cependant, historiquement, le châtement corporel n'est pas aussi acceptable chez les peuples autochtones. Le grand nombre de plaintes de parents, combinées à la difficulté constante des écoles à recruter des élèves, montre les occasions où la discipline imposée par les écoles dépasse ce qui serait acceptable dans les collectivités européennes ou autochtones³⁷⁷.

Les élèves sont punis parce qu'ils n'ont pas terminé leurs leçons, parce qu'ils mouillent leur lit, parce qu'ils parlent sans y être autorisés, parce qu'ils lancent des pierres sur la clôture du pensionnat, parce qu'ils agissent de façon immorale, parce qu'ils refusent de manger leur repas, parce qu'ils parlent leur propre langue, parce qu'ils négligent leurs corvées et parce qu'ils volent (souvent de la nourriture)³⁷⁸. La rude discipline pousse souvent les élèves à s'enfuir. En 1925, un garçon se sauve du pensionnat de Le Pas, au Manitoba, après avoir été flagellé. Ses parents le renvoient au pensionnat, où il est fouetté une fois de plus et enfermé. Selon le chef de la bande de Le Pas, P. Constant, le garçon s'est enfui une fois de plus. « Quelques hommes blancs et des Indiens ont vu le garçon dans l'état où il était après sa flagellation; en fait, on avait peur de le retrouver mort quelque part, car ceux qui l'ont vu ont dit qu'il avait pratiquement perdu la raison³⁷⁹. » Des parents croient également qu'un garçon du pensionnat de Williams Lake s'est suicidé en 1920 parce que l'agent chargé de la discipline du pensionnat, selon les paroles de l'agent des Indiens local, prenait « trop de libertés avec sa canne »³⁸⁰.

Omission de fournir une politique nationale sur les mesures disciplinaires

Il s'impose manifestement que les Affaires indiennes élaborent une politique sur les mesures disciplinaires à l'intention des pensionnats qu'elles financent. Une telle politique devrait donner des directives indiquant dans quelles conditions et à quel moment le châtement corporel peut être utilisé, qui peut l'administrer, quelles sortes d'instruments peuvent être utilisés pour l'administrer, les parties du corps de l'élève qui peuvent être frappées, et les limites du nombre de coups qui peuvent être assésés. Elle devrait également exiger que la punition se fasse devant témoin et soit consignée,

et donner une orientation, ou imposer des restrictions à l'égard d'un ensemble d'autres châtimens connus, notamment l'incarcération, la privation de nourriture, la tonte de cheveux, le pincement d'oreilles et diverses formes d'humiliation publique. Parce qu'il n'y a pas de telle politique générale portant sur ces questions, les directives sont données au cas par cas aux différentes écoles.

La première et unique politique nationale sur les mesures disciplinaires destinée aux pensionnats que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été en mesure de trouver a été émise en 1953. Avant cette date, il y a des renvois à une politique, mais on ne trouve aucune copie apparente d'un tel document.

Lorsque de nouveaux pensionnats sont établis, les Affaires indiennes fournissent aux directeurs des conseils généraux sur l'approche devant être adoptée en matière de mesures disciplinaires. Par exemple, en 1899, le sous-ministre Lawrence Vankoughnet avise l'évêque catholique responsable des pensionnats de la Colombie-Britannique que dans le pensionnat nouvellement établi à Cranbrook, « l'obéissance aux règles et le bon comportement doivent être de mise, mais il ne faut recourir au châtiment corporel que dans des cas extrêmes. Dans les cas ordinaires, la punition peut être l'isolement pour la durée justifiée par l'infraction ou la privation de certains aliments auxquels les autres élèves ont droit³⁸¹. »

Des directives semblables sont données aux directeurs adjoints catholiques en 1888, que l'on avise d'éviter « d'utiliser des moyens trop rigoureux à l'égard des élèves les plus rebelles ». Parmi les châtimens qui sont autorisés, on peut mettre un élève au piquet et priver les élèves de récréation et de nourriture (soit une portion ou la totalité d'un repas)³⁸².

En l'absence de lignes directrices et de directives, certains directeurs décident par eux-mêmes de ce qui est approprié et de ce qui ne l'est pas. Quand les directeurs, ou d'autres membres clés du personnel, changent, la méthode de discipline change aussi, ce qui entraîne un manque d'uniformité d'une école à l'autre. Albert Lacombe, le directeur du pensionnat de High River, dans ce qui est à présent l'Alberta, écrit dans le rapport annuel des Affaires indiennes de 1885 : « Si nous n'avons pas quelque système de coercition pour faire observer l'ordre, et au moins une petite école de discipline, alors je vous assure qu'il sera très difficile de conduire l'école avec le succès qu'on espérait obtenir par son établissement »³⁸³. Son successeur, Charles Claude, écrit en 1887 que le « système de discipline est le militaire, et il est strictement observé : aucune infraction à la règle ne restant impunie ; mais je dois dire à l'honneur de nos élèves, qu'à bien peu d'exceptions près, tous observent parfaitement la routine journalière »³⁸⁴.

Au cours des années qui suivent, divers fonctionnaires supérieurs des Affaires indiennes enjoignent que de telles politiques soient émises ou déclarent qu'ils ont l'intention d'élaborer une telle politique. Cependant, comme on l'a vu plus haut, la Commission n'a pas été en mesure de trouver une telle politique.

Directive de Hayter Reed de 1895

En 1895, à la suite d'allégations selon lesquelles des mesures disciplinaires exagérées étaient utilisées au pensionnat de Red Deer, dans ce qui est à présent l'Alberta, le sous-ministre des Affaires indiennes Hayter Reed écrit au commissaire des Indiens à Regina :

Ces instructions, si elles n'ont pas déjà été envoyées, doivent être transmises aux directeurs de toutes les écoles : seul un directeur a le droit de fouetter un enfant, et même lorsque la situation l'exige, il doit user d'une grande discrétion et ne pas le frapper à la tête ni lui causer de préjudice corporel, et ce, même s'il doit le punir sévèrement. On estime que la pratique du châtiment corporel ne constitue pas une mesure de discipline générale, et qu'on devrait l'utiliser seulement comme moyen dissuasif lorsqu'une faute grave est commise³⁸⁵.

Le fait que Reed, l'ancien commissaire des Indiens des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, ne soit pas sûr que des règles régissant la discipline et le châtiment corporel existent fait ressortir le manque d'attention que les instances officielles ont accordé à cette question.

Les directives de Reed sont lacunaires à plusieurs égards. Par exemple :

- Elles ne comportent aucune indication sur les autres genres de mesures disciplinaires qui doivent être utilisées.
- Elles ne définissent pas ce qui constitue « une infraction grave ».
- Elles n'exigent pas que l'on tienne un registre des châtiments.
- Elles n'exigent pas que les parents soient avisés du châtiment.
- Elles n'exigent pas que plus d'un adulte soit présent.
- Elles ne stipulent pas s'il est acceptable d'exiger que l'enfant retire ses vêtements avant de se faire administrer le châtiment corporel.
- Elles ne précisent pas si les enfants doivent être punis en présence d'autres élèves.

On n'impose aucune limite au nombre de coups qui peuvent être donnés ou à l'égard de l'instrument qui doit être utilisé pour les asséner. L'avertissement de Reed de ne pas frapper les enfants à la tête peut avoir donné aux directeurs l'impression qu'ils avaient le droit d'administrer des coups à n'importe quelle autre partie du corps.

Malgré toutes ces lacunes, la lettre de Reed enjoignait au commissaire adjoint des Indiens de Regina de rédiger une directive stratégique sur les mesures disciplinaires. Le Bureau du commissaire des Indiens administré depuis Regina exerçait l'autorité pour les Affaires indiennes au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest (qui comprennent à l'époque ce qui est à présent l'Alberta, la Saskatchewan et les parties nord du Manitoba, de l'Ontario et du Québec). Une quelconque directive du commissaire adjoint des Indiens de Regina n'est probablement diffusée qu'aux écoles, et très probablement uniquement aux écoles industrielles, de cette région. En d'autres termes, aucune directive n'est envoyée aux pensionnats du reste du pays.

Mais la directive que Reed demande peut ne jamais avoir été envoyée. Dans son examen des dossiers gouvernementaux et ecclésiastiques, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas trouvé de copie d'un tel document. Ce qui est plus révélateur encore c'est qu'on n'a jamais mentionné cette directive dans la correspondance ultérieure ayant trait aux mesures disciplinaires que la Commission a examinée. Cela comprend un nombre considérable de lettres dans lesquelles des fonctionnaires des Affaires indiennes se disent mécontents de ce qu'ils perçoivent comme des mesures disciplinaires exagérément rudes dans certains pensionnats.

Par exemple, en 1896, Amédée Forget, commissaire des Indiens pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, laisse entendre que le directeur de Brandon, John Semmens, lorsqu'il est confronté à des cas d'inconduite répétés, soit justifié de punir le garçon en le privant d'un congé, en lui imposant un « régime alimentaire simple » ou « en dernier recours, à moins que le garçon n'ait été directement provoqué, en lui infligeant un châtement corporel ». Celui-ci « ne devrait pas être plus sévère qu'un coup de lanière sur la main, qui doit être administré en présence de tous les élèves de l'école et après une explication complète de l'affaire, afin qu'il ne subsiste aucun doute dans l'esprit de quiconque que la démarche engagée était juste et nécessaire »³⁸⁶. Lorsqu'il donne ce conseil, Forget ne fait aucune mention de la directive qui est censée avoir été expédiée l'année précédente.

Directive promise par Duncan Campbell Scott en 1922

En 1922, le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes Duncan Campbell Scott informe un directeur de l'Alberta de ce qui suit :

Je souhaite vous faire savoir que le Ministère approuve le châtement corporel, mais nous exigeons qu'il soit d'un certain type et justifié. Tous les directeurs recevront prochainement une circulaire qui, selon moi, indique clairement la position et les souhaits du Ministère en matière de méthodes disciplinaires³⁸⁷.

Comme c'est le cas pour les références précédentes à divers documents d'orientation afférents aux mesures disciplinaires, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas non plus été en mesure de trouver une copie de la circulaire promise dans les dossiers qui nous ont été divulgués à ce jour. On n'a jamais mentionné non plus une telle circulaire dans des lettres ultérieures concernant les mesures disciplinaires. Dans le rapport de 1934 d'une enquête judiciaire sur des plaintes de mesures disciplinaires excessives au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, par exemple, il n'y a aucun renvoi à des politiques ou directives des Affaires indiennes³⁸⁸.

R. A. Hoey et la circulaire sur les mesures disciplinaires de 1937

En 1937, R. A. Hoey, le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes, avise le directeur de l'Institut Mohawk de Brandford qu'il est « personnellement d'avis que le châtimeur corporel ne devrait être administré que par un membre du personnel, en présence du directeur ». Cela, explique-t-il, est la pratique suivie dans les « grandes écoles de l'Ouest canadien ». Il poursuit en disant qu'il vient d'apprendre qu'une « une circulaire à ce sujet a été distribuée il y a quelques années à tous les directeurs de pensionnat. «Je joins à la présente une copie de cette résolution à titre d'information et d'orientation. »

Cependant, il n'a pas joint de pièce. Dans un postscriptum à la lettre, il écrit « Je n'arrive pas, pour l'instant, à retrouver la circulaire dont je vous ai fait part, mais je vous la ferai parvenir dès que je l'aurai récupérée³⁸⁹. » Il vaut la peine de répéter ceci : en 1937, la plupart des fonctionnaires principaux de l'éducation de la Division des affaires indiennes ne parviennent pas à mettre la main sur la politique en matière de mesures disciplinaires du Ministère. En raison de la formulation floue de la déclaration de Hoey, il n'est pas possible de déterminer l'année précise à laquelle une telle circulaire est censée avoir été expédiée, ou il peut peut-être même s'agir de la même circulaire mentionnée accessoirement à laquelle le sous-ministre Scott a fait allusion 15 ans plus tôt. Hoey peut ne pas avoir personnellement eu connaissance du document (à condition qu'il ait effectivement existé), puisqu'il ne s'est joint aux Affaires indiennes qu'à la fin de 1936³⁹⁰. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver une copie d'un tel document.

La correspondance concernant les mesures disciplinaires de cette période, qui est fort considérable, ne fait aucune mention d'une telle politique. Par exemple, en 1940, le fonctionnaire des Affaires indiennes G. H. Barry avise le directeur du pensionnat de Chilliwack, en Colombie-Britannique, de ce qui suit :

Il serait bon à l'avenir de limiter le châtimeur corporel en exigeant que l'on obtienne d'abord une autorisation sans équivoque, soit de lui-même en tant que directeur ou, en son absence, du directeur par intérim du pensionnat.

Je conseillerais en outre qu'à l'avenir, tout châtimeur corporel soit donné au moyen d'une courroie scolaire réglementaire en caoutchouc. La courroie effectivement utilisée pendant des années dans ces pensionnats est fabriquée spécialement à cette fin : il ne s'agit pas d'une pièce de harnais comme on l'a laissé entendre, mais elle est à mon avis trop épaisse, particulièrement pour le châtimeur de petits garçons³⁹¹.

Barry ne mentionne à aucun moment dans sa lettre l'existence d'un document de politique existant donnant une orientation. Soit il n'est pas au courant d'un tel document, soit un tel document n'existe pas.

Note de service de Bernard F. Neary de 1947

En 1947, Bernard F. Neary, le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes, rédige des directives au sujet de la punition, auxquelles il renvoie dans sa note de service comme « peine capitale ». À l'époque, il note « je ne trouve dans les dossiers aucune mention qu'un tel règlement ait été préparé »³⁹². Les règles de Neary se lisent comme suit :

- «1) Les châtiments corporels doivent servir uniquement quand toute autre méthode de discipline a échoué avec un élève.
- 2) Les châtiments corporels doivent être administrés uniquement sur les mains avec une courroie scolaire prévue à cet effet (caoutchouc réglementaire de 15 po.).
- 3) Le nombre maximal de coups à administrer sur chaque main ne doit en aucun cas dépasser quatre pour les élèves de sexe masculin de plus de quatorze ans, et le nombre correspondant pour les garçons qui ont moins que cet âge.
- 4) Ces châtiments corporels doivent être administrés en présence du directeur ou par le directeur.
- 5) L'école doit tenir un registre des châtiments corporels, qui doit contenir les rubriques suivantes :
 - a. Date
 - b. Raisons du châtiment
 - c. Qui l'a administré
 - d. Témoin
 - e. Signature de l'élève puni
- 6) Ce registre doit être présenté aux agents des Affaires indiennes pour qu'ils l'inspectent lorsqu'ils visitent le pensionnat susmentionné.³⁹³ »

Les règles sont rédigées en réaction aux problèmes sévissant au pensionnat de Morley, en Alberta. Neary envoie une copie de ces règles à George Dorey, le secrétaire du Comité des missions intérieures de l'Église Unie. Dorey transmet quant à lui les règles au directeur du pensionnat de Morley, accompagnées d'une lettre dans laquelle il dit « pour ce qui est des suggestions figurant dans la lettre du Ministère au sujet du châtiment corporel, j'ose espérer que vous n'aurez aucune objection à les adopter intégralement »³⁹⁴.

Une fois encore, les Affaires indiennes réagissent d'une manière fragmentaire. Elles n'envoient pas les règles directement à tous les directeurs, mais seulement au chef d'une association missionnaire. Celui-ci, quant à lui, n'enjoint pas à tous ses directeurs d'y obéir. Au lieu de cela, il exhorte seulement un seul directeur à le faire. En outre, comme d'autres le relèvent, ces règles sont incomplètes et ne s'appliquent

par exemple qu'aux garçons. Elles n'abordent aucune autre forme de châtement, par exemple la privation de repas ou la tonte de cheveux.

En résumé :

- En 1895, le sous-ministre des Affaires indiennes n'est pas sûr qu'il existe une politique sur les mesures disciplinaires. Il donne alors des directives pour qu'une politique soit émise. La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) n'a pas été en mesure de trouver une telle politique, et il n'est fait aucune mention d'une telle politique dans la correspondance ultérieure portant sur cette question.
- En 1922, le sous-ministre des Affaires indiennes déclare qu'une politique sera émise. La CVR n'a pas été en mesure de trouver une telle politique, et il n'est fait aucune mention d'une telle politique dans la correspondance ultérieure portant sur cette question.
- En 1937, le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes ne trouve pas de copie de la politique ministérielle sur les mesures disciplinaires.
- En 1947, le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes ne trouve pas de copie de la politique ministérielle sur les mesures disciplinaires. Il diffuse ensuite un document de politique à un directeur particulier et au chef d'une division scolaire de l'une des quatre organisations religieuses responsables des pensionnats.

Compte tenu de ces faits, on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'il n'y avait pas de telle politique. Les directeurs n'étaient de toute évidence pas au courant de l'existence d'une quelconque politique de ce genre. L'approche à l'emporte-pièce est mise en évidence par le fait que lorsque les problèmes de discipline sont cernés au pensionnat de Portage la Prairie en 1949, les Affaires indiennes envoient au directeur une copie des règles qui ont été expédiées au pensionnat de Morley deux années plus tôt³⁹⁵. Le directeur relève leurs omissions, déclarant qu'il présume que le Ministère laisse « toutes les autres méthodes » à la discrétion du directeur et signale que dans de nombreux pensionnats, la coutume consiste à « couper les cheveux de toute fille qui s'enfuit du pensionnat »³⁹⁶.

L'absence de réglementation est, du moins en partie, imputable à la réticence à confronter les Églises. Duncan Campbell Scott conclut, en 1913, que le code de discipline de l'Institut Mohawk est « trop sévère ». Cependant, il trouve qu'« il est en usage depuis tellement longtemps à l'Institut Mohawk qu'il est difficile de le changer ». La meilleure chose qu'il puisse signaler au ministre des Affaires indiennes est qu'« à mesure que le temps passe, il sera peut-être possible de l'assouplir »³⁹⁷. Vingt-quatre ans plus tard, en 1937, dans une lettre adressée à l'avocat de parents qui se plaignent des mesures disciplinaires infligées à leurs fils à l'Institut Mohawk, R. A. Hoey est obligé de reconnaître ce qui suit :

Il existe peu de lois ou de règlements régissant l'administration des pensionnats indiens pour la simple raison que toutes ces écoles, sans exception, sont dirigées en coopération avec les églises, et qu'un ecclésiastique est à leur tête. Les hommes d'Église qui prennent une telle charge sont des missionnaires au sens véritable de ce mot et se vouent entièrement à la charge et à la tutelle de leurs élèves.

Il s'agit d'une justification faible, appliquée après coup, pour occulter le fait que le gouvernement a établi et finance un système scolaire auquel il a omis de fournir un niveau approprié d'orientation stratégique³⁹⁸.

Enfin une politique : 1953

Le 14 avril 1953, Philip Phelan, le surintendant de l'éducation des Affaires indiennes, envoie un « énoncé de politique au sujet des mesures disciplinaires scolaires, notamment en ce qui concerne le recours à des châtiments corporels dans les pensionnats indiens ». Les principaux points sont les suivants :

Toute forme de châtiment de nature à humilier l'élève doit être évitée. La présente politique s'applique également aux sarcasmes ou aux pratiques visant à produire des changements significatifs en ce qui a trait à l'apparence ou à la tenue vestimentaire.

En général, il est préférable que les enseignants évitent les contacts physiques avec les élèves, soit dans un accès de colère, soit pour exprimer leur affection. Les signalements de contacts de cette nature par les enfants ont parfois été exagérés au point de rendre la position de l'enseignant insoutenable.

En tout état de cause, aucun châtiment corporel ne doit être infligé à un élève s'il est soupçonné de souffrir d'une déficience physique ou mentale que le châtiment pourrait aggraver.

Avant de recourir au châtiment corporel, le directeur ou l'enseignant responsable doit être convaincu qu'aucune autre forme de châtiment approuvée ne produira les effets punitifs et éducatifs nécessaires. L'enseignant doit être sûr que l'élève était conscient de mal agir. La présence d'un facteur tel que la préméditation, la répétition délibérée ou l'indifférence aux conséquences peut parfois justifier de considérer les actes comme plus graves et de recourir au châtiment corporel.

Le directeur ou l'enseignant responsable d'un établissement décidera s'il y a lieu de recourir au châtiment corporel et l'administrera en personne, en présence d'un témoin, à un moment choisi pour éviter de perturber le programme scolaire. Le témoin doit être un membre du personnel du même sexe que l'élève

qui doit être puni; la surveillante d'un pensionnat doit être témoin du châtement corporel d'une fille. Seule la courroie dont la possession a été confiée au directeur ou à l'enseignant responsable sera utilisée. Les coups seront administrés uniquement sur la paume de la main.

Chaque occasion de recourir au châtement corporel sera consignée dans un livre spécial tenu à cette fin. Ce dossier doit indiquer la date, le nom de l'élève, une description de l'infraction, le nombre de coups sur chaque main et doit être signé par la personne qui a utilisé la courroie et par le témoin³⁹⁹.

La règle ayant trait aux changements d'apparence aurait dû interdire la tonte des cheveux. Les autres règles devraient avoir fait en sorte que seul le directeur ou l'enseignant responsable du pensionnat administre le châtement corporel. Le châtement corporel devait également consister en coups de courroie sur la paume de la main, donnés devant un témoin du même sexe que l'élève recevant les coups. Comme il fallait éviter l'humiliation, les élèves ne devaient pas être battus en public. Aucune limite n'était imposée pour le nombre de coups qui pouvaient être administrés lorsque l'élève était ainsi châtié.

Il s'agit des premières règles visant les mesures disciplinaires élaborées par les Affaires indiennes dont la Commission de vérité et réconciliation du Canada est sûre qu'elles ont été largement distribuées dans le système de pensionnats. Elles ont par exemple été incluses dans le manuel pratique des Affaires indiennes de 1958⁴⁰⁰.

Cependant, ces règles n'avaient pas force de loi. Elles n'étaient pas incluses dans les *Regulations With Respect to Teaching, Education, Inspection, and Discipline for Indian Residential Schools* (règlement concernant l'enseignement, l'éducation, l'inspection et la discipline pour les pensionnats indiens), élaboré en vertu de la *Loi sur les Indiens* en 1953. Ces règles avaient peu de choses à dire au sujet des mesures disciplinaires. Les directeurs devaient assumer les « responsabilités de parents ou de tuteurs à l'égard du bien-être et de la discipline des enfants dont ils avaient la charge ». Les élèves devaient « se conformer aux règles de conduite et de comportement d'élèves pendant qu'ils étaient dans les locaux du pensionnat ou à proximité de ceux-ci ou dans tous locaux dans lesquels une activité quelconque du pensionnat se déroulait »⁴⁰¹.

Les règles de 1953 semblent également être le dernier document destiné à l'ensemble du système que les Affaires indiennes ont produit et distribué qui impose des limites aux mesures disciplinaires devant être utilisées dans les pensionnats.

Évaluation de l'administration et de la réglementation visant les mesures disciplinaires et du respect de celles-ci

Étant donné qu'il n'y avait pas de réglementation nationale visant les mesures disciplinaires avant 1953, il n'est pas possible d'évaluer la directive donnée par le Groupe de travail sur les enfants disparus et lieux de sépulture non marqués d'analyser « l'administration des règlements par le Ministère et la conformité des Églises à ceux-ci » avant 1953 ou de formuler des commentaires à leur égard. Pour cette raison, cette section du rapport est divisée en deux : avant et après 1953.

La période antérieure à 1953

La mesure dans laquelle les châtiments étaient administrés dans les pensionnats canadiens et la sévérité de ceux-ci sont également perçus comme étant excessifs par les fonctionnaires eux-mêmes. Dans certains cas, les contraventions sont tellement graves que les directeurs et le personnel font l'objet de poursuites pénales et civiles. Dans d'autres cas, le gouvernement enquête et absout les directeurs et le pensionnat de comportement excessif. En l'absence de toute réglementation, norme ou politique générale, les représentants du gouvernement doivent tirer leurs propres conclusions sur le caractère excessif de la discipline selon leur propre instinct et leurs propres préjugés. Leur jugement est également influencé par le fait qu'ils croient que les décisions en faveur des parents ne pourraient qu'affaiblir l'autorité du système. Les politiques disciplinaires sont nettement entre les mains des écoles, en dépit du fait que le contrat de 1910 confère au gouvernement le pouvoir d'imposer aux pensionnats tout règlement qu'il juge nécessaire.

Dans les cas suivants, les fonctionnaires des Affaires indiennes ont attiré l'attention sur ce qu'ils considèrent comme étant des excès en matière de discipline dans les pensionnats.

- En 1895, l'agent des Indiens D. L. Clink décide de ne pas retourner un garçon qui s'était enfui à l'école industrielle de Red Deer, en Alberta. Il écrit : « j'avais le sentiment que si j'y laissais le garçon, il serait maltraité ». Clink écrit que les gestes d'un enseignant « ne seraient pas tolérés un seul jour dans une école blanche, n'importe où au Canada »⁴⁰².
- En 1899, le commissaire des Indiens David Laird conclut que plusieurs enfants du pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, ont été « trop sévèrement punis ». La pratique du directeur de frapper les garçons dans le dos passe pour être « trop évocatrice de l'ancien système consistant à fouetter les criminels »⁴⁰³.
- Martin Benson, fonctionnaire des Affaires indiennes, écrit en 1914 que les élèves de l'Institut Mohawk de Brandford, en Ontario, sont « châtiés à mort »⁴⁰⁴.

- Le directeur du pensionnat presbytérien de Shoal Lake, en Ontario, est averti par l'agent des Indiens local de moins recourir au châtime^{nt} corporel en 1914⁴⁰⁵.
- En 1922, Russell Ferrier, le surintendant de l'éducation des Indiens aux Affaires indiennes décrit le régime disciplinaire au pensionnat de Chapleau, en Ontario, comme un étant « sévère »⁴⁰⁶.
- En 1922, les Affaires indiennes donnent au directeur de Chapleau George Prewer les directives suivantes : « accorder une attention minutieuse et approfondie au problème de la discipline au sein de l'école et veiller à éviter tout châtime^{nt} corporel qui pourrait être considéré comme impitoyable par des personnes extérieures »⁴⁰⁷.
- En 1924, l'agent des Indiens J. W. Waddy signale qu'E. V. Bird, le directeur du pensionnat anglican de Le Pas, au Manitoba, est « trop sévère lorsqu'il punit des enfants à cet endroit »⁴⁰⁸.
- En 1925, l'agent des Indiens J. W. Waddy déclare qu'un homme de l'endroit lui a dit qu'un garçon qui s'était sauvé du pensionnat de Le Pas avait été battu si violemment qu'il « portait des marques de coups noires et bleues tout autour d'une jambe ». L'informateur de Waddy déclare que si le gouvernement ne prend pas de mesure, il « saisira la S.P.C.A. de l'affaire comme il le ferait si c'était un chien qui était maltraité ». Il met également en garde « qu'un de ces jours, un élève mourra de faim dans la brousse après s'être sauvé du pensionnat »⁴⁰⁹.
- En 1928, dans ses commentaires sur la gestion d'une fugue à l'école de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, l'agent des Indiens local fait remarquer que tous les garçons sauf trois ont été « punis physiquement de manière suffisamment sévère pour que des traces soient constatées sur eux »⁴¹⁰.
- En 1928, E. Ruaux, le directeur du pensionnat catholique de Cardston, en Alberta, avise le père d'un garçon qui s'est enfui qu'il fouettera le garçon, à moins que l'agent des Indiens local lui ordonne de ne pas le faire. L'agent se plaint à Ottawa qu'il n'est pas juste que le directeur lui impose cette décision, ajoutant qu'il préférerait « traiter avec les Indiens en s'en tenant rigoureusement à la loi »⁴¹¹.
- En 1928, Edwin Smith, un membre non enseignant du personnel du pensionnat catholique de Cardston provoque un enfant pour qu'il se batte, puis lui assène un coup qui le fait saigner du nez⁴¹².
- En 1934, E. Ruaux, le directeur du pensionnat catholique de Cardston, attaque un garçon qui ne lui répond pas de façon assez respectueuse lorsqu'il lui demande de sortir les mains de ses poches. Au cours de l'altercation, il fait saigner le nez du garçon⁴¹³. Ruaux est resté en poste jusqu'en février 1937⁴¹⁴.
- En 1936, un agent de police qui ramène un groupe de garçons qui s'étaient enfuis au pensionnat presbytérien de Kenora, en Ontario, déclare, selon le personnel du pensionnat : « lorsque j'avais 12 ans, si j'avais été gardé comme l'un de ces garçons, je me serais enfui plus loin qu'eux »⁴¹⁵.

- En 1940, un membre du personnel du pensionnat presbytérien de Kenora lance une pierre à un garçon et le touche à la tête. Il a agi ainsi parce que le garçon a refusé d'obéir à un ordre d'arrêter de lancer des pierres⁴¹⁶.
- En 1940, un garçon de l'Institut Coqualeetza à Chilliwack, en Colombie-Britannique, est obligé de baisser son pantalon pour recevoir une fessée avec une courroie de harnais⁴¹⁷.
- En 1940, un surveillant du pensionnat de St. Albert, en Alberta, prend un garçon qui s'était enfui par le cou et le soulève du sol⁴¹⁸. Après enquête, l'employé est congédié⁴¹⁹.
- En 1945, au pensionnat presbytérien de Kenora, des élèves qui, selon les termes du directeur, avaient été impliqués dans une « affaire de sexe » ou avaient essayé de « monter clandestinement dans des trains » reçoivent une fessée avec une courroie⁴²⁰.

Même si on était au courant des excès commis au nom de la discipline, on a laissé en poste des directeurs que l'on considérait comme excessivement violents. En 1924, le commissaire des Indiens W. M. Graham recommande au sous-ministre Scott qu'E. V. Bird, le directeur du pensionnat de Le Pas, soit renvoyé, car « il n'est pas apte à s'occuper d'enfants indiens »⁴²¹. Le surintendant général adjoint J. D. McLean écrit à T. B. R. Westgate, de l'Église anglicane, au sujet d'une correction que le même directeur a infligée à un garçon, et déclare qu'il abonde dans le sens de la recommandation de Graham⁴²². Malgré tout, Bird n'est pas renvoyé. En 1925, Graham recommande une fois de plus que Bird soit congédié après une autre plainte au sujet d'une correction qu'il a administrée à un élève⁴²³. L'Église anglicane mène une enquête, mais l'enquêteur ne communique pas avec les personnes qui avaient déposé la plainte initiale au sujet de la correction⁴²⁴. Le directeur Bird reste en poste jusqu'en 1927, trois ans après que Graham ait demandé son congédiement⁴²⁵.

Les directeurs protègent également les membres du personnel susceptibles de s'emporter lorsqu'ils punissent des élèves. Le chargé de la discipline au pensionnat de Blue Quills, en Alberta, T. H. Tuck, reconnaît en 1933 qu'il est « très prompt à s'emporter et qu'à divers moments, il les a corrigés peut-être d'une façon un peu trop sévère »⁴²⁶. Il est encore au pensionnat en 1935 et on le prévient toujours de maîtriser son mauvais caractère⁴²⁷. Les représentants de bandes locaux se plaignent de lui en 1939⁴²⁸. En 1941, Tuck quitte le pensionnat de Blue Quills et accepte un poste à celui de Fraser Lake, en Colombie-Britannique⁴²⁹. Il semble y avoir également des ennuis, et on s'efforce de l'envoyer au pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique. Le directeur de ce pensionnat rejette l'offre⁴³⁰.

Les directeurs sont souvent en mesure de réduire à néant les efforts des agents des Indiens qui trouvent que les pratiques disciplinaires dans les pensionnats sont exagérément rudes. Lorsqu'en 1895, l'agent des Indiens D. L. Clink interroge le directeur de Red Deer John Nelson au sujet de rapports selon lesquels un garçon a été frappé

à la tête avec un bâton, le directeur lui dit de s'occuper de ce qui le regarde, et ajoute « C'est nous qui dirigeons cette école. » La recommandation de Clink pour qu'un des membres du personnel soit accusé d'infractions criminelles n'aboutit à rien⁴³¹.

Lorsqu'il prend connaissance d'une allégation selon laquelle un garçon s'est suicidé à la suite de mesures disciplinaires brutales au pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, en 1920, l'agent des Indiens Arthur O'N. Daunt agit avec précaution. Sa lettre aux Affaires indiennes indique clairement qu'il ne pense pas que l'administration du pensionnat collaborera avec le gouvernement dans le cadre d'une enquête sur la mort de l'élève ou la prétendue brutalité du chargé de la discipline. Au lieu de cela, il propose que le médecin des Affaires indiennes prétende effectuer un examen médical de tous les élèves. Le médecin pourrait ensuite signaler aux Affaires indiennes si l'un des élèves porte des ecchymoses ou présente d'autres signes de mauvais traitement⁴³². Les responsables des Affaires indiennes rejettent cette proposition et lui ordonnent d'enquêter⁴³³. Entre-temps, bon nombre des élèves partent pour les vacances. Par conséquent, Daunt ne réussit pas à mener l'enquête sur le suicide comme on le lui a ordonné⁴³⁴.

En mai 1934, l'agent des Indiens J. E. Pugh rencontre des représentants de bandes indiennes locaux qui sont en colère parce que le directeur du collège catholique de Cardston, E. Ruaux, a fait saigner le nez d'un élève. La réaction de Ruaux consiste à demander : « qu'est-ce qu'ils [les chefs] ont à se mêler de l'administration de ce pensionnat? »⁴³⁵. Le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes, Harold McGill, conseille à Pugh qu'« il serait dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées de laisser tomber l'affaire »⁴³⁶. Dans d'autres cas, lorsque les responsables des Affaires indiennes enquêtent sur des plaintes, ils se contentent de poser des questions aux membres du personnel sans jamais parler aux élèves ou à leurs parents⁴³⁷.

De nombreux responsables du gouvernement et des pensionnats croient également fermement que la force physique est nécessaire pour intimider les pensionnaires. Un inspecteur du gouvernement écrit au sujet du pensionnat de Red Deer, en 1902, « Les garçons n'ont aucun respect pour l'autorité, à moins qu'elle soit fondée sur la force personnelle de l'agent particulier qui l'exerce. Chaque agent qui en a la capacité physique punit et discipline ses garçons suivant ses propres méthodes. » À son avis, l'« agent qui ne possède pas cette capacité physique est impuissant »⁴³⁸. Au début des années 1930, A. G. Hamilton, inspecteur des organismes des Indiens, écrit que la seule façon de contrôler les garçons plus âgés à l'école anglicane de Le Pas serait de trouver « un superviseur approprié pour les garçons, et il faudrait que ce soit un vrai homme, ce qui constituerait un grand pas dans le contrôle des enfants. Cela renforcerait par ailleurs l'autorité des autres membres du personnel, qui, actuellement, sont incapables de contrôler les enfants.⁴³⁹ »

Même le système judiciaire semble être influencé par les attitudes qui concourent à la justification de châtiments corporels sévères. Dans son rapport de 1934 sur une

correction massive au fouet de 19 garçons au pensionnat de Shubenacadie, le juge L. A. Audette écrit que « la punition doit être mesurée selon la gravité de l'infraction et ne pas omettre de tenir compte de l'intelligence complexe de ces garçons qui ont tous été élevés dans la vie des Indiens »⁴⁴⁰. Puisque « tous les gouvernements humains reposent en dernière instance sur la douleur physique », il est bon que les élèves « se rendent compte par l'expérience de ce fait inéluctable »⁴⁴¹. De l'avis du juge, la correction n'est pas seulement un châtiment, mais également un avantage, une éducation au fondement de la civilisation. Audette fait valoir que le directeur et le pensionnat ne peuvent pas se permettre d'avoir l'air faible aux yeux des élèves. « Une punition légère n'aurait eu aucun effet sur ces élèves indiens; elle aurait été tournée en dérision et ils s'en seraient moqués⁴⁴². »

La peur d'avoir l'air faible est récurrente tout au long de l'histoire des pensionnats. Lorsqu'il évalue si un directeur excessivement dur devrait être retiré du pensionnat de Blue Quills, en Alberta, en 1932, le fonctionnaire des Affaires indiennes Russell Ferrier écrit que puisqu'il n'y avait pas eu de « difficultés récentes », il ne « croit pas qu'il serait nuisible à la discipline dans la réserve si le Père Angin s'en allait discrètement. Les Indiens ne peuvent pas avoir l'impression qu'ils ont remporté une quelconque « victoire », car ils n'ont pas récemment envoyé de plaintes officielles »⁴⁴³. Le directeur du pensionnat presbytérien de Kenora, E. W. Byers, se plaint amèrement en 1936 lorsque l'agent des Indiens et des agents de police provinciaux s'inquiètent, devant des parents, des mesures disciplinaires pratiquées au pensionnat. Selon Byers, « il faut traiter les enfants indiens avec fermeté, et s'il leur vient une seule fois l'idée que le personnel n'a aucune autorité sur eux, il ne sera plus possible de les maîtriser »⁴⁴⁴. Dans ce cas, l'agent des Indiens local, qui s'inquiète du comportement de Byers, reçoit pour instruction : « Le directeur est dans la meilleure position pour décider quelles mesures disciplinaires s'imposent. » La capacité du personnel des Affaires indiennes sur le terrain à surveiller la discipline dans les écoles est, une fois de plus, sapée par les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes⁴⁴⁵.

L'omission de fournir une politique sur les mesures disciplinaires et d'agir dans des situations de mauvais traitement lorsque ces mesures disciplinaires étaient exagérées a eu de graves incidences et des conséquences de longue durée.

Comme il n'y avait pas de politique, il n'y avait pas de restriction quant aux objets avec lesquels les élèves pouvaient être frappés. Le dossier indique clairement que lorsqu'ils administrent un châtiment corporel, les directeurs de pensionnat ne se limitent pas à l'utilisation du genre de courroie communément connue dans les écoles publiques de l'époque. On rapporte que le personnel utilise des fouets pour les chevaux (souvent appelés « cravaches ») pour punir les élèves. Le directeur de Birtle, George McLaren, utilise « une petite lanière de cuir » en 1892 pour punir les élèves qui ont fugué⁴⁴⁶. En 1902, le directeur du pensionnat de Williams Lake déclare qu'à environ trois occasions, il a utilisé « un fouet de cocher ou une cravache pour punir des

garçons »⁴⁴⁷. Au pensionnat anglican de la réserve des Péigans, au début du XX^e siècle, P. H. Gentleman utilise une cravache pour frapper les élèves⁴⁴⁸. Pendant les années 1930, on utilise également une cravache au pensionnat de Blue Quills⁴⁴⁹. En 1934, les élèves du pensionnat de Shubenacadie reçoivent une bonne correction sur le dos, nu, à l'aide d'un fouet à sept lanières spécialement conçu par le charpentier de l'école⁴⁵⁰. Ces châtiments ne se limitent pas au début du XX^e siècle. En 1936, le directeur du pensionnat de Chapleau, A. J. Vale, cherche à renvoyer une fille qui a refusé de changer son comportement « entêté » même après qu'il lui a fait subir « une sévère correction au fouet et diverses méthodes de châtiment, notamment du travail supplémentaire au lieu de jeux, d'être envoyée au lit de bonne heure et la perte de privilèges supplémentaires »⁴⁵¹. En 1940, un élève est fouetté avec une courroie de harnais⁴⁵². Les élèves sont également frappés à mains nues ou à coups de poing, avec des barres en métal, des cannes, des ceintures, une pelle, un fer à cheval et même un lacet noué⁴⁵³. Dans le cas de la pelle et du fer à cheval, les administrateurs du pensionnat font opposition à une demande des Affaires indiennes pour que le membre du personnel soit renvoyé. Dans un cas, l'employé est congédié, mais les Affaires indiennes indiquent qu'elles ne verraient pas d'objection à ce qu'il soit embauché dans un autre pensionnat⁴⁵⁴.

Comme il n'y avait pas de politique, il n'y avait pas de restriction quant aux endroits où les élèves pouvaient être frappés. Des élèves à Shubenacadie et à Cluny sont fouettés sur le dos⁴⁵⁵. Des élèves de Williams Lake et de Le Pas sont frappés sur les jambes à coups de courroie⁴⁵⁶. Une fille du pensionnat de Le Pas est frappée au visage avec une courroie⁴⁵⁷. Selon un membre du personnel, cela s'est produit lorsque la fille a essayé de retirer sa main pour éviter un coup⁴⁵⁸. En 1940, un élève de Chilliwack est frappé à coups de courroie sur les fesses dénudées⁴⁵⁹.

Comme il n'y avait pas de politique, il n'y avait pas de restriction quant au nombre de coups ou au degré de blessure qui pouvaient être infligés. On fait état de châtiments corporels tellement sévères que les élèves ont des ecchymoses. Il s'agit notamment de rapports des pensionnats de Brantford en 1914, de Cluny en 1921, de Le Pas en 1925, de Shubenacadie en 1934 et de Brantford en 1937⁴⁶⁰. Une enquête judiciaire sur la correction au fouet en masse au pensionnat de Shubenacadie a minimisé le fait que la correction avait laissé des cicatrices sur le dos de quelques élèves. Le juge L. A. Audette a écrit que « la chair est différente. Certaines peaux ou chairs sont plus ou moins résistantes que d'autres »⁴⁶¹. Le directeur de Cluny J. Riou écrit en 1922 qu'il ne pense pas que frapper à coups de courroie des garçons ou des filles de 15 ou 16 ans est un « traitement impitoyable », même s'il laisse « des marques sur le garçon ou la fille »⁴⁶².

Comme il n'y avait pas de politique, il n'y avait pas de limite quant à l'utilisation de l'enfermement comme châtiment. Dans certains pensionnats, des pièces sont mises à part spécifiquement pour servir de ce qu'on ne peut qualifier de cellule d'isolement. Dans un rapport de l'automne 1892 sur le pensionnat de Battleford,

un fonctionnaire des Affaires indiennes, Alex McGibbon, écrit qu'un collègue fonctionnaire du même ministère a enfermé un garçon dans une cellule. Il l'a fait à l'encontre des souhaits du directeur du pensionnat⁴⁶³. La résidence Shingwauk de Sault Ste. Marie a en 1889 une pièce « d'incarcération » dans laquelle les élèves sont envoyés lorsqu'ils sont punis⁴⁶⁴. Pour des « fautes graves », les élèves du pensionnat de Williams Lake peuvent être enfermés dans une pièce pendant une durée pouvant aller jusqu'à 12 jours en 1902⁴⁶⁵. Dans un rapport de 1907 sur l'Institut Mohawk, l'inspecteur des organismes indiens J. G. Ramsden écrit « je n'ai pas eu une très bonne impression quand j'ai constaté la présence de deux cellules d'isolement dans la maison de jeu des garçons. Cependant, on m'a informé qu'elles étaient destinées aux élèves qui s'enfuient de l'institution, et qu'on les y confinait chacun une semaine à leur retour »⁴⁶⁶. Dans les années 1920, le directeur du pensionnat catholique de Kenora enferme, d'après les rapports, des élèves dans des placards, des latrines (bécosses) et dans le sous-sol pour les punir. Il affirme avoir adopté ces pratiques parce que l'agent des Indiens local lui a recommandé de moins recourir au châtement corporel⁴⁶⁷. Dans le pensionnat de la réserve de Gordon, dans les années 1930, les élèves sont enfermés dans l'infirmerie en guise de châtement⁴⁶⁸. Pendant qu'ils sont enfermés, ils n'ont pas le droit de voir leurs parents s'ils leur rendent visite au pensionnat⁴⁶⁹. Dans les années 1950, on signale que des élèves sont enfermés dans des salles de punition particulières⁴⁷⁰.

Les élèves enfermés reçoivent souvent un régime alimentaire restreint. On signale en 1902 que les filles de Williams Lake ont été mises au pain et à l'eau⁴⁷¹. En 1914, à l'Institut Mohawk, une fille est mise au pain et à l'eau pendant trois jours⁴⁷². Les garçons soupçonnés de vol sont mis au pain et à l'eau à Shubenacadie en 1934, tout comme ceux qui font une fugue au pensionnat de Gordon en 1938⁴⁷³.

Comme il n'y avait pas de politique, il n'y avait pas de restriction quant à ce qu'on pouvait infliger aux élèves comme châtement. Il est important de se rappeler que nous parlons d'élèves au pensionnat, non de détenus de prison. Pourtant, de nombreux pensionnaires sont ligotés. Dans certains cas, leurs mains sont liées dans le dos; ils sont enchaînés à des bancs; ils sont menottés à leur lit et enchaînés les uns aux autres; et les mains et leurs pieds sont ligotés ensemble⁴⁷⁴. En 1920, le nouveau directeur du pensionnat de Lytton, en Colombie-Britannique, décrit l'administration de son prédécesseur comme une période de « répression, au cours de laquelle on utilisait une panoplie de menottes, de fers et d'entraves, le rasage de la tête et les cellules de détention »⁴⁷⁵. En 1934, un élève qui s'est enfui de la même école a les yeux bandés et est obligé de manger une cuillerée de moutarde. On lui maintient ensuite le visage dans un seau d'eau⁴⁷⁶.

Bon nombre de châtements s'accompagnent également d'humiliation. En plus de frapper à coups de courroie les élèves qui se sont enfuis, on leur tond souvent les cheveux au ras du crâne ou on les rase entièrement⁴⁷⁷. On tire souvent les oreilles des élèves pour les punir⁴⁷⁸. En 1939, le directeur de Carcross, au Yukon, H. C. Grant,

informe les Affaires indiennes que quelques élèves ont été « couchés à plat ventre sur le pupitre de la salle de classe en présence de toute l'école, vêtus seulement de leur tenue de nuit, et frappés à coups de courroie sur une partie différente de leur anatomie que les mains »⁴⁷⁹. En 1952, deux anciens membres du personnel du pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, relatent que les élèves reçoivent une fessée « dont toute l'école peut profiter »⁴⁸⁰.

À l'occasion, des responsables des Affaires indiennes expriment leur opposition à de tels châtiments. En 1906, le commissaire des Indiens David Laird ordonne à l'agent des Indiens responsable du pensionnat d'Onion Lake, en Saskatchewan, de « mettre fin au tirage d'oreilles comme punition »⁴⁸¹. Cependant, le secrétaire ministériel des Affaires indiennes, T. R. L. MacInnes, conseille au directeur de Gordon, en 1938, que « même s'il est improbable » que de couper ras les cheveux des filles « constitue des voies de fait au sens juridique, il nous apparaît que vous devriez adopter une autre méthode pour imposer la discipline »⁴⁸². Ces lettres sont des preuves supplémentaires qu'il n'y avait pas de politique en matière de mesures disciplinaires pour l'ensemble du système auxquelles les responsables des Affaires indiennes et des pensionnats pouvaient se reporter. Cela montre également l'habitude qu'avaient les Affaires indiennes de régler les problèmes au cas par cas. Laird aurait pu envoyer une lettre à tous les pensionnats sur lesquels il exerçait son autorité en tant que commissaire des Indiens dans les Prairies canadiennes. MacInnes aurait pu donner une directive plus ferme et l'avoir envoyée à tous les directeurs, pas seulement à celui d'une seule école en Saskatchewan.

Le châtiment pouvait prendre la forme d'une épreuve d'endurance. Au pensionnat de Battleford, en 1892, les élèves doivent se tenir debout le long d'une clôture pendant deux heures comme châtiment. Au pensionnat de Sechelt, en Colombie-Britannique, en 1936, le responsable de la discipline du pensionnat tient de longues séances d'exercice physique en exigeant des garçons qu'ils sautent sur une jambe « pour des périodes plus longues que d'habitude », pour les obliger à révéler qui a volé un trousseau de clés du pensionnat⁴⁸³.

Dans tout le pays, les élèves qui mouillent leur lit reçoivent un ensemble de châtiments humiliants, dont l'un des plus communs est d'être obligé de défiler devant les autres élèves, souvent drapés dans leur drap humide⁴⁸⁴. Dans d'autres cas, ils sont plongés dans des baignoires d'eau chaude ou froide pendant de longues périodes⁴⁸⁵.

La période postérieure à 1953

Le document de politique de 1953 ne semble avoir eu qu'un effet limité. En 1956, le directeur du pensionnat presbytérien de Kenora tord l'oreille d'un garçon devant les yeux de son grand-père. L'incident amène R. F. Davey, le surintendant de l'éducation, à demander au directeur « d'obéir au règlement régissant les mesures disciplinaires

dans nos écoles dont une copie est jointe ». Le directeur répond : « Je n'avais pas vu auparavant ce règlement que vous avez joint. Je m'y tiendrai à l'avenir. »⁴⁸⁶. En 1965, une enquête faisant suite à des allégations de mesures disciplinaires excessives au pensionnat de Kamsack, en Saskatchewan, révèle que le directeur de l'établissement n'a pas d'exemple de la politique en matière de mesures disciplinaires des Affaires indiennes⁴⁸⁷.

En octobre 1953, l'efficacité de la politique en matière de mesures disciplinaires est mise à l'épreuve. Ce mois-là, un père dépose une plainte devant le juge de la paix local au sujet du traitement qu'ont subi ses fils au pensionnat de Birtle, au Manitoba. Il déclare que le directeur N. W. Rusaw a frappé les deux garçons sur les fesses à coups de courroie⁴⁸⁸. Le fonctionnaire des Affaires indiennes G. H. Marcoux parle aux parents, à l'un des garçons, au directeur, à un agent de police et à un médecin nommé Bjoranson. Les parents déclarent que la correction a laissé des marques sur les parties génitales du garçon, tandis que le médecin et l'agent de police affirment que les marques se limitent à l'arrière des jambes et aux fesses. Marcoux écrit : « M. Rusaw a peut-être dépassé un peu les bornes, mais je crois son histoire selon laquelle les garçons s'enfuyaient, et il a dit qu'il devait les punir de façon exemplaire⁴⁸⁹. » Le surintendant de l'éducation par intérim R. F. Davey conclut que ni « la manière d'administrer le châtiment ni le rapport sur les faits » sont conformes au règlement récemment diffusé. Cependant, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pu trouver de dossier d'une mesure disciplinaire qui aurait été prise à l'encontre du directeur, qui est resté en poste pendant presque 20 ans supplémentaires, au moins jusqu'en 1970⁴⁹⁰.

Il y a d'autres exemples de durs châtiments de cette époque. Une fille du pensionnat de Gordon, en Saskatchewan, est hospitalisée en 1956 après avoir été punie. Les Affaires indiennes ne sont pas mises au courant de cela jusqu'après que le directeur responsable du pensionnat ait démissionné et se soit enfui du pays⁴⁹¹. En 1959, les parents d'un élève du pensionnat de Blue Quills, en Alberta, informent l'administration que leur fils leur a dit qu'il s'enfuira si le maître des garçons actuel n'est pas remplacé. Leur fils déclare que le maître est « trop brutal pour les garçons » et qu'il les frappe à coups de poing⁴⁹². À l'époque, le maître faisait l'objet d'accusations criminelles pour des voies de fait qui avaient eu lieu à l'extérieur du pensionnat et qui n'impliquaient pas des élèves ni des employés⁴⁹³. À la fin des années 1950, des rapports signalent que des élèves du pensionnat et de la résidence de Lytton, en Colombie-Britannique, sont régulièrement frappés au visage par plusieurs membres du personnel parce qu'ils ont contrevenu aux règles du pensionnat⁴⁹⁴.

Dans certains cas, les fonctionnaires des Affaires indiennes semblent avoir été en faveur du recours à un châtiment rude et l'avoir encouragé. En 1961, un agent des Indiens recommande qu'un directeur réagisse à la fugue au pensionnat de Sioux Lookout, en Ontario, en « infligeant une lourde correction à coups de courroie aux contrevenants »⁴⁹⁵.

Les mesures de discipline brutales ne sont pas seulement utilisées comme châ-timent : elles servent également d'outils de domination. En 1956, le directeur du pensionnat presbytérien de Kenora, qui a torturé l'oreille d'un garçon devant son grand-père, reconnaît que la raison pour laquelle il l'a fait est « de faire voir en même temps au grand-père du garçon que le garçon avait tort et également de faire savoir au garçon que je n'avais pas peur de son grand-père »⁴⁹⁶.

On continue également de punir les élèves de façon humiliante et en public. En 1963, 13 élèves du pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, sont frappés sur les fesses à coups de courroie devant le personnel et les élèves réunis. L'agent des Indiens désapprouve cette punition, mais le directeur reste en poste⁴⁹⁷. En 1965, le directeur du pensionnat presbytérien de Kenora reconnaît qu'il a « enfermé deux enfants indiens dans leur chambre en sous-vêtements, en ne laissant que des matelas nus dans la pièce, et en leur donnant un régime alimentaire fait de pain et de lait uniquement pour les punir de s'être enfuis du pensionnat »⁴⁹⁸.

À quelques occasions, les mesures disciplinaires semblent avoir frisé le sadisme. Dans les années 1960, le directeur de Kamloops, en Colombie-Britannique, Allan Noonan, préconise le traitement suivant pour les garçons plus âgés qui participent à des bagarres et refusent de s'excuser : « Mettez-les dans le ring avec des gants et surveillez un match de boxe jusqu'à ce que les deux garçons soient trop fatigués pour encore s'en faire. C'est également un bon remède pour une brute — laissez cinq petits gars portant des gants lui faire faire le tour du ring. La brute se fatiguera, surtout si elle doit boxer à genoux⁴⁹⁹. »

On continue de tondre les cheveux ras (et même de raser la tête) comme punition, particulièrement en cas de fugue. Par exemple, de tels châ-timents sont signalés en Saskatchewan en 1957 et 1965, au Yukon en 1959 et au Québec en 1970⁵⁰⁰.

Bien que les Affaires indiennes enquêtent sur certaines plaintes, dans de nombreux autres cas, elles permettent aux directeurs de mener leur propre enquête sur les plaintes concernant le personnel⁵⁰¹. On cite également des exemples de membres du personnel qui formulent leurs propres préoccupations au sujet de la sévérité des mesures disciplinaires à leur pensionnat, et que l'on congédie parce qu'ils ont dénoncé ces agissements, que l'on marginalise ou dont on minimise les plaintes⁵⁰².

Dans certains cas, les Églises établissent et appliquent leurs propres politiques disciplinaires. En 1967, le manuel du personnel du pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, énonce que le châ-timent corporel ne doit être utilisé qu'en dernier res-sort. Il ne peut être administré que par le directeur ou, en son absence, par le vice-di-recteur ou l'enseignant principal. « Tout membre du personnel qui frappe un enfant est passible d'un congédiement instantané et d'une éventuelle poursuite. Les pro-blèmes disciplinaires difficiles doivent toujours être confiés à un cadre supérieur⁵⁰³. » La même année, un travailleur en soins aux enfants du pensionnat anglican d'Onion Lake, en Saskatchewan, est renvoyé pour avoir frappé un élève au visage et lui avoir donné des coups de pied⁵⁰⁴.

Malgré une évolution favorable, même dans les dernières années du système, il y a des cas dans lesquels des mesures disciplinaires sont exagérées et mal contrôlées. Jusqu'en 1989, des rapports signalent que des élèves du pensionnat de Poplar Hill, dans le nord-ouest de l'Ontario, sont maintenus sur une table et frappés avec une lanière de cuir. Le même pensionnat a également une « salle de conseil » dans laquelle les enfants sont, d'après ce qu'on prétend, enfermés pendant des heures⁵⁰⁵. La controverse au sujet de ces politiques mène finalement à la fermeture du pensionnat⁵⁰⁶.

Le pensionnat de Gordon, en Saskatchewan, ne ferme qu'à la fin des années 1990. Le pensionnat a une longue histoire de mauvaise gestion, d'agressions sexuelles d'élèves et de plaintes comme quoi les mesures disciplinaires sont brutales et abusives. Pendant les dernières années d'existence du pensionnat, sa direction ne contrôle pas le personnel. Il s'ensuit que les élèves sont maltraités sans répit. Il y a des exemples de membres du personnel qui rabaisent la famille des élèves, giflent les élèves, leur frappent la tête contre des portes, contre des murs, et les tirent par les cheveux⁵⁰⁷. Les châtiments de ce genre se poursuivent jusque dans les années 1990⁵⁰⁸.

Les élèves continuent de recevoir des châtiments démesurés, violents et souvent humiliants. Ils sont souvent administrés par des personnes qui ne sont pas autorisées à punir les enfants et qui ne tiennent pas de dossiers de ce qu'elles font.

La protection par les tribunaux : avant et après 1953

Les tribunaux semblent avoir offert une protection minimale aux élèves qui subissaient des mauvais traitements physiques. À au moins trois occasions, des membres du personnel de pensionnats sont accusés de voies de fait sur des élèves. Dans chaque cas, ils sont acquittés⁵⁰⁹. Dans un quatrième cas, un surveillant, Ralph Jubinville, est renvoyé du pensionnat de Kamsack, en Saskatchewan, en 1965 pour avoir délibérément infligé des brûlures sur les bras et le cou de plusieurs garçons en guise de châtimement⁵¹⁰. Bien que la police soit avisée de ses actes à l'époque, elle ne prend aucune mesure. Cependant, dans les années 1990, les plaintes d'anciens élèves amènent la police à rouvrir le cas. Selon la Gendarmerie royale du Canada, Jubinville a été reconnu coupable de trois chefs d'accusation de voies de fait causant des lésions corporelles. On lui a infligé une amende de 500 \$⁵¹¹.

À une occasion, les tribunaux civils sont plus réceptifs aux préoccupations des parents. En 1914, le père de deux enfants de l'Institut Mohawk réussit à poursuivre le directeur du pensionnat, Nelles Ashton, parce qu'il a emprisonné l'une de ses filles pendant trois jours en ne lui donnant que de l'eau, et pour le châtimement physique auquel elle a été assujettie pour s'être enfuie du pensionnat⁵¹². Ashton, qui est directeur depuis 1911, est remplacé pendant cette année⁵¹³. Bien que la décision dans ce cas contribue au congédiement du directeur, elle n'aboutit pas à l'introduction d'une

quelconque politique générale sur des problèmes tels que l'enfermement des élèves et les régimes alimentaires restreints.

Le gouvernement fédéral ne réussit pas à établir et à mettre en œuvre une politique globale sur les mesures disciplinaires pour les pensionnats et les résidences qu'il finance. Faute d'une réglementation significative, les pensionnats évoluent en un ensemble d'établissements qui sont caractérisés par des mesures disciplinaires rudes, punitives et humiliantes. Ces mesures sapent la mission éducative des pensionnats; poussent de nombreux élèves à s'enfuir, mettant ainsi leur santé en péril; et contribuent au développement d'une atmosphère oppressante qui mine sans aucun doute la santé des élèves.

Comme le gouvernement n'élabore ni ne met en œuvre des directives exhaustives et cohérentes et se contente de s'assurer que les mesures disciplinaires sont efficaces et appropriées, il lance le message qu'il n'y a pas de véritables limites ni conséquences à ce qui peut être infligé aux enfants autochtones dans les pensionnats.

Mauvais traitement

Aucune politique ou règlement pour les pensionnats ne traite précisément du problème d'agression sexuelle des élèves pendant la majeure partie de l'histoire du système. Le *Code criminel* du Canada de 1892 contient cependant un certain nombre de dispositions qui permettent de poursuivre les personnes qui exploitent sexuellement les enfants. Tous les actes homosexuels masculins, et les tentatives de tels actes, sont passibles de poursuites, tout comme les rapports sexuels et les tentatives d'avoir des rapports sexuels avec des personnes âgées de moins de 14 ans. (On fait une exception dans le cas d'un conjoint légal âgé de moins de 14 ans.) La séduction d'une personne de sexe féminin, « de mœurs antérieurement chastes » et âgée de moins de seize ans, ou le fait « d'avoir des relations illicites avec sa pupille (un terme qui engloberait les pensionnaires) » constituent des infractions criminelles. Il n'est pas possible d'utiliser le consentement comme défense dans le cas d'accusations d'attentat à la pudeur sur des personnes âgées de moins de 14 ans⁵¹⁴.

Ce n'est que dans les années 1960 que les administrations nord-américaines commencent à modifier les lois sur le bien-être des enfants et à exiger la déclaration obligatoire des cas soupçonnés de mauvais traitement des enfants aux autorités civiles compétentes. Toutes les administrations canadiennes ont à présent une loi exposant la responsabilité pour la déclaration de mauvais traitement soupçonné d'un enfant⁵¹⁵.

À partir de 1960, l'Église anglicane impose aux directeurs de faire rapport des raisons pour lesquelles des membres du personnel démissionnent. On tient une liste confidentielle des personnes qui n'ont pas été réembauchées pour diverses raisons,

notamment « parce qu'elles ne conviennent pas pour des motifs moraux »⁵¹⁶. Les Affaires indiennes dressent une liste de mises en garde semblable en 1968. Tous les surintendants d'écoles des Affaires indiennes sont tenus de présenter les noms de tous les anciens enseignants qui ont « créé des problèmes » et qui ne travaillent plus pour les Affaires indiennes⁵¹⁷. La première liste est diffusée en juin 1968. Aucune personne figurant dans la liste ne doit être embauchée sans l'approbation du Bureau des Affaires indiennes d'Ottawa⁵¹⁸. Six années plus tard, en 1962, l'avocat qui était le procureur dans un cas de mauvais traitement au pensionnat catholique Grollier Hall à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, recommande que la Gendarmerie royale du Canada effectue un contrôle des antécédents « de chaque homme et femme célibataire qui accepte un tel poste d'autorité sur des jeunes »⁵¹⁹. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucun dossier donnant à penser que le gouvernement fédéral a donné suite à cette recommandation.

La pratique en l'absence de réglementation

La première condamnation connue d'un employé d'un pensionnat pour avoir agressé sexuellement un élève date de 1945⁵²⁰. Cependant, il y a de nombreux incidents de mauvais traitement avant cette année. Des allégations remontant à 1886 font état qu'un homme qui travaille pour les Affaires indiennes comme traducteur et agent de recrutement pour le pensionnat de High River, dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta, agresse sexuellement des élèves⁵²¹. Lorsque de nouvelles allégations surgissent contre le même homme en 1891, les Affaires indiennes l'obligent tout simplement à démissionner. Il ressort clairement du dossier que les Affaires indiennes souhaitent éviter la publicité défavorable qui découlerait d'une enquête policière et d'un procès⁵²².

C'est la pratique courante. Lorsque des élèves, des parents, du personnel ou d'anciens membres du personnel font des allégations de mauvais traitement, souvent les responsables du gouvernement et des Églises ne déclarent pas l'affaire à la police. Les enquêtes ne consistent généralement qu'à obtenir et accepter les démentis des responsables du pensionnat accusés. Même lorsque les responsables du gouvernement et des Églises concluent que les allégations sont fondées, il est plus probable qu'ils se contentent de renvoyer l'auteur du délit que de faire intervenir la police. Dans certains cas, les personnes qui sont désignées comme auteurs du mauvais traitement sont autorisées à rester au pensionnat, ce qui leur donne de nouvelles occasions d'agresser les enfants. Le gouvernement et les Églises échouent totalement dans cet aspect des pensionnats. Ils n'assument pas leurs responsabilités de protéger les élèves qui sont leurs pupilles; et ils ne s'acquittent pas de leurs responsabilités envers les parents de veiller à la sécurité de leurs enfants. De tels échecs se manifestent des façons suivantes :

- **Refus de croire les plaintes pour mauvais traitement des élèves et des parents.** En 1944, un fonctionnaire des Affaires indiennes décrit la véracité des plaintes de mauvais traitement qu'avancent des Autochtones⁵²³. Des rapports signalent que dans les années 1950, des plaintes au sujet des activités de deux hommes sont faites auprès du directeur du pensionnat de Lower Post, dans le nord de la Colombie-Britannique. Selon les plaignants, aucune mesure n'est prise à l'époque⁵²⁴. L'un des hommes sera finalement condamné bien des années plus tard pour des voies de fait commises au pensionnat⁵²⁵. L'autre est décédé avant de pouvoir être poursuivi⁵²⁶.
- **Omission de prendre des mesures.** Le réparateur du pensionnat de Gordon, en Saskatchewan, est maintenu à l'effectif après avoir été reconnu coupable d'avoir agressé une élève⁵²⁷. À Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, malgré des plaintes de collègues et des soupçons soulevés par le personnel, on n'enquête pas sur le comportement d'un employé à Grollier Hall. Au lieu de cela, l'employé, qui est plus tard reconnu coupable d'avoir agressé plusieurs élèves, est autorisé à travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire⁵²⁸.
- **Les enquêtes sur les plaintes ne sont pas impartiales.** Lorsqu'il enquête sur les plaintes concernant le directeur du pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, en 1897, le commissaire des Indiens ne parle pas avec l'ancien membre du personnel qui a porté plainte⁵²⁹. Le directeur est innocenté⁵³⁰. Deux ans plus tard, une enquête sur ses rapports avec les élèves de sexe féminin au pensionnat aboutit à son congédiement⁵³¹. La seule enquête que mènent les Affaires indiennes sur des plaintes portées contre le directeur du pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario, en 1916, consiste à communiquer avec le directeur⁵³². Les accusations d'atteinte à la pudeur portées contre le directeur du pensionnat de Gordon donnent lieu à une enquête menée par l'enseignant principal en 1956. L'enseignant disculpe le directeur⁵³³.
- **Omission de signaler des allégations de comportement répréhensible aux Affaires indiennes ou à la police (ou aux deux).** La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucune preuve étayée par des documents que les Affaires indiennes ont été informées d'une plainte de 1911 comme quoi le directeur du pensionnat presbytérien du nord-ouest de l'Ontario est soupçonné de se comporter de façon inconvenante avec les élèves de sexe féminin⁵³⁴. On se contente habituellement de renvoyer les membres du personnel qui ont eu des rapports sexuels avec des élèves, au lieu d'intenter des poursuites pénales. Le directeur du pensionnat de Lytton, en Colombie-Britannique, s'enfuit du pensionnat, en 1921, lorsqu'il est accusé de conduite indécente. Il n'y a aucun dossier indiquant qu'il a été accusé ou poursuivi⁵³⁵. Lorsque le directeur du pensionnat presbytérien de Kamsack, en Saskatchewan, découvre que l'instructeur agricole a des rapports sexuels avec une élève, il congédie immédiatement l'homme et lui recommande de prendre le train le même soir⁵³⁶. Aucun dossier

disponible n'indique que les allégations portées contre le directeur du pensionnat de Gordon en 1956 ont été signalées au ministère des Affaires indiennes ou à la police⁵³⁷. En 1960, des fonctionnaires des Affaires indiennes sont d'avis que les responsables de l'Église Unie ne leur fournissent pas d'information sur des cas de mauvais traitement à leur pensionnat d'Edmonton. Les responsables de l'Église Unie apprennent qu'un ancien membre du personnel peut avoir maltraité des élèves au pensionnat d'Edmonton. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas trouvé de preuve indiquant que les responsables de l'Église Unie ont communiqué leurs préoccupations au sujet des activités de la personne à la police ou aux Affaires indiennes⁵³⁸. De même, en 1961, les responsables de l'Église anglicane décident de ne pas faire intervenir la police dans un cas de mauvais traitement infligé par un membre du personnel de Gordon (qui avait quitté l'école)⁵³⁹. Lorsque le directeur du pensionnat de Lytton apprend, en 1973, qu'un employé maltraite des élèves, il congédie l'homme, mais ne signale pas les voies de fait, ni sa décision de renvoyer l'auteur des actes, à la police ou aux Affaires indiennes⁵⁴⁰.

- **Omission du gouvernement de signaler les mauvais traitements à la police.** Lorsque les responsables du gouvernement fédéral concluent qu'un employé à Coudert Hall, à Whitehorse (Yukon), maltraite les élèves, ils le renvoient. Ils ne font pas parvenir de rapport à la police⁵⁴¹.
- **Absence de soutien aux enquêtes policières.** En 1930, la police provinciale de la Colombie-Britannique découvre un certain nombre de cas de mauvais traitement au pensionnat de l'île Kuper. Au lieu d'aider la police dans son enquête, les fonctionnaires des Affaires indiennes et les responsables de l'Église catholique choisissent de protéger la réputation du pensionnat. Par conséquent, les personnes soupçonnées de mauvais traitement sont renvoyées et on leur ordonne de quitter la province. Cette mesure met fin à l'enquête policière⁵⁴².
- **Omission de la part du personnel des Affaires indiennes sur le terrain de faire dûment rapport aux hauts fonctionnaires de poursuites intentées contre le personnel de pensionnats.** En 1964, les fonctionnaires des Affaires indiennes d'Ottawa ne sont pas en mesure d'obtenir des rapports détaillés de leur personnel sur le terrain en ce qui concerne la condamnation d'un enseignant au pensionnat de Morley, en Alberta⁵⁴³.
- **Absence de sélection efficace au moment de l'embauche.** En 1966, un homme qui avait été reconnu coupable d'agression sexuelle à peine quelques mois plus tôt, est embauché au pensionnat de Qu'Appelle, en Saskatchewan⁵⁴⁴. En 1967, un homme est en mesure de trouver du travail au pensionnat de Birtle, au Manitoba, quelques mois seulement après avoir quitté un pensionnat et une école publique en Alberta dans des circonstances suspectes⁵⁴⁵. En 1974, le directeur du pensionnat de Lower Post, en Colombie-Britannique, embauche un homme comme

gardien de nuit, bien qu'il soit connu pour avoir récemment été reconnu coupable « d'attentat à la pudeur » contre des garçons⁵⁴⁶. Tandis que les écoles ne mettent pas en place de processus de sélection et de surveillance appropriés, le gouvernement se refuse à les presser de le faire par respect pour le besoin de « flexibilité » de l'Église. En outre, pour veiller à ce que de tels processus soient en place, il faudrait davantage de ressources que ce que le gouvernement fédéral fournit à l'époque⁵⁴⁷.

- **Omission d'empêcher des élèves de maltraiter d'autres élèves.** Par exemple, des incidents de sévices sexuels et physiques perpétrés sur des élèves par d'autres élèves au pensionnat de Gordon se poursuivent jusque dans les années 1950⁵⁴⁸.
- **Omission d'aider les victimes.** Bien que, dans un cas, il y ait des preuves qu'un groupe de victimes ont été évaluées par un psychologue, qui était en fait dans la collectivité pour évaluer l'auteur du mauvais traitement, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver des preuves montrant que le gouvernement ou les Églises ont apporté une forme quelconque d'aide organisée ou fourni de l'information aux élèves victimes de mauvais traitement, à leurs parents, ou à leurs collectivités⁵⁴⁹.
- **Omission de la part de la police d'enquêter en bonne et due forme.** Lorsque des sévices physiques sont signalés au pensionnat catholique de Kamsack dans les années 1960, la police se contente du congédiement de l'employé. Trente ans plus tard, la personne est poursuivie et condamnée pour des sévices commis dans les années 1960⁵⁵⁰. Paul Leroux, un surveillant à Grollier Hall, est reconnu coupable d'agression sexuelle en 1979 sur un élève de Grollier Hall⁵⁵¹. La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas trouvé de quelconque document donnant à penser qu'une enquête a été menée à cette époque pour déterminer si Leroux avait agressé d'autres élèves soit à Grollier Hall ou au pensionnat de Beauval, en Saskatchewan, où il avait travaillé précédemment. Ce n'est que plusieurs décennies plus tard, en réponse à des plaintes d'anciens élèves, qu'une enquête a été menée sur les activités de Leroux à Grollier Hall et à Beauval. Il a par la suite été reconnu coupable d'autres voies de fait dans les deux établissements⁵⁵².

Les responsables du gouvernement et des Églises étaient au courant de la possibilité de sévices sexuels à l'égard des élèves dès le début du fonctionnement des pensionnats. Il existait des lois en vertu desquelles les auteurs des actes pouvaient être poursuivis. Les enfants hébergés dans les pensionnats auraient dû être protégés contre le mauvais traitement. S'ils n'étaient pas protégés, et des dizaines de milliers ne l'étaient pas, le système n'a pas réussi à fournir les normes de soins exigées par tout réseau canadien de protection de l'enfance⁵⁵³. Le gouvernement et les Églises n'ont pas établi de politiques pour protéger les élèves ou s'attaquer au mauvais traitement lorsqu'il se produisait : la réponse typique consistait à faire passer les intérêts institutionnels des pensionnats avant les intérêts des élèves.

Absentéisme

Les dispositions de la *Loi sur les Indiens* et les règlements adoptés à diverses époques en vertu de cette Loi indiquent clairement qu'à partir de 1894, le gouvernement canadien dispose d'une définition de « fugue » et établit son pouvoir de ramener les élèves qui font une fugue aux pensionnats. La fugue est, en fait, un des premiers enjeux des pensionnats pour lequel les Affaires indiennes disposaient de lois et de règlements relativement détaillés. Le gouvernement ajuste et resserre également les mesures législatives et la réglementation pour combler des lacunes qu'il perçoit.

Le point de mire de la réglementation et de son application est l'instruction et l'assiduité des élèves. Les Églises se plaignent souvent que le règlement sur l'assiduité est trop faible et que son application est inefficace⁵⁵⁴. Même s'il en est ainsi, le gouvernement a le pouvoir d'imposer des amendes et des peines de prison aux parents qui n'inscrivent pas leurs enfants dans un pensionnat. Les parents sont menacés de poursuite et, à certaines occasions, sont poursuivis en vertu des dispositions sur la fugue de la *Loi sur les Indiens*. En outre, les fonctionnaires des Affaires indiennes refusent parfois d'accorder de l'aide alimentaire aux collectivités et aux personnes pour les obliger à envoyer leurs enfants au pensionnat⁵⁵⁵. Il y a de nombreux exemples d'occasions où un grand nombre de parents refusent de renvoyer leurs enfants au pensionnat à l'automne. Dans ces cas, les fonctionnaires locaux des Affaires indiennes et les agents de police collaborent pour obliger les parents à envoyer leurs enfants au pensionnat⁵⁵⁶. À l'occasion, des hauts fonctionnaires des Affaires indiennes, qui sont en faveur d'une approche moins antagoniste, mettent en garde contre le recours à la force policière pour obliger les parents à envoyer leurs enfants au pensionnat et les poursuites intentées contre les parents qui gardent leurs enfants hors du pensionnat⁵⁵⁷. Malgré de telles mises en garde, on a recours à la présence policière et aux menaces de poursuite pendant une grande partie de l'histoire du système pour garantir l'assiduité au pensionnat⁵⁵⁸. Les Affaires indiennes menacent également de poursuivre les personnes qui fournissent un refuge aux élèves qui se sont enfuis⁵⁵⁹.

Les risques auxquels s'exposait un fugueur

Les élèves qui s'enfuient risquent d'être blessés et tués⁵⁶⁰. Il y a un volet fondamental dans lequel la politique gouvernementale en matière de fugue présente des lacunes : les procédures que le personnel des pensionnats, le personnel des Affaires indiennes et les membres des forces policières doivent suivre lorsqu'un élève s'enfuit du pensionnat. La première politique pour l'ensemble du système qui décrit les procédures devant être suivies lorsqu'un enfant s'enfuit du pensionnat que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été en mesure de trouver date de 1953. Cette politique, qui figure dans le règlement de 1953 de la *Loi sur les Indiens* énonce simplement ce qui

suit : « le directeur doit intervenir rapidement afin de ramener au pensionnat tout élève absent sans autorisation et doit signaler dans les plus brefs délais au surintendant de l'agence indienne tout cas d'absentéisme »⁵⁶¹. Le sens d'« intervenir rapidement » n'est pas défini. Plus précisément, rien n'exige que la police ou les parents de l'enfant soient contactés. Ce n'est qu'en 1971 qu'une politique globale et nationale est annoncée.

L'ampleur du problème

Des élèves s'enfuient de presque tous les pensionnats; à un certain moment, le problème devient tellement grave que les responsables déclarent que les fugues atteignent des proportions « épidémiques ».

Quelques exemples :

- En février 1902, neuf garçons s'enfuient du pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique⁵⁶².
- En 1928, l'agent des Indiens du pensionnat anglican de Le Pas, au Manitoba, signale qu'il ne se passe pas un jour sans qu'un élève se sauve⁵⁶³.
- Huit garçons et quatre filles s'enfuient du pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, en 1928⁵⁶⁴.
- L'agent des Indiens J. E. Pugh reconnaît, en 1928, que le problème de fugues au pensionnat anglican de Cardston, en Alberta, « est grave, si bien qu'à certains moments, on peut presque parler d'entrées et de sorties continuelles »⁵⁶⁵.
- En 1935, dix élèves se sauvent du pensionnat de Birtle, au Manitoba⁵⁶⁶.
- Six enfants fuguent du pensionnat de Chapleau, en Ontario, pendant trois jours en 1937⁵⁶⁷.
- Cinq garçons s'enfuient du pensionnat de Pine Creek le matin du 22 avril 1940⁵⁶⁸.
- Six garçons âgés de 11 à 14 ans se sauvent du pensionnat de Brandon, au Manitoba, le 29 septembre 1942⁵⁶⁹. Deux autres garçons s'enfuient le 9 janvier 1943⁵⁷⁰.
- Cinq garçons s'enfuient du pensionnat de Lestock, en Saskatchewan, le 1^{er} octobre 1944⁵⁷¹.
- De 1941 à 1946, la Gendarmerie royale du Canada rédige au moins 16 rapports distincts sur des enquêtes mettant en cause des élèves qui se sont enfuis du pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse⁵⁷².
- Trois garçons du pensionnat de Portage la Prairie, au Manitoba, font une fugue de deux mois en 1941⁵⁷³.
- L'agent des Indiens local déclare en 1942 que « l'absentéisme est monnaie courante » au pensionnat de Birtle⁵⁷⁴.
- Pendant l'année scolaire 1942-1943, on compte environ 60 fugueurs du pensionnat Mount Elgin, en Ontario⁵⁷⁵.
- Au printemps de 1945, 17 garçons sont absents sans permission du pensionnat de Hobbema, en Alberta⁵⁷⁶.

- Le pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, est frappé par ce que le directeur qualifie « d'épidémie d'absences non autorisées » à l'automne de 1947⁵⁷⁷.
- Le 23 janvier 1949, 25 filles s'enfuient de l'Institut Mohawk de Brandford, en Ontario⁵⁷⁸.
- En septembre et octobre de 1966, 55 enfants sont absents sans permission du pensionnat presbytérien de Kenora, en Ontario, totalisant ensemble 146 absences. Sur 55 élèves, 35 sont absents 37 fois. L'école compte 143 élèves inscrits. La durée des absences s'échelonne d'une demi-journée à une semaine⁵⁷⁹.

Le dossier ne rend probablement pas compte de toute l'ampleur du problème. De nombreux fonctionnaires des Affaires indiennes pensent que les directeurs ne les avisent pas en bonne et due forme lorsqu'un élève fait une fugue. Oliver Strapp, le directeur du pensionnat Mount Elgin, à Muncey, en Ontario, omet d'informer les Affaires indiennes du problème persistant qu'éprouve le pensionnat avec les fugues. Ce n'est que par l'entremise de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) que l'agent des Indiens local, George Down, apprend en juin 1943 qu'il y a eu environ 60 fugues à Mount Elgin l'année précédente⁵⁸⁰. En 1940, l'inspecteur scolaire G. H. Barry soupçonne que le directeur du pensionnat de Lytton (Colombie-Britannique), déclare les fugueurs comme étant renvoyés plutôt qu'absents. L'agent des Indiens local, qui ne s'entend pas avec le directeur de Lytton, déclare à Barry qu'« au moins neuf élèves se sont enfuis cette année, mais il y en a probablement d'autres qui n'ont pas été signalés »⁵⁸¹. En 1942, le directeur de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, J. P. Mackey, néglige d'informer les Affaires indiennes qu'un garçon fugueur a été retrouvé et renvoyé au pensionnat⁵⁸². Lorsque Sam Ross s'est sauvé du pensionnat de Birtle pendant l'hiver de 1959, le directeur N. M. Rusaw n'en a avisé ni la famille de Ross ni l'agent des Indiens de la collectivité d'origine de Ross⁵⁸³. Après un changement d'administration au pensionnat de Sioux Lookout, en 1961, l'Église anglicane découvre que le directeur précédent a minimisé le problème de l'absentéisme, qui a été attribué au mauvais travail du surveillant des élèves du pensionnat, et que l'école a perçu des subventions pour des élèves qui n'étaient plus présents⁵⁸⁴.

Le dossier comporte également des lacunes. Par exemple, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas trouvé de document indiquant que le directeur du pensionnat de Fort Alexander, au Manitoba, a avisé les Affaires indiennes que l'on présumait que trois garçons s'étaient noyés après s'être enfuis en 1928⁵⁸⁵. La Commission n'a pas non plus pu trouver de document indiquant que le directeur du pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, a informé les Affaires indiennes lorsque 12 élèves se sont enfuis de ce pensionnat en 1928⁵⁸⁶.

Omission de faire des recherches; omission d'informer

Les exemples abondent de retards qui sont survenus pour entreprendre des recherches afin de retrouver des élèves fugueurs et pour en aviser les Affaires indiennes et la police. Dans certains cas, les résultats se sont avérés tragiques.

- Le 8 février 1902, lorsqu'une équipe de recherche, partie l'après-midi, ramène huit des neuf garçons qui ont pris la fuite du pensionnat de Williams Lake, peu après le déjeuner, le directeur Henry Boening décide de ne pas poursuivre les recherches pour retrouver le neuvième garçon. Il s'attend à ce que Duncan Sticks, âgé de huit ans, trouve un abri sous une meule de foin pendant la nuit. Le lendemain, un membre du personnel du pensionnat se rend à l'établissement des Premières Nations qui se trouve à proximité « pour voir s'il peut demander à quelques Indiens de chercher le garçon »⁵⁸⁷. Plus tard au cours de la journée, un homme local trouve Sticks mort de froid⁵⁸⁸.
- En 1931, le directeur du pensionnat anglican de Le Pas attend jusqu'au lundi soir pour aviser l'agent des Indiens qu'un garçon s'est enfui le samedi matin précédent. La GRC est finalement alertée et le garçon est retrouvé, vivant, neuf jours après s'être enfui. Selon l'agent des Indiens : « À ma connaissance le pensionnat n'a pris aucune mesure pour retrouver le garçon »⁵⁸⁹.
- Le directeur de Round Lake, en Saskatchewan, R. J. Ross attend jusqu'au 17 janvier 1935 avant d'envoyer par la poste un avis aux Affaires indiennes indiquant que trois garçons se sont enfuis du pensionnat quatre jours plus tôt, soit le 13 janvier. L'école n'a jamais organisé de recherches : deux des garçons réussissent à se mettre en sécurité; un troisième garçon âgé de 15 ans, Percy Ochapowace, meurt de froid⁵⁹⁰.
- Allen Patrick, âgé de neuf ans, Andrew Paul et Justa Maurice, âgés de huit ans et John Jack, âgé de sept ans, s'enfuient du pensionnat de Fraser Lake dans l'après-midi du 2 janvier 1937. Ce n'est qu'en début d'après-midi du lendemain qu'on organise une équipe de recherche. Les quatre garçons sont retrouvés morts de froid⁵⁹¹.
- Andrew Gordon, âgé de 11 ans, prend la fuite du pensionnat de la réserve de Gordon dans l'après-midi du 11 mars 1939⁵⁹². Le directeur R. W. Frayling n'organise pas de recherches ni n'avise la famille, les Affaires indiennes ou la police. Le 14 mars, le père du garçon, à qui un visiteur a dit que son fils ne se trouve pas au pensionnat, organise des recherches. Plus tard ce même jour, il trouve le corps gelé de son fils⁵⁹³.
- La GRC n'est pas informée que cinq garçons ont pris la fuite du pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, en avril 1940 jusqu'à l'après-midi du lendemain de leur disparition⁵⁹⁴.

- Tard dans la soirée du 18 avril 1941, John Kioki, âgé de 14 ans, Michael Sutherland, âgé de 13 ans, et Michel Matinas, âgé de 11 ans, s'éclipsent du dortoir du pensionnat de Fort Albany, en Ontario. On ne les revoit pas vivants⁵⁹⁵. Le père de John Kioki déclare qu'il n'est « pas sûr que des recherches suffisantes ont été faites pour retrouver mon fils et les autres garçons »⁵⁹⁶.
- En octobre 1944, la police n'est informée que cinq garçons se sont enfuis du pensionnat de Lestock, en Saskatchewan, que trois jours après qu'ils ont quitté l'école⁵⁹⁷.
- Lorsqu'Albert Nepinak et d'autres garçons se sauvent du pensionnat de Pine Creek, en avril 1951, le directeur envoie quelques élèves à leur recherche. Lorsqu'ils reviennent sans les avoir retrouvés, il conclut que les garçons ont rejoint leur domicile. Cependant, dans la matinée, il parle au père d'Albert et découvre qu'il n'est pas rentré. Le père entreprend alors des recherches et découvre le corps gelé de son fils⁵⁹⁸.
- Lorsqu'un garçon de 12 ans et deux de 10 ans s'enfuient en canot du pensionnat catholique de Kenora, le 9 novembre 1954, la Police provinciale de l'Ontario est immédiatement avisée de leur disparition. Cependant, personne ne communique avec la GRC jusqu'à ce qu'ils aient disparu depuis près de deux semaines⁵⁹⁹. C'est la GRC qui organise les recherches qui permettent de retrouver les garçons, bien vivants, échoués sur une île⁶⁰⁰.
- Ce n'est qu'en novembre 1956 que la Police provinciale de l'Ontario et les Affaires indiennes sont informées que Tom et Charles Ombash, âgés de 12 et 11 ans respectivement, se sont enfuis du pensionnat de Sioux Lookout le 5 octobre 1956⁶⁰¹. On ne retrouve jamais les garçons⁶⁰². Bien que R. F. Davey, le surintendant de l'éducation des Affaires indiennes, trouve la conduite du directeur Eric Barrington « inconcevable », cela n'a pas eu de conséquences défavorables pour la carrière de celui-ci⁶⁰³. Il reste à son poste de directeur du pensionnat pendant cinq années supplémentaires, jusqu'à ce qu'il soit nommé directeur du pensionnat de Wabasca, en Alberta, en 1961⁶⁰⁴.
- Deux sœurs, Beverly et Patricia Marilyn Joseph, âgées de 12 et 14 ans respectivement, quittent le pensionnat de l'île Kuper, en Colombie-Britannique, dans une petite embarcation, probablement pendant la soirée du 16 janvier 1959. Leur disparition est découverte le lendemain matin, mais la police n'est contactée que l'après-midi, après que les responsables du pensionnat ont effectué des recherches sur l'île. On retrouve le corps de Marilyn dans l'eau et on présume que sa sœur s'est noyée⁶⁰⁵.
- Trois filles s'enfuient du pensionnat anglican de Gleichen, en Alberta, dans l'après-midi du 8 mars 1962. Comme il n'y a pas cours le lendemain et que l'on permet aux filles de rentrer chez elles à la fin de la journée scolaire, le directeur ne fait aucun effort pour les trouver. Les filles ont rendu visite à une famille locale

et n'ont pas essayé de retourner à leur domicile jusqu'en soirée, lorsqu'elles sont surprises par un blizzard dans lequel deux d'entre elles périssent⁶⁰⁶.

- Deux garçons âgés de 12 ans, Philip Swain et Roderick Keesick (dans certains rapports, on trouve également le nom de famille Tayapaywakejick), ne rentrent pas à la résidence catholique de Kenora à la fin de la journée scolaire, le 27 novembre 1970. Les responsables du pensionnat ne communiquent pas avec la police de Kenora avant 21 h 35. Le policier de Kenora qui reçoit l'appel ne transmet pas l'information à la Police provinciale de l'Ontario parce qu'il pense que le personnel de la résidence l'a fait⁶⁰⁷. Les deux garçons sont morts en essayant de rejoindre leur domicile à Grassy Narrows, à 90 kilomètres de Kenora⁶⁰⁸.

Il est également manifeste que de nombreux membres du personnel fournissent un effort considérable pour rechercher des fugueurs. Le directeur de Moose Factory, en Ontario, Gilbert Thompson, décrit de cette façon des recherches qu'il a entreprises lorsque deux garçons se sont enfuis de son pensionnat dans la soirée du 20 novembre 1943.

J'ai entrepris des recherches pour ceux-ci peu après. À 22 h, je n'ai pu trouver ces garçons et, sachant qu'ils pourraient avoir traversé la rivière, qu'il est dangereux de traverser dans l'obscurité parce que des parties ne sont pas encore gelées, j'ai avisé le caporal W. Kerr de la GRC. Ensemble, nous avons fait des recherches supplémentaires cette nuit-là. Le lendemain matin, je me suis rendu à Moosonee et j'ai découvert qu'il était possible que les garçons aient dormi dans une remise abandonnée de la famille d'un des garçons. Personne n'a vu les garçons à Moosonee. Cette même nuit, le policier et moi-même avons traversé pour nous rendre à la remise, dans l'espoir que les garçons y soient retournés, mais ils ne s'y trouvaient pas. Le lendemain, le policier a emmené ses chiens et s'est rendu sur la voie ferrée pour suivre une piste selon laquelle quelqu'un avait vu deux personnes marcher sur les rails, qui avaient plus tard disparu dans la forêt lorsqu'elles avaient vu l'homme qui approchait. Les garçons étaient bien habillés, mais n'étaient pas équipés pour du mauvais temps. Avant que le policier les rattrape, ils avaient marché quelque 24 miles et avaient atteint le camp des parents de l'un des garçons. Tous sont rentrés le mercredi soir suivant en train, y compris les parents d'un des garçons⁶⁰⁹.

Neuf ans plus tard, J. Eldon Andrews, le directeur du pensionnat presbytérien de Kenora, fournit au chef de la réserve Whitedog la description suivante des recherches qu'il a menées en janvier pour retrouver trois garçons qui se sont enfuis : « M. Barrington a passé toute la journée de jeudi, de 8 h 45 à 23 h 30 dans la forêt, sans nourriture et dans des conditions très difficiles sur la piste de ces enfants. J'ai passé toute la journée de jeudi à essayer de les retrouver en voiture, et de 17 h 30 jusqu'à 22 h 30 dans les bois à leur recherche. »⁶¹⁰.

Les Affaires indiennes sont disposées à ne financer qu'une partie des coûts que les pensionnats engagent pour rechercher et ramener des élèves qui se sont enfuis. Il s'ensuit

que dans certains cas, les directeurs concluent qu'il ne vaut pas la peine de dépenser de l'argent pour tenter de récupérer des élèves fugueurs⁶¹¹. Jusqu'en 1914, les Affaires indiennes sont disposées à ne payer que la moitié des frais pour ramener un élève fugueur au pensionnat⁶¹². Il semble que dans certains cas, les élèves ou leurs parents aient été obligés de payer les frais engagés pour retrouver et ramener les fuyards⁶¹³.

Réponse inadaptée à la tragédie : omission d'élaborer une politique

Il ressort clairement de ce qui précède qu'à de nombreuses occasions, les directeurs ont omis d'entreprendre des recherches, effectué des recherches inadéquates et négligé de communiquer avec les Affaires indiennes, la police et les membres de la famille en temps opportun. Il est également manifeste que les Affaires indiennes n'ont pas élaboré de politiques nationales pour remédier à ces manquements, contribuant ainsi à perpétuer leurs répétitions. Il semble également que diverses enquêtes menées sur des décès d'élèves se sont également soldées par un échec, dans une telle mesure qu'elles n'ont pas réussi à remédier à ces manquements fondamentaux.

Williams Lake, 1902

Le coroner qui s'oppose initialement à la tenue d'une enquête sur le décès survenu en 1902 de Duncan Sticks, un élève qui s'est enfui du pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, aurait déclaré que « selon lui, le gouvernement n'autoriserait pas les dépenses, car il ne voyait pas ce qui pouvait justifier une enquête »⁶¹⁴. Cependant, on finit par convoquer un jury du coroner. Celui-ci recommande que la question des mesures disciplinaires et de l'alimentation au pensionnat soit examinée, mais il ne fait aucune recommandation à propos des mesures qui devraient être prises lorsque des élèves s'enfuient⁶¹⁵. À la suite de la tragédie, les Affaires indiennes ne diffusent aucune ligne directrice stratégique à l'intention du directeur du pensionnat de Williams Lake, à plus forte raison à tous les directeurs, quant aux mesures qu'ils devraient prendre lorsque des élèves font une fugue.

Round Lake, 1935

Le médecin qui enquête sur la mort de Percy Ochapowace, survenue en 1935, après qu'il s'est enfui du pensionnat de Round Lake, en Saskatchewan, conclut qu'« aucune enquête ne s'impose »⁶¹⁶. Les fonctionnaires locaux et nationaux des Affaires indiennes sont mécontents que le directeur n'ait pas organisé de recherches ou avisé les Affaires indiennes ou la police. Ils pensent que si cela avait été fait, on aurait retrouvé les

garçons en vie⁶¹⁷. Malgré ces points de vue internes, le gouvernement fédéral rejette la demande du père d'Ochapowace pour que l'on mène une enquête sur les circonstances entourant la mort de son fils⁶¹⁸.

Une fois de plus, la Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucun document ou circulaire de politique émis après cette tragédie pour exposer les procédures qui devraient être suivies lorsqu'un élève fait une fugue.

Fraser Lake, 1937

Un jury du coroner examine les circonstances entourant le décès de quatre garçons qui se sont enfuis du pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, en 1937, et conclut que

les autorités scolaires auraient pu ou auraient dû prendre des mesures plus fermes la nuit où la disparition est survenue.

En outre, nous sommes d'avis qu'une coopération accrue entre les autorités et les parents des enfants aiderait, à l'avenir, à réduire le danger qu'un tel incident se reproduise⁶¹⁹.

Le fonctionnaire supérieur des Affaires indiennes en Colombie-Britannique, D. M. MacKay, qualifie le comportement du directeur d'« inexcusable ». MacKay, qui mène sa propre enquête sur l'affaire, conclut que si une équipe de recherche avait été organisée au moment où la disparition des garçons a été signalée, « les enfants n'auraient pas péri »⁶²⁰.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucun document ni circulaire de politique énonçant les procédures qui devraient être suivies lorsqu'un élève fait une fugue. Par ailleurs, aucune correspondance portant sur l'affaire ne mentionne la contravention à une quelconque politique préexistante.

Réserve de Gordon, 1939

Un jury du coroner conclut qu'il n'y a eu aucune négligence dans le cadre du décès d'Andrew Gordon par hypothermie en 1939, après sa fuite du pensionnat de Gordon, en Saskatchewan. Le fonctionnaire des Affaires indiennes Thomas Robertson pense cependant « qu'il y a eu de la négligence dans le cadre de cette affaire, et que ce décès n'aurait jamais dû se produire ». Après être parvenu à ces conclusions accablantes, il note que l'école est bien administrée et qu'il est convaincu que le directeur fera en sorte que rien de semblable ne se reproduise jamais. « À moins que les Indiens ou les résidents du district causent des perturbations, toute mesure de notre part ne profiterait à personne⁶²¹ ». Aucune correspondance sur l'affaire n'indique qu'on a contrevenu à une quelconque politique préexistante.

Le surintendant du bien-être et de la formation des Affaires indiennes, R. A. Hoey, envoie une lettre au directeur de Gordon dans laquelle il décrit ce qui doit être fait lorsque des élèves s'enfuient du pensionnat : « 1. L'information doit être transmise à l'agent et à tout agent de police qui se trouve dans la collectivité; 2. Il faut entreprendre des recherches sur-le-champ. »⁶²².

La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a trouvé aucun document ou circulaire de politique qui indique que ces instructions ont été expédiées à un autre pensionnat ou directeur. En transmettant ces directives simples et directes à un seul directeur, Hoey a laissé passer une occasion de donner une directive à l'ensemble du réseau au sujet d'un problème qui avait affligé ce système par le passé, et qui continuerait de le faire à l'avenir⁶²³.

Fort Albany, 1941

Le fonctionnaire des Affaires indiennes Philip Phelan pense que le directeur du pensionnat de Fort Albany, en Ontario, n'a pas informé assez promptement les Affaires indiennes et la GRC de l'absence de quatre garçons dont on présume qu'ils se sont noyés en 1941. Il écrit à un responsable régional de l'Église catholique que « tout événement inhabituel dans un pensionnat, particulièrement lorsque l'issue est fatale, devrait être signalé immédiatement au Ministère »⁶²⁴. Phelan n'a pas profité de l'occasion pour envoyer une copie de la lettre à tous les directeurs ou organisations religieuses. Une fois de plus, la manière dont les Affaires indiennes abordent ce problème est fragmentée, réactive et inadéquate.

Il ne faut pas croire que les fonctionnaires des Affaires indiennes n'étaient pas en mesure d'émettre des directives au sujet des fugues à l'ensemble du système. Moins d'un mois après la mort tragique de trois élèves qui se sont enfuis du pensionnat de Fort Albany, la direction a effectivement émis la première directive portant sur les fugues à l'ensemble du système que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été en mesure de trouver. Ce n'était pas une politique concernant les mesures devant être prises en cas de fugue. Au lieu de cela, elle limitait la capacité des directeurs de recourir à la GRC pour rechercher des enfants absents. À cet égard, elle augmentait en fait le risque de mourir d'hypothermie ou par noyade des élèves qui s'enfuyaient.

La restriction au recours à la Gendarmerie royale du Canada

Dans la circulaire de mai 1941 destinée à tous les inspecteurs, agents des Indiens et directeurs de pensionnat, T. R. L. MacInnes, le secrétaire de la Division des affaires indiennes, annonce un « changement radical » de la politique du Ministère à l'égard des « services de la GRC pour trouver des élèves des pensionnats qui sont absents sans permission ou qui font l'école buissonnière ». Il écrit qu'il était pratique courante, par le passé,

que les agents des Indiens et les directeurs demandent à la GRC de les aider à trouver et à ramener au pensionnat des élèves qui s'étaient enfuis. La police imputait cependant les frais qu'elle devait engager aux Affaires indiennes. MacInnes a écrit que par conséquent : « nous devons verser tous les ans des sommes considérables sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle ». La nouvelle politique établit qu'il ne faut pas communiquer avec la GRC, « à moins que le directeur et le personnel des agences indiennes aient épuisé tous les moyens à leur disposition ». Dans le cas de la nouvelle politique, MacInnes écrit :

nous devons compter en grande partie sur les agents des Indiens, les instructeurs agricoles et d'autres responsables pour collaborer avec la direction des pensionnats indiens afin de retrouver et de ramener des élèves qui sont absents sans permission ou qui font l'école buissonnière. Il est entendu que l'on s'attend à ce que les directeurs des pensionnats indiens fassent tous les efforts nécessaires pour ramener les élèves absents sans engager de coûts que devra assumer le Ministère avant de demander l'aide des agents des Indiens et d'autres responsables⁶²⁵.

Au cours des six années précédentes, six élèves en fuite ont trouvé la mort. Dans chaque cas, les fonctionnaires des Affaires indiennes ont conclu que les recherches ont été inadéquates. La seule réaction à l'échelle du système a été de restreindre le recours à la police et d'insister sur l'importance de limiter les coûts lorsque l'on recherche des élèves. Il convient de considérer ce document non comme une politique décrivant ce qui devrait être fait, mais comme une politique décrivant ce qui ne devrait *pas* être fait lorsque des élèves font une fugue.

Ce ne sont pas tous les directeurs qui suivent cette directive. Il s'ensuit qu'en 1943, le directeur de la Division des affaires indiennes Harold McGill expédie une circulaire pour rappeler aux directeurs et aux agents des Indiens la politique de 1941. Il souligne que malgré cette directive, on a constaté à la fois une augmentation plus forte de l'absentéisme et une « tendance sans cesse croissante de la part des directeurs de pensionnat de compter de plus en plus sur les membres de la GRC pour ramener les élèves aux pensionnats ». À l'avenir, la GRC ne doit être appelée à la rescousse que « dans des cas rares et exceptionnels »⁶²⁶.

La politique accroît manifestement les risques auxquels sont exposés les élèves qui s'enfuient, ce qui apparaît clairement au personnel local des Affaires indiennes. Lorsque deux garçons qui se sont enfuis du pensionnat de Birtle en 1945 doivent être hospitalisés pour des engelures aux pieds après qu'ils ont passé la nuit à la belle étoile par une froide nuit de mars, le fonctionnaire local des Affaires indiennes A. G. Hamilton demande à ses supérieurs de modifier la politique. Hamilton déclare que les directeurs et les agents des Indiens devraient avoir toute la latitude nécessaire pour demander l'aide de la police et que « la police devrait participer dès le départ, non pas seulement après l'échec des autres »⁶²⁷.

Les Affaires indiennes font elles-mêmes souvent preuve de réticence lorsqu'il s'agit d'aider les directeurs à trouver des élèves en fuite. Lorsqu'en 1946, le directeur du pensionnat de l'île Kuper demande aux Affaires indiennes de l'aider à retrouver trois

jeunes filles qui, d'après ce qu'il pense, ont réussi à se rendre à Victoria, le Ministère ne fournit de l'aide qu'à contrecœur. L'agent des Indiens R. H. Moore s'oppose à ce qu'il considère comme le point de vue du directeur, à savoir « qu'il incombe à ce ministère de retrouver ces enfants et de les ramener sans que les autorités scolaires doivent y consacrer un quelconque effort, ou en déployant à la rigueur un effort minime »⁶²⁸.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada n'a pas été en mesure de trouver de dossier d'une ordonnance quelconque abrogeant la directive de 1941 à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1950, Oliver Strapp, qui est alors le directeur du pensionnat de Brandon, au Manitoba, signale qu'il n'a pas fait appel à la GRC pour l'aider à chercher deux garçons qui se sont enfuis « parce que l'on m'a avisé que je ne suis pas autorisé à les considérer comme agents de surveillance ». L'un des garçons finit à l'hôpital avec des orteils gelés⁶²⁹. Jusque dans les années 1960, des rapports font état de la réticence de la GRC à aider à retrouver et à ramener des élèves en fuite⁶³⁰.

La Gendarmerie royale du Canada a cependant été utilisée régulièrement, même en temps de guerre, pour obliger les parents à ramener leurs enfants au pensionnat au début de l'année scolaire. Par exemple, des agents de la GRC sont mobilisés en 1940, 1943 et 1946 pour ramener des élèves au pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique⁶³¹. En octobre 1945, l'agent des Indiens de Cardston, en Alberta, confie 51 cas d'absentéisme à la GRC. C'est une mesure qui incite H. A. R. Gagnon, commissaire adjoint de la GRC, à écrire une lettre de plainte⁶³².

Le règlement de 1953

Ce n'est qu'en 1953 que les Affaires indiennes adoptent leur premier règlement portant sur les mesures à prendre lorsqu'un élève s'enfuit du pensionnat. La règle 10.4 du règlement de 1953 sur les pensionnats indiens énonce qu'un directeur doit « intervenir rapidement afin de ramener au pensionnat tout élève absent sans autorisation et doit signaler dans les plus brefs délais au surintendant [de l'éducation] de l'agence indienne tout cas d'absentéisme »⁶³³. Il n'y a toujours pas de directive claire à l'égard des équipes de recherche et des communications avec la police.

Les tragédies dans le nord-ouest de l'Ontario

Il faudra deux tragédies dans les pensionnats du nord-ouest de l'Ontario pour pousser les Affaires indiennes à donner aux pensionnats une directive claire sur les mesures qui doivent être prises lorsqu'un élève s'enfuit de l'établissement.

1966 : Le pensionnat presbytérien de Kenora

En octobre 1966, Charlie Wenjack, âgé de 12 ans, périt après s'être enfui du pensionnat presbytérien de Kenora⁶³⁴. La tragédie attire l'attention du pays sur le pensionnat

et fait l'objet d'une enquête du coroner. La majorité des recommandations du jury portent sur les lacunes du système des pensionnats et indiquent une préférence pour des solutions de rechange comme des externats. On recommande que si les pensionnats doivent continuer de fonctionner, ils doivent admettre moins d'élèves et employer davantage de personnel⁶³⁵. En janvier 1967, R. F. Davey, directeur de la Direction des services d'éducation des Affaires indiennes expédie une note de service dans laquelle il demande à tous les surintendants régionaux de communiquer avec tous les pensionnats de leur région afin qu'ils fassent rapport des blessures subies par des pensionnaires « entre le moment où ils s'enfuient du pensionnat et le moment où ils sont appréhendés » au cours des cinq années précédentes⁶³⁶. Il s'agit du premier dossier que la Commission de vérité et réconciliation a trouvé à l'égard de toute tentative d'effectuer un tel sondage.

Les Affaires indiennes préparent un document après le décès de Wenjack dans lequel elles soulignent la procédure devant être suivie lorsqu'un élève s'enfuit d'un pensionnat « administré aux termes d'un contrat avec la Division des affaires indiennes par un organisme religieux en Ontario ». La première étape consiste à aviser la police; l'étape 2, à interroger des amis de l'élève; l'étape 3 à organiser des recherches; et l'étape 4 à communiquer avec le surintendant des écoles du district des Affaires indiennes. Lorsque l'élève est absent depuis six heures, il faut aviser les parents. Il faut expliquer clairement à la police que l'élève n'est pas un fugitif recherché par la justice, mais qu'on le recherche pour empêcher qu'il se blesse ou qu'il souffre. La nécessité de préparer et de diffuser un tel document en 1966 témoigne de l'échec continu des Affaires indiennes d'émettre une politique sur cette question pendant près de 100 ans. Le fait que le document ne s'applique qu'aux foyers ou aux pensionnats de l'Ontario apporte cependant également la preuve du manque persistant d'une politique nationale clairement formulée sur la question⁶³⁷.

1970 : Le pensionnat catholique à Kenora

Une enquête du coroner de 1970 sur la mort de Philip Swain et de Roderick Keesick, qui ont péri lorsqu'ils se sont enfuis du pensionnat catholique de Kenora, recommande : 1) que la police soit contactée immédiatement si des élèves ne reviennent pas au pensionnat à l'heure du souper; 2) que la police soit contactée si des élèves manquent à l'appel le matin et que, dans de telles situations, la police entreprenne immédiatement des recherches; 3) que les élèves suivent des cours de survie dans la nature; et 4) qu'une enquête soit menée sur la raison pour laquelle « les pensionnaires se sont enfuis »⁶³⁸.

À la suite du verdict de cette enquête, en 1971, le personnel des Affaires indiennes du district de Kenora rencontre le personnel du pensionnat pour discuter des mesures devant être prises en cas de fuite. Tous les membres du personnel des pensionnats de

tout le pays reçoivent pour instruction « de prendre immédiatement des mesures d'urgence lorsqu'un élève manque à l'appel », et de contacter les responsables de la police si les enfants en fuite ne sont pas immédiatement trouvés. En outre, les membres du personnel ne doivent ménager aucun effort « pour communiquer avec les parents ou les tuteurs ». Les pensionnats doivent envisager de mettre en œuvre « un programme régulier de formation à la survie à l'intention des élèves qui doivent habiter loin de leur domicile pour fréquenter l'école »⁶³⁹.

Le document datant de 1971 est la première directive nationale qui établit clairement les mesures devant être prises par les directeurs lorsque des élèves s'enfuient du pensionnat. Les politiques nationales sont finalement énoncées, un siècle trop tard, au même moment où le système des pensionnats est lentement aboli.

Politiques et pratiques de sépulture

À un moment donné, au début du XX^e siècle, les Affaires indiennes officialisent leur politique sur l'inhumation d'élèves qui décèdent au pensionnat. La politique est consignée dans une note de service non datée de J. D. McLean, qui est le secrétaire du Ministère de 1897 à 1933. Selon McLean :

Les dépenses d'inhumation sont payées à même le crédit de secours [argent réservé à des dépenses liées au bien-être], si un élève d'un pensionnat indien décède ailleurs qu'au pensionnat, et à condition que les parents ou les tuteurs ne soient pas en mesure de payer les frais d'inhumation. Lorsqu'un élève décède dans un pensionnat, le Ministère considère que les autorités scolaires devraient assumer les dépenses. À l'occasion, le Ministère a payé les frais de transport de la dépouille du pensionnat au domicile des parents, lorsque les parents ont refusé d'autoriser l'inhumation au pensionnat⁶⁴⁰.

La pratique tout au long de l'histoire du système consiste à maintenir les frais d'inhumation à un faible niveau et à s'opposer à envoyer les dépouilles des élèves qui sont morts au pensionnat dans leur collectivité d'origine.

Les pratiques d'inhumation figurent parmi les aspects de la vie autochtone que les pensionnats et les missions cherchent à modifier. Sara Laidlaw, enseignante au pensionnat de Portage la Prairie, au Manitoba, entreprend un travail de missionnaire au nom de l'Église presbytérienne dans un village sioux qui se trouve à proximité. En 1896, elle déclare : « il y a eu cinq décès dans les tipis depuis que je suis rentrée, dont trois ont fait l'objet d'obsèques chrétiennes. Les autres parents ont jugé qu'il valait mieux les enterrer à leur manière. Les guérisseurs disent aux gens que beaucoup de décès sont causés par le travail des missionnaires et particulièrement par les obsèques chrétiennes⁶⁴¹. »

Comme aux premiers jours du système presque tous les pensionnats sont administrés par les Églises, les obsèques chrétiennes sont la norme dans la plupart de ces

établissements. Bon nombre des premiers pensionnats sont situés dans des paroisses qui peuvent comprendre une église, une habitation pour les missionnaires, une ferme, éventuellement une scierie et un cimetière. L'église doit servir de lieu de culte pour les pensionnaires et les adultes de la région environnante. Dans le même ordre d'idée, le cimetière peut servir comme lieu d'inhumation des élèves qui décèdent au pensionnat, des membres de la collectivité locale et des missionnaires eux-mêmes. Par exemple, celui de la paroisse de l'église catholique St. Mary, près de Mission, en Colombie-Britannique, a été prévu à l'origine pour les prêtres et les religieuses de la paroisse, et les élèves qui fréquentent le pensionnat. Trois évêques oblates y sont enterrés ainsi que des colons, leurs descendants et des pensionnaires⁶⁴². Lorsque le pensionnat de Battleford ferme en 1914, le directeur E. Matheson rappelle aux Affaires indiennes qu'il y a un cimetière du pensionnat dans lequel reposent les corps de 70 à 80 personnes, dont la plupart sont d'anciens élèves. Il s'inquiète qu'à moins que le gouvernement ne prenne des mesures pour prendre soin du cimetière, il sera piétiné par du bétail errant⁶⁴³. Matheson a de bonnes raisons de souhaiter que le cimetière soit entretenu : plusieurs des membres de sa famille y sont enterrés⁶⁴⁴. Ses préoccupations se révèlent prophétiques, puisque l'emplacement de ce cimetière n'est pas consigné dans les documents historiques disponibles, pas plus qu'il n'apparaît dans une recherche sur Internet des cimetières de Battleford.

Plusieurs pensionnats sont débordés par la pandémie de grippe de 1918-1919. En 1918, à l'exception de deux enfants, tous les pensionnaires et le personnel sont atteints de la grippe au pensionnat de Fort St. James, en Colombie-Britannique, et dans la collectivité environnante. Au total, 78 personnes, y compris des élèves, décèdent. Au départ, le père Joseph Allard, directeur du pensionnat, tient des services funéraires au cimetière de la mission, mais comme il l'écrit dans son journal : les « autres étaient amenés deux ou trois à la fois, mais je ne pouvais pas tous les accompagner au cimetière. En fait, plusieurs corps étaient empilés dans une cabane vide parce qu'il n'y avait pas de tombe prête. Une grande fosse commune a été creusée pour eux⁶⁴⁵. »

La même année, la grippe tue cinq élèves du pensionnat de Red Deer, en Alberta. Quatre meurent au pensionnat et un cinquième décède pendant qu'il est en fuite. Le corps de ce garçon est retourné à sa collectivité d'origine, la réserve de Saddle Lake. Selon le directeur J. F. Woodsworth, tous les élèves et une grande partie du personnel attrapent la grippe.

Chacun était tellement malade qu'il nous était impossible d'enterrer les morts. Personne ici n'était présent pour creuser les tombes dans notre cimetière du pensionnat. Je pensais que la meilleure chose à faire était de demander à l'entrepreneur des pompes funèbres de Red Deer de s'occuper des dépouilles et de les inhumer. Cela a été fait, et ils sont à présent enterrés à Red Deer. Les frais pour ce service supplémentaire s'élèvent à environ 30 \$ par enfant; ceci pour les quatre qui sont décédés ici. Compte tenu de l'urgence et de la nature totalement

inattendue du cas, je me réjouirais si le Ministère pouvait prendre à sa charge une partie de cette dépense. Je crois que la facture totale de l'entrepreneur des pompes funèbres est de 130 \$. J'ai instruit le directeur des pompes funèbres de prendre le plus grand soin possible des dépouilles qui lui ont été confiées, et il les a donc inhumées, dans la mesure du possible, comme les pauvres. Ils sont enterrés deux par tombe⁶⁴⁶.

Comme les frais d'inhumation au cimetière municipal de Red Deer sont jugés être « inévitables », le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, accepte de rembourser les frais au pensionnat⁶⁴⁷. Bien que Scott ne fasse pas référence à une politique existante, la lettre montre qu'en des circonstances normales, les pensionnats sont censés assumer les frais d'inhumation des élèves qui y décèdent. La façon la plus rentable de le faire consisterait à les inhumer dans un cimetière sur le terrain du pensionnat. Les Affaires indiennes ne paient pour l'inhumation d'un enfant que dans des circonstances inhabituelles et, lorsqu'elles paient, elles s'attendent à ce que les frais soient les moins élevés possible. À cet égard, le Ministère se conforme à la pratique générale de la période pour ce qui est du traitement de ceux qui décèdent dans les institutions. Il n'est pas inhabituel pour des hôpitaux d'avoir des cimetières dans lesquels les malades indigents sont enterrés et les hospices pour indigents ont également des cimetières⁶⁴⁸.

Selon Michael Cachagee, un élève de Chapleau, en Ontario, les élèves devaient aider à creuser les tombes. C'est un souvenir qui l'a hanté toute sa vie. Dans une relation aux médias de 2010, il a déclaré que parce que les tombes creusées en hiver étaient peu profondes, au printemps, les ours fouillaient dans le cimetière et dévoraient les dépouilles des élèves⁶⁴⁹.

Les Affaires indiennes ne souhaitent manifestement pas envoyer les dépouilles des enfants qui sont décédés au pensionnat à leur domicile pour les y faire inhumer. Dans ses mémoires, Eleanor Brass raconte que le corps d'un garçon qui s'est pendu au pensionnat de File Hills au début du XX^e siècle est inhumé dans le cimetière de la réserve Peepeekisis, bien que ses parents vivent dans la réserve Carlyle⁶⁵⁰.

Même si la note de service de McLean précise que les dépouilles d'élèves qui sont morts au pensionnat doivent être envoyées chez eux « lorsque les parents ont refusé d'autoriser l'inhumation au pensionnat », cette pratique n'est pas toujours suivie. En 1913, deux filles, Anna Lahache, de Kahnawake, et Jennie Robertson, de Garden River, se noient pendant une sortie de pique-nique au pensionnat de Spanish, en Ontario⁶⁵¹. Les autorités scolaires inhumèrent Jennie au pensionnat après avoir essayé en vain de joindre sa mère dans les quatre jours⁶⁵². Le corps d'Anna n'est retrouvé qu'une semaine après la noyade. La mère d'Anna demande que la dépouille soit retournée chez elle pour y être inhumée, mais on décide qu'elle est trop décomposée et que le coût est trop élevé⁶⁵³. En 1938, Catherine Lacore demande que la dépouille de son fils, qui est en train de mourir de méningite tuberculeuse au pensionnat de Spanish, lui

soit envoyée à Cornwall, en Ontario, après sa mort pour qu'elle l'inhume⁶⁵⁴. Voici la réponse des Affaires indiennes au pensionnat :

Je dois signaler... que ce n'est pas la pratique du Ministère d'envoyer les dépouilles d'Indiens par chemin de fer, sauf dans des circonstances très exceptionnelles. Les dépouilles expédiées de cette façon doivent être convenablement préparées par l'entrepreneur des pompes funèbres pour être expédiées selon les lois de la province, et les frais pour un long trajet comme celui-ci entraîneraient une dépense que le Ministère ne croit pas qu'il est justifié d'autoriser⁶⁵⁵.

Le corps du garçon est enterré à Spanish⁶⁵⁶.

Ce ne sont pas toutes les demandes qui sont rejetées. Clara Tizya, qui a grandi à Rampart House près d'Old Crow, dans le nord-ouest du Yukon, se rappelle :

au début des années 1920, une fille est morte au pensionnat indien de Carcross, et lorsqu'ils ont renvoyé le corps, il y a eu de nombreuses rumeurs au sujet du mauvais traitement que recevaient les enfants, et cela a effrayé les parents et leur a procuré une excuse pour ne pas envoyer leurs enfants au pensionnat. Par conséquent, pendant les 25 années suivantes, aucun enfant n'a été envoyé au pensionnat indien de Carcross⁶⁵⁷.

Dans les années 1940, les Affaires indiennes sont prêtes à prendre à leur charge les frais d'inhumation des pensionnaires qui décèdent à l'hôpital. Elles ne sont cependant pas disposées à payer pour faire transporter des dépouilles d'élèves dans leur collectivité d'origine⁶⁵⁸.

La section Bien-être social du manuel pratique des Affaires indiennes de 1958 donne une orientation sur l'inhumation « d'Indiens indigents ». Les frais d'inhumation doivent être assumés par les Affaires indiennes uniquement lorsque « la succession du défunt ne suffit pas pour les couvrir ». Il n'y a pas de taux de paiement fixe. Au lieu de cela, le « montant payable par la municipalité locale pour l'inhumation de non-Indiens indigents est le maximum qui est généralement autorisé ». Ceux qui décèdent loin de leur réserve d'origine doivent être enterrés à l'endroit où ils sont morts. « Habituellement, la dépouille est retournée dans la réserve pour y être inhumée uniquement lorsque les frais de transport, d'embaumement et toutes les autres dépenses sont assumés par les proches parents. Le transport peut être autorisé, cependant, dans les cas où les frais d'inhumation dans la réserve sont suffisamment faibles pour rendre le transport avantageux au plan économique⁶⁵⁹. »

Un exemple provenant de ces années témoigne des conséquences de cette politique pour les familles de collectivités éloignées, particulièrement dans le Nord canadien. En avril 1958, John Lucas, un élève du pensionnat de Carcross, au Yukon, décède pendant une intervention chirurgicale à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton, en Alberta⁶⁶⁰. Les fonctionnaires des Affaires indiennes estiment qu'il coûterait 217,20 \$ pour réexpédier la dépouille du garçon au Yukon. Au lieu de cela, il est enterré à Edmonton pour 110 \$⁶⁶¹.

La question est portée à l'attention du député du Yukon Erik Nielsen, qui conteste la décision d'enterrer le garçon à Edmonton. Il fait valoir qu'il aurait été moins cher

d'expédier la dépouille du garçon à son domicile⁶⁶². Les fonctionnaires des Affaires indiennes avancent également que le père du garçon a accepté qu'il soit inhumé à Edmonton. Dans une note de service interne, un fonctionnaire déclare qu'il pense que l'ancien directeur du pensionnat a inventé cette affaire de toutes pièces pour mettre les Affaires indiennes dans une situation embarrassante. Le fonctionnaire croit que le directeur reproche au gouvernement son « renvoi de son poste de directeur à Carcross »⁶⁶³.

Nielsen conteste l'affirmation comme quoi le père du garçon a approuvé l'inhumation à Edmonton.

M. Lucas n'a pas été mis au courant de l'inhumation à Edmonton et, en fait, n'a pas eu de nouvelles au sujet des obsèques du tout. Les Autochtones de Mayo sont très amers à propos de cette affaire et, bien que M. Lucas n'ait peut-être pas présenté de plainte directement à votre Ministère ou à l'agent indien sur place ici, il s'est néanmoins, je puis vous l'assurer, plaint très amèrement. Je suis sûr que vous vous rendez compte que les Indiens ont pour ce qui est de ces affaires une approche légèrement différente de la nôtre et, à moins que leurs êtres chers soient enterrés dans la collectivité dans laquelle leurs proches parents habitent, et à moins qu'ils soient inhumés à la manière indienne, avec une cérémonie indienne appropriée, l'âme du défunt est perdue pour autant que les Indiens le sachent. Cela les perturbe au plus haut point⁶⁶⁴.

Les fonctionnaires des Affaires indiennes reconnaissent plus tard que le coût estimatif de l'expédition de la dépouille à la collectivité du garçon reposait sur la croyance erronée que la dépouille doit être expédiée dans un cercueil scellé. Un tel cercueil n'est nécessaire que dans les cas de décès dus à une maladie contagieuse. En réalité, les coûts d'expédition se seraient élevés à 125 \$, ce qui les rend comparables aux frais de l'inhumation à Edmonton⁶⁶⁵.

La réticence à assumer les frais pour expédier les corps dans les familles des élèves a persisté jusqu'en 1960. Au départ, les Affaires indiennes refusent de payer pour expédier le corps de Charlie Wenjack, un enfant de 12 ans, à Ogoki, en Ontario, où vit sa famille. Le garçon est mort d'hypothermie en octobre 1966, après s'être enfui du pensionnat presbytérien de Kenora. Finalement, le gouvernement accepte de payer les frais de transport, par chemin de fer et par avion⁶⁶⁶. Huit ans plus tard, lorsque Charles Hunter se noie pendant qu'il fréquente le pensionnat de Fort Albany, en Ontario, on décide, sans consulter ses parents, de l'inhumer à Moosonee plutôt que de renvoyer sa dépouille chez lui à Peawanuck, près de la baie d'Hudson. Presque 40 ans plus tard, en 2011, après que Joyce, la sœur cadette qui n'a jamais pu rencontrer son grand frère, ait déployé publiquement des efforts considérables, la dépouille de Charles Hunter est exhumée puis retournée à Peawanuck pour une inhumation communautaire. Les coûts sont acquittés grâce à l'argent que le *Toronto Star* a amassé auprès de ses lecteurs⁶⁶⁷.

Conclusion

On peut tirer quatre conclusions principales de ce qui précède. En premier lieu, le gouvernement fédéral n'a jamais établi un ensemble adéquat de normes et de règlements pour garantir la santé et la sécurité des pensionnaires. Cet échec s'est produit malgré le pouvoir du gouvernement d'établir ces normes. Deuxièmement, le gouvernement fédéral n'a jamais appliqué adéquatement les normes et les règlements minimaux qu'il avait établis. Troisièmement, l'omission d'établir et d'appliquer une telle réglementation était en grande partie imputable à la détermination du gouvernement de maintenir les coûts des pensionnats au minimum. Enfin, l'omission d'établir et d'appliquer des normes adéquates, à quoi s'ajoute l'omission de financer adéquatement les pensionnats, s'est soldée par des taux de mortalité inutilement élevés dans les pensionnats.

Les élèves étaient logés dans des installations mal construites, mal chauffées, mal entretenues, surpeuplées et souvent peu salubres. Dans bien des pensionnats, il n'y avait pas de salle d'isolement ou d'infirmier. Bon nombre n'avaient pas accès à du personnel médical formé. Ce n'est qu'à la fin des années 1950 que le gouvernement fédéral a tenté de fournir des fonds suffisants pour faire en sorte que les régimes alimentaires des élèves soient adéquats sur le plan nutritif. La combinaison de mauvaises conditions de logement, de soins médicaux insuffisants et d'un mauvais régime alimentaire laissait les élèves vulnérables aux infections et réduisait leur capacité à les surmonter. L'échec des Affaires indiennes pour s'attaquer à la crise de la tuberculose dans l'ensemble de la population autochtone en améliorant le logement, les régimes alimentaires, le revenu et l'accès aux traitements médicaux, à quoi s'ajoute l'omission d'éliminer au moyen d'un contrôle les enfants infectés avant de les admettre aux pensionnats, s'est soldé par l'exposition des élèves à l'infection. Il faut souligner une fois de plus que le taux de mortalité liée à la tuberculose dans la population canadienne générale a baissé au début du XX^e siècle, avant qu'une pharmacothérapie efficace soit élaborée. Cette baisse est en général attribuable à divers facteurs, notamment l'amélioration de l'assainissement, du logement et du régime alimentaire, et à l'isolement des personnes infectieuses dans des sanatoriums. Des politiques qui auraient eu les mêmes effets favorables ont été recommandées pour les pensionnats, mais n'ont pas été adoptées. Par conséquent, la tuberculose est demeurée un problème persistant des pensionnats, et les taux de mortalité sont demeurés élevés jusqu'à l'introduction de la pharmacothérapie.

La sécurité des élèves était en outre compromise par l'omission d'adopter et d'appliquer des normes de protection contre les incendies lors de la construction et de l'entretien des immeubles, et celle de construire et d'entretenir des issues de secours sûres et facilement accessibles.

L'omission d'établir et d'appliquer des politiques sur les mesures disciplinaires à l'échelle du système a laissé les élèves en proie à des punitions exceptionnellement rudes et souvent abusives. Ce traitement aurait augmenté les niveaux de stress et sapé la résistance aux maladies.

Le gouvernement fédéral n'a jamais adopté de politique nationale sur la déclaration des violences physiques et sexuelles faites aux élèves. Par conséquent, les plaintes des parents et des élèves étaient souvent rejetées sans qu'on fasse une enquête. Dans d'autres cas, les enquêtes n'étaient pas menées de façon impartiale. Il était pratique courante de congédier un membre du personnel soupçonné d'avoir maltraité un élève plutôt que de déclarer l'incident aux autorités compétentes. Dans les cas de mauvais traitements réels ou soupçonnés, les parents n'étaient pas informés et on n'offrait aucun soutien aux élèves. Les recommandations de mettre en place des procédures de sélection du personnel n'ont pas été adoptées. L'omission de s'attaquer adéquatement aux sévices physiques et sexuels dans les pensionnats a sapé la santé physique et mentale d'innombrables élèves.

La rude discipline et les sévices physiques et sexuels ont poussé de nombreux élèves à s'enfuir. L'omission d'établir et d'appliquer des politiques et des procédures nationales établissant les mesures que les directeurs devraient prendre lorsque des élèves s'enfuient du pensionnat a contribué à faire grimper le taux de mortalité élevé dans les pensionnats.

Bref, la réglementation selon laquelle ces écoles fonctionnaient et le niveau de conformité avec ledit régime ne suffisaient pas à la tâche de protéger la santé et la sécurité des élèves. Les responsables du gouvernement, des Églises et des écoles étaient parfaitement au courant de ces lacunes et des effets qu'elles exerçaient sur la santé des élèves. Si la question que l'on pose est « Qui savait quoi à l'époque? », la réponse claire est la suivante : « Chacun qui occupait un poste d'autorité à tout moment de l'histoire du système était parfaitement au courant des conditions de santé et de sécurité dans les pensionnats. »

CHAPITRE 3

Où les enfants sont-ils enterrés? Les cimetières et les lieux de sépulture non marqués

Le Groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépultures non marqués a recommandé que la Commission de vérité et réconciliation du Canada effectue des recherches pour déterminer l'emplacement des cimetières et des sépultures où des élèves des pensionnats indiens auraient été enterrés. Comme il a été dit précédemment, plus de 3 000 enfants sont morts pendant qu'ils fréquentaient les pensionnats. Il est fort probable que la majorité des élèves sont enterrés dans les cimetières des pensionnats ou ceux qui y sont rattachés.

Ces recherches ont été compliquées pour diverses raisons. Dans bien des cas, il subsiste une incertitude quant à l'emplacement géographique exact de nombreux pensionnats. Le dossier documentaire concernant l'existence, l'activité et le sort des cimetières des pensionnats livre également une information limitée. Il s'ensuit que la Commission n'a pu baser ses travaux que sur un échantillon représentatif. Les experts techniques employés par la Commission se sont rendus sur le terrain pour déterminer l'emplacement actuel de vingt lieux de sépulture et constater l'état dans lequel ils se trouvent. En outre, la Commission a documenté l'emplacement et l'état des sites et des cimetières des pensionnats à l'aide de cartes et de l'imagerie satellitaire.

Bien qu'un nombre relativement faible de cimetières de pensionnats soient mentionnés explicitement dans la documentation, l'âge et la longévité de la plupart des pensionnats donnent à penser que la plupart d'entre eux avaient un cimetière. Dans le cadre des recherches menées pour repérer ces cimetières, le terrain autour de chaque pensionnat a été systématiquement étudié à l'aide des cartes et de l'imagerie satellitaire disponibles. Dans certains cas, les cimetières n'étaient pas faciles à trouver, mais il a été possible de détecter ce qui pourrait être des cimetières dans un nombre étonnamment important d'autres cas. La réussite des recherches dépendait à la fois de la résolution et de la clarté de l'imagerie satellitaire disponible et de la végétation au sol, à savoir si elle était suffisamment clairsemée pour permettre la détection de particularités de terrain révélatrices des cimetières. Dans la majorité des cas, les cimetières que la Commission a documentés ont été abandonnés, et ils sont inutilisés et à la merci de profanations accidentelles. Alors que des mesures novatrices et réconfortantes ont

été prises pour tenir des commémorations communautaires à certains endroits, il est néanmoins nécessaire, dans l'ensemble, de mettre en place une stratégie nationale pour documenter, entretenir, commémorer et protéger les cimetières des pensionnats.

Pensionnats et cimetières

La plupart des premiers pensionnats canadiens s'inscrivaient dans des campagnes missionnaires de plus grande envergure dont la finalité était de convertir les Autochtones au christianisme. Une mission religieuse était une microsociété, comprenant souvent une église, des couvents, un pensionnat, un hôpital, une scierie, une ferme et un cimetière¹. Les membres de la communauté étaient enterrés dans le cimetière de la mission, tout comme les élèves qui mourraient au pensionnat. Dans d'autres cas, les pensionnats établissaient leur propre cimetière, ce qui a été notamment le cas des pensionnats de Battleford et de Regina, en Saskatchewan, et du pensionnat de Brandon, au Manitoba. Tous ces établissements ont établi un cimetière, bien qu'ils aient été situés à la périphérie d'une communauté urbaine qui disposait d'un cimetière municipal².

Dans au moins un cas, les Affaires indiennes ont établi un cimetière sur la propriété d'un pensionnat pour inhumer des patients autochtones décédés dans un hôpital indien des environs (la plupart de ces patients n'étaient pas des élèves des pensionnats). En 1946, du terrain a été mis en réserve dans l'enceinte du cimetière du pensionnat d'Edmonton pour y inhumer les patients protestants qui décédaient à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton et dont les familles ne pouvaient pas se permettre de faire envoyer la dépouille dans le cimetière de leur communauté d'origine. Les garçons des pensionnats entretenaient le terrain du cimetière et creusaient les tombes. Au moins 98 adultes et enfants ont été enterrés dans le cimetière³.

Établissement de l'emplacement des cimetières

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux n'étaient pas encore solidement établis, ou ils en étaient à leur premiers balbutiements, et la réglementation des cimetières était inexistante ou embryonnaire. Compte tenu de l'absence de règlement à cette époque, il semble que la plupart des cimetières des pensionnats ont été établis officieusement. Il est manifeste que l'on n'a pas assez songé à la façon dont l'entretien permanent des lieux de sépulture serait assuré après la fermeture des pensionnats.

Comme le mentionne l'analyse statistique qui figure au début de ce rapport, certains élèves sont décédés dans les pensionnats. D'autres enfants gravement malades

ont été renvoyés chez eux pour y mourir ou ont été hospitalisés ou encore placés dans des sanatoriums où certains d'entre eux peuvent avoir trouvé la mort plus tard. Certaines dépouilles ont été envoyées à leur famille pour être enterrées, mais d'autres ont été inhumées dans le cimetière sur le terrain du pensionnat, ou dans celui d'une église, d'une réserve ou d'une municipalité voisine. Il est impossible de connaître avec certitude la fréquence à laquelle on recourait à l'une ou l'autre des solutions; ou comment les circonstances variaient selon les règlements des Églises, au fil du temps, ou d'une administration géopolitique émergente et changeante à l'autre. Cependant, il est évident que le Ministère refusait, pour des raisons économiques, d'envoyer les dépouilles des enfants décédés dans leur communauté d'origine.

L'emplacement de certains cimetières associé aux pensionnats est connu. L'emplacement exact d'autres cimetières est actuellement inconnu ou demeure peu documenté dans les ouvrages publiés. L'emplacement de certains cimetières peut même avoir disparu de la mémoire locale.

Les pensionnats changent souvent de lieu. Les pensionnats passent souvent par des phases de reconstruction, car les bâtiments plus anciens deviennent à la longue trop exigus ou inutilisables, ils sont dévastés par des incendies ou deviennent superflus et sont rétablis à un endroit qui convient davantage. Le pensionnat qui ouvre ses portes au Lac La Biche (dans l'actuelle province de l'Alberta), en 1863, déménage par la suite à Saddle Lake, en 1898, puis s'installe finalement près de St. Paul's, en Alberta, en 1931⁴. Lorsque le pensionnat anglican d'Onion Lake, en Saskatchewan, est réduit en cendres en 1943, les élèves sont transférés au collège St. Alban de Prince Albert, en Saskatchewan⁵. Après la destruction du pensionnat de Lac la Ronge par un incendie, en 1947, les élèves sont aussi déplacés à Prince Albert⁶. Les élèves y sont hébergés dans un ancien complexe d'instruction militaire canadien en périphérie de Prince Albert⁷. Au printemps de 1948, les garçons du collège de St. Alban logent au camp militaire et sont transportés en classe en camion⁸. En 1951, on décide de déplacer tous les élèves vivant au pensionnat St. Alban dans le camp militaire⁹.

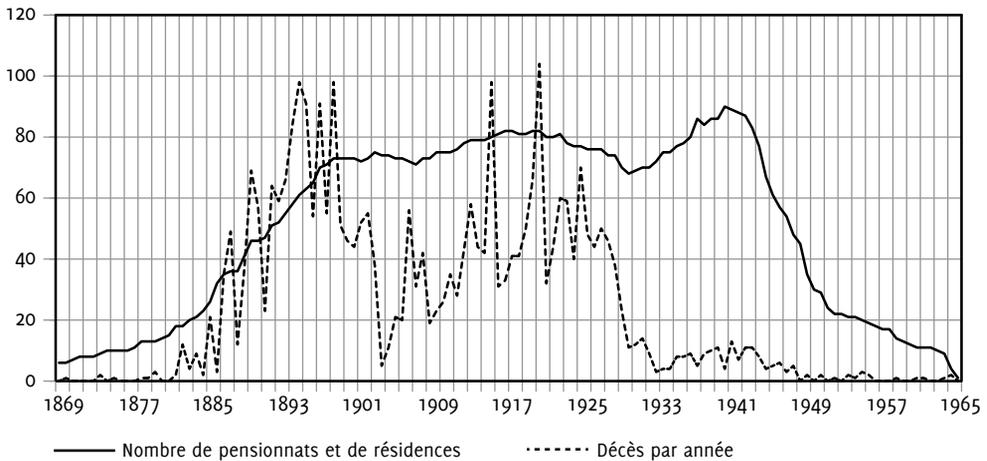
Certains lieux de sépulture se trouvent dans l'enceinte ou à proximité d'anciens pensionnats; toutefois, certains d'entre eux semblent avoir été officiellement identifiés et désignés par les organismes provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des cimetières. Bon nombre de ces cimetières, désormais désaffectés et envahis par les mauvaises herbes, ne sont pas immédiatement reconnaissables et ne sont pas entretenus. Faute de documentation officielle, il devient plus difficile de proposer une protection des lieux contre un aménagement actuel ou futur du terrain. Même lorsque l'on examine les cimetières actuellement connus et entretenus, on peut ne pas reconnaître certaines sépultures après la détérioration et la disparition des stèles funéraires en bois et des clôtures des cimetières, ce qui présente de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit d'identifier, de commémorer ou de protéger des sépultures non marquées et des cimetières pour lesquels on ne dispose d'aucun document.

Une stratégie au moyen de laquelle on peut établir quels étaient les pensionnats qui avaient probablement un cimetière consiste à déterminer quels étaient les établissements en activité au cours des périodes pendant lesquelles les taux de mortalité étaient élevés. Comme l'analyse statistique l'indique, le taux de mortalité des pensionnats a culminé à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, ce qu'illustre le graphique 3, qui montre les taux de mortalité annuels pour les registres combinés des élèves connus et inconnus.

Le graphique 12, qui est fondé sur des statistiques fournies par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), montre le nombre total de pensionnats énumérés dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens qui étaient en activité au cours d'une année donnée, ainsi que le nombre de décès par année (selon les registres combinés des élèves connus et inconnus).

Graphique 12

Chiffres annuels pour le nombre de pensionnats en activité et le nombre de décès dans les pensionnats (registres combinés des élèves connus et inconnus), 1869-1965.



Sources : Rosenthal, « Analyse statistique du nombre de décès »; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) – Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, 2011.
[IRS School Chart- AINC 2011]

Le nombre total de pensionnats augmente brusquement à la fin des années 1880 (après l'instauration d'une politique officielle fédérale sur les pensionnats), formant un plateau irrégulier sur le graphique jusqu'à la fin des années 1930. Par la suite, il baisse brièvement durant les années 1940 et au début des années 1950, mais grimpe de nouveau brusquement pour culminer à 90 établissements en 1964. Après 1972, le nombre de pensionnats diminue rapidement dans toutes les administrations. Les derniers pensionnats et résidences financés par le gouvernement fédéral restent en activité jusqu'à la fin des années 1990.

L'indicateur le plus utile pour déterminer si un pensionnat possédait un cimetière est donc la date à laquelle il est entré en activité. L'annexe 1 de ce rapport énumère les pensionnats qui ont été pris en compte dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ainsi que leurs dates d'ouverture et de fermeture. Elle dresse également une liste des pensionnats qui étaient en activité à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle avec leurs dates d'ouverture et de fermeture, mais qui n'ont pas été pris en compte dans ladite Convention. L'examen des graphiques précédents indique que c'est dans les pensionnats et les foyers qui ont ouvert leurs portes après 1950 que la probabilité que des élèves décèdent est la plus faible. Ce sont aussi les établissements dans lesquels il était le moins probable qu'un cimetière soit attaché au pensionnat. Ce sont les établissements qui ont ouvert avant 1950 qui avaient le plus vraisemblablement un cimetière. Autrement dit, la majorité des pensionnats appartiennent à cette dernière catégorie.

Le sort des pensionnats après leur fermeture

Les bâtiments des complexes édifiés par les missions religieuses, en l'occurrence l'église, le pensionnat, l'hôpital et le cimetière, subsistent dans plusieurs communautés d'aujourd'hui dont ils sont des édifices emblématiques pérennes. Il arrivait parfois, lorsque de vieux bâtiments se délabraient ou étaient la proie des flammes, qu'on les remplace en construisant des nouveaux sur le site d'origine ou près de celui-ci. Dans bien des cas, la vieille église et son cimetière sont encore en activité. C'est le cas à Lebret, en Saskatchewan, où l'église catholique du Sacré Cœur et le cimetière sont toujours en activité dans la ville, alors que le pensionnat adjacent de Qu'Appelle a été fermé, puis démoli. Le pensionnat de la Première Nation de Cowessess, en Saskatchewan, a été démoli et remplacé par un externat, mais l'église, le presbytère et le cimetière sont restés en fonction. Le pensionnat de Desmarais au nord de l'Alberta a été démoli après sa fermeture; l'hôpital et le cimetière demeurent toutefois en activité. Le pensionnat de Cranbrook, en Colombie-Britannique, a été converti en un complexe hôtelier et un centre culturel adjacent à un parcours de golf¹⁰. Le cimetière du pensionnat demeure visible sur le terrain qui jouxte les allées du parcours de golf, mais on ne peut dire avec certitude si le cimetière est encore utilisé.

Dans certains cas, la propriété du pensionnat a été reprise par une Première Nation de l'endroit, qui a continué d'utiliser le bâtiment pour des fonctions communautaires. Dans le cas de Kamloops, en Colombie-Britannique, le bâtiment du pensionnat a été converti en centre culturel¹¹. Les pensionnats comme celui de Birtle, au Manitoba, ont été abandonnés après leur fermeture¹². Le pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, a été vendu à une entreprise privée, abandonné et, plus tard, incendié¹³. Le pensionnat de Blue Quills, en Alberta, a été repris par une autorité scolaire des Premières Nations qui poursuit ses activités sous le nom de Blue Quills First Nations

College¹⁴. Une partie du pensionnat de Chesterfield Inlet dans les Territoires du Nord-Ouest a été intégrée dans un magasin local¹⁵.

Bien que la plupart des pensionnats aient été établis dans des régions rurales ou éloignées, certains l'ont été dans de grands centres et ont été encerclés par le développement urbain. Le pensionnat catholique de Squamish, situé dans la ville actuelle de North Vancouver, a été démoli en 1959 et les terres ont été réaménagées pour en faire l'école secondaire catholique St. Thomas Aquinas; le cimetière avoisinant a quant à lui été complètement ceinturé par un ensemble résidentiel¹⁶. Après avoir commencé ses activités avec la Première Nation de Fort William, le pensionnat de St. Joseph a été déménagé dans la ville de Fort William (actuellement Thunder Bay), où il a poursuivi ses activités jusqu'en 1968¹⁷. Il a été ensuite démoli et remplacé par l'école primaire Pope John Paul II. Au moins quelques-uns des enfants qui sont décédés lorsqu'ils fréquentaient ce pensionnat ont été enterrés au cimetière de St. Patrick. Les missionnaires presbytériens ont établi le pensionnat Cecilia Jeffrey à Shoal Lake, le long de la frontière du Manitoba et de l'Ontario en 1902. Le pensionnat a déménagé sur les terres adjacentes à Round Lake à Kenora, en Ontario, où il a été en activité de 1929 à 1974¹⁸. La propriété est actuellement utilisée à des fins administratives pour le Traité 3. Deux cimetières adjacents demeurent à l'abandon et sont envahis par les mauvaises herbes entre Homestake Road et la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique. Le terrain de stationnement d'une marina occupe à présent l'ancien site du pensionnat catholique¹⁹. Le cimetière associé à ce pensionnat est documenté par des photographies du début du XX^e siècle, mais il n'a toujours pas été localisé.

Entretien des cimetières des pensionnats après leur fermeture

Aucun plan pour l'entretien des cimetières après la fermeture des pensionnats ne semble avoir existé, ce qui s'inscrit dans la logique de l'absence de règlement sur l'enterrement des pensionnaires décédés. Par conséquent, l'état actuel des cimetières des pensionnats varie considérablement. Comme les survivants ou les voisins qui détiennent des connaissances directes ou un savoir local prennent de l'âge, il s'impose plus que jamais de poursuivre les travaux afin de déterminer l'emplacement de ces cimetières et lieux de sépulture. Dans le cadre de ces travaux, il faut :

- inspecter physiquement et documenter l'emplacement des cimetières;
- recueillir les connaissances locales;
- créer un dépôt centralisé de données.

Grâce à ces efforts, il sera plus facile de reconnaître et de protéger les cimetières pour lesquels les divers organismes municipaux, provinciaux et territoriaux responsables de l'aménagement du territoire, de l'évaluation des incidences environnementales et de la réglementation et de la protection des cimetières ne disposent actuellement pas de

documents. Dans le cas d'un bon nombre de cimetières identifiés, il n'est pas toujours clair à qui appartient le terrain, lesquels sont enregistrés comme cimetières (ou comme sites patrimoniaux) et quelle entité doit se charger d'établir la documentation, d'organiser les activités de commémoration et d'assurer régulièrement la protection du site.

L'état actuel des cimetières dépend de plusieurs facteurs. Certains cimetières ont continué d'être utilisés après la fermeture du pensionnat dont ils dépendaient. Citons par exemple les cimetières de la Première Nation de Moose Factory, sur l'ancien site du pensionnat de Moose Factory; de la Première Nation de Couchiching, sur ce qui a été le site du pensionnat de Fort Frances; et de Lebret, sur l'ancien site du pensionnat de Qu'Appelle. Dans d'autres situations, le terrain du pensionnat (et du cimetière attenant) est devenu un parc ou un site patrimonial qui a donc été entretenu régulièrement. Ces parcs du patrimoine comptent notamment celui de Mission, en Colombie-Britannique, et des sites patrimoniaux fédéraux et provinciaux comme Notre-Dame-des-Victoires, à Lac-La-Biche, en Alberta, et l'orphelinat McDougall, à Morley, en Alberta²⁰.

D'autres cimetières de pensionnats restent à l'abandon, sont envahis par les mauvaises herbes et sont négligés, voire oubliés. Dans certains de ces cas, les anciens sites des pensionnats sont isolés de toute communauté des environs. Le premier pensionnat Cecilia Jeffrey (de 1902 à 1929) était situé quelque part sur une péninsule entre Rice Bay et Shoal Lake. Il a été impossible de retrouver l'ancien site du pensionnat à l'aide de l'imagerie satellitaire disponible, et il n'existe pas de carte du site. Pour repérer l'emplacement de ce pensionnat et du cimetière, il faudrait effectuer un levé de surface détaillé des environs (combiné à la collecte d'information locale). L'épaisseur de la végétation risque d'entraver l'identification de traces à la surface du sol, à quoi s'ajoute que de très vieux cimetières peuvent être difficiles à repérer parce qu'il n'y a pas de stèles. Les deux cimetières rattachés au second pensionnat Cecilia Jeffrey, qui a ouvert à Kenora en 1929 et fermé en 1974, sont bien mieux documentés, mais il faudrait néanmoins effectuer un important travail de terrain dans ce cas aussi pour les identifier sans l'ombre d'un doute. Cet endroit comprend deux cimetières, dont l'un a pris la relève de l'autre. Le plus ancien est décrit comme étant large de 25 pieds et long de 325 pieds (7,6 mètres sur 99,1 mètres) et longeant le côté sud du chemin Homestake, à proximité du second cimetière. On a brièvement inspecté le sol à l'été 2014, mais dans la forêt clairsemée, on n'a trouvé aucune trace du cimetière plus ancien à la surface du sol, si ce n'est de quelques croix blanches qui dépassent des hautes herbes dans le cimetière clôturé. Pour inspecter ces sites, on élimine éventuellement la végétation qui bloque la vue, on cherche des déformations à peine perceptibles de la surface du sol qui signalent des tombes qui se sont effondrées et on cartographie le site par quadrillage. Comme on peut avoir besoin de beaucoup de temps et d'argent pour effectuer un tel examen du site, il faut le planifier soigneusement pour faire en sorte que lors des travaux de relevé du site, on ne dérange ni ne

détruit malencontreusement les traces que l'on recherche. Avant d'entreprendre ce travail, il faut tenir des discussions de planification auxquelles les Premières Nations, les organismes gouvernementaux, les municipalités, les Églises et les propriétaires fonciers sont conviés.

Commémoration et protection

On trouve quelques exemples d'efforts qui ont été déployés pour s'attaquer à la détérioration et au manque d'entretien des cimetières des pensionnats. Deux cimetières sont associés au pensionnat de Brandon. Le premier est situé sur un terrain de camping privé au nord de la rivière Assiniboine. Le terrain était autrefois un parc public, connu sous le nom de « Curran Park ». En 1970, les Guides de Brandon (Brandon Girl Guides) ont fait ériger un monument commémorant le cimetière dans le parc²¹. Un second cimetière a été établi plus tard dans la municipalité rurale de Cornwallis. Une stèle dressée sur le site recense le nom de onze élèves qui, à l'exception d'un seul, sont tous décédés avant 1950²².

À Fort Providence, dans les Territoires du Nord-Ouest, site de l'un des tout premiers pensionnats missionnaires du Canada, des gens de l'endroit ont pris des initiatives qui ont permis de documenter, de commémorer et de protéger le cimetière rattaché au pensionnat et à la communauté d'origine, qui comprenait aussi un hôpital. Albert Lafferty, un membre de la communauté, a entrepris des recherches dans le cimetière en 1992. Il est parvenu à la conclusion qu'un cimetière, situé à proximité du pensionnat de Fort Providence, avait été utilisé jusqu'en 1929, année où il a été abandonné pour être transformé en champ de pommes de terre. Les restes des missionnaires inhumés dans ce cimetière ont été enterrés de nouveau dans le nouveau cimetière, alors que ceux des autres défunts ne l'ont apparemment pas été²³. On n'a aucune certitude quant au nombre de personnes qui ont été enterrées dans l'ancien cimetière. Selon une étude, environ 150 enfants et adultes sont décédés dans la région de Fort Providence avant la fermeture de l'ancien cimetière en 1929. On ignore combien de ces personnes ont été ensevelies dans le cimetière d'origine ou combien d'entre elles étaient des pensionnaires. Un monument a été érigé sur le site. On y a inscrit le nom de quelques adultes, mais bien plus de noms entiers et partiels d'une myriade d'enfants de communautés installées tout le long de la vallée du fleuve Mackenzie²⁴.

Le pensionnat d'Edmonton a fermé en 1968 et la propriété, y compris le cimetière dans lequel les anciens patients de l'hôpital Charles Camsell ont été enterrés, a été cédée au gouvernement de l'Alberta, bien qu'un grand nombre des patients qui y sont décédés aient été envoyés vers le sud depuis les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Plusieurs d'entre eux auraient été envoyés vers le sud pour recevoir un traitement médical en tant qu'élèves de pensionnat. La province de l'Alberta a fait part,

en 1970, de son intention d'ériger un monument commémoratif sur la propriété du cimetière, mais cela est resté lettre morte. En 1987, trois anciens employés de l'hôpital et l'ex-directeur de la résidence scolaire d'Edmonton ont créé un comité pour faire en sorte qu'un monument à la mémoire des anciens patients de l'hôpital soit dressé dans le cimetière (qui s'appelait désormais « St. Albert's Aboriginal Cemetery »). Grâce aux fonds qu'ils ont réussi à obtenir des gouvernements de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, ils ont fait graver le nom de chacun des anciens patients sur la stèle²⁵.

On ne peut exagérer à quel point l'information recueillie localement a été précieuse dans le cadre de l'identification des cimetières et des lieux de sépulture des pensionnats. Ainsi, il arrive parfois que pratiquement aucun renseignement sur les cimetières ne soit à portée de main dans les documents d'archives. Par contre, les gens de l'endroit sont au courant de l'existence et de l'emplacement des cimetières. Le savoir local a été crucial pour retrouver l'emplacement du cimetière appartenant au pensionnat de Red Deer, en Alberta. Lorsque l'on s'est adressé aux Affaires indiennes pour obtenir des renseignements sur l'emplacement éventuel de ce cimetière, en 1974, un responsable du Ministère a transmis la demande de renseignements à un ancien élève de Red Deer, Albert Lightning²⁶.

Lightning, dont le frère est décédé au pensionnat, a finalement communiqué avec Lyle Keewatin Richards, qui avait commencé ses propres recherches pour retrouver le cimetière²⁷. De concert avec l'Église Unie de Sunnybrook, Keewatin Richards et d'autres personnes ont repéré l'ancien cimetière du pensionnat²⁸. Au cours de la même période, le site a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'une évaluation des incidences sur le plan archéologique d'un projet d'aménagement. Dans la partie du cimetière où les dépouilles sont inhumées, on a trouvé plusieurs tombes identifiées par des stèles en bois fortement décomposées. Elle était complètement envahie par la forêt, de sorte qu'il était difficile de déterminer l'étendue du cimetière²⁹.

En 2010, la Remembering the Children Society constituée des quatre nations cries de Hobbema dans le territoire visé par le Traité no 6 (Ermineskin, Samson, Montana et Louis Bull), la Première Nation de Paul, les Premières Nations de Stoney Nakoda, la Première Nation crie de Saddle Lake, la Première Nation de Whitefish (Goodfish), la Nation Métis de l'Alberta, et l'Église Unie du Canada ont organisé une cérémonie commémorative à Red Deer à laquelle ont assisté les trois commissaires de la Commission de vérité et réconciliation³⁰. Au cours de la cérémonie, on devait consacrer les sépultures non marquées d'enfants qui étaient décédés pendant qu'ils fréquentaient le pensionnat de Red Deer. Il s'agissait du premier des trois festins et cérémonies qu'exige le rituel traditionnel des Cris³¹. Lors de la deuxième cérémonie, qui s'est déroulée en 2011, les seules stèles restantes, qui avaient été préservées par le propriétaire du terrain sur lequel se trouvait le cimetière, ont été remises aux Aînés, qui les ont ensuite confiées au Red Deer Museum and Art Gallery³². La troisième cérémonie commémorative a eu lieu en juin 2013 sur le terrain de l'Église Unie Sunnybrook, à Red Deer. La

cérémonie a été accompagnée d'un festin « en souvenir des enfants de l'école industrielle de Red Deer »³³.

Cerner les difficultés

La documentation et la protection des cimetières des pensionnats sont un enjeu d'une importance capitale, car le développement urbain, l'agrandissement des installations, ainsi que la revente ou la réutilisation des terrains d'anciens pensionnats se généralisent. Ce problème n'est pas nouveau. Au Muskowekwan Education Centre de Lestock, des sépultures non marquées ont été profanées accidentellement lors de l'installation de nouvelles canalisations d'égout au début des années 1990³⁴. Un récent débat portant sur l'avenir du cimetière du pensionnat de Regina (de 1891 à 1910) montre bien les dilemmes auxquels se heurtent de nombreuses administrations lorsqu'elles doivent s'occuper des cimetières, en particulier de ceux qui sont laissés à l'abandon. Le cimetière du pensionnat de Regina a été établi à l'extrémité ouest de la propriété du pensionnat, au 701, chemin Pinkie. Il est devenu la propriété d'un particulier dans les années 1980³⁵. Comme il est prévu d'aménager la zone, on se demande avec inquiétude quelle serait la meilleure façon de protéger le cimetière du pensionnat.

Un rapport non publié de 2014 rédigé par le Regina Planning Department (service de la planification de Regina) indique que le cimetière abrite des dépouilles d'élèves des Premières Nations et métis, de même que les enfants du premier directeur du pensionnat. Une étude archéologique de toute la partie sud du cimetière clôturé, réalisée en 2012, a permis de trouver des signes de l'existence de 22 sépultures. Des documents datant de 1921 indiquent que la clôture d'origine du cimetière a été détruite par un feu de prairie qui a peut-être aussi détruit les croix en bois de 35, voire 40 tombes³⁶.

Dans le document de planification, on a élaboré et évalué diverses stratégies pour protéger le cimetière afin que le Municipal Heritage Advisory Committee (Comité consultatif du patrimoine municipal) les étudie. La première solution préconise que la ville de Regina ne prenne aucune autre mesure. Depuis que le cimetière est enregistré en vertu de la *Cemeteries Act* de 1999 de la Saskatchewan, le propriétaire foncier est réputé être responsable de son entretien régulier. Le cimetière est aussi actuellement classé comme site archéologique.

Une deuxième solution consisterait à ce que la ville fasse usage de son pouvoir, conformément à la *Cemeteries Act*, pour contraindre le propriétaire foncier à entretenir le cimetière selon une norme convenable, ce qui dans ce cas, reviendrait à suivre les lignes directrices pour « la gestion de la végétation en zone aride » (en l'occurrence la tonte régulière du gazon à l'intérieur et autour de l'enceinte du cimetière). Cette solution garantirait un certain niveau d'entretien du cimetière tout en réduisant

au plus bas le fardeau financier du propriétaire foncier, mais elle ne réussirait pas à accroître la protection du patrimoine.

La troisième solution aborde explicitement s'il est recommandable d'avoir plusieurs niveaux différents de désignation, de commémoration et de protection au plan municipal et provincial.

Chacune de ces trois solutions était relativisée en fonction des considérations complexes liées aux responsabilités du propriétaire foncier, au coût de la documentation du site nécessaire pour obtenir la désignation patrimoniale et au risque éventuel que font courir aux municipalités des décisions faisant jurisprudence qui ont des incidences budgétaires. Toutes les options prennent en compte la nécessité de mener des consultations appropriées avec les communautés des Premières Nations dont les élèves décédés étaient originaires³⁷. Ces enjeux complexes seront repris régulièrement dans de nombreux débats qui se tiendront à l'avenir sur la meilleure façon de régler la question de l'entretien des cimetières des pensionnats, en particulier de ceux qui sont à l'abandon et ne sont pas entretenus.

Recommandations concernant la documentation et la protection des cimetières des pensionnats

Bon nombre, voire la plupart des milliers d'enfants qui sont décédés dans les pensionnats sont probablement ensevelis dans des tombes non marquées qui ne sont pas entretenues. Victimes de négligence d'enfants institutionnalisés, ils ont été déshonorés dans la tombe. De nombreux Autochtones se posent des questions sur les circonstances entourant la disparition de leurs enfants ou de leurs parents lorsqu'ils fréquentaient le pensionnat, des questions qui sont restées sans réponse. La Commission doit mener à terme les travaux qu'elle a entrepris en vue d'identifier et de commémorer les enfants qui ont trouvé la mort au pensionnat et leur lieu de sépulture.

La collecte, la gestion et l'évaluation de l'information sur les cimetières des pensionnats peut s'avérer difficile en raison du flou entourant la compétence juridique et des préoccupations au sujet des coûts engagés. Le récent débat sur la désignation appropriée du cimetière du pensionnat de Regina en apporte une démonstration flagrante. Cette démarche est également complexe et délicate. Il se pourrait que d'anciens pensionnats soient associés à des Premières Nations particulières, mais qu'ils abritent la dépouille d'enfants issus de nombreuses communautés. On peut aussi y avoir inhumé des enseignants (ou leurs enfants) décédés pendant qu'ils travaillaient dans ces établissements. Dans certains cas, les cimetières continuent d'être utilisés et sont entretenus régulièrement, particulièrement quand ils font partie d'un cimetière paroissial existant ou qu'ils se trouvent dans une réserve ou dans une communauté non autochtone. Cependant, bien d'autres ont été laissés à l'abandon et sont

tombés dans un oubli presque complet. Un ensemble unique de recommandations ne conviendra pas à lui seul dans toutes les circonstances. Les cimetières des pensionnats doivent certes être documentés, commémorés, entretenus régulièrement et protégés de la profanation, mais il s'impose d'instaurer un cadre de consultation afin de définir les stratégies qui conviendraient, puis les compétences et les ressources dont on aura besoin pour entreprendre les travaux nécessaires ainsi que de formuler un ensemble de principes destinés à les orienter.

La documentation, l'entretien régulier et la commémoration des cimetières des pensionnats ainsi que la protection contre la profanation de ceux-ci font intervenir de nombreuses administrations. Ces études revêtent un intérêt vital pour les communautés autochtones dans lesquelles on recrutait les élèves et où sont situés les cimetières. Le gouvernement fédéral a financé et réglementé les pensionnats et quelques-unes des principales confessions chrétiennes se sont chargées de leur administration. La réglementation des cimetières relève cependant des provinces et des territoires. L'évaluation des incidences environnementales est aussi réglementée par divers ordres de gouvernement. La meilleure façon d'aborder la question consiste à coordonner la mise en œuvre d'une stratégie nationale.

Appel à l'action :

- 73) Nous demandons au gouvernement fédéral de travailler avec l'Église et les dirigeants communautaires autochtones pour informer les familles des enfants qui sont décédés dans les pensionnats du lieu de sépulture de ces enfants, pour répondre au souhait de ces familles de tenir des cérémonies et des événements commémoratifs appropriés et pour procéder, sur demande, à la réinhumation des enfants dans leurs collectivités d'origine.

À l'heure où les projets de développement des infrastructures et des ressources prennent rapidement de l'ampleur au Canada, le risque d'endommager les cimetières des pensionnats relativement peu documentés augmente. Selon la province ou le territoire, il faut d'ordinaire mener des études d'impact sur l'environnement comprenant une évaluation des sites patrimoniaux avant l'aménagement d'un terrain. Cette étude comprend généralement un examen des documents existants, une évaluation de la présence éventuelle de sites patrimoniaux dans la zone d'aménagement et souvent une fouille du terrain. Ces travaux sont souvent accomplis par étapes, avec un examen préliminaire des archives et des bases de données centralisées afin d'éclairer les enquêtes subséquentes. Il se peut que les planificateurs, les gestionnaires de ressources et les évaluateurs des incidences qui ne font pas partie de la région ne disposent pas de connaissances locales sur les cimetières de pensionnat. Par conséquent, il est important que les données recueillies localement soient transmises aux

organismes responsables de l'aménagement du territoire, des études d'impact sur l'environnement ainsi que de la protection et de la réglementation des cimetières.

Une documentation limitée, les incertitudes quant au secteur de compétence et la mauvaise coordination du regroupement des données nuisent à l'échange d'informations. Il serait possible de résoudre ces problèmes en créant un registre des cimetières de pensionnat disponible en ligne. Ce registre devrait comprendre au minimum les renseignements suivants : identification, durée et affiliation de chaque cimetière, description juridique, propriétaire foncier et état actuels et coordonnées de l'emplacement géographique.

Il faudra également transmettre des informations aux familles de ceux qui sont morts dans les pensionnats. Comme l'indiquent les dossiers historiques, les familles n'étaient pas suffisamment informées de l'état de santé de leurs enfants. Il faut que le gouvernement fédéral trouve des moyens appropriés d'informer les familles du sort de leurs enfants et de faire en sorte que la mémoire de ces enfants soit honorée d'une façon acceptable pour les familles.

Appels à l'action :

- 74) Nous demandons au gouvernement fédéral de travailler de concert avec l'Église, les collectivités autochtones et les anciens élèves des pensionnats afin d'établir et de tenir à jour un registre en ligne des cimetières de ces pensionnats, et, dans la mesure du possible, de tracer des cartes montrant l'emplacement où reposent les élèves décédés.
- 75) Nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'avec les administrations municipales, l'Église, les collectivités autochtones, les anciens élèves des pensionnats et les propriétaires fonciers actuels pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures qui permettront de repérer, de documenter, d'entretenir, de commémorer et de protéger les cimetières des pensionnats ou d'autres sites où des enfants qui fréquentaient ces pensionnats ont été inhumés. Le tout doit englober la tenue de cérémonies et d'événements commémoratifs appropriés pour honorer la mémoire des enfants décédés.

Le travail complexe et délicat de documentation, d'entretien, de commémoration et de protection des cimetières de pensionnat doit être entrepris conformément à un ensemble de principes directeurs fondés sur les priorités et les connaissances de la communauté. Il faut mener les enquêtes matérielles sur les cimetières en collaboration étroite avec les communautés concernées en établissant des objectifs axés sur la communauté ainsi que des méthodes adaptées, et en prêtant attention aux sensibilités spirituelles et affectives.

Il faut réunir les documents écrits, généralement épars, avec les connaissances locales. Souvent, ces renseignements sont oraux et détenus par les survivants, leurs familles, le personnel ou les résidents locaux. Ils peuvent servir à vérifier, à corriger et à étoffer les archives. Ce travail peut comprendre des initiatives locales pour documenter matériellement la superficie et l'emplacement d'un cimetière et pour identifier chaque tombe dans la zone du cimetière et autour de celle-ci. Lorsque l'on entreprend une inspection et une documentation matérielles des cimetières, la stratégie la plus efficace est de collecter et de regrouper les données documentaires et les connaissances locales avant de travailler sur le terrain. Cela permet de rendre les fouilles plus efficaces et de sélectionner les méthodes les plus efficaces sur le terrain. Cela permet aussi aux chercheurs de savoir quelles sont, selon la communauté, les approches les plus appropriées pour l'enquête sur le terrain, comme les protocoles privilégiés relativement aux prières et aux célébrations qui doivent avoir lieu avant une visite sur le terrain.

Les cimetières abandonnés depuis longtemps peuvent ne révéler leur existence que par des signes fragmentaires à la surface du sol, par exemple des stèles funéraires et des clôtures en bois délabrées, des offrandes ou des huttes de sépulture en décomposition. Il arrive parfois que des creux peu profonds soient le seul signe qui subsiste de la présence de tombes. De plus, le cimetière peut être envahi par des herbes, des plantes adventices ou de la végétation ligneuse. Il faut prendre des précautions pour éviter de détruire par inadvertance des signes en surface lorsque l'on cherche à documenter, à embellir ou à commémorer le cimetière. On ne devrait pas arracher immédiatement la végétation de surface qui obstrue la vue, car on risquerait aussi de déranger les restes fragiles de stèles funéraires; en outre, un peuplement de végétation différente pourrait indiquer l'emplacement de tombes. Pour documenter le site, on pourrait avoir besoin d'une expertise en archéologie pour effectuer la cartographie et la documentation photographique préliminaires, l'interprétation de photographies aériennes jumelées à la cartographie topographique, un levé géophysique de surface et des fouilles exploratoires³⁸.

Appel à l'action :

- 76) Nous demandons aux parties concernées par le travail de documentation, d'entretien, de commémoration, et de protection des cimetières des pensionnats d'adopter des stratégies en conformité avec les principes suivants :
 - i. la collectivité autochtone la plus touchée doit diriger l'élaboration de ces stratégies;
 - ii. de l'information doit être demandée aux survivants des pensionnats et aux autres détenteurs de connaissances dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies;
 - iii. les protocoles autochtones doivent être respectés avant que toute inspection technique ou enquête potentiellement envahissante puisse être effectuée sur les lieux d'un cimetière.

Conclusion

Le groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépulture non marqués a posé quatre questions :

- 1) Quels élèves des pensionnats indiens sont décédés et combien étaient-ils?
- 2) De quoi sont décédés les élèves des pensionnats indiens?
- 3) Où sont-ils enterrés?
- 4) Quels élèves ont disparu?

La Commission a principalement consacré ses ressources à trouver une réponse aux trois premières questions.

La Commission a créé un registre national des élèves décédés dans les pensionnats. Dans ce registre, elle a consigné le nom de 2 040 élèves qui sont décédés dans les pensionnats ou peu de temps après leur libération. Elle a également recensé 1 161 décès déclarés de pensionnaires inconnus. Comme il a été mentionné, les travaux sur le registre sont loin d'être terminés : un grand nombre de documents doivent encore être examinés et recoupés davantage. En outre, les déclarations faites par d'anciens élèves à la Commission n'ont pas encore été entièrement analysées pour y trouver des mentions de décès d'élèves et pour établir des références croisées supplémentaires avec les preuves documentaires.

La tuberculose était la cause de décès dans 48,7 % des cas pour lesquels la cause de décès a été déclarée (dans les registres combinés des élèves connus et inconnus). La vulnérabilité d'un enfant à la tuberculose et sa capacité à se remettre de l'infection dépendaient en grande partie de l'alimentation, des conditions d'hygiène, de l'aération, de la qualité des vêtements et de la force physique. Comme le financement accordé par le gouvernement était insuffisant, les élèves de la plupart des pensionnats étaient mal nourris, logés dans des locaux surpeuplés et insalubres, mal habillés et surchargés de travail. Comme le gouvernement n'a pas été en mesure d'imposer et de maintenir un mécanisme de sélection qui aurait empêché les enfants infectés d'être admis aux pensionnats, ceux-ci ont amplifié la crise de la tuberculose qui sévissait déjà dans la communauté autochtone.

Les élèves qui mouraient au pensionnat étaient rarement renvoyés chez eux, à moins que leurs parents puissent se permettre de payer le transport. La plupart des parents ne pouvaient assumer de tels frais à moins d'habiter à proximité du pensionnat. Par conséquent, il est probable que la plupart des élèves qui sont décédés dans les pensionnats sont enterrés soit dans un cimetière de mission des environs ou dans un cimetière de pensionnat. Bien que certains de ces cimetières soient toujours utilisés, de nombreux autres ont été laissés à l'abandon après la fermeture du pensionnat ou de la mission. Ces dernières années, dans un certain nombre de cas importants, les communautés autochtones, les Églises et d'anciens membres du personnel ont pris des mesures pour restaurer les cimetières et commémorer les personnes qui y sont inhumées.

Les mesures qui sont recommandées dans ce rapport doivent servir de cadre à une stratégie nationale de documentation, de conservation, de commémoration et de protection des cimetières des pensionnats. Un tel programme, mené en étroite concertation avec les communautés autochtones concernées, est indispensable pour honorer dignement la mémoire des enfants qui ont péri dans les pensionnats du Canada.

Annexe 1 :

Les pensionnats au Canada

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) fournit la liste la plus complète qui soit des pensionnats canadiens qu'ont fréquentés les Autochtones. Au moment d'être approuvée, la Convention de règlement répertoriait 130 pensionnats et foyers. La Convention prévoyait également un processus au moyen duquel des écoles supplémentaires pouvaient être ajoutées à la liste des établissements approuvés. Au moment de la rédaction du présent document, neuf établissements avaient été ajoutés à la liste¹.

La liste des écoles incluses dans la CRRPI comporte un certain nombre de limites.

- Elle a été élaborée au début du XXI^e siècle en se fondant sur le processus dans le cadre duquel des personnes ont été indemnisées en raison de l'expérience qu'elles avaient vécue dans les pensionnats. Par conséquent, la liste ne comprend pas les écoles qui ont été fermées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.
- Dans la liste initiale, les dates de fonctionnement des écoles n'étaient pas indiquées. Étant donné que les dossiers sont limités, il est difficile de déterminer les dates d'ouverture et de fermeture. Par exemple, une école pouvait ouvrir, de façon informelle, lorsqu'un missionnaire commençait à accueillir un ou plusieurs élèves dans sa maison. De plus, il n'y avait pas toujours une continuité dans le fonctionnement des écoles. Certaines écoles détruites par le feu pouvaient, par exemple, ne pas rouvrir avant plusieurs années. La date précise de la fermeture peut être difficile à cerner. L'école de Blue Quills, par exemple, est aujourd'hui un établissement d'enseignement postsecondaire.
- Par ailleurs, la liste comportait plusieurs anomalies. L'école méthodiste de Red Deer, en Alberta, qui a fermé ses portes en 1919, et l'école méthodiste d'Edmonton, qui a ouvert ses portes en 1924, sont répertoriées comme une seule école. De même, l'école anglicane de Le Pas, au Manitoba, qui a fermé en 1933, et l'école anglicane de Dauphin, au Manitoba, qui a ouvert en 1957, sont aussi répertoriées comme une seule école (en partie parce que les deux écoles étaient connues sous le nom d'école « McKay »). Il existe des listes distinctes pour les écoles catholiques de Fort Pelly et de Kamsack, en Saskatchewan, bien que celles-ci semblent renvoyer au même établissement².

- Il arrivait souvent que les écoles soient connues sous divers noms : on pouvait utiliser un nom géographique, le nom d'un saint chrétien ou encore le nom de la région dans laquelle l'école était située. L'école industrielle à Lebret, par exemple, a pris les trois noms suivants, durant la même période : « l'école de Lebret », « l'école de Qu'Appelle » et « l'école St. Paul's ». Elle prit plus tard le nom d'école de « Whitecalf ». Il y avait aussi des doubles emplois dans les noms : il y avait trois écoles St. Mary's, quatre écoles St. Paul's et au moins huit écoles St. Joseph's.
- En outre, la question de l'appartenance religieuse n'est pas toujours simple. Au début, il était clair que la création de la plupart des écoles découlait d'initiatives prises par les organisations missionnaires catholiques et protestantes. Cette affiliation a officiellement pris fin en 1969. Toutefois, pendant les années qui ont suivi, où les directeurs d'école nommés par l'Église étaient encore en fonction et où la dénomination religieuse antérieurement associée à l'école existait toujours, on a continué d'offrir des services pastoraux.

Toutes ces questions rendent difficile la tentative de dresser une liste des écoles visées par la Convention de règlement, comprenant les dates d'ouverture et de fermeture, l'emplacement et l'appartenance religieuse.

L'annexe 1.1 présente les écoles incluses dans la Convention de règlement par province, par ordre alphabétique. En raison du nombre d'écoles qui portent le même nom, les écoles sont classées par emplacement. (Lorsqu'il y avait plus d'une école dans un même emplacement, il y a plusieurs entrées pour cet emplacement.) L'annexe 1.1 aborde les anomalies apparues dans la Liste d'institutions reconnues dans la Convention de règlement. Des listes distinctes ont été créées pour les écoles qui avaient été combinées sur la liste de la Convention de règlement, comme celles d'Edmonton et de Red Deer. Les écoles catholiques de Kamsack et de Fort Pelly ont été combinées, tout comme les écoles catholiques de Cross Lake, de Norway House, de Notre-Dame et de Jack River, qui semblent avoir fait partie d'une même structure administrative. Lorsque cela était possible, les dates d'ouverture et de fermeture ont été fondées sur des documents d'archives. Lorsque cela était impossible, on a consulté des sources secondaires. Dans la plupart des cas, les dates ne représentent que l'ouverture et la fermeture, et ne reflètent pas les périodes où l'école aurait été temporairement fermée. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a tenté de faire un travail le plus approfondi possible. Pour cette raison, les dates peuvent ne pas correspondre à celles utilisées dans l'évaluation des demandes reçues conformément au Paiement d'expérience commune et au Processus d'évaluation indépendant; ces programmes comportent des critères relatifs au niveau de participation du gouvernement fédéral dans le fonctionnement de l'établissement.

À l'annexe 1.2 figurent les pensionnats qui ont été financés par les Affaires indiennes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, mais qui n'ont pas été inclus dans la Convention de règlement. Les renseignements sur ces écoles proviennent des rapports annuels des Affaires indiennes, en particulier du tableau des écoles qui était publié chaque année.

Annexe 1.1

Pensionnats et foyers inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens

Alberta

Assumption

Our Lady Assumption, Assumption, Hay Lakes

Catholique

Ouverture : 1951³

Fermeture : 1973⁴

Brocket

Sacred Heart, Brocket

Catholique

Ouverture : 1887⁵

Fermeture : 1961⁶

Brocket

St. Cyprian's, Queen Victoria's Jubilee Home, Peigan

Anglican

Ouverture : 1890⁷

Fermeture : 1961⁸

Calais

Sturgeon Lake, Calais, St. Francis Xavier

Catholique

Ouverture : 1907⁹

Fermeture : 1961¹⁰

Cardston

St. Mary's, Blood, Immaculate Conception

Catholique

Ouverture : 1898¹¹

Fermeture : 1988¹²

Cardston

St. Paul's, Blood

Anglican

Ouverture : 1891¹³

Fermeture : 1975¹⁴

Cluny

Crowfoot, St. Joseph's, St. Trinity

Catholique

Ouverture : 1900¹⁵

Fermeture : 1968¹⁶

Desmarais-Wabasca

Desmarais (Wabisca Lake, St. Martins, Wabisca)

Catholique

Ouverture : 1901¹⁷

Fermeture : 1973¹⁸

Edmonton (St. Albert)

Edmonton (Poundmaker)

Méthodiste, subséquemment Église Unie du Canada

Ouverture : 1924¹⁹

Fermeture : 1968²⁰

Fort Chipewyan

Holy Angels, Fort Chipewyan, École des Saints-Anges

Catholique

Ouverture : 1874²¹

Fermeture : 1974²²

Fort Vermilion

Fort Vermilion, St. Henry's

Catholique

Ouverture : 1900²³

Fermeture : 1968²⁴

Gleichen

Old Sun (Old Sun's)

Anglican

Ouverture : 1886²⁵

Fermeture : 1971²⁶

Grouard

St. Bernard's, Grouard, Lesser Slave Lake

Catholique

Ouverture : 1886²⁷

Fermeture : 1961²⁸

High River

St. Joseph's, High River, Dunbow

Catholique

Ouverture : 1884²⁹

Fermeture : 1922³⁰

Hobbema

Ermineskin
Catholique
Ouverture : 1895³¹
Fermeture : 1975³²

Joussard

Joussard, St. Bruno's
Catholique
Ouverture : 1913³³
Fermeture : 1969³⁴

Lac La Biche

Lac La Biche, Notre Dame des Victoires
Catholique
Ouverture : 1863³⁵
Fermeture : 1898³⁶

Lesser Slave Lake

Lesser Slave Lake (St. Peter's)
Anglican
Ouverture : 1894³⁷
Fermeture : 1932³⁸

Morley

Morley, Stony
Méthodiste, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1922³⁹
Fermeture : 1969⁴⁰

Red Deer

Red Deer
Méthodiste
Ouverture : 1893⁴¹
Fermeture : 1919⁴²

Saddle Lake (subséquemment St. Paul)

Blue Quills, Saddle Lake, Sacred Heart
Catholique
Ouverture : 1898⁴³
Fermeture : 1990⁴⁴

St. Albert

St. Albert, Youville
Catholique
Ouverture : 1863⁴⁵
Fermeture : 1948⁴⁶

Smoky River

St. Augustine, Smoky River
Catholique
Ouverture : 1898⁴⁷
Fermeture : 1908⁴⁸

T'suu Tina

Sarcee, St. Barnabas
Anglican
Ouverture : 1892⁴⁹
Fermeture : 1922⁵⁰

Wabasca

Wabasca Anglican, St. John's, John's Mission
Wapuskaw
Anglican
Ouverture : 1894⁵¹
Fermeture : 1966⁵²

Lac Whitefish

St. Andrews, Whitefish Lake
Anglican
Ouverture : 1903⁵³
Fermeture : 1950⁵⁴

Colombie-Britannique**Ahousat**

Ahousat
Presbytérien, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1904⁵⁵
Fermeture : 1940⁵⁶

Alert Bay

St. Michael's, Alert Bay Girls' Home, Alert Bay
Boys' Home
Anglican
Ouverture : 1894⁵⁷
Fermeture : 1974⁵⁸

Anahim

Anahim Lake
Non confessionnel
Ouverture : 1968⁵⁹
Fermeture : 1977⁶⁰

Chilliwack/Sardis

Coqualeetza
Méthodiste, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1894⁶¹
Fermeture : 1940⁶²

Cranbrook

Cranbrook, St. Eugene's, Kootenay
Catholique
Ouverture : 1890⁶³
Fermeture : 1970⁶⁴

Fraser Lake

Lejac, Fraser Lake
Catholique
Ouverture : 1922⁶⁵
Fermeture : 1976⁶⁶

Kamloops

Kamloops
Catholique
Ouverture : 1890⁶⁷
Fermeture : 1978⁶⁸

Kitamaat/Kitimaat

Kitamaat (Elizabeth Long Memorial Home
for Girls)
Méthodiste, Église Unie après 1925
Ouverture : 1905⁶⁹
Fermeture : 1941⁷⁰

Île Kuper

Kuper Island
Catholique
Ouverture : 1890⁷¹
Fermeture : 1975⁷²

Lower Post

Lower Post
Catholique
Ouverture : 1951⁷³
Fermeture : 1975⁷⁴

Lytton

St. George's, Lytton
Anglican
Ouverture : 1902⁷⁵
Fermeture : 1979⁷⁶

Meares Island/Christie/Tofino

Christie, Clayoquot, Kakawis
Catholique
Ouverture : 1900⁷⁷
Fermeture : 1983⁷⁸

Mission

St. Mary's, Mission
Catholique
Ouverture : 1863⁷⁹
Fermeture : 1984⁸⁰

North Vancouver/Squamish

St. Paul's, Squamish, North Vancouver
Catholique
Ouverture : 1899⁸¹
Fermeture : 1959⁸²

Port Alberni

Alberni
Presbytérien, Église Unie après 1925
Ouverture : 1893⁸³
Fermeture : 1973⁸⁴

Port Simpson/Fort Simpson

Port Simpson, Crosby Home for Girls
Méthodiste, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1879⁸⁵
Fermeture : 1948⁸⁶

Sechelt

Sechelt
Catholique
Ouverture : 1904⁸⁷
Fermeture : 1975⁸⁸

Williams Lake

Cariboo, St. Joseph's, Williams Lake
Catholique
Ouverture : 1891⁸⁹
Fermeture : 1981⁹⁰

Manitoba**Birtle**

Birtle
Presbytérien
Ouverture : 1888⁹¹
Fermeture : 1970⁹²

Brandon

Brandon
Méthodiste, Église Unie après 1925 (1929 ?),
catholique (1970-1972)
Ouverture : 1895⁹³
Fermeture : 1972⁹⁴

Churchill

Churchill Vocational Centre
Non confessionnel
Ouverture : 1964⁹⁵
Fermeture : 1973⁹⁶

Cross Lake

Cross Lake, St. Joseph's, Norway House, Notre
Dame Hostel, Jack River Hostel
Catholique
Ouverture : 1912⁹⁷
Fermeture : 1969⁹⁸

Dauphin

McKay
Anglican
Ouverture : 1957⁹⁹
Fermeture : 1988¹⁰⁰

Elkhorn

Elkhorn, Washakada
Anglican
Ouverture : 1889¹⁰¹
Fermeture : 1918¹⁰²
Réouverture : 1923¹⁰³
Fermeture : 1949¹⁰⁴

Norway House

Norway House
Méthodiste, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1898¹⁰⁵
Fermeture : 1969¹⁰⁶

Pine Creek

Pine Creek, Camperville
Catholique
Ouverture : 1890¹⁰⁷
Fermeture : 1969¹⁰⁸

Pine Falls

Fort Alexander
Catholique
Ouverture : 1905¹⁰⁹
Fermeture : 1969¹¹⁰

Portage la Prairie

Portage la Prairie
Presbytérien, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1891¹¹¹
Fermeture : 1975¹¹²

Sandy Bay

Sandy Bay
Catholique
Ouverture : 1905¹¹³
Fermeture : 1970¹¹⁴

Le Pas

McKay
Anglican
Ouverture : 1915¹¹⁵
Fermeture : 1933¹¹⁶

Le Pas/Clearwater Lake

Clearwater, Guy Hill, Clearwater Lake
Catholique
Ouverture : 1952¹¹⁷
Fermeture : 1979¹¹⁸

Winnipeg

Assiniboia
Catholique
Ouverture : 1958¹¹⁹
Fermeture : 1973¹²⁰

Territoires du Nord-Ouest

Aklavik

Aklavik, Immaculate Conception
Catholique
Ouverture : 1926¹²¹
Fermeture : 1959¹²²

Aklavik

Aklavik, All Saints
Anglican
Ouverture : 1936¹²³
Fermeture : 1959¹²⁴

Fort Franklin

Fort Franklin Hostel
Non confessionnel
Ouverture : 1967¹²⁵
Fermeture : 1972¹²⁶

Fort McPherson

Fleming Hall
Anglican
Ouverture : 1958¹²⁷
Fermeture : 1976¹²⁸

Fort Providence

Fort Providence Boarding Home (Sacred
Heart)
Catholique
Ouverture : 1867¹²⁹
Fermeture : 1960¹³⁰

Fort Resolution

Catholique
Fort Resolution Residence (St. Joseph's)
Ouverture : 1903¹³¹
Fermeture : 1957¹³²

Fort Simpson

Bompas Hall
 Anglican
 Ouverture : 1960¹³³
 Fermeture : 1975¹³⁴

Fort Simpson

Lapointe Hall
 Catholique
 Ouverture : 1960¹³⁵
 Fermeture : 1973¹³⁶

Fort Simpson

Lapointe Hall, Deh Cho Hall
 Catholique/non confessionnelle
 Ouverture : 1974¹³⁷
 Fermeture : 1986¹³⁸

Fort Smith

Breynat Hall
 Catholique
 Ouverture : 1958¹³⁹
 Fermeture : 1975¹⁴⁰

Fort Smith

Grandin College
 Catholique
 Ouverture : 1964¹⁴¹
 Fermeture : 1985¹⁴²

Hay River

St. Peter's
 Anglican
 Ouverture : 1895¹⁴³
 Fermeture : 1937¹⁴⁴

Inuvik

Grollier Hall
 Catholique
 Ouverture : 1959¹⁴⁵
 Fermeture : 1997¹⁴⁶

Inuvik

Stringer Hall
 Anglican
 Ouverture : 1959¹⁴⁷
 Fermeture : 1975¹⁴⁸

Yellowknife

Akaitcho Hall
 Non confessionnel
 Ouverture : 1958¹⁴⁹
 Fermeture : 1994¹⁵⁰

Nouvelle-Écosse**Shubenacadie**

Shubenacadie, St. Anne's
 Catholique
 Ouverture : 1930¹⁵¹
 Fermeture : 1967¹⁵²

Nunavut**Arviat**

Foyer fédéral d'Eskimo Point/Arviat
 Arviat (Eskimo Point)
 Non confessionnel
 Ouverture : 1962¹⁵³
 Fermeture : 1967¹⁵⁴

Cambridge Bay

Foyer fédéral de Cambridge Bay
 Non confessionnel
 Ouverture : 1964¹⁵⁵
 Fermeture : 1996¹⁵⁶

Inlet Chesterfield

Chesterfield Inlet, Turquetil Hall
 Catholique
 Ouverture : 1955¹⁵⁷
 Fermeture : 1969¹⁵⁸

Coppermine

Coppermine Tent Hostel
 Coppermine
 Anglican
 Ouverture : 1955¹⁵⁹
 Fermeture : 1959¹⁶⁰

Igloolik/Iglulik

Foyer fédéral d'Igloolik (Iglulik)
 Non confessionnel
 Ouverture : 1962¹⁶¹
 Fermeture : 1969¹⁶²

Iqaluit

Foyer fédéral de Frobisher Bay (Ukkivik)
 Frobisher Bay
 Non confessionnel
 Ouverture : 1971¹⁶³
 Fermeture : 1997¹⁶⁴

Kimmirut

Foyer fédéral de Lake Harbour
 Non confessionnel
 Ouverture : 1964¹⁶⁵
 Fermeture : 1968¹⁶⁶

Kinngait

Foyer fédéral de Cape Dorset/Kinngait
 Cap Dorset
 Non confessionnel
 Ouverture : 1962¹⁶⁷
 Fermeture : 1965¹⁶⁸

Mittimatalik

Foyer fédéral de Pond Inlet/Mittimatalik
 Non confessionnel
 Ouverture : 1962¹⁶⁹
 Fermeture : 1970¹⁷⁰

Pangnirtung/Panniqtuuq

Foyer fédéral de Pangnirtung (Pangnirtang)
 Non confessionnel
 Ouverture : 1964¹⁷¹
 Fermeture : 1967¹⁷²

Qamani'tuaq/Qamanittuaq

Foyer fédéral de Baker Lake/Qamani'tuaq
 Baker Lake
 Non confessionnel
 Ouverture : 1961¹⁷³
 Fermeture : 1967¹⁷⁴

Qikiqtarjuaq

Foyer fédéral de Broughton Island/
 Qikiqtarjuaq
 Broughton Island
 Non confessionnel
 Ouverture : 1962¹⁷⁵
 Fermeture : 1966¹⁷⁶

Sanikiluaq

Foyer fédéral de Belcher Islands
 Belcher Islands
 Non confessionnel
 Ouverture : 1963¹⁷⁷
 Fermeture : 1964¹⁷⁸

Ontario**Brantford**

Mohawk Institute
 Anglican
 Ouverture : 1832¹⁷⁹
 Fermeture : 1970¹⁸⁰

Chapleau

Chapleau, St. John's
 Anglican
 Ouverture : 1907¹⁸¹
 Fermeture : 1948¹⁸²

Cristal Lake

Cristal Lake
 Northern Light Gospel Mission
 Ouverture : 1976¹⁸³
 Fermeture : 1986¹⁸⁴

Fort Albany

St. Anne's, Fort Albany
 Catholique
 Ouverture : 1902¹⁸⁵
 Fermeture : 1976¹⁸⁶

Fort Frances

Fort Frances, St. Margaret's
 Catholique
 Ouverture : 1905¹⁸⁷
 Fermeture : 1974¹⁸⁸

Fort William

Fort William, St. Joseph's
 Catholique
 Ouverture : 1870¹⁸⁹
 Fermeture : 1968¹⁹⁰

Kenora

St. Mary's, Kenora
 Catholique
 Ouverture : 1897¹⁹¹
 Fermeture : 1972¹⁹²

Kenora/Shoal Lake

Cecilia Jeffrey, Kenora, Shoal Lake
 Presbytérien, Église Unie brièvement, puis
 presbytérien de nouveau
 Ouverture : 1902¹⁹³
 Fermeture : 1976¹⁹⁴

McIntosh

McIntosh
 Catholique
 Ouverture : 1925¹⁹⁵
 Fermeture : 1969¹⁹⁶

Moose Factory Island

Bishop Horden Hall, Moose Fort, Moose
Factory
Anglican
Ouverture : 1855¹⁹⁷
Fermeture : 1976¹⁹⁸

Muncey (Munceytown)

Mount Elgin, Muncey, St. Thomas
Méthodiste, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1851¹⁹⁹
Fermeture : 1946²⁰⁰

Poplar Hill

Poplar Hill Development School
Northern Light Gospel Mission
Ouverture : 1962²⁰¹
Fermeture : 1989²⁰²

Sault Ste. Marie

Shingwauk Home
Anglican
Ouverture : 1873²⁰³
Fermeture : 1970²⁰⁴

Sault Ste. Marie

Wawanosh Home
Anglican
Ouverture : 1879²⁰⁵
Fermeture : 1894²⁰⁶

Sioux Lookout

Pelican Lake, Pelican Falls
Anglican
Ouverture : 1926²⁰⁷
Fermeture : 1978²⁰⁸

Spanish

Spanish Boys' School, Charles Garnier, St.
Joseph's
Catholique
Ouverture : 1913²⁰⁹
Fermeture : 1958²¹⁰

Spanish

Spanish Girls' School, St. Joseph's, St. Peter's,
St. Anne's
Catholique
Ouverture : 1913²¹¹
Fermeture : 1962²¹²

Stirland Lake

Stirland Lake, Wahbon Bay Academy
Northern Light Gospel Mission
Ouverture : 1973²¹³
Fermeture : 1991²¹⁴

Québec**Amos**

Amos, Pensionnat indien d'Amos, Pensionnat
indien de St. Marc, St-Marc-de-Figuery
Catholique
Ouverture : 1955²¹⁵
Fermeture : 1973²¹⁶

Fort George

Fort George, St. Phillip's
Anglican
Ouverture : 1932²¹⁷
Fermeture : 1975²¹⁸

Fort George

Fort George (Mission St-Joseph, Résidence
Couture, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus)
Catholique
Ouverture : 1931²¹⁹
Fermeture : 1978²²⁰

Fort George

Foyers de Fort George
Non confessionnel
Ouverture : 1975²²¹
Fermeture : 1978²²²

Inukjuak

Foyer fédéral de Port Harrison (Inukjuak,
Inucjuac)
Non confessionnel
Ouverture : 1960²²³
Fermeture : 1971²²⁴

Kangirsualujuaq/Fort George

Foyer fédéral de George River
Non confessionnel
Ouverture : 1960²²⁵
Fermeture : 1960²²⁶

Kangirsuk

Foyer fédéral de Payne Bay, Bellin
Non confessionnel
Ouverture : 1960²²⁷
Fermeture : 1962²²⁸

Kuujuaaraapik/Whapmagoostui

Foyer fédéral de Great Whale River, Poste-de-la-Baleine, Kuujuaaraapik

Non confessionnel

Ouverture : 1960²²⁹

Fermeture : 1970²³⁰

La Tuque

La Tuque

Anglican

Ouverture : 1963²³¹

Fermeture : 1978²³²

Mistassini

Foyers de Mistassini

Non confessionnel

Ouverture : 1971²³³

Fermeture : 1978²³⁴

Point Bleue

Point Bleue

Catholique

Ouverture : 1960²³⁵

Fermeture : 1991²³⁶

Sept-Îles

Sept-Îles (Notre Dame, Maliotenam)

Catholique

Ouverture : 1952²³⁷

Fermeture : 1971²³⁸

Saskatchewan**Balcarres**

File Hills

Presbytérien, subséquentement Église Unie du Canada

Ouverture : 1889²³⁹

Fermeture : 1949²⁴⁰

Battleford

Battleford

Anglican

Ouverture : 1883²⁴¹

Fermeture : 1914²⁴²

Beauval

Beauval, Lac la Plonge, Île-à-la-Crosse

Catholique

Ouverture : 1860²⁴³

Fermeture : 1995²⁴⁴

Delmas

Thunderchild, Delmas, St. Henri
Catholique

Ouverture : 1901²⁴⁵

Fermeture : 1948²⁴⁶

Duck Lake

St. Michael's, Duck Lake

Catholique

Ouverture : 1894²⁴⁷

Fermeture : 1996²⁴⁸

Gordon's Reserve, Punnichy

Gordon's, Punnichy

Anglican

Ouverture : 1888²⁴⁹

Fermeture : 1996²⁵⁰

Grayson

Marieval, Cowessess, Crooked Lake

Catholique

Ouverture : 1898²⁵¹

Fermeture : 1997²⁵²

Kamsack

Externat fédéral de Cote Improved

Église Unie

Ouverture : 1928²⁵³

Fermeture : 1940²⁵⁴

Kamsack

Crowstand

Presbytérien

Ouverture : 1889²⁵⁵

Fermeture : 1915²⁵⁶

Kamsack/Fort Pelly

Kamsack, St. Phillips

Catholique

Ouverture : 1928²⁵⁷

Fermeture : 1969²⁵⁸

Lac la Ronge

All Saints, Lac La Ronge

Anglican

Ouverture : 1906²⁵⁹

Fermeture : 1947²⁶⁰

Lebret/Qu'Appelle

Lebret, Qu'Appelle, St. Paul's, Whitecalf

Catholique

Ouverture : 1884²⁶¹

Fermeture : 1998²⁶²

Muscowequan

Lestock, Muscowequan, Muskowekwan,
Touchwood
Catholique
Ouverture : 1889²⁶³
Fermeture : 1997²⁶⁴

Onion Lake

St. Barnabas, Onion Lake
Anglican
Ouverture : 1893²⁶⁵
Fermeture : 1943²⁶⁶

Onion Lake

St. Anthony's, Onion Lake, Sacred Heart
Catholique
Ouverture : 1892²⁶⁷
Fermeture : 1974²⁶⁸

Prince Albert

Prince Albert, St. Alban's, All Saints, St.
Barnabas, Lac La Ronge
Anglican
Ouverture : 1951²⁶⁹
Fermeture : 1997²⁷⁰

Prince Albert,

Saint Alban's
Anglican
Ouverture : 1944²⁷¹
Fermeture : 1951²⁷²

Regina

Regina
Presbytérien
Ouverture : 1891²⁷³
Fermeture : 1910²⁷⁴

Round Lake

Round Lake
Presbytérien, subséquemment Église Unie du
Canada
Ouverture : 1884²⁷⁵
Fermeture : 1950²⁷⁶

Sturgeon Landing

Sturgeon Landing
Catholique
Ouverture : 1927²⁷⁷
Fermeture : 1952²⁷⁸

Yukon**Carcross**

Carcross IRS (Chooulta)
Anglican
Ouverture : 1903²⁷⁹
Fermeture : 1969²⁸⁰

Ville de Dawson

St. Paul's Hostel
Anglican
Ouverture : 1920²⁸¹
Fermeture : 1953²⁸²

Shingle Point

Shingle Point
Anglican
Ouverture : 1929²⁸³
Fermeture : 1936²⁸⁴

Whitehorse

Coudert Hall
Catholique
Ouverture : 1960²⁸⁵
Fermeture : 1971²⁸⁶

Whitehorse

Whitehorse Baptist Mission (Baptist Indian
School)
Église baptiste
Ouverture : 1947²⁸⁷
Fermeture : 1959²⁸⁸

Whitehorse

Yukon Hall
Non confessionnel/protestant
Ouverture : 1960²⁸⁹
Fermeture : 1985²⁹⁰

Annexe 1.2

Pensionnats indiens mentionnés dans les rapports annuels du ministère des Affaires indiennes, mais qui ne figurent pas dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Alberta

Calgary

St. Dunstan
Anglican
Ouverture : 1896
Fermeture : 1907

Morley

McDougall Orphanage
Méthodiste
Ouverture : 1886
Fermeture : 1908

Stony Plains

Stony Plains
Presbytérien
Ouverture : 1892
Fermeture : 1894

Vermilion Lake

Irene Training Institute at Vermilion Lake
Anglican
Ouverture : 1885
Fermeture : 1894

Colombie-Britannique

Fort St. James

Fort St. James (Stuart Lake)
Catholique
Ouverture : 1917
Fermeture : 1922

Metlakatla

Metlakatla
Anglican
Ouverture : 1872
Fermeture : 1908

Yale

All Hallows School
Anglican
Ouverture : 1884
Fermeture : 1918

Manitoba

Middlechurch

St. Paul's, Middlechurch (Rupert's Land)
Anglican
Ouverture : 1890
Fermeture : 1906

Saint-Boniface

Saint-Boniface
Catholique
Ouverture : 1890
Fermeture : 1905

Water Hen

Water Hen
Catholique
Ouverture : 1890
Fermeture : 1900

Ontario

Wikwemikong

Wikwemikong (Manitoulin Island)
Catholique
Ouverture : 1868
Fermeture : 1911

Saskatchewan

Muscowpetung

Muscowpetung Agency Boarding School
Presbytérien
Ouverture : 1888
Fermeture : 1894

Muskeg Lake

Catholique
Ouverture : 1892
Fermeture : 1892

Prince Albert

Emmanuel College

Anglican

Ouverture : 1879

Fermeture : 1909

Standing Buffalo

Standing Buffalo

Presbytérien

Ouverture : 1889

Fermeture : 1893

Territoires du Nord-Ouest

Fort Resolution

Fort Resolution

Anglican

Ouverture : 1891

Fermeture : 1892

Annexe 2 :

Pensionnats détruits par un incendie, de 1867 à 1997

La présente annexe, qui énumère les incendies de pensionnats, expose le nombre d'incendies que la CVR a recensés en préparant ce rapport (c'est également le cas pour les annexes suivantes). D'autres viendront probablement s'y ajouter à mesure que nous approfondirons les recherches. (L'appartenance religieuse du pensionnat est indiquée lorsque deux pensionnats se trouvent à un même endroit.)

- | | |
|--|--|
| 1) Île-à-la-Crosse, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Saskatchewan) (1867) ¹ | 11) Saint-Paul-des-Métis, Alberta (1905). Un élève a péri dans cet incendie. ¹¹ |
| 2) Résidence Shingwauk, Garden River, Ontario (1873) ² | 12) Kitamaat, Colombie-Britannique, foyer pour filles (1906) ¹² |
| 3) Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour filles et pensionnat pour garçons (1885) ³ | 13) École industrielle de la Terre de Rupert, Middlechurch, Manitoba (1906) ¹³ |
| 4) Institut Coqualeetza, Chilliwack, Colombie-Britannique (1892) ⁴ | 14) Pensionnat pour filles de Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario (1911) ¹⁴ |
| 5) Pensionnat catholique d'Onion Lake, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Saskatchewan) (1894) ⁵ | 15) Norway House, Manitoba (1913) ¹⁵ |
| 6) Fort William, Ontario, orphelinat (1894) ⁶ | 16) Fort Vermilion, Alberta (1914) ¹⁶ |
| 7) Elkhorn, Manitoba (1895) ⁷ | 17) Alberni, Colombie-Britannique (1917) ¹⁷ |
| 8) Institut Mohawk, Brantford, Ontario (1903) ⁸ | 18) Ahousaht, Colombie-Britannique (1917) ¹⁸ |
| 9) Pensionnat anglican de Wabasca, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Alberta) (1903) ⁹ | 19) Sechelt, Colombie-Britannique (1917) ¹⁹ |
| 10) Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Saskatchewan) (1904) ¹⁰ | 20) Île-à-la-Crosse, Saskatchewan (1920) ²⁰ |
| | 21) Lac La Ronge, Saskatchewan (1920) ²¹ |

- 22) Foyer pour filles de Crosby, Port Simpson, Colombie-Britannique (1921)²²
- 23) Jousard, Alberta (1923)²³
- 24) Kamloops, Colombie-Britannique (1925)²⁴
- 25) Île-à-la-Crosse, Saskatchewan (1925)²⁵
- 26) Beauval, Saskatchewan (1927)²⁶. Dix-neuf élèves et un membre du personnel ont péri dans cet incendie²⁷.
- 27) Gleichen, Alberta (1928)²⁸
- 28) Pensionnat catholique d'Onion Lake, Saskatchewan (1928)²⁹
- 29) Réserve de Gordon, Saskatchewan (1929)³⁰
- 30) Cross Lake, Manitoba (1930). Douze élèves et un membre du personnel ont péri dans cet incendie.³¹
- 31) Qu'Appelle, Saskatchewan (1932)³²
- 32) Fort Vermilion, Alberta (1932)³³
- 33) Pensionnat anglican de Le Pas, Manitoba (1933)³⁴
- 34) Alberni, Colombie-Britannique (1937)³⁵
- 35) Carcross, Territoire du Yukon (1939)³⁶
- 36) Fort Albany, Ontario (1939)³⁷
- 37) Carcross, Territoire du Yukon (1940)³⁸
- 38) Ahousaht, Colombie-Britannique (1940)³⁹
- 39) Alberni, Colombie-Britannique (1941)⁴⁰
- 40) File Hills, Saskatchewan (1942)⁴¹
- 41) Fort George, Québec (pensionnat anglican) (1943)⁴²
- 42) Onion Lake, Saskatchewan (pensionnat anglican) (1943)⁴³
- 43) Wabasca, Alberta (1945)⁴⁴
- 44) Norway House, Manitoba (1946)⁴⁵
- 45) Lac La Ronge, Saskatchewan (1947)⁴⁶
- 46) Delmas, Saskatchewan (Thunderchild) (1948)⁴⁷
- 47) Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest (1950)⁴⁸
- 48) Sturgeon Landing, Saskatchewan (1952)⁴⁹
- 49) McIntosh, Ontario (1965)⁵⁰
- 50) Cambridge Bay, Territoires du Nord-Ouest (1973)⁵¹
- 51) Cambridge Bay, Territoires du Nord-Ouest (1974)⁵²
- 52) Fort George, Québec (1975) (résidence des enseignants fédéraux)⁵³
- 53) Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest (1980)⁵⁴

Annexe 3 :

Dépendances détruites par un incendie, de 1867 à 1997

(l'appartenance religieuse du pensionnat est indiquée lorsque deux pensionnats se trouvent à un même endroit)

- 1) Mount Elgin, Muncey, Ontario, théâtre (1889)¹
- 2) Battleford, Saskatchewan, l'atelier du charpentier (1894)²
- 3) Elkhorn, Manitoba, dortoir des filles (1895)³
- 4) Old Sun, T'suu Tina, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Alberta), écurie (1896)⁴
- 5) Mission, Colombie-Britannique, bâtiment de la buanderie (1896)⁵
- 6) Metlakatla, Colombie-Britannique, dortoir des filles, buanderie et ateliers du pensionnat (1901)⁶
- 7) Institut Mohawk, Brantford, Ontario, granges (1903)⁷
- 8) Institut Mohawk, Brantford, Ontario, dortoir provisoire des garçons (1903)⁸
- 9) Birtle, Manitoba, écurie (1903)⁹
- 10) Institut Coqualeetza, Chilliwack, Colombie-Britannique, plusieurs dépendances (1906)¹⁰
- 11) Hay River, Territoires du Nord-Ouest, poulailler (1907)¹¹
- 12) Mount Elgin, Muncey, Ontario, salle de jeu pour les garçons (1907)¹²
- 13) Duck Lake, Saskatchewan, station de pompage (1913)¹³
- 14) Mount Elgin, Muncey, Ontario, granges (1915)¹⁴
- 15) Gleichen, Alberta, bâtiment de la buanderie (1921)¹⁵
- 16) Round Lake, Saskatchewan, salles de classe (1923)¹⁶
- 17) Pensionnat anglican dans la réserve des Pégans, Brocket, Alberta, maison du directeur (1925)¹⁷
- 18) Chapleau, Ontario, ancien bâtiment de l'école (1926)¹⁸
- 19) Duck Lake, Saskatchewan, ancienne bâtiment de l'école (1926)¹⁹
- 20) Blue Quills, Alberta, écurie (1928)²⁰
- 21) Spanish, Ontario, pensionnat pour garçons, poulailler (1930)²¹
- 22) Lestock, Saskatchewan, buanderie et garage (1931).²² Le réparateur de l'école a été blessé dans l'incendie et le gouvernement a refusé de l'indemniser pour les frais médicaux, affirmant que c'était du ressort de l'Église.²³

- 23) Shingle Point, Territoire du Yukon, résidence du directeur (1934)²⁴
- 24) Pensionnat anglican d'Onion Lake, Saskatchewan, résidence du directeur (1934)²⁵
- 25) Birtle, Manitoba, poulailler (1934)²⁶
- 26) File Hills, Saskatchewan, poulailler (1935)²⁷
- 27) Pensionnat de Fraser Lake, Colombie-Britannique, porcherie (1935)²⁸
- 28) Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest, groupe électrogène (1936)²⁹. Personne n'a été tué, mais deux personnes ont été grièvement brûlées dans l'incendie³⁰.
- 29) Pensionnat catholique de Fort George, Québec, buanderie (1938)³¹
- 30) Pensionnat catholique de Kenora, Ontario, résidence du personnel (1938)³²
- 31) Pensionnat anglican d'Onion Lake, Saskatchewan, station de pompage (1939)³³
- 32) Pensionnat catholique de Kenora, Ontario, presbytère (1939)³⁴
- 33) Pensionnat de Fraser Lake, Colombie-Britannique, poulailler(1940)³⁵
- 34) Pensionnat de Fraser Lake, Colombie-Britannique, poulailler (deuxième incendie en l'espace d'un an) (1940)³⁶
- 35) Cranbrook, Colombie-Britannique, plusieurs dépendances (1941)³⁷
- 36) Pensionnat de Fraser Lake, Colombie-Britannique, poulailler (1942)³⁸
- 37) Alert Bay, Colombie-Britannique, station de pompage (1945)³⁹
- 38) Brocket (St. Cyprian), Alberta, écurie et étable (1946)⁴⁰
- 39) Sandy Bay, Manitoba, garage en partie détruit (1948)⁴¹
- 40) Lestock, Saskatchewan, abattoir (1948)⁴²
- 41) Round Lake, Saskatchewan, grange, forge et trois greniers (1949)⁴³
- 42) Round Lake, Saskatchewan, grange (1950)⁴⁴
- 43) Pensionnat presbytérien de Kenora, Ontario, grange (1951)⁴⁵
- 44) Brantford, Ontario, Institut Mohawk, deux granges (1955)⁴⁶
- 45) Amos, Québec, étable (1956)⁴⁷
- 46) Sioux Lookout (Ontario) patinoire de hockey du pensionnat (1957)⁴⁸
- 47) Pensionnat de Fraser Lake, Colombie-Britannique, station de pompage (1959)⁴⁹
- 48) Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest, mission catholique, grange (1959)⁵⁰
- 49) Blue Quills, Alberta, grange (1963)⁵¹
- 50) Prince Albert, Saskatchewan, vestiaire de la patinoire (1967)⁵²
- 51) Pensionnat de Williams Lake, Colombie-Britannique, baraque du réparateur (1967)⁵³

Annexe 4 :

Autres incendies déclarés qui n'ont détruit aucun bâtiment, de 1867 à 1997

(l'appartenance religieuse du pensionnat est indiquée lorsque
deux pensionnats se trouvent à un même endroit)

- 1) Battleford, Saskatchewan (1885)¹
- 2) Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour filles(1888)²
- 3) Résidence Shingwauk, Sault Ste. Marie, Ontario (1889)³
- 4) Pensionnat anglican dans la réserve des Gens-du-Sang, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Alberta) (1895)⁴
- 5) Île Kuper, Colombie-Britannique (1895)⁵
- 6) Metlakatla, Colombie-Britannique, bâtiment principal (1899)⁶
- 7) Red Deer, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Alberta), porcherie (1899)⁷
- 8) Birtle, Manitoba, sous-sol (1901)⁸
- 9) Pensionnat de la Terre de Rupert à Middlechurch, Manitoba, buanderie et cuisine (deux incendies différents à deux jours d'intervalle) (1903)⁹
- 10) Mount Elgin, Muncey, Ontario, cuisine (1906)¹⁰
- 11) Elkhorn, Manitoba (1908)¹¹
- 12) Mount Elgin, Muncey, Ontario, grange (1908)¹²
- 13) Pensionnat presbytérien de Kamsack, Saskatchewan (1913)¹³
- 14) Alberni, Colombie-Britannique (1913)¹⁴
- 15) Pensionnat catholique d'Onion Lake, Saskatchewan (1913)¹⁵
- 16) Qu'Appelle, Saskatchewan (1914)¹⁶
- 17) St. Albert, Alberta (1917)¹⁷
- 18) Duck Lake, Saskatchewan (1917)¹⁸
- 19) Alert Bay, Colombie-Britannique (1918)¹⁹
- 20) Mount Elgin, Muncey, Ontario, cuisine (1922)²⁰
- 21) Fraser Lake, Colombie-Britannique (1923)²¹
- 22) Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest (1923)²²
- 23) Alert Bay, Colombie-Britannique (1924)²³
- 24) Birtle, Manitoba, dortoir des garçons(1925)²⁴
- 25) Grayson, Saskatchewan (1926)²⁵
- 26) McIntosh, Ontario, buanderie (1927)²⁶

- 27) Morley, Alberta (1927)²⁷
- 28) Pensionnat anglican d'Onion Lake, Saskatchewan (1928)²⁸
- 29) Mission, Colombie-Britannique (1928)²⁹
- 30) Pensionnat anglican de Le Pas, Manitoba (1929)³⁰
- 31) Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest (1929)³¹
- 32) Blue Quills, Alberta (1929)³²
- 33) Pine Creek, Manitoba (1930)³³
- 34) Pensionnat anglican d'Onion Lake, Saskatchewan (1930)³⁴
- 35) Hay River, Territoires du Nord-Ouest, buanderie (1931)³⁵
- 36) Blue Quills, Alberta (1932)³⁶
- 37) Grouard, Alberta (1932)³⁷
- 38) Grouard, Alberta (1933)³⁸
- 39) Fort Resolution, Territoires du Nord-Ouest (1933)³⁹
- 40) Cluny, Alberta (1933)⁴⁰
- 41) Morley, Alberta (1935)⁴¹
- 42) Hay River, Territoires du Nord-Ouest, toit de l'école (1935)⁴²
- 43) Shubenacadie, Nouvelle-Écosse, chaufferie (1936)⁴³
- 44) Sioux Lookout, Ontario, salle des machines (1936)⁴⁴
- 45) Morley, Alberta, écuries (1938)⁴⁵
- 46) Fraser Lake, Colombie-Britannique, buanderie (1938)⁴⁶
- 47) Alert Bay, Colombie-Britannique, dortoir des garçons et salon (1939)⁴⁷
- 48) Fraser Lake, Colombie-Britannique, buanderie et toit (1939)⁴⁸
- 49) Fort Alexander, Manitoba, buanderie (1941)⁴⁹
- 50) File Hills, Saskatchewan deux salles de classe détruites (1942)⁵⁰
- 51) Chapleau, Ontario, cheminée (1944)⁵¹
- 52) Hobbema, Alberta, chaufferie (1945)⁵²
- 53) Chapleau, Ontario, chaufferie (1947)⁵³
- 54) Edmonton, Alberta, buanderie (1948)⁵⁴
- 55) Chapleau, Ontario, cheminée (1948)⁵⁵
- 56) Pine Creek, Manitoba, dortoir des filles (1951)⁵⁶
- 57) Portage la Prairie, Manitoba, placard du dortoir des garçons (1951)⁵⁷
- 58) Williams Lake, Colombie-Britannique, salle de classe détruite (1954)⁵⁸
- 59) Beauval, Saskatchewan, réserve de bois (1956)⁵⁹
- 60) Pensionnat catholique de Cardston, Alberta, incendie survenu au-dessus de la chaufferie (1958)⁶⁰
- 61) Coppermine, Territoires du Nord-Ouest, bâtiment de l'école (1959)⁶¹
- 62) Fort Chipewyan, Alberta, gymnase et ateliers (1960)⁶²
- 63) Gordon, Saskatchewan, salle de jeu au sous-sol (1963)⁶³
- 64) Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest (1964)⁶⁴
- 65) Carcross, Yukon, chaufferie (1966)⁶⁵
- 66) Beauval, Saskatchewan (1966)⁶⁶
- 67) Churchill, Manitoba, chambre de la résidence (1967)⁶⁷

- 68) Churchill, Manitoba, toilettes (1967)⁶⁸
- 69) Carcross, Yukon, chaufferie (1968)⁶⁹
- 70) Pensionnat catholique de Kamsack, Saskatchewan, dortoir des filles et buanderie (incendies deux jours de suite) (1969)⁷⁰
- 71) Portage la Prairie, Manitoba, dortoir (1974)⁷¹
- 72) Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest, dortoir (1974)⁷²
- 73) Pensionnat catholique de Cardston, Alberta, incendie dans le bureau du directeur et dans deux dortoirs (1976)⁷³
- 74) Qu'Appelle, Saskatchewan (plusieurs petits incendies dans les dortoirs et le gymnase 1977 et 1978)⁷⁴
- 75) Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, dortoir des garçons (1977)⁷⁵
- 76) Duck Lake, Saskatchewan, dortoir des garçons (1979)⁷⁶
- 77) Mission, Colombie-Britannique, résidence (1980)⁷⁷
- 78) Gordon, Saskatchewan, chambre de la résidence (1986)⁷⁸
- 79) Lestock, Saskatchewan, dortoir des filles (1993)⁷⁹
- 80) Lestock, Saskatchewan, dortoir (1993)⁸⁰

Annexe 5 :

Incendies de pensionnat dont on soupçonne ou pour lesquels on a la preuve qu'ils ont été allumés délibérément, de 1867 à 1997

(l'appartenance religieuse du pensionnat est indiquée lorsque
deux pensionnats se trouvent à un même endroit)

- 1) Résidence Shingwauk, Garden River, Ontario (1873)¹
- 2) Wikwemikong, île Manitoulin, Ontario, pensionnat pour filles(1888)²
- 3) Résidence Shingwauk, Sault Ste. Marie, Ontario (1889)³
- 4) Île Kuper, Colombie-Britannique (1895)⁴
- 5) Pensionnat anglican dans la réserve des Gens-du-Sang, Territoires du Nord-Ouest (actuelle Alberta) (membre du personnel soupçonné d'avoir mis le feu) (1895)⁵
- 6) Birtle, Manitoba, grange détruite (1903)⁶
- 7) Institut Mohawk, Brantford, Ontario, école détruite (1903)⁷
- 8) Institut Mohawk, Brantford, Ontario, grange détruite (1903)⁸
- 9) Institut Mohawk, Brantford, Ontario, logement provisoire des garçons détruit (1903)⁹
- 10) Saint-Paul-des-Métis, Alberta (1905)¹⁰
- 11) Mount Elgin, Muncey, Ontario, grange (1908)¹¹
- 12) Pensionnat presbytérien de Kamsack, Saskatchewan (1913)¹²
- 13) Duck Lake, Saskatchewan (plusieurs tentatives en une année) (1917)¹³
- 14) Ahousat, Colombie-Britannique (1917)¹⁴
- 15) St. Albert, Alberta (1917)¹⁵
- 16) Alert Bay, Colombie-Britannique (1918)¹⁶
- 17) Alert Bay, Colombie-Britannique (1924)¹⁷
- 18) Grayson, Saskatchewan (1926)¹⁸
- 19) Morley, Alberta (1927)¹⁹
- 20) Pensionnat anglican d'Onion Lake, Saskatchewan (1928)²⁰
- 21) Mission, Colombie-Britannique (1928)²¹
- 22) Blue Quills, Alberta (1929)²²
- 23) Pine Creek, Manitoba (1930)²³
- 24) De Cross Lake, Manitoba, école détruite (1930)²⁴
- 25) Cluny, Alberta (1933)²⁵
- 26) Morley, Alberta (1935)²⁶
- 27) File Hills, Saskatchewan (1942)²⁷
- 28) Lac La Ronge, Saskatchewan (1947)²⁸
- 29) Delmas, Saskatchewan (1948)²⁹

- 30) Round Lake, Saskatchewan (1949)³⁰
- 31) Pine Creek, Manitoba (1951)³¹
- 32) Beauval, Saskatchewan (1956)³²
- 33) Beauval, Saskatchewan (1966)³³
- 34) Pensionnat catholique de Kamsack, Saskatchewan (1968)³⁴
- 35) Pensionnat catholique et résidence, Cardston, Alberta (St. Mary) (1976)³⁵
- 36) Qu'Appelle, Saskatchewan (plusieurs tentatives d'incendie criminel) (du printemps 1977 au printemps 1978)³⁶
- 37) Lestock, Saskatchewan (1993)³⁷

Notes

Sommaire

1. Moine, *My Life in a Residential School*, s.l.
2. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 66-67.
3. Gladstone, « Indian School Days », p. 21-22.
4. Brass, *I walk in two worlds*, p. 26.
5. Gray, « *I Will Fear No Evil* », p. 8-9.
6. « Two Die as Plane Crashes », *Nashua Telegraph*, 13 novembre 1962. [68907546]
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927; [BVL-000879]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, William Gordon au sous-ministre et au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930; [CLD-000934] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, William Gordon au sous-ministre et au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6186, dossier 460-23, partie 1, « Déclaration de Albert Matinas », 22 juin 1942; [FTA-000116-0011]
10. CVR, ARN, Centre de services régional de la région de la capitale nationale — BAC — Ottawa, dossier 494/3-3-3, volume 1, « Provincial Police Report », G. A. McMonagle, 19 décembre 1956. [PLK-001205-0001]
11. Canada, Disparus-Canada, Référence du dossier : 2006005399, <https://secure.rcmp-grc.gc.ca/missing-disparus/case-dossier.jsf?case=2006005399&id=4&lang=fr> (consulté le 16 septembre 2013).
12. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 268.
13. Van Tighem et al., *Missionaries Among Miners*, p. 382. Pour la date de fermeture du pensionnat de High River, voir : CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B92 3866, W. M. Graham au directeur du pensionnat catholique d'Ermineskin, 28 octobre 1922. [OGP-030045]
14. Canada, Débats de la Chambre des communes, 39^e législature, 1^{re} session, volume 141, numéro 139 (24 avril 2007), 1449-1450.

15. Canada, Débats de la Chambre des communes, 39^e législature, 1^{re} session, volume 141, numéro 139 (24 avril 2007), 1450.
16. Lettre du juge Murray Sinclair au ministre Chuck Strahl, 15 septembre 2009; [Missing Children Letter from CVR Chair] Conseil canadien des archives, « Documenter la Commission de divulgation des faits et de réconciliation », de Sharon Larade, 27 juin 2007, <http://www.cdncouncilarchives.ca/f-whnew2.html?67> (consulté le 10 décembre 2014). [Conseil canadien des archives]
17. Groupe de travail sur les enfants disparus et lieux de sépulture non marqués, *Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*.
18. Lettre du juge Murray Sinclair au ministre Chuck Strahl, 15 septembre 2009. [Missing Children Letter from CVR Chair]
19. Lettre du juge Murray Sinclair au ministre Chuck Strahl, 18 janvier 2010. [CVR_10_0039_2]
20. Pour un exemple de déclaration du nombre de décès seulement, voir : Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, p. 88-89.
21. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 91-97.
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, A. F. MacKenzie aux agents des Indiens et aux directeurs des pensionnats indiens, 17 avril 1935. [SBR-001147-0000]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, note de service du ministère des Affaires indiennes, 17 avril 1935. [SBR-001147-0001]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, A. F. MacKenzie aux agents des Indiens et aux directeurs des pensionnats indiens, 17 avril 1935. [SBR-001147-0000] Pour un exemple de formulaire, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-23, partie 1, note de service du ministère des Affaires indiennes, 17 avril 1935. [SBR-001147-0001]
25. Voir, pour un exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-23, partie 1, P. Phelan à S. Lovell, 19 janvier 1937; [GUY-000094] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6314, dossier 655-10, partie 1, Samuel Lovell au secrétaire des Affaires indiennes, 25 janvier 1937; [GUY-000096] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-23, partie 1, S. Lovell au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 7 novembre 1939. [GUY-000102-0000]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, Peter H. Bryce à Frank Pedley, 4 juin 1907. [CJC-000959-0002] Pour des exemples, voir : Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893*, 107; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n^o d'inst. de recherche 10-1, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, Agence de Cowichan — Objet : Courrier d'arrivée école industrielle de l'île Kuper, 1891-1907, ANC, Ottawa, G. Donckele à W. R. Robertson, 25 octobre 1900; [KUP-022107] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 3, 1930-1931, Agence de Kootenay — Pensionnat de Kootenay — Entretien des immeubles — fournitures — comptabilité (Rapports), no d'inst. de recherche 10-17, C. C. Perry à W. E. Ditchburn, 12 juin 1930. [EGN-008478]
27. Pour des exemples, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, Église anglicane du Canada, GS-75-103, B17, « Minutes of meeting of Indian and Eskimo Commission M.S.C.C. Held on Tuesday, January 11th, 1927 », p. 11; [AAC-083001] Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschatelets, L 541 M27L 266, Brachet au Père provincial, 20 octobre 1928; winnipegprinter@trc-cvr.gc.ca_20130801_144141 (original)

- 8710187_001_EN_Camperville 28 oct.28 (traduction) « Missing Birtle Girl Is Not Yet Found », *Winnipeg Free Press*, 28 mars 1930;(Agnes ben not yet found) « Find Body of Indian Girl, Long Missing », *Winnipeg Free Press*, 17 avril 1930. [1930 Agnes Ben found.]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6302, dossier 650-23, partie 2, Inspecteur, Commandant la sous-division de Prince Albert à l'officier responsable, GRC, Regina (Saskatchewan), 10 septembre 1942. [BVL-000822]
29. Pour un exemple de soutien financier accordé par un gouvernement provincial à des élèves métis dans un pensionnat, voir : CVRM ARN, Archidiocèse de Grouard-McLennan, 0200B, W. E. Frame à Henri Routhier, 2 mai 1946. [GMA-000200-0002]
30. Sadowski, « Preliminary Report on the Investigation », p. 7-8. [Shingwauk Missing Files]
31. CVR, DABAC, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, Fonds du ministère de la Santé, Sous-fonds de la Direction générale des services médicaux, Série de dossiers du fichier central de la Direction générale des services médicaux, Dossiers administratifs des sous-séries des blocs 800 à 849, Aide financière 29-143, volume permanent 2622, numéro de dossier 800-4-9, volume du fichier 1, nom du fichier « Records Retirement », *Indian and Northern Health Services Administrative Circular 57-66*, Destruction et conservation des documents, P. E. Moore, 7 août 1957. [46a-c000301-d0008-001]
32. *Fontaine c. Canada (Procureur général)*, 2013 1 ONSC 684, p. 70.

Analyse statistique

1. Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths ». L'analyse statistique ne tient pas compte des décès dans le registre des décès nécessitant des compléments d'enquête.
2. Wexelman, Eden et Rose, « Survey of New York Resident Physicians »; [12_0288] Smith Sehdev et Hutchins, « Problems with Proper Completion ».
3. Thompson, « Mechanisms of Fatal Pulmonary Hemorrhage ».
4. Pou Duncan Sticks, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration du révérend Henry Boening, 3 mars 1902; [IRC-047093] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de Joseph Fahey, 3 mars 1903; [IRC-047092] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration d'Antonio Boitano, 1^{er} mars 1902. [IRC-047086] Pour William Cardinal, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, J. F. Woodsworth au secrétaire des Affaires indiennes, 25 novembre 1918. [EDM-000956] Concernant le garçon du pensionnat de Le Pas (Manitoba), dont le nom n'a pas été divulgué, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, GS 75-103, B17, « Minutes of meeting of Indian and Eskimo Commission, M.S.C.C., Held on Tuesday, January 11th, 1927 », p. 11. [AAC-083001] Concernant les trois garçons du pensionnat de Fort Alexander, au Manitoba, dont les noms n'ont pas été divulgués, voir : Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschâtelets, L 541 M27L 266, Brachet au Père provincial, 20 octobre 1928. Pour Agnes Ben, voir : « Find Body of Indian Girl, Long Missing », *Winnipeg Free Press*, 17 avril 1930. Pour Percy Ochapowace, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 6611, partie 2, rapport de la Gendarmerie, « Percy Ochapowace — Death of, Ochapowace Indian Reserve, Saskatchewan », H. S. Casswell, 19 janvier 1935; [RLS-000365-0003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10,

volume 6332, dossier 661-1, partie 2, J. P. B. Ostrander au secrétaire des Affaires indiennes, 19 janvier 1935. [RLS0003650001] Concernant Allen Patrick, Andrew Paul, Justa Maurice et John Jack, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au secrétaire des Affaires indiennes, 6 janvier 1937. [LEJ-004083-0000] Pour Andrew Gordon, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9151, dossier 312-11 ACE, « Royal Mounted Police Report, Re Andrew Gordon (Juvenile), Deceased », 16 mars 1939. [GDC-009280-0001] Pour John Kioki, Michael Sutherland et Michael Matinas, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6186, dossier 460-23, partie 1, Paul Langlois au gendarme Dexter, 14 juin 1941. [FTA-000105-0001] Pour Leonard Major, Ambrose Alexander et Alec Francis, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 882-2, partie 8, Agence de Kamloops – Pensionnat de Kamloops — Rapports trimestriels, 1947-1952, no d’inst. de recherche 10-17, volume 6447, bobine de microfilm C-8770CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa – Ottawa, Rapport trimestriel des pensionnats indiens pour le pensionnat indien de Kamloops, 30 septembre 1947, p. 8, 9 et 10 d’un fichier PDF de 20 pages; [KAM-002274] CVR, DASAG, RCMP-564517, Gendarmerie royale du Canada, rapport final du groupe de travail des pensionnats indiens de la division E, M. W. Pacholuk, « Final Report of the Native Task Force, Project E-NIRS », Gendarmerie royale du Canada, n.d., p. 49. [AGCA-564517] Pour Albert Nepinak, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6272, dossier 582-23, partie 1, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 9 avril 1951. [PCR-000190] Pour Tom et Charles Ombash, voir : CVR, ARN, Centre de services régional de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 494/3-3-3, volume 1, « Provincial Police Report », G. A. McMonagle, 19 décembre 1956. [PLK-001205-0001] Pour Beverly et Patricia Joseph, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 961/25-2, volume 15, admissions et renvois – pensionnat de l’île Kuper, agence de Cowichan, C.-B., 01/08/1958-02/07/1966, no de contrôle 34-15 de RQPIC – dossiers historiques, J. V. Boys au commissaire des Indiens pour la C.-B., 29 janvier 1959. [KUP200601] Concernant le cas de Mabel Crane Bear et de Belinda Raw Eater, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, 772/25-1, volume 1, 04/60-06/70, N. Goater à A. H. Murray, 10 mars 1962. [OLD-007287-0005] Pour Alfred Whitehawk, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition E1996-97/415, boîte 36, dossier 25-2-662, 19641966, E. Turenne à K. Kerr, 6 juin 1965. [SPR-006307] Pour Charlie Wenjack, voir : CVR, ARN, Archives de l’Église presbytérienne au Canada, Toronto (Ontario), acquisition 19887004, boîte 17, dossier 4, « Inquest Hears Tragic Tale of Runaway Boy », Kenora Miner and News, 18 novembre 1966; déclaration du coroner lors de la délivrance d’un mandat pour la tenue d’une enquête dans l’affaire de Charles Wenjack, R. Glenn Davidson, 4 novembre 1966; compte rendu de l’examen post mortem, A-258, Charles Wenjack, 23 octobre 1966, Dr Peter Pan; Adams, « The Lonely Death of Charlie Wenjack », p. 30-44. Pour Joseph Commanda, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 451/25-2-004, volume 2, « Report on the Death of Joseph Commanda », H. B. Rodine, 6 septembre 1968. [TAY-001114-0001] Concernant le cas de Philip Swain et de Roderick Keesick, voir : CVR, ARN, AINC, dossier 487/18-2, volume 1, « 2 Boys died from Exposure », Kenora Miner and News, 18 décembre 1970; [KNR-003158-0002] P. J. Hare aux Affaires indiennes, 7 décembre 1970. [KNR-003168] Concernant le cas de Jack Elanik et de Dennis Dick, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, diocèse

- de l'Arctique, Archives du Synode général, dossier 110-09, Stringer Hall, acquisition M96-7, séries 2 :1, avis de disparition des garçons, 1972; [AGS-000341] CVR, ARN, archives confidentielles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, foyers, 1971-1974, boîte 8-24, acquisition G1995-004, Leonard Holman à J. Coody, 14 juillet 1972. [SHU-000486]
5. Voir, par exemple : Jones, *Genocide*, p. 118-119; Milloy, *A National Crime*, p. 91-92; La Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants*, p. 29.
 6. Churchill, *Kill the Indian*, p. 37-38.
 7. Université d'Ottawa, La Société, l'Individu, et la Médecine, « Définitions des taux de mortalités courants », http://www.med.uottawa.ca/sim/data/Mortality_Defns_f.htm (consulté le 7 avril 2015).
 8. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 91-97.
 9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3964, fichier 149874, Martin Benson au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 24 mars 1902. [RIS-000351]
 10. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 18.
 11. Rapports annuels des Affaires indiennes, Tableaux de rapport des pensionnats, de 1888 à 1908. Les inscriptions annuelles pour ces pensionnats étaient de : 1888, 12; 1889, 78; 1890, 98; 1891, 118; 1892, 161; 1893, 196; 1894, 249; 1895, 357; 1896, 377; 1897, 435; 1898, 468; 1899, 491; 1900, 483; 1901, 508; 1902, 544; 1903, 526; 1904, 528; 1905, 523; 1906, 557; 1907, 536.
 12. Bryce, *Story of a National Crime*, 4.
 13. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 17.
 14. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, 2:52-57.
 15. Scott, « Indian Affairs », p. 615.
 16. Milloy, *National Crime*, p. 92; Churchill, *Kill the Indian*, p. 37.
 17. La CVR a identifié les élèves d'Old Sun qui sont décédés au cours des années scolaires suivantes. 1893-1894 : Charlie Big Lake; 1894-1895 : James Crowchief; 1895-1896 : Mike Calf Robe, George Weazle Robe, Ellis Scraping High et Mabel Wood; 1896-1897 : John Harrington Bone Rib Medicine, Louie Bears Direction et Gertie Red Old Man; 1897-1898 : Mary Appikoki; 1899-1900 : Alic Run Rabbit; 1900-1901 : Nora Many Tail Feathers, Fanny Raw Eater, Edith Turn Robes Over; 1901-1902 : Fred Bone Rib Medicine; 1902-1903 : Peter Big Road, Charlie Many Times Going, Minnie Reddish Gun, Susie Ann Little Axe; 1903-1904 : Jessie Many Times Going In; 1904-1905 : Susie Eva Many Good, Agnes Black Boy, Martha Wolf Ear; 1906-1907 : Billy Bear Chief; 1908-1909 : Anna Big Plume, Mary Lefthand; 1909-1910 : Ada Keg. BAC, RG10, volume 3966, dossier 150000-14, Situation des élèves présents et renvoyés - Pensionnat d'Old Sun, 13 mai 1909.
 18. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, P. H. Bryce à F. Pedley, 5 novembre 1909. [Bryce 1909 report]

Politiques opérationnelles et soins de garde

1. *Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relative aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 10, modification des Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 74, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 97.
2. *Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages*, Statuts du Canada 1894, chapitre 32, article 11, nouveaux articles ajoutés aux Statuts révisés du Canada 1886, chapitre 43, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 164.

3. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, « Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages », Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, « Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages », Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1894. [AGA-001516-0000]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, John J. McGee, « At The Government House At Ottawa, Monday, 1st Day of April, 1895. » [AGA-001516-0001]
6. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2552, dossier 112220, Hayter Reed au commissaire adjoint des Indiens, 20 décembre 1894.
7. Voir, à titre d'exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, surintendant adjoint, Affaires indiennes à E. McColl, 8 mars 1895; [BRS-000175] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-5, partie 1, R. S. McKenzie au commissaire des Indiens, Regina, 30 octobre 1895. [SMD-001170-0000]
8. Voir, par exemple : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 163; Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3940, dossier 121698-13, extrait d'un rapport du Comité du Bureau du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 20 septembre 1897; White Bear, Halpin, 28 août 1897; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 152.
9. CVR, ARN, « Regulations Relating to the Education of Indian Children », Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1908; [AEMR-010652] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, sous-ministre par intérim [Justice?] au surintendant général adjoint du ministère des Affaires indiennes, 24 juin 1908. [AEMR-177176]
10. *Loi modifiant la Loi des Sauvages*, Statuts du Canada 1919-1920, chapitre 50, article 1, modification des Statuts révisés du Canada, 1906, chapitre 81, article 10, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 178-179.
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, no d'inst. de recherche 10-17, Russell T. Ferrier à Mary Gilbert, 20 octobre 1926. [AEMR-255333]
12. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 12-13.
13. *Loi modifiant la Loi des Indiens*, Statuts du Canada 1932-1933, chapitre 42, article 1, modification des Statuts révisés du Canada 1927, chapitre 98, article 10, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 248.
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Nomination d'agents de surveillance, D. C. Scott, 7 février 1927. [MRS-000045]
15. *Loi concernant les Indiens*, Statuts du Canada 1951, chapitre 29, articles 113 à 122, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 350 à 353.
16. *Loi concernant les Indiens*, Statuts du Canada 1951, chapitre 29, article 119, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 352.
17. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, « Regulations With Respect to Teaching, Education, Inspection, and Discipline for Indian Residential Schools, Made and

- Established for the Superintendent General of Indian Affairs Pursuant to Paragraph (a) of Section 114 of the Indian Act », 20 janvier 1953. [PAR-001203-0001]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, p. 13, 15 juillet 1897. [100.00108]
 19. Pour la *Loi sur les Indiens*, voir : *Loi concernant les Indiens*, Statuts du Canada 1951, chapitre 29, articles 113 à 122, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 350-353. Pour le règlement, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, « Regulations With Respect to Teaching, Education, Inspection, and Discipline for Indian Residential Schools, Made and Established for the Superintendent General of Indian Affairs Pursuant to Paragraph (a) of Section 114 of the Indian Act », 20 janvier 1953. [PAR-001203-0001]
 20. *The Public Schools Act*, « Revised Statutes of Manitoba, 1954 », chapitre 215, p. 923-1114.
 21. *The Manitoba Gazette*, 9 avril 1955, p. 509-510. [manreg1954]
 22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, révérend Canon Gould à Duncan Campbell Scott, 26 janvier 1920. [IRC-041334]
 23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, no d'inst. de recherche 10-17, agent des Indiens de Hagersville au secrétaire des Affaires indiennes, 20 février 1922; [AEMR-255312] *Loi modifiant la Loi des Sauvages*, Statuts du Canada 1919-1920, chapitre 50, article 1, modification des Statuts révisés du Canada, 1906, chapitre 81, article 10, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 178-179.
 24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, J. K. Irwin au ministère des Affaires indiennes, 22 octobre 1926. [GDC-006528]
 25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, J. D. McLean à J. K. Irwin, 29 octobre 1926. [GDC-006529]
 26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, no d'inst. de recherche 10-17, Russell T. Ferrier à Mary Gilbert, 20 octobre 1926. [AEMR-255333]
 27. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 222-243.
 28. Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes*, 1892, xii-xiv, p. 285-307.
 29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
 30. Pour le contexte, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACQ.-MSCC-GS 75-103, série 3 :1, boîte 48, dossier 3, F. Pedley à N. Tucker, 26 mars 1909; [AAC-090228] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, surintendant général des Affaires indiennes à T. Ferrier, 18 juillet 1908. [AEMR-016328]
 31. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACQ.-MSCC-GS 75-103, série 3 :1, boîte 48, dossier 3, sous-ministre adjoint à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
 32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Correspondence and Agreement Relating to the Maintenance and Management of Indian Boarding Schools », Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1911. [AEMR-120208A] Pour la subvention moyenne par élève, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6032, dossier 150-40A, partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire

des élèves – Pensionnats, 1904-1933, bobine de microfilm C-8149, no d'inst. de recherche 10-17 « Re: Per Capita Grants at Indian Residential Schools », Russell Ferrier, 5 avril 1932. [120.18050] Pour les taux de 1910, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, 2:55-56.

33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, note, 26 juin 1917. [AEMR-010655]
34. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, « Notes on Indian Education », Note pour l'honorable M. Meighen, 1919. [AEMR-010656]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à Scott, 7 février 1916. [100.00230]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
37. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, L. Vankoughnet à John A. Macdonald, 10 janvier 1884. C-10118, e007673728-e007673742. Vankoughnet n'a jamais envoyé à Dewdney une copie de ces directives. Lorsque Dewdney découvre ces instructions par accident, un an plus tard, il écrit avec colère à Vankoughnet pour souligner que ce document « aurait été un bon guide pour m'assister dans l'organisation des écoles de High River et Qu'Appelle si je l'avais reçu avant ». Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-1, E. Dewdney à L. Vankoughnet, 18 novembre 1884. C-10118, e007673808.
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, L. Vankoughnet à P. Durieu, 17 octobre 1889. [AEMR-010307]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, MR C 8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School », 17 octobre 1889 [AEMR-011621A]
40. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, xxi-xxii. Dès 1897, Martin Benson, employé de la Direction des écoles, exprime des réserves sur l'inspection des écoles par des agents des Indiens, qui, estime-t-il, « s'opposent à faire un rapport négatif sur une école s'il existe un moyen quelconque de l'éviter, étant plus que probable qu'une telle action les mette en conflit avec les missionnaires et mine l'autorité de ceux-ci auprès des Indiens ». Les inspecteurs du Ministère, accordent, selon lui, trop d'attention « aux inventaires, aux relevés, aux remboursements, aux comptes, etc., et ne font que survoler les questions importantes comme les progrès généraux, la gestion et les résultats obtenus ». Il n'y a, dit-il, « personne au Ministère qui n'ait jamais vu plus d'une poignée de nos principales écoles ou qui sache comment elles s'acquittent du travail le plus approprié aux volontés des Indiens ». CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, note, 15 juillet 1897. [100.00108]
41. Pour un exemple d'un directeur qui demande une présélection des élèves en 1884, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, commissaire des Indiens au surintendant général des Affaires indiennes, 2 octobre 1884. Death of Caleh
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1135, no dossier, [Illisible] pour le commissaire, aux directeurs, 26 mai 1896. [EDH-002544-0000]
43. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, Frank Pedley à Frank Oliver, 19 avril 1909. (Lafferty report)
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Correspondence and Agreement Relating to the Maintenance and Management of Indian Boarding Schools », Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1911. [AEMR-120208A]

45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 1, « Certificate of Health », 5 août 1920. [PAR-020341-0002]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6323, dossier 658-10, partie 1, « Certificate of Health », 5 août 1920; [PAR-020341-0002] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, Frank Pedley à Frank Oliver, 19 avril 1909. (Lafferty report)
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 885-10, partie 6, agence de Cowichan – école industrielle de Kuper Island – admissions – renvois 1934-1939, no d’inst. de recherche 10-17, « Application for Admission », 17 mars 1933. [KUP-265021]
48. Hansen, *Réglementation de la construction des bâtiments*; Revay and Associates Limited, *Document de travail*, p. 1-2.
49. Santé Canada, Les guides alimentaires canadiens, de 1942 à 1992, http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/context/fg_history-histoire_ga-fra.php#fmb9 (consulté le 14 décembre 2013).
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Duncan Campbell Scott à M. Meighen, 6 juin 1920. [NCA-002405]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint, 1^{er} juin 1903; [RIS-000047] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 24 juin 1903; [TAY-003529] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 6 septembre 1906; [BVL-000743] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-1, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 8 septembre 1915. [PLP-000917]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Russell T. Ferrier à R. Fletcher, 18 mai 1922. [NCA-002423-0001]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4044, dossier 344441, Tom Lean à J. A. J. McKenna, 22 juin 1909; [SBR-001705-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Russell T. Ferrier à A. B. Fallis, 6 novembre 1923. [NCA-002431]
54. Canada, Comité spécial mixte, 1947, p. 2-3. [56p. government policy North]
55. CVR, ARN, AC d’AINC, dossier 1/25-13-2, volume 2, J. H. Gordon à M. MacDonald, 27 juin 1968. [AEMR-022008]
56. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-13-2, volume 1, R. F. Battle au sous-ministre, 31 octobre 1966. [MRS-001463]
57. Bynum, *Spitting Blood*, 140.
58. Pour la proposition de la Division de l’hygiène alimentaire, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8796, dossier 1/25-13, partie 4, L. B. Pett à H. M. Jones, 21 mars 1958. [NPC-400776] Pour la proposition acceptée, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG55, no d’inst. de recherche 55-19 55-19, volume 20784, présentation au Conseil du Trésor 559690, « Req. Authority for the Recommendation and Establishment of Domestic Staff », Laval Fortier au secrétaire du Conseil du Trésor, 22 janvier 1960. [120.04620]
59. Pour un exemple des Prairies, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, « Required for the use of the Industrial Schools about to be opened in the N.W. Territories at Qu’Appelle, Battleford, and in Treaty 7 ». [PLD-009144] Pour un

- exemple de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, C-8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School »; [AEMR-011621A] L. Vankoughnet à P. Durieu, 17 octobre 1889. [ABV-003457]
60. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3 :1, boîte 48, dossier 3, Sous-ministre adjoint à S. P. Matheson, 25 novembre 1910. [AAC-090237]
61. Santé Canada, Les guides alimentaires canadiens, de 1942 à 1992. http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/context/fg_history-histoire_ga-fra.php#fmb9 (consulté le 14 décembre 2013).
62. Pour un exemple de Qu'Appelle dans les années 1890, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonnard à E. Dewdney, 5 mai 1891, p. 4. [PLD-009435]. Pour un exemple de la Colombie-Britannique dans les années 1890, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1892, p. 260-261. Pour un exemple de la Colombie-Britannique en 1910, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, no d'inst. de recherche 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892-1920, Agence des revendications particulières de Kamloops : correspondance générale au sujet de l'école industrielle de Kamloops, A. M. Carion au secrétaire, Affaires indiennes, 27 juin 1910. [KAM-009714] Pour des exemples de la Saskatchewan en 1921, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, L. Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 23 mars 1921; [PAR-000950-0000] Duncan C. Scott à S. Gould, 1^{er} avril 1921. [PAR-000950-0001] Pour un exemple du Manitoba en 1895, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 118. Pour un exemple de la Colombie-Britannique en 1918, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3918, dossier 116659-1, John F. Smith au sous-ministre et au secrétaire des Affaires indiennes, 29 mars 1918. [AEMR-255360] Pour un exemple de l'Alberta en 1921, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8705, « extrait du rapport de G. H. Gooderham pour le mois d'octobre 1921 ». [CFT-000148] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1921, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, L. Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 23 mars 1921. [PAR-000950-0000] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1929, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Lucy L. Affleck au Dr Barner, 3 octobre 1929. [UCB-005108]
63. Pour un exemple de 1931 de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-1, partie 1, 12/1894-11/1933, agence de Vancouver – pensionnat de Squamish –Administration générale, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8785, ANC, Ottawa, F. J. C. Ball à R. T. Ferrier, 20 juillet 1931. [SQU-000469] Pour un exemple de 1931 du Manitoba, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, A. G. Hamilton aux Affaires indiennes, 6 novembre 1931. [DRS-000589] Pour un exemple de 1935 de l'Alberta, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier Shannon 4, partie 2, volume 11949, 1930-1935, « Lesser Slave Lake Agency », Driftpile, Alberta, 31 janvier 1935, Rapport de janvier 1935, N. P. L'Heureux. [MAR-003845-0000] Pour un exemple de 1936 et 1938 de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 961/23-5, 1922-1964, volume 1, CRPA, G. H. Barry à C. C. Perry, 17 mars 1936; [KUP-000267-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des

- pensionnats indiens – Ottawa, 961/23-5, 1922-1964, volume 1, CRPA, G. H. Barry, « Inspector's Report », 27 mars 1938. [KUP-000263-0003]
64. Farrell, *Congress on Tuberculosis*, p. 12.
65. Pour un exemple de 1914 de la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, bobine de microfilm C-10164, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 1^{er} octobre 1914. [AEMR-013533] Pour des exemples de 1922 de la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Russell T. Ferrier au révérend A. Watelle, 31 janvier 1922; [THR-000149] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, « Memorandum for File », Russell T. Ferrier, 17 mars 1922. [PLD-007242] Pour un exemple de 1923 de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Fraser Lake daté des 23 et 24 avril 1923; [LEJ-003751] Pour un exemple de 1923 de la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. B. Hardinge, 21 septembre 1923. [MDD-000731] Pour un exemple de 1926 de la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6324, dossier 659-5, partie 2, « Onion Lake R.C. Boarding School », 1926. [ORC-000346-0001] Pour un exemple de 1927 du Manitoba, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 23 juin 1927; [BIR-000079] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-14, partie 1, A. F. MacKenzie à J. W. Waddy, 25 avril 1927. [DRS-000574] Pour un exemple de 1928 de la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6315, dossier 655-14, partie 1, « Extract from Report of Mr. Inspector Hamilton Dated October 24 1928, on his inspection of the Guy Indian Residential School ». [GUY-051450] Pour un exemple de 1929 de l'Alberta, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6343, dossier 750-5, partie 3, J. D. McLean à E. Ruaux, 8 novembre 1929. [MRY-009750] Pour un exemple de 1931 de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-1, partie 1, 12/1894-11/1933, agence de Vancouver –pensionnat de Squamish – Administration générale, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8785, ANC, Ottawa, A. F. MacKenzie à F. J. C. Ball, 25 juin 1931. [SQU-000467] Pour un exemple de 1933 du Manitoba, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, « Extract from the January report of Nurse Pears, re The Pas Agency », 18 février 1933. [DRS-000606] Pour un exemple de 1937 de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, T. M. Kennedy au révérend père provincial, 2 décembre 1937. [OKM-000248]
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 884-14, partie 1, bobine de microfilm C-8777, « Extract from report of Inspector Cairns, Dated Nov. 9, 1922, on the Kuper Island Industrial School ». [KUP-003836-0000] Des élèves qui ont fréquenté des pensionnats dans les années 1920 et 1930 relatent souvent que le lait et le beurre qui étaient produits dans les pensionnats étaient vendus pour financer leur fonctionnement. Pour des exemples, voir : Moine, *My Life in a Residential School*, s.l.; Graham, *Mush Hole*, p. 374, 441; Baker, *Khot-La-Cha*, p. 30. Des élèves ont également mentionné que le régime alimentaire du personnel comprenait de la crème et du beurre, alors qu'eux devaient se contenter de lait écrémé. Pour des exemples, voir : Callahan, « On Our Way to Healing », p. 53; Graham, *Mush Hole*, p. 446.

67. Voir par exemple : Johnston, *Indian School Days*, p. 32; Knockwood, *Out of the Depths*, p. 80-81; Manuel and Posluns, *The Fourth World*, p. 66; Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 53.
68. Le livre *The Mush Hole: Life at Two Indian Residential Schools* d'Elizabeth Graham est une source essentielle d'information sur la nourriture dans ces établissements. Voir : Graham, *Mush Hole*, p. 455. Pour des commentaires précis d'élèves de ces pensionnats sur la qualité de la nourriture, voir : Graham, *Mush Hole*, p. 357, 363, 368, 435, 446, 449, 455, 458.
69. Voir par exemple : CVR, ARN, Archives provinciales de la Colombie-Britannique, école industrielle de l'île Kuper, Man. supp.1267 V. 39, Kuper Island Conduct Book, Antone, no 70; Edward, no 71; Felix, no 72; Thomas, no 78; Louis Dick, no 81; Jeannin, no 82; Francis, no 83; Frank, no 85; Willie, no 87; Basile, no 94; Archie, no 96; Abraham Crocker, no 99; Robert Paul, no 101; Francis, no 102; Emile Keith, no 108; Frank, no 109; John Baptist, no 110; Robert Irais [Illisible], no 114; Thomas, no 117; Baptiste Paul, no 134. [KUP-005146] Voir également : Brass, *I walk in two worlds*, p. 24, 25-26; Callahan, « On Our Way to Healing », p. 109; Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 481; Graham, *Mush Hole*, p. 441, 455.
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 9, Mme George Perger aux Affaires indiennes, 18 novembre 1935. [NCA-011504-0002]
71. Pour des exemples, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de Mary Sticks, 28 février 1902; [IRC-047079] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de Christine Haines, 28 février 1902; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1; [IRC-047082] déclaration d'Ellen Charlie, 28 février 1902; [IRC-047081] « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case », *Brantford Expositor*, 1^{er} avril 1914. [Mohawk Inst 1913 p4]
72. Pour des exemples, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, T. Ferrier au chef Berens, 29 septembre 1915; [NHU-001892] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, bobine de microfilm C-8754, M. Alexander, J. Jones, S. Wallace, M. Norman à A. M. Tyson, 12 janvier 1915; [COQ-000392] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume perm. 6451, dossier 883-1, partie 1, Agence Bella Coola – pensionnat de Kitamaat – Administration générale, 1906-1932, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8773, « Royal Canadian Mounted Police Report, Re: Kitimat Indian Reserve, Re: Hanna Grant, Deceased, June 15 1922 », I. Fougner au secrétaire, Affaires indiennes, 15 juin 1922. [KMT-095676-0001]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, L. Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 23 mars 1921; [PAR-000950-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, Duncan C. Scott à S. Gould, 1^{er} avril 1921. [PAR-000950-0001]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 1, E. L. S. à J. P. Mackey, 18 septembre 1929. [SRS-000242]
75. Pour un exemple de 1909, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, no d'inst. de recherche 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892-1920, Agence de Kamloops des revendications spéciales: Correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, A. M. Carion à A. Irwin, 16 septembre 1909. [KAM-009710] Pour un exemple des années 1920, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, John T. Ross à C. Brouillet, 21 juillet 1920. [AEMR-016665]

76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney au révérend Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, ministère des Affaires indiennes, 30 décembre 1903. [KNR-000624]
78. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-7-?, partie 1, R. A. Hoey au Dr McGill, 4 novembre 1938. [AEMR-120432]
79. Pour un exemple de parents qui ne renvoient pas leur enfant à l'école à cause du mauvais régime alimentaire au pensionnat, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6209, dossier 468-10, partie 3, Don Robertson au secrétaire, Affaires indiennes, 13 septembre 1931. [MER-001114] Pour un exemple de parents qui cherchent à retirer leur enfant du pensionnat à cause du mauvais régime alimentaire, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 5, Mme W. Sinclair au Dr Alderwood, 5 janvier 1945. [ELK-000406-0001] Pour des préoccupations soulevées par des médecins, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 5, R. A. Hoey à Canon L. A. Dixon, 27 octobre 1944. [ELK-000400] Voir également : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2913, dossier 851-1-A501, partie 2, Cameron Corrigan à P. E. Moore, 9 octobre 1941. [NPC-621771] Pour des préoccupations soulevées par des nutritionnistes, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 1, Nov/44-Jan/56, Nutrition dans les pensionnats indiens, B. Thorsteinsson à Vera Simons, 25 novembre 1944. [AEMR-172705B] Pour un exemple de préoccupations soulevées par un agent des Indiens, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11091, dossier Shannon, 1944, correspondance de sortie diverse, F. Matters aux Affaires indiennes, Ottawa, 7 janvier 1945; [CRS-001636] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 3, R. S. Davis aux Affaires indiennes, 17 octobre 1945. [GDC-017606] Pour des préoccupations soulevées par un directeur, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 1, Nov/44-Jan/56, Nutrition dans les écoles indiennes, A. B. Cheales au secrétaire, Comm. du pensionnat indien de Winnipeg, 1^{er} avril 1946. [AEMR-172697A] Pour l'admission autorisée, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général ACC-MSCC-GS 75-103, série 2 :15, boîte 27, dossier 3, document financier sans titre, page 8 d'un fichier en format PDF de 22 pages. [ANG-083405] Pour des préoccupations soulevées par des représentants de l'Église, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 1, Nov/44-Jan/56, Nutrition dans les pensionnats indiens, H. A. Alderwood à A. B. Cheales, 12 avril 1946. [AEMR-172697]
80. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3222, dossier 540514, partie 2, R. A. Hoey à L. A. Dixon, 31 octobre 1944. [TAY-000204]
81. Pour un rapport sur le pensionnat de Spanish (Ontario), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6033, dossier 150-44, partie 2, « Report of Food Survey, Indian Residential School, Spanish, Ontario, March 11-15, 1945 ». [AGA-000312-0001] Pour un rapport sur les pensionnats de Sault Ste. Marie, Muncey et Kamloops, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 973, dossier 388-6-1, partie 1, 03/1948-08/1948, « Summary of Reports, The Canadian Red Cross Society », 16 juillet 1946. [AEMR-170089]
82. CVR, ARN, MAINC, dossier 6-21-1, volume 1, *Indian Work Investigation Commission: Report to the General Synod*, Winnipeg, 1946, 7. [AEMR-016149]

83. Pour la position anglicane, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, GS 75-103, série 3-3, boîte 70, « A Brief Submitted by the Church of England in Canada to the Special Joint Committee of the Senate and House of Commons Appointed to Consider *The Indian Act* », 25 mars 1947, p. 9. [CRS-002139-0000] Pour l'Église Unie, voir : Canada, Comité spécial mixte, 1947, p. 5. [56t. United Church position]
84. Canada, Comité spécial mixte, 1946, p. 7-8. [55d Indian Assn of Alta]
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 973, dossier 388-6-1, partie 1, 03/1948-08/1948, le directeur à H. A. Alderwood, 26 août 1946. [AEMR-170100]
86. Pour un rapport critique sur les pensionnats du nord-ouest de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 973, dossier 388-6-1, partie 1, 03/1948-08/1948, « Health Aspects in Relation to Food Services: Indian Residential Schools », Division de l'hygiène alimentaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fédéral, novembre 1946. [AEMR-170062A] Pour les carences au pensionnat presbytérien de Kenora, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 975, dossier 388-6-13, « Report on Inspection of Food Service, Cecilia Jeffrey Indian Residential School, Kenora, Ontario Sept 17 to 20, 1946 ». [CJC-001927-0000] Pour une évaluation globale des carences dans les pensionnats, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 973, dossier 388-6-1, partie 1, 03/1948-08/1948, « Food Service in Indian Residential Schools for Dominion Provincial Nutrition committee », 6 décembre 1946. [AEMR-170024] Pour une évaluation de 1947 du pensionnat de Brantford (Ontario), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 1, Nov/44-Jan/56, « Report on inspection of food service, Mohawk Institute, Brantford, Ontario », 10 janvier 1947. [AEMR-172692] Pour une évaluation critique du pensionnat de Delmas (Saskatchewan) en 1947, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 975, dossier 388-6-39, « Report and Recommendations on Food Service at Thunderchild School », 20 mai 1947. [120.14503] Pour une évaluation critique de six pensionnats de l'Alberta en 1947, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, 974, dossier 388-6-3, E. L. Stone au directeur, Services de santé aux Autochtones, 3 mars 1947. [120.14442] Pour une évaluation critique du pensionnat de Morley (Alberta) en 1947, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 1, Nov/44-Jan/56, Nutrition dans les pensionnats indiens, « Report on Inspection of Food Service, Morley IRS », 28 février 1947. [120.03087A] Pour une évaluation critique du pensionnat de Hobbema (Alberta) en 1947, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 1, Nov/44-Jan/56, Nutrition dans les pensionnats indiens, Ermineskin, 22 février 1947. [120.03083] Pour une évaluation défavorable de 17 pensionnats du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du nord de l'Ontario, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 973, dossier 388-6-1, partie 1, « Report on Visits to Indian Residential Schools — Autumn, 1947 », Alice McCready, 1947. [AEMR-010868]
87. Pour le rapport d'un agent des Indiens sur le pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 4, M. S. Todd à la Division des affaires indiennes, 11 octobre 1947. [MIK-002278] Pour le rapport d'un directeur, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 5, W. J. Zimmerman à B. F. Neary, 6 décembre 1947. [IRC-042002]
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 973, dossier 388-6-1, partie 1, 03/1948-08/1948, L. B. Pett à B. F. Neary, 9 juillet 1947. [AEMR-174127]

89. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 2, L. B. Pett à P. E. Moore, 19 juillet 1956. [NPC-620151a]
90. Pour un rapport du pensionnat de Sault Ste. Marie (Ontario), voir : CVR, DAE, Archives de l'Église anglicane du Canada, Administration des pensionnats indiens de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, rapports de visite, GS 75-103, boîte 24, dossier 1, « Visit of Major-General G. R. Turner to Shingwauk School, 6th-9th February, 1954 ». [13a-c000033-d0029-001] Pour des exemples du pensionnat de Brandon (Manitoba), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7194, dossier 511/25-1-015, G. H. Marcoux à R. S. Davis, 12 octobre 1951; [BRS-000882] G. H. Marcoux à Davis, 5 novembre 1953. [BRS-000966] Pour un rapport du directeur du pensionnat d'Edmonton (Alberta), voir : CRV, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, no d'acquisition 83.050C, boîte 112, dossier 16, pensionnat indien d'Edmonton - 1955-1957/documents de l'Église Unie du Canada, Toronto, « Edmonton Indian Industrial School Annual Report », O. B. Strapp, 31 décembre 1955. [UCA-080323] Pour un rapport du pensionnat de Lytton (Colombie-Britannique), voir : CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens - Ottawa, 956/1-13, volume 1, 01/51-05/67, « Complaints Regarding St. George's Residential School at Lytton, C.B. », Betty-Marie Barber, 13 décembre 1957. [IRC-041212]
91. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8796, dossier 1/25-13, partie 4, D. M. Watters à Laval Fortier, 25 octobre 1957. [NCA-013420]
92. Pour la proposition de la Division de l'hygiène alimentaire, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, 8796, dossier 1/25-13, partie 4, L. B. Pett à H. M. Jones, 21 mars 1958. [NPC-400776] Pour la proposition acceptée, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG55, no d'inst. de recherche 55-19, volume 20784, présentation au Conseil du Trésor 559690, « Req. Authority for the Recommendation and Establishment of Domestic Staff », Laval Fortier au secrétaire du Conseil du Trésor, 22 janvier 1960. [120.04620]
93. Pour un exemple d'améliorations à Edmonton, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 3b, K. Ann Feyrer au surintendant régional des Services de santé des Indiens et du Nord, Région des Foothills, 2 décembre 1959. [NPC-620161] Pour les changements au pensionnat de Hobbema (Alberta), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 3b, K. A. Feyrer au surintendant régional, Région des Foothills, 21 mars 1960. [120.16281] Pour les rapports du pensionnat catholique de Kenora (Ontario), voir : CVR, ARN, AINC - Secteur de la résolution - Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens - Ottawa, dossier 129/25-1-016, volume 1, « Inspection of Food Services - Indian Residential Schools, St. Mary's School, Kenora, Ontario » 1961. [KNR-000251-0000] Pour des rapports du pensionnat de Cluny (Alberta), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 3b, K. Ann Feyrer, Région des Foothills, surintendant régional, Région des Foothills, Services médicaux, 1^{er} mars 1963. [120.16943]
94. Pour un exemple du pensionnat de Williams Lake (Colombie-Britannique), en 1959, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, L. K. Poupore à Alex Morris, 2 août 1959. [OBG-004022] Pour un exemple de Norway House (Manitoba) en 1960, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 2, « Norway House Indian Residential School operated by the United Church of Canada », 4 février 1960. [NPC-620114] Pour un exemple du pensionnat anglican de Fort George (Québec), en 1960, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10,

- volume 8798, dossier 371/25-13-019, partie 2, R. F. Davey à P. E. Moore, 27 juillet 1960. [FGA-001150] Pour un exemple du pensionnat anglican de Cardston (Alberta) en 1961, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 2, « St. Paul's Indian Residential School, Cardston, January 1961 ». [NPC-620101a] Pour un exemple du pensionnat de Morley (Alberta) en 1961, voir : CRV, ARN, Bibliothèque et Archives, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 2, « Morley Indian Residential School, Morley, Alberta », 16 février 1961. [NPC-610006b] Pour un exemple du pensionnat de Fort Chipewyan (Alberta) en 1961, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 3b, « Inspection of Food Services, Indian Residential Schools, Holy Angels Residence, September 27, 1961 ». [NPC-620195] Pour un exemple du pensionnat du pensionnat de Cluny (Alberta), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2989, dossier 851-6-4, partie 3b, « Inspection of Food Services – Indian Residential Schools », pensionnat indien de Crowfoot, 15 décembre 1961. [120.16669]
95. Pour les retards, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 600-1-6, volume 3, Gestion des foyers – T.-N.-O. [Généralités et politiques], janvier 1961-octobre 1961, R. A. Bishop pour B. G. Sivertz à P. E. Moore, 25 mai 1961. [RCN-000806]
96. Pour un rapport de Whitehorse (Yukon), en 1966, voir : CVR, ARN, AC, 1/25-1-4-1, Éducation des Indiens — échelle alimentaire, Pensionnats, K. A. Feyrer, G. C. Butler, 22 décembre 1966. [LOW-002326-0004] Pour un rapport de Whitehorse (Yukon), en 1969, voir : CVR, ARN, emplacement du document inconnu, dossier 901/25-13, Gerald Michaud, 1^{er} avril 1969. [120.08100C]
97. Pour un exemple de 1970 d'Alert Bay (Colombie-Britannique), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, J. H. Wiebe à J. B. Bergevin, 27 février 1970. [NPC-605555] Pour un exemple de 1970 du pensionnat Christie (Colombie-Britannique) voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, J. H. Wiebe à J. B. Bergevin, 8 avril 1970. [120.17618C] Pour un exemple de 1970 d'Alberni (Colombie-Britannique), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, « Alberni Indian Student Residence Regional Nutritionist's Visit – June 17 and 18, 1970 ». [NPC-605546d] Pour un exemple de 1970 de Dauphin (Manitoba), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, L. Leclerc au directeur régional p.i., région du Manitoba, 26 novembre 1970. [NPC-605542] Pour un exemple de 1972 d'Iqaluit, voir : CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 72-001-800, volume 2, Programmes scolaires – Frobisher Bay, 01/72-06/73, boîte d'archives 267, acquisition G1999-047, John Parker au directeur, ministère de l'Éducation, 31 octobre 1972. [FBS-000426]
98. Pour un exemple de 1970 du pensionnat catholique de Cardston (Alberta), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, J. H. Wiebe à J. B. Bergevin, 2 février 1970. [NPC-605559] Pour un exemple de 1970 du pensionnat de Sechelt (Colombie-Britannique), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, « Food Services Visit, Sechelt Student Residence », Agnes Campbell, 12 mai 1970. [NPC-621169a] Pour un exemple de 1970 de Dauphin (Manitoba), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, L. Leclerc au directeur régional p.i., région du Manitoba, 26 novembre 1970. [NPC-605542]

99. Pour un exemple de 1970 de Dauphin (Manitoba), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, L. Leclerc au directeur régional p.i., région du Manitoba, 26 novembre 1970. [NPC-605542] Pour un exemple de 1973 de Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest), voir : CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Résidence des élèves – Généralités, 1973-1978, boîte d'archives 4-2, acquisition G1995-004, Gary Black, 28 février 1973. [FNU-001748]
100. Pour un exemple de 1973 du pensionnat de Qu'Appelle (Saskatchewan), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5b, J. Kirkbride à Charron, 14 juin 1973. [NPC-605336c]
101. Pour un exemple de 1951 de Prince Albert (Saskatchewan) voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5a, N. Ross au directeur général régional par intérim, région de la Saskatchewan, « Food services at All Saints Indian Residential School as Observed on June 17, 1971 », 5 juillet 1971. [NPC-605536p]
102. Pour un rapport favorable du pensionnat de Gordon (Saskatchewan), en 1973, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5b, J. Kirkbride à W. Starr, 27 juin 1973. [NPC-605336f] Pour un rapport favorable de Grayson (Saskatchewan) en 1973, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2990, dossier 851-6-4, partie 5b, J. Kirkbride à M. Fillion, 13 juin 1973. [NPC-605336b] Pour un rapport favorable du pensionnat catholique d'Onion Lake (Saskatchewan) en 1973, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3420, dossier 851-6-D355, J. Kirkbride à Michaud, 29 janvier 1973. [ORC-008493] Pour un rapport favorable de Fleming Hall à Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest) en 1972, voir : CVR, ARN, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Éducation, culture et formation, dossier 73-500-402, volume 2, foyer de Fort McPherson [anglican] – Rapports trimestriels [Fort McPherson], 01/72-12/76, no de transfert 0330, boîte 8-21, M. Thomson au directeur régional, région du Nord, 23 novembre 1972. [FHU-002366-0000]
103. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [100.00109]
104. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 207.
105. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au Dr McGill, 31 mai 1940. [BIR-000248] Pour la date de la nomination de Hoey, voir : Goldsborough, « Robert Alexander Hoey (1883-1965) », http://www.mhs.mb.ca/docs/people/hoey_ra.shtml (consulté le 21 décembre 2013).
106. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, D. Ewart à E. F. E. Roy, 26 octobre 1898. [NHU-001867] Pour un exemple de pierre construction au Manitoba, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-1, évêque de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 24 mars 1890. [C-10134, numéro Mikan 2059643] e007718030- e007718035 Pour des exemples de pierre construction en Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 4, 1926-1933, bobine de microfilm C-8768, D. C. Scott à A. Meighen, 2 juin 1920; [LEJ-004351] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-5, partie 8, 1920-1924, bobine de microfilm C-8768, D. C. Scott à W. Foran, 29 mars 1921. [LEJ-002845] Pour un exemple de pierre construction en Alberta, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 1, J. F. Woodsworth au secrétaire des Affaires indiennes, 2 mars 1925. [EDM-000553] Pour un exemple de pierre construction en Nouvelle-Écosse, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives

- Canada, acquisition 912016, article 985, Collection nationale de cartes, 178648, « Plan of Indian Residential School, Shubenacadie, Nova Scotia » Gurney E. Orr, 1928; [SRS-006527] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 1, Gurney Orr au Dr Scott, 28 mars 1928; [SRS-000662RG10] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6055, dossier 265-5, partie 2, Gurney Orr au Dr Scott, 23 avril 1929; [SRS-000705] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, « Memorandum: Re Shubenacadie Residential School », Philip Phelan, 5 mai 1930; [SRS-001359] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, J. P. Mackey aux Affaires indiennes, 28 mars 1930; [SRS-001353] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 3, J. P. Mackey à inconnu, Affaires indiennes, 30 juillet 1932. [SRS-001388-0000]
107. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 2, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 28 septembre 1907. [NHU-000137]
108. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, rév. P. Claessen à W. R. Robertson, 16 décembre 1908. [KUP-004234]
109. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, p. 27. [RCA-000298]
110. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, M. Christianson à W. M. Graham, 28 octobre 1927. [PUL-001008]
111. Pour Alert Bay, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC -MSCC-GS 75-103, série 3 :2, boîte 55, dossier 5, T. B. R. Westgate à D. C. Scott, pages 3, 4, 22 novembre 1923; [AAC-090253] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-1, partie 1, T. B. R. Westgate à Russell T. Ferrier, 22 novembre 1923. [WFL-000458]
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6471, dossier 890-11, partie 1, 1929-1939, T. J. Fahlman à D. Scott, 30 septembre 1930; [MIS-001706] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6471, dossier 890-11, partie 1, 1929-1939, A. O'N. Daunt au secrétaire, Affaires indiennes, 18 mars 1931; [MIS-001710] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, « Inspection report, New Westminster Agency, No. 6, June 26, 1933 ». [MIS-000074]
113. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-5, partie 1, secrétaire-trésorier adjoint, Commission des pensionnats indiens, SMEC au secrétaire des Affaires indiennes, 19 juin 1936; [WFL-000069] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 2, « Report and Diary of Trip to Wabasca From January 29th to February 2nd, 1937 », N. P. L'Heureux. [JON-000305]
114. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6551, dossier 1A-1456-11, partie 1, H. W. McGill au directeur, direction des enquêtes et de l'ingénierie, 18 mars 1939. [PCR-010341-0001]
115. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6551, dossier 1A-1456-11, partie 1, Brick à Stinson, 10 mai 1939. [PCR-010345]
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6271, dossier 582-5, partie 5, H. McGill au sous-ministre, 14 août 1939. [PCR-100881-0000]
117. Pour Morley, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6356, dossier 757-5, partie 1, J. W. Butler à A. Sutherland, 10 mars 1892. [MOR-000882]
Pour Kamsack, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027,

- dossier 117-1-1, partie 1, Hayter Reed à W. E. Jones, 20 novembre 1893. [CRW-000014] Pour Red Deer, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 360-361. Pour Qu'Appelle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, M. M. Seymour au rév. directeur, pensionnat de Qu'Appelle, 27 septembre 1897. [PLD-007268-0002] Pour Brandon, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897, p. 4, 5. [100.00109] Pour Muncey, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Martin Benson au secrétaire, Affaires indiennes, 11 septembre 1901. [MER-000317] Pour Battleford, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 365. Pour Regina, voir : CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, no d'acquisition 1979, 199C, boîte 6, dossier 106, révérend E. A. Henry au Dr Farquharson, 5 février 1908. [RIS-000581] Pour Birtle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, David Iverach au rév. A. S. Grant, 7 juillet 1915. [BIR-000041] Pour Sandy Bay, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-5, partie 2, A. F. MacKenzie à J. T. Johnston, 29 août 1927; [SBR-002001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6277, dossier 584-5, partie 5, O. Chagnon à A. G. Hamilton, 28 mai 1934. [SBR-001878-0001] Pour l'île Kuper, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 4, bobine de microfilm C-8777, G. H. Barry, 3 mars 1931; [KUP-004095] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 4, bobine de microfilm C-8777, « Extract from report », G. A. Barry, 7 février 1934. [KUP-004128] Pour Mission, voir : CVR, ARN, RG10, volume 6588, dossier 1A-1780-20, partie 1, C. E. Webb à T. S. Mills, 18 mars 1938. [MIS-004006]
118. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6448, dossier 882-5, partie 5, 1925-1928, PARC, M. G. Archibald au père McGuire, 15 juin 1927. [KAM-000770]
119. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, « Extract from report of Mr. Inspector Bennett, 14 September 1927 »; [KNR-000832] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 4, Williams à Thomas G. Murphy, 22 avril 1932; [KNR-000850] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards au secrétaire, Division des affaires indiennes, 12 février 1940. [KNR-000890]
120. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards au secrétaire, Division des affaires indiennes, 16 novembre 1939. [KNR-000872]
121. Cité dans Whitehead, *The Cariboo Mission*, p. 118; Archives de l'Église Unie du Canada — Winnipeg, documents d'Andrew Baird, H 157-160, Neil Gilmour à Baird, 2 décembre 1897, cité dans Hildebrand, « Staff Perspectives », p. 171.
122. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, H. B. Currie au ministère des Affaires indiennes, 27 juillet 1927. [BIR-000081-0001]
123. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 2, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 28 septembre 1907. [NHU-000137] Pour un exemple de la Saskatchewan, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 393-394. Pour un exemple de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-076, volume 1, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 22 mai 1930. [SBR-000346]

124. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au Dr McGill, 31 mai 1940. [BIR-000248] Pour la fermeture de Portage la Prairie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Winnipeg, RG10, acquisition W86-87/083, boîte 001, dossier 501/25-1, volume 2A, J. Malcolm à des amis, 25 mai 1975. [PLP-100300] Pour la fermeture de Pine Creek, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/1-13-075, volume 2, D. W. Simpson au directeur régional, Manitoba, 30 octobre 1969. [PCR-006338] Pour la date de fermeture de Round Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8757, dossier 673/25-1-010, partie 1, George Dorey à B. F. Neary, 20 octobre 1950. [RLS-001094] Pour la date de fermeture de Thunderchild, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8756, dossier 671/25-1-010, « The Fire at the Thunderchild Residential School » J. B. Cabana, janvier 1948. [THR-000266-0003] Pour le transfert du pensionnat Wabasca, voir : CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 777/36-4-009, volume 1, 01/34-11/66, DCD-AC, directeur régional des Affaires indiennes, Alberta, au directeur des Services d'éducation, 12 août 1966. [JON-003322] Pour la fermeture de Whitefish Lake, voir : CVR, ARN, Fonds du Diocèse anglican d'Athabasca, Archives provinciales d'Alberta, dossier A320/576, « Indian [School] Commission, [Official Correspondence of Bishop Sovereign], 1949-1952 » acquisition PR1970.0387/1645, boîte d'archives 41, A. H. Sovereign à Bernard F. Neary, 5 mai 1950. [WFL-800145] Pour la fermeture de Sturgeon Lake, voir : CVR, ARN, AC, 1/25-2, 01/59-01/62, volume 3, AC., L. C. Hunter au ministère des Affaires indiennes, 14 février 1961. [JRD-001808] Pour la fermeture des deux pensionnats de Brocket (Sacred Heart et St. Cyprian), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8758, dossier 773-25-1, partie 3, C. A. F. Clark au chef de la Division de l'éducation, 2 juin 1961. [CYP-004054] Pour la fermeture de Kitamaat, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 883-1, partie 2, Agence Bella Coola – Pensionnat de Kitamaat – Administration générale, 1933-1950, no d'inst. de recherche 6451, bobine de microfilm C-8773, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, George Dorey à Harold W. McGill, 21 avril 1941. [KMT-095750] Pour la fermeture de Port Simpson, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-1, partie 3, Agence de Skeena River – Pensionnat pour filles de Port Simpson, 1894-1950, no d'inst. de recherche 6458, Eva Middleton au surintendant de l'éducation des Indiens, 27 septembre 1948. [PSM-200706] Pour la fermeture de Squamish, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, no d'inst. de recherche 10-379, 1999-01431-6, boîte 405, 987/25-1-013, partie 1, « Indian Education — Fraser District — St. Paul's School, 1959-1968 », ANC Ottawa, W. S. Arneil à R. F. Davey, 16 février 1959. [SQU-000672]
125. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969-70, 140.
126. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 9, H. A. Alderwood à B. F. Neary, 9 juillet 1947. [CRS-001958]
127. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6189, dossier 461-5, partie 12, W. M. Benidickson à W. E. Harris, 6 juin 1950. [CJC-001327]
128. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 4, R. S. Davis aux Affaires indiennes, 24 mars 1949. [BRS-000551] Pour les mauvaises conditions dans les pensionnats de l'Alberta dans les années 1940, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6349, dossier 752-5, partie 5, 1937-1947, bobine de microfilm C-8706, G. H. Gooderham aux Affaires indiennes, 29 août 1945; [CFT-002623-0000] CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents, Ottawa, G. H. Gooderham à

- M. Hoey, 6 juin 1946; [RCA-000498-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3127, dossier 860-8-X400, partie 1a, E. L. Stone au surintendant des Services de santé aux Autochtones, 31 mai 1946. [NPC-621076-01]
129. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, CRPA, dossier 777/23-5-010, volume 1, 1931-1962, « Inspection Report Wabasca Catholic Residential School », 2-3 octobre 1951. [MAR-000938] Pour les mauvaises conditions dans les pensionnats de la Colombie-Britannique dans les années 1940, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, mémorandum d'entrevue avec le major MacKay, commissaire des Indiens, archidiocèse de Vancouver, Bureau de l'archevêque, 25 octobre 1946; [ABV-001273] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6438, dossier 878-5, partie 6, ANC, Ottawa, sœur J. Baptiste à Mme L. S. Saint-Laurent, 3 décembre 1949; [JOE-027396] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6438, dossier 878-5, partie 6, ANC, Ottawa, C. Gibson à sœur J. Baptiste, 20 décembre 1949. [JOE-027403]
130. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, « Inspection Report, Wabasca R.C. Residential School, December 2, 1952 ». [MAR-000953]
131. CVR, ARN, Archives Deschatelets, oblats de Marie Immaculée, Ottawa, OMI, volume 1, section C-D, relieur 4, « Memo: re Authorized Pupilage – Actual Attendance – and Loss to the Churches, in connection with Indian Residential Schools », sans date. [BVL-001174] Cinquante et un est la somme du nombre de pensionnats hébergeant les élèves listés dans la colonne cinq du tableau dans le document.
132. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8795, dossier 1/25-13, partie 2, « Re: Further supplementary estimates, per capita grant vote » sans date. [AEMR-120598] Pour un exemple de surpeuplement en Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, A. H. Fleury au révérend père, 13 mai 1944. [OMS-000619] Pour un exemple de surpeuplement en Alberta, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6487, dossier 42104-3, partie 1, Rapport trimestriel se terminant en mars 1945 sur l'agence indienne des Pieds-Noirs, G. H. Gooderham. [BSS-000654] Pour un exemple de surpeuplement en Saskatchewan, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 673/25-1-038, volume 1, Philip Phelan au révérend J. Lemire, 31 juillet 1945. [MRS-000621] Pour un exemple de surpeuplement en Ontario, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6189, dossier 461-5, partie 12, W. M. Benidickson à W. E. Harris, 6 juin 1950. [CJC-001327]
133. CVR, ARN, Archives Deschatelets, oblats de Marie Immaculée, Ottawa, HR 8005.C73R 3, « Indian Residential School Administration Handbook, 1956 ». [SRS-000370]
134. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 129/25-1-016, volume 1, R. F. Davey au superviseur régional, 3 décembre 1958. [KNR-000247]
135. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 487/25-1-015, volume 1, directeur intérimaire au sous-ministre, ministère des Affaires indiennes, 13 août 1959; [KNR-000275] R. F. Davey à M. Saint-Jacques, 18 août 1959. [KNR-000283]
136. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8675, dossier 773/6-1-003, partie 12, bobine de microfilm C-14197, « Re: Special Investigations and Planning

- Proposals for the Crowfoot and Blood Indian Residential Schools, Alberta », 29 octobre 1964. [MRY-006916-0001]
137. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, DAGDD 901/25-13, boîte 13470, volume 3, 1947-1961, P. Deziel au surintendant régional des pensionnats, 31 mai 1967. [SLT-002719]
138. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6253, dossier 575-5, partie 6, A. G. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 30 novembre 1940. [BIR-000253]
139. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 4, J. Coleman au commissaire des Indiens pour la Colombie-Britannique, 14 octobre 1947. [MIK-002279-0002]
140. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8259, dossier 486/6-1-001, partie 1, D. M. MacKay au sous-ministre, 12 octobre 1950. [MFI-000375]
141. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2906, dossier 851-1-A486, partie 5, B. H. Harper à P. E. Moore, 11 décembre 1950. [NPC-603181a]
142. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, dossier 985/6-1-012, partie 5, Bâtiments de l'école – pensionnat indien Lejac, 1966-1967, no d'inst. de recherche 10-144, acquisition V1984-85/334, boîte 14 [500824], Archives nationales du Canada – Burnaby, T. J. Tevendale à W. G. Robinson, 26 juillet 1966. [LEJ-010280-0000]
143. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 775[706]/6-1-020, volume 1, 04/65-11/67, ANC, « Sewage Disposal From Residential School at Assumption », M. A. Butler au directeur régional, 30 août 1966. [AMP-008403-0001]
144. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 501/6-1-088, partie 14, R. F. Davey à Paul Dumouchel, 14 juillet 1966. [GUY-051423]
145. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 6-1-015, P. F. Playfair à J. McGilp, 10 juillet 1968, [MCI-001381-0001]
146. Pour un exemple de l'Alberta dans les années 1940 et 1950, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6344, dossier 750-5, partie 5, H. Routhier à Harold McGill, 21 janvier 1941. [MRY-009874] Pour un exemple de la Saskatchewan dans les années 1940, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6496, dossier IND 13-1-15, partie 1, J. P. B. Ostrander au directeur de la Division des enquêtes et de l'ingénierie, 8 septembre 1945. [GDC-008056-0001] Pour un exemple de l'Ontario dans les années 1940, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6199, dossier 465-5, partie 10, « Report: Ontario Department of Health, Sanitary Engineering Division, A. E. Barry », 16 février 1946. [KNR-000555] Pour un exemple du Manitoba dans les années 1950, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-019, volume 1, G. H. Marcoux à R. S. Davis, 21 octobre 1953; [FAR-000063] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10361, dossier 506/6-1-019, partie 1, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, rapport bactériologique, 6 décembre 1954; [FAR-000045-0003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10361, dossier 506/6-1-019, partie 1, Dr J. J. Pragg à R. S. Davis, 7 février 1955; [FAR-000049] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10361, dossier 506/6-1-019, partie 2, O. J. Storsater aux Affaires indiennes, 8 mai 1957; [FAR-000042-000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10361, dossier 506/6-1-019, partie 2, rapport bactériologique, 8 mai 1957. [FAR-000042-0004]
147. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 777[131]6-1-767, volume 4, 12/08/58-12/28/62, Secteur de la

- résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens, Eric Barrington au surintendant, Lesser, agence indienne de Slave Lake, 8 septembre 1961. [JON-002946]
148. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, « Pollution Threatens Closure of School », *Vancouver Sun*, 11 juin 1965. [WLM-000553] Pour des commentaires concernant la fin de la vie utile du pensionnat, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, mémorandum d'entrevue avec le major MacKay, commissaire des Indiens, archidiocèse de Vancouver, Bureau de l'archevêque, 25 octobre 1946. [ABV-001273]
149. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8257, dossier 485/6-1-001, partie 3, H. M. Jones au sous-ministre, 6 mai 1958. [FFR-000359-0000]
150. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8626, dossier 511/6-1-014, partie 6, J. H. Boulter au chef, Division de l'ingénierie et de la construction, 20 octobre 1960. [BIR-002497]
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8631, dossier 511/6-1-017, partie 10, J. O. Harris à R. F. Davey, 14 février 1961. [PLP-000733]
152. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8279, dossier 494/6-1-015, partie 8, père J. Lamire à G. Swartman, 22 octobre 1961. [MCI-001570-0001]
153. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, DCD-AC, dossier 772/6-1-001, volume 9, 04/62-03/66, R. Ragan au directeur, Services d'éducation, 17 mars 1965. [CFT-001998]
154. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, ANC, dossier 772/6-1-001, 01/67-10/69, « Cluny Indian School Closing », par Don Peacock [Calgary *Albertan*], 20 décembre 1969. [CFT-002237]
155. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 6-21-1, volume 4, contrôle 25-2, mémoire de l'Association nationale des directeurs et administrateurs des pensionnats indiens présenté au MAINC tel que demandé par M. E. A. Côté, sous-ministre, rédigé en 1967, présenté le 15 janvier 1968. [NCA-011495]
156. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13033, dossier 401/25-13, volume 1, R. F. Davey à H. B. Rodine, 5 février 1968. [AEMR-014634]
157. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 487/1-18, volume 1, G. LeBleu à H. B. Rodine, 15 octobre 1971. [KNR-000148]
158. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 487/1-18, volume 1, W. McKim à A. Lacerte, p. 22, sans date. [KNR-000214]
159. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 29, 69.
160. Grzybowski et Allen, « Tuberculosis », p. 1025.
161. Farrell, *Congress on Tuberculosis*, p. 12. [The Congress on tuberculose held in Berlin, Allemagne, on 24 mai, 25th, 26th, 1899 [microform] _ report of the proceedings — cihm_91007.pdf]
162. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 176-177.
163. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 181; Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 39, 41.
164. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 27-28; Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, p. 42.
165. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 32-33.
166. Dubos et Dubos, *White Plague*, p. 185-185; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 189-192, 253; Murray, « A Century of Tuberculosis », p. 1181.
167. Bynum, *Spitting Blood*, p. 189-200; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 197.

168. McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 198.
169. Dubos et Dubos, *White Plague*, 191; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 3.
170. Waldram, Herring, et Young, *Aboriginal Health in Canada*, p. 187-188. Pour un exemple de privation de ration, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, A. J. McNeill à D. Laird, 10 décembre 1901. [SAR-000404]
171. Lux, *Medicine that Walks*, p. 49.
172. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4048, dossier 360377, General instructions to newly appointed Indian agents in British Columbia, 1910; Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3086, dossier 279222-1, circulaire de J. D. McLean envoyée à tous les agents du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 17 décembre 1906, et circulaire de J. D. McLean, 13 avril 1908, cité dans Shewell, « *Enough to Keep Them Alive* », p. 89-90.
173. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 3.
174. Bryce, *Story of a National Crime*, p. 3; Sproule-Jones, « Crusading for the Forgotten », p. 203.
175. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 272.
176. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone au Dr Scott, 1^{er} août 1930; [NPC-620454] Canada, *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes 1930*, p. 10.
177. Wherrett, *Miracle of the Empty Beds*, 252, 255.
178. Stewart, « Red Man and the White Plague », p. 674-675. [canmedaj00519-0150]
179. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone à Dr Scott, 1^{er} août 1930. [NPC-620454]
180. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1932, p. 8.
181. Shewell, « *Enough to Keep Them Alive* », p. 123.
182. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B54 2279, Harold McGill à tous les agents des Indiens, 14 janvier 1937. [OGP-020890]
183. Pour les taux de 1943, voir : Canada, CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Ministère de la santé nationale et du bien-être social, Rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1955, p. 91. [AEMR-251213] Pour les taux de 1957, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2367, dossier 264-15-4, partie 1, section B : Special Tuberculosis Statistics. [NPC-625218i]
184. Moore, « No Longer Captain », p. 1012. [canmedaj00890-0029]
185. Statistique Canada, reproduit dans Grygier, *Long Way from Home*, p. 64, 84.
186. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 271-272.
187. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3765, dossier 31161, M. M. Seymour à John A. Macdonald, reçu le 30 septembre 1885; Edgar Dewdney au surintendant général, ministère des Affaires indiennes, 17 octobre 1885. (Seymour offer).
188. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3764, dossier 32725-2, évêque de la Terre de Rupert à E. Dewdney, 27 novembre 1890. (From C-10134) [e007718158 à e007718166.
189. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3765, dossier 3275-3, non signé au commissaire des Indiens, reçu le 26 janvier 1892. e007718394
190. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2765, dossier 822-1-A901, partie 1, P. H. Bryce à F. Pedley, 26 mars 1906. [NPC-600090]
191. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 173.
192. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422-5, H. Reed au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 13 mai 1891. MR C 10118. e007674652-e007674655.

193. Pour Regina, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, J. A. Graham à J. A. Sinclair, 2 février 1904. [RIS-000075] Pour Onion Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2915, dossier 851-1-A671, partie 1a, Lang Turner au secrétaire, Affaires indiennes, 31 octobre 1921. [NPC-602633] Pour Mission, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 2, A. O'N. Daunt, 18 décembre 1924. [MIS-004992] Pour Muncey, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 7, A. F. MacKenzie à K. J. Beaton, 9 juillet 1935. [MER-000845]
194. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, J. McArthur au secrétaire, Affaires indiennes, 5 juillet 1909; [SMD-001186] 6 juillet 1909. [SMD-001187]
195. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, J. F. Woodsworth au secrétaire des Affaires indiennes, 25 novembre 1918. [EDM-000956]
196. Pour des exemples de tels efforts, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, H. J. Denovan, 1^{er} mai 1901; [EDM-009805] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, D. Laird au secrétaire, Affaires indiennes, 17 mai 1904. [EDM-009841]
197. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4092, dossier 546898, F. A. Corbett à W. M. Graham, 7 décembre 1920. [RCA-000510-0001]
198. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Chapleau, 3 mai 1915; [CRS-000883] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, R. S. McKenzie à O. I. Grain, 30 juillet 1915. [CJC-000828-0000]
199. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, agence de Cowichan – livre de copies de lettres [indexé], 07/1921-02/1922, no d'inst. de recherche 10-1, volume perm. 1390, bobine de microfilm C-13933, Alfred H. Lomas à W. E. Ditchburn, 27 octobre 1921; [KUP-230101] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-6, partie 1, W. Murison à W. M. Graham, 5 décembre 1923. [RLS-000196-0001]
200. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, « Memorandum of the Convention of the Catholic Principals of Indian Residential Schools held at Lebret, Saskatchewan, August 28 and 29, 1924 ». [200.4.00016]
201. Pour un exemple du pensionnat de la réserve de Sarcee, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3403, dossier 823-1-A772, T. J. Fleetham au secrétaire, Affaires indiennes, 4 mars 1915. [NPC-604045a] Pour un exemple du pensionnat de High River, voir : Archives provinciales de l'Alberta, oblats de Marie Immaculée, école Dunbow, boîte 80, no 3381, Journal quotidien de l'école Dunbow, 18 janvier 1916, cité dans Pettit, « To Christianize and Civilize », p. 254.
202. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 4 janvier 1915. [CRS-000873]
203. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à D. C. Scott, 23 janvier 1922. [CRS-001009]
204. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, D. C. Scott à George Prewer, 2 février 1922. [CRS-001014-0001]
205. Pour des préoccupations au sujet des hôpitaux des années 1940, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2905, dossier 851-1-A486, partie 1, P. E. Moore à B. T. McGhie, 19 février 1942. [NPC-620532] Pour des préoccupations générales au

- sujet des infirmeries dans les écoles en 1960, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8697, dossier 957/6-1, partie 3, P. E. Moore à H. M. Jones, 22 juillet 1960. [MIS-000240]
206. Pour des plaintes du pensionnat de Winnipeg (Manitoba), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8797, dossier 1/25-13, partie 10, André Renaud à R. F. Davey, 10 août 1959. [NRD-300276] Pour des plaintes du pensionnat catholique de Le Pas (Manitoba) voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2915, dossier 851-1-A578, partie 3, P. E. Moore au surintendant régional, région centrale, INHS, 15 mai 1961. [NPC-602638] Pour des plaintes du pensionnat de La Tuque (Québec), voir : CVR, ARN, Centre de services régional du Québec, BAC – Québec, acquisition 81-116, boîte 303441, dossier 377/17-1, J. E. DeWolf à R. L. Boulanger, 21 janvier 1965. [LTR-001513-0005] Pour des préoccupations du pensionnat catholique de Cardston, voir : CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B161 2419, J. E. Y. Levaque à M. Tully, 19 novembre 1967. [OGP-023087]
207. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 141-142; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 89.
208. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, A. B. Stewart au commissaire des Indiens, 20 juin 1896; W. J. Lindsay au commissaire des Indiens, 6 juin 1896; J. L. Hicks au commissaire des Indiens, 6 juin 1896; S. E. Macadam, 5 juin 1896; R. Spencer à A. E. Forget, 11 juin 1896.
209. Voir, à titre d'exemples : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Martin Benson au surintendant général adjoint, ministère des Affaires indiennes, 11 mai 1903; [RIS-000045] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3917, dossier 116575-5, M. M. Seymour, M.D. au commissaire des Indiens, 17 septembre 1895; C 10161 : e007773507-e007773509. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 403-404.
210. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 17.
211. Bryce, *Report on the Indian Schools*, p. 18.
212. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, *Saturday Night*, éditorial sans titre, 23 novembre 1907; « Death Rate Among Indians Abnormal », *Montreal Star*, 15 novembre 1907; « Schools and White Plague », *Ottawa Citizen*, 16 novembre 1907. e007812574, e007812574, e007812575
213. Pour des exemples de ses préoccupations, voir : Blake, *Don't you hear*, p. 4, 11.
214. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3 :1, boîte 48, dossier 3, F. Pedley à N. Tucker, 26 mars 1909. [AAC-090228]
215. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, surintendant général du ministère des Affaires indiennes au rév. T. Ferrier, 18 juillet 1908. [AEMR-016328]
216. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 1, David Laird au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 16 septembre 1904. [PLD-007062-0000]
217. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, 273.
218. Farrell, *Congress on Tuberculosis*, p. 12; McCuaig, *Weariness, Fever, and Fret*, p. 19. [The Congress on tuberculosis held in Berlin, Allemagne, on 24 mai, 25th, 26th, 1899 [microform] _ report of the proceedings — cihm_91007.pdf]

219. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 278; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, « Report on the Coqualeetza Institute Pour The Year Ending June 30, 1910 ». [COQ-000375]
220. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, F. Fisher à Frank Oliver, 29 juin 1906; « Copy of Resolution No. 30, Tuberculosis Among Indians », Associated Boards of Trade of Western Canada, troisième congrès annuel, Edmonton, Alberta, 13 et 14 juin 1906; Secrétaire-trésorier, Saskatchewan Medical Association à Frank Pedley, 28 mars 1906; R. R. Earle à Frank Pedley, 5 juin 1906. (Sask Medical Association etc)
221. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, Peter H. Bryce à Frank Pedley, 4 juin 1907. [CJC-000959-0002]
222. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, « Recommendations based on conclusions from the Investigation of 243 Indian School Children ». [Bryce Report]
223. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, « Recommendations based on conclusions from the Investigation of 243 Indian School Children ». [Bryce Report]
224. Gale, « Tuberculosis in Canada », p. 528. [canmedaj01362-0084]
225. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, D. C. Scott, « Notes on Dr Bryce's Report — with suggestions for future action », 7 mars 1910. [Scott notes on Bryce report 1-3]
226. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, D. C. Scott, « Notes on Dr Bryce's report – with suggestions for further action », 7 mars 1910. Scott notes on Bryce report 1-3
227. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Agreement in Regard to the Management of Indian Boarding Schools », Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1911. [AEMR-120208A]
228. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
229. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3676, dossier 11422-5, commissaire des Indiens au surintendant général du ministère des Affaires indiennes, 2 octobre 1884. Death of Caleh
230. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, Règles et réglementations, école industrielle de Kootenay, 17 octobre 1889. [AEMR-011621A]
231. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3879, dossier 91833, décret, 22 octobre 1892. [RIS-000354]
232. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1135, pas de numéro de dossier, [Illisible] pour le commissaire, aux directeurs, 26 mai 1896. [EDH-002544-0000]
233. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 319.
234. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8452, dossier 773/23-5-003, partie 1, Martin Benson, 8 février 1901. [MRY-009509]
235. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, W. R. Haynes au surintendant général du ministère des Affaires indiennes, 23 novembre 1907. [RCA-000314]
236. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 4037, dossier 317021, J. Hugonnard au secrétaire, Affaires indiennes, 17 décembre 1907. (Hugonnard, no better place)
237. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1 « Recapitulation continued and remarks », J. D. Lafferty, non daté. Lafferty recap 1 — Lafferty recap 4.

238. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3957, dossier 140754-1, Frank Pedley à Frank Oliver, 19 avril 1909. (Lafferty report)
239. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Correspondence and Agreement Relating to the Maintenance and Management of Indian Boarding Schools », Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1911. [AEMR-120208A]
240. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, J. Riou au secrétaire du ministère, Affaires indiennes, 12 juin 1910. e007780695, e007780696, e007780697.
241. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, Russell Ferrier à D. C. Scott, 27 mars 1922. [PLD-000687]
242. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, J. D. McLean à W. J. Chisholm, 12 janvier 1911. [PLD-007440]
243. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 9 avril 1915. [CRS-001759]
244. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10750, dossier Shannon, 1913-1916, correspondance reçue, J. D. McLean à William McLeod, 7 mai 1915. [CRS-001762]
245. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 37, études sur la tuberculose - réserve des Gens-du-Sang, 1929-1939, acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 2, « Report on Examinations Made at School on Blood Indian Reserve, June 23rd to 26th, 1930 ». [PUL-800274]
246. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 37, sur la tuberculose - réserve des Gens-du-Sang, 1929-1939, acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 2, « Blood Indian Survey », octobre 1936-1937. [MRY-800065]
247. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 3, 1930-1931, agence de Kootenay - pensionnat de Kootenay - entretien des immeubles - fournitures - comptabilité (rapports), no d'inst. de recherche 10-17, C. C. Perry à W. E. Ditchburn, 12 juin 1930. [EGN-008478]
248. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2760, dossier 822-1-A494, partie 1, Dr H. K. Mitchell, 6 octobre 1933. [NPC-601644]
249. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 2, J. J. MacRitchie à E. L. Stone, 24 février 1934. [SRS-005440]
250. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au Dr Pitts, 18 octobre 1935. [LEJ-004071]
251. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, Dr C. Pitts à R. H. Moore, 22 octobre 1935. [LEJ-004073]
252. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, évêque Guy à Harold W. McGill, 19 mars 1935. [GMA-001272] Lux indique la provenance comme GAI, M742, boîte 4, dossier 36.
253. CRV, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, no 83.050C, boîte 20, dossier 252, Commission de l'Église Unie de 1935 sur l'éducation des Indiens - Archives de l'Église Unie, Toronto, « Report of Commission on Indian Education », 1935. [UCA-081639]
254. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6451, dossier 882-23, partie 1, « Memorandum of an inquiry into the cause and circumstances of the death of Clarina Matthews », 13 septembre 1936. [KAM-000648-0001]
255. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-13, partie 2, Harper Reed au secrétaire, Affaires indiennes, 9 mars 1937. [LEJ-005031]

256. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 35, « Surveys for Tuberculosis – Blackfoot Indian Reserve 1937-1938 », acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 2, J. Riou au Dr Baker, 29 novembre 1937. [CFT-800140-0000]
257. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2919, dossier 851-1-A772, partie 1, J. Riou à E. L. Stone, 21 février 1938. [NPC-603400]
258. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6113, dossier 350-23, partie 1, H. A. Alderwood à Percy Moore, 25 janvier 1946. [FGA-001121]
259. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source, 988/23-9, partie 2, 1947-48, R. H. Moore à la Division des affaires indiennes, 30 juin 1948. [KUP-001240]
260. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6279, dossier 584-10, partie 4, R. S. Davis aux Affaires indiennes, 3 octobre 1951
261. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-10, partie 5, P. E. Moore au surintendant, Division du bien-être et de la formation, 23 décembre 1940. [LEJ-002117]
262. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6475, dossier 918-1, partie 1, Extrait du rapport de M. H. J. Bury sur les pensionnats du Traité no 8, section du Nord, 5 octobre 1916. [FPU-000089]
263. Innis, Wherrett et Moore, « Arctic Survey », p. 56.
264. Pour un exemple de Fort Providence en 1923, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6475, dossier 918-5, partie 1, Extrait du rapport mensuel de C. Bourget, M.D., agent des Indiens, Resolution, T.-N.-O., 12 février 1924, p. 1. [FPU-000408] Pour un exemple de Hay River en 1930, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général – Ottawa, Procès-verbaux des réunions de la Commission des pensionnats indiens, SMEC, 01/1930-11/1932, acquisition GS 75-103, série 2 :15[a], boîte 18, Procès-verbaux des réunions de la Commission des pensionnats indiens, SMEC, 16 décembre 1930, p. 8. [AGS-000136] Pour un exemple de Shingle Point en 1931, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG85, volume 793, dossier 6334, partie 1, Externat et pensionnat de Shingle Point, 1923-1932, A. L. Fleming à H. E. Hume, 7 mars 1932, p. 2. [SPU-000167] Pour un exemple de Carcross en 1931, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6481, dossier 940-10, partie 5, J. Hawksley à A. F. MacKenzie, 27 février 1931. [CAR-011293]
265. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 929-23, partie 1, Agence du Yukon – Externat de Whitehorse – Décès d'élèves, 1922-1951, no d'inst. de recherche 10-17, volume 6478, bobine de microfilm C-8793, R. J. Meek à la Division des affaires indiennes, 7 mars 1951. [BAP-000305]
266. Ferguson, « Some Light Thrown on Infection », p. 25.
267. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, R. G. Ferguson à Thomas Murphy, 29 août 1932. [NPC-620452a]
268. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, E. L. Stone à H. McGill, 4 novembre 1932. [NPC-620451] Pour un exemple de cette hostilité de la part des Églises, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, évêque Guy à Harold W. McGill, 19 mars 1935. [GMA-001272] Provenance selon Lux : GAI, M742, boîte 4, dossier 36.
269. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, dossier 46b, études sur la tuberculose – Cris – Hobbema 1937-1942, no d'acquisition GR 1973.0315, boîte d'archives 3, J. R. Enman à A. H. Baker, 19 septembre 1938; [ERM-800188] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada,

- RG29, volume 2911, dossier 851-1-A494, partie 1, G. C. Brink à E. L. Stone, 28 octobre 1938; [NPC-605126] CVR, ARN, RG29, volume 3132, dossier 861-2-1, partie 1, « Rapport annuel, Services sanitaires », E. L. Stone, 1938. [120.13257]
270. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2964, dossier 851-4-001, partie 1, secrétaire à A. B. Simes, 20 avril 1938. [NPC-620421]
271. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1945, p. 180; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1946, p. 224-225. Pour des exemples d'élèves retirés des pensionnats pendant cette période, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2905, dossier 851-1-A485, partie 1, K. M. Shorey à P. E. Moore, 30 janvier 1940; [NPC-604111] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2909, dossier 851-1-A487, partie 1, K. M. Shorey à P. E. Moore, 15 février 1940; [NPC-605227] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2909, dossier 851-1-A487, partie 1, K. M. Shorey à P. E. Moore, 16 février 1940; [NPC-605226] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2899, dossier 851-1-A411, partie 1b, K. M. Shorey à P. E. Moore, 21 mars 1940; [NPC-601995] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2905, dossier 851-1-A485, partie 1, K. M. Shorey à P. E. Moore, 10 juin 1940. [NPC-604103]
272. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 2, J. T. Faunt à la Division des affaires indiennes, 30 décembre 1945. [NPC-620624]
273. Pour des exemples de services non disponibles, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-13, partie 2, « Extract from General Report of Rev. Alex. R. Simpson, O.M.I. Principal, Lejac Indian Residential School, for Quarter ended March 31, 1946 »; [LEJ-005148] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2910, dossier 851-1-A497, partie 2, W. L. Falconer à K. M. Shorey, 12 novembre 1946; [NPC-602729] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2910, dossier 851-1-A497, partie 2, K. M. Shorey à W. L. Falconer, 13 novembre 1946. [NPC-602728] Pour le besoin de radiographies à Sioux Lookout et à McIntosh (Ontario) voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2910, dossier 851-1-A492, partie 1, D. C. Marlatt à G. C. Brink, 14 juin 1947. [NPC-602653]
274. Voir, à titre d'exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2909, dossier 851-1-A487, partie 1, G. L. Bell à G. Swartman, 10 avril 1943; [NPC-605199] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 1, W. L. Falconer à C. P. Schmidt, 15 décembre 1943; [120.13959A] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 1, G. B. Lewis à C. P. Schmidt, 29 décembre 1943; [120.13963A] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 1, C. P. Schmidt à A. H. Baker, 22 novembre 1944; [120.14052] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 1, « The Seventh Annual Tuberculosis Survey of the Youville Indian School », novembre 1943, G. R. Davidson; [NPC-605028] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2920, dossier 851-1-A774, partie 1, C. Pant. Schmidt à G. C. Laight, 4 janvier 1944. [NPC-605027]
275. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2911, dossier 851-1-A494, partie 1, Gordon L. Bell à P. E. Moore, 22 janvier 1943. [PLK-001149]
276. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2910, dossier 851-1-A489, partie 1, J. V. Riches à P. E. Moore, 24 février 1943. [NPC-602686]
277. Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths », p. 97-99.

278. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2938, dossier 851-1-X500, partie 1, « The Occurrence of Tuberculosis in BCG Vaccinated Indian Children, 4 November 1955 ». [NPC-621717b]
279. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-088, volume 1, Robert Yule au directeur, Services de santé aux autochtones, 10 septembre 1949. [GUY-000133-0002]
280. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2868, dossier 851-1-4, volume 2, « B.C.G. Testing and Vaccination », 1, 2. [NPC-601798a]
281. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, dossier [103]/17-14-1, volume 2, TB Surveys, 06/1956-09/1959, acquisition E – 1994-95/653, boîte d'archives 1, « Summary, Blood Indian Agency, R.C. Indian Residential School, September 17, 1957 ». [MRY-200480]
282. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 2916, dossier 851-1-A671, partie 3a, F. J. Porth au surintendant régional, Regina, 17 mars 1964. [NPC-603000]
283. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3125, dossier 860-8-X200, partie 4, « Narrative Report », Services médicaux, AC de la zone sud du Manitoba – IHS, février 1964. [ARS-000217]
284. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition E1997-98/318, boîte 8 de 15, dossier 675/17-14-2, E. D. Ring à M. P. D. Waldron, 19 février 1970. [PLD-012164]
285. CVR, ARN, Centre fédéral de documents – région de la capitale nationale, dossier DM6-2-3, volume 5, localisateur N346-2, J. H. Wiebe à R. F. Battle, 3 mars 1970. [AEMR-254862]
286. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 22, dossier 17, Frank Froh à W. P. Starr, 22 novembre 1972. [GDC-015234-0000]
287. CVR, ARN, RG29, volume 3132, dossier 861-2-1, partie 1, « Tuberculosis Statistics, Indian/Eskimo Population 1973 », Direction générale des services médicaux. [NPC-625216g]
288. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 205-206.
289. Voir, par exemple : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 415; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, 28 janvier 1904. [PLD-000673]
290. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, H. W. McGill à Thomas G. Murphy, 18 novembre 1932. [PLD-000027]
291. Pour Saint-Paul-des-Métis, voir : Stanley, « Alberta's Half-Breed Reserve » p. 96-98. Pour Beauval, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam aux Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879] Pour Cross Lake, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, William Gordon au sous-ministre et au secrétaire des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934] Pour Gordon, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/6-2-018, volume 2, D. Greyeyes aux Affaires indiennes, 22 juin 1968. [GDC-005571]
292. Pour Middlechurch, voir : CVR, RBS, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1A, J. Ashby à E. McColl, 21 octobre 1895; J. Ashby à E. McColl, 22 octobre 1895; E. McColl à T. Mayne Daly, 30 octobre 1895. [2058143] Pour Beauval, voir :

- CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Harry J. Thompson, à l'officier commandant, Royal North West Mounted Police, Prince Albert, 8 novembre 1909. [BVL-000766] Pour Fort Resolution, voir : CVR, ARN, résumé en anglais des « Fort Resolution Chronicles », volume 1, 1903-1942, 43, 44. [GNN-000077-0001]
293. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 876-1, partie 1, agence de la côte Ouest – pensionnat d'Ahousaht — Administration générale, 1901-1931, no d'inst. de recherche 10-17, volume perm. 6430, bobine de microfilm C-8759, agent des Indiens, agence des Indiens de la côte Ouest au secrétaire, Affaires indiennes, 6 avril 1915; [AST-200025] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 876-1, partie 1, agence de la côte Ouest – pensionnat d'Ahousaht — Administration générale, 1901-1931, no d'inst. de recherche 10-17, volume perm. 6430, bobine de microfilm C-8759, sous-ministre adjoint et secrétaire à Charles Cox, 25 avril 1916. [AST-200026]
294. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6012, dossier 1-1-5A, partie 2, R. A. Hoey au Dr McGill, 31 mai 1940. [BIR-000248]
295. Pour des incendies à Carcross (Territoire du Yukon) et à Ahousaht (Colombie-Britannique), en 1940, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1940, p. 194-195. Pour l'incendie survenu à Alberni (Colombie-Britannique), voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1940, p. 179. Pour l'incendie survenu à File Hills (Saskatchewan), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6303, dossier 653-5, partie 6, E. S. Jones au secrétaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, 10 avril 1943; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1942, p. 143. [FHR-000252] Pour le pensionnat anglican de Fort George (Québec), en 1943, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6112, dossier 350-5, partie 1, Thomas Orford au secrétaire, Affaires indiennes, 3 février 1943. [FGA-001026] Pour l'incendie du pensionnat anglican d'Onion Lake (Saskatchewan), en 1943, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. 173. Pour l'incendie du pensionnat anglican de Wabasca (Alberta), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 3, H. A. Alderwood à R. A. Hoey, 3 janvier 1945; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1945, p. 182. [JON-003675] Pour l'incendie survenu à Norway House, au Manitoba, en 1946, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1 partie 2, R. A. Hoey au sous-ministre par intérim, 29 mai 1946. [NHU-000117] Pour l'incendie survenu à Lac la Ronge (Saskatchewan) en 1947, voir : CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, Fonds du Diocèse anglican d'Athabasca, Edmonton, Alberta, acquisition PR1970.0387/1641, boîte 41, Fonds du Diocèse anglican d'Athabasca, dossier A320/572, Pensionnats – correspondance générale et officielle de l'évêque Sovereign, 1941-1947, rapport sur l'incendie du pensionnat All Saints, Lac la Ronge (Saskatchewan), 2 février 1947. [PAR-123539] Pour l'incendie survenu à Delmas (Saskatchewan), voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8756, dossier 671/25-1-010, J. P. B. Ostrander à la Division des affaires indiennes, 19 janvier 1948. [THR-000266-0001]
296. Pour un rapport sur le rôle que deux élèves ont joué pour aider leurs compagnons d'études à échapper à un incendie survenu au pensionnat de Norway House, voir : Apetagon, « Smoke and Flying Children », p. 55-56.
297. Pour les commentaires de Hoey, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6033, dossier 150-61, partie 1, R. A. Hoey à H. McGill, 31 mai 1944. [NRD-001523] Pour la fermeture, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6210,

- dossier 468-10, partie 5, Samuel Devlin aux Affaires indiennes, 20 mai 1946. [MER-003806-0001]
298. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-2, partie 6, R. E. Tiffin, Commissaire aux incendies à J. P. B. Ostrander, 31 août 1950. [RLS-000552]
299. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-5, partie 6, Mme C. Maxwell Loveys à D. M. MacKay, 2 juin 1950. [120.06850]
300. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11091, dossier Shannon, 1944, correspondance générale de sortie, F. Matters aux Affaires indiennes, 2 février 1944; [CRS-001610] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 9, Henry Cook à B. F. Neary, 4 mars 1948; [CRS-001978-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 9, F. Matters aux Affaires indiennes, 24 avril 1948; [CRS-001988] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 9, Bernard Neary à F. Matters, 1^{er} mai 1948; [CRS-001989] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11091, dossier Shannon, 1948, lettres à la Division des affaires indiennes, J. L. Whitney à Philip Phelan, 21 juillet 1948. [CRS-002092]
301. Pour l'inscription, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 4, R. A. W. Switzer à E. S. Jones, 8 octobre 1953. [PAR-017891-0001] Pour les risques d'incendie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 1, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à Son Excellence, le Gouverneur général en conseil, 22 novembre 1950; [PAR-000516] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Prince Albert, boîte 1, 1973-74, Conférence des chefs de district de Prince Albert, pétition des chefs de district de Prince Albert, Tom Settee et neuf autres, 22 mai 1973. [PAR-000303-0003]
302. Robert N. Wilkins, « Montreal Diary: A Century Worth Celebrating for Westmount Park School », *Montreal Gazette*, 22 novembre 2013, <http://www.montrealgazette.com/news/century+worth+celebrating+Westmount+Park+School/9202882/story.html>.
303. André, « Fire Escapes in Urban America », p. 54; « Collinwood School Fire », <http://ech.case.edu/ech/cgi/article.pl?id=CSF> (consulté le 13 janvier 2013).
304. André, « Fire Escapes in Urban America », p. 56.
305. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, dossier 208/6-1 (C1), C. H. Buck à W. S. Arneil, 7 octobre 1957. [AEMR-010121]
306. Voir, par exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 1, bobine de microfilm C-8777, surintendant général adjoint à A. W. Vowell, 25 novembre 1895. [KUP-004057]
307. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, David Laird aux directeurs de tous les pensionnats indiens et écoles industrielles, 14 mars 1908. [AEMR-252037]
308. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B54 2275, Duncan Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 6 octobre 1927. [OGP-020818] Pour le nombre de morts dans l'incendie de Beauval, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Louis Mederic Adam aux Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
309. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, partie 2, Russell T. Ferrier and Duncan C. Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 5 février 1932. [AEMR-177210]

310. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-6-1, partie 1, R. A. Hoey aux directeurs des pensionnats indiens, 10 février 1938; [SRS-001560-0001] AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 772/23-5-010, 1894–1966, volume 4, 12/08/58-12/28/62, Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens 772/23-5-010, 1894-1966, volume DRSRO, J. N. R. Iredale aux Affaires indiennes, 21 février 1946. [MOR-001068]
311. Pour un exemple d’inspection qui établissait spécifiquement un rapport entre le surpeuplement des dortoirs et l’obstruction des sorties de secours, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6274, dossier 583-5, partie 8, Geo. H. Spriggs à J. Waite, 3 décembre 1945. [PLP-000812-0001]
312. Pour Birtle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, G. H. Wheatley à David Laird, 13 mars 1901. [BIR-000015] Pour Mission, voir : Bibliothèque et Archives Canada, dossier 153/6-1-890, volume 2, St. Mary’s Ind. Res. School General, Jan/55-Feb 24/64, no d’inst. de recherche 10-333, acquisition 78-C-18, DAP boîte 308320, boîte temp. 28, Archives nationales du Canada – Burnaby, A. O’N. Daunt à D. C. Scott, 7 mars 1928. [MIS-010279] Pour Sault Ste. Marie voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6212, dossier 469-5, partie 3, W. J. Phillips à A. S. McCaig, 26 octobre 1929. [SWK-001252] Pour Hobbema, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6353, dossier 754-5, partie 2, D., 1926-1936, bobine de microfilm C-8709, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 17 mai 1930. [EDM-003837] Pour Qu’Appelle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, Extrait du rapport de l’inspecteur Hamilton au sujet de son inspection du pensionnat indien de Qu’Appelle les 7 et 8 mars 1932. [PLD-008542] Pour Ahousaht, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6430, dossier 876-5, partie 3, agence de la côte Ouest — pensionnat d’Ahousaht – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, 1931-1938, no d’inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, « West Coast Agency Inspection Report, No. 9 », Geo. S. Pragnell, 18 août 1937. [AST-200097] Pour Qu’Appelle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, J. Sutherland au Dr McGill, 14 octobre 1933.] Pour l’incendie survenu à Lac la Ronge, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 7, Philip Phelan à T. B. R. Westgate, 15 août 1941. [PAR-008547] Pour Moose Factory, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8259, dossier 486/6-1-001, partie 5 F. Matters aux Affaires indiennes, 25 juin 1954. [MFI-000516] Pour Fort Providence, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume perm. 1069, dossier 250-11-17, partie 1, Fort Providence – École 1957, no d’inst. de recherche 22-3, Ben Sivertz au sous-ministre, 12 novembre 1957. [FPU-002208] Pour Brocket, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8758, dossier 773/25-1, partie 2, R. F. Battle à la Division des affaires indiennes, 11 juin 1959. [SAC-001075-0000]
313. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, boîte 2, acquisition 1999-01431-6, dossier 1/1-2-2-21, partie 2, « D. Kogawa au directeur des Services d’éducation, 8 février 1968 ». [NCA-003014]
314. CVR, ARN, Centre de services de la région de la Capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 671/6-2-025, volume 4, Résolution du conseil de la bande d’Onion Lake, 31 juillet 1974. [ORC-008733-0002]
315. Pour Sarcee, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1642, 1894–1896, Samuel Lucas au commissaire des Indiens, Regina, 13 janvier 1896. [SAR-000320]

- Pour Fraser Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, « Extract from Inspector's Report on the Fraser Lake Residential School », 23 avril 1923. [LEJ-003751] Pour Edmonton, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, Dossiers de l'école, volume 6350, dossier 753-5, partie 1, ANC, W. M. Graham à D. C. Scott, 3 avril 1924. [EDM-003806] Pour Port Simpson, voir : Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-5, partie 2, agence de Skeena River – pensionnat de l'Église Unie de Port Simpson – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, 1933-1950, no d'inst. de recherche 10-17, volume perm. 6458, bobine de microfilm C-8779, « Extract from Inspector Barry's Report Regarding his Inspection of the Port Simpson Indian Residential School, 21 May 1937 ». [PSM-200553] Pour Ahousaht, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 876-6, partie 1, agence de la côte Ouest — pensionnat d'Ahousaht — Rapports des inspecteurs, 1933-1940, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, « Inspector's Report on Ahousaht Indian Residential School », Gerald H. Barry, 4 avril 1939. [AST-200078-0003]
316. Pour Gleichen, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers relatifs aux écoles, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, P. H. Gentleman au Dr Westgate, 2 avril 1921. [OLD-000468] Pour Qu'Appelle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-5, partie 4, M. Christianson aux Affaires indiennes, 1^{er} décembre 1927. [PLP-000874-0001] Pour Edmonton, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 1, J. F. Woodsworth au secrétaire des Affaires indiennes, 4 mai 1925. [EDM-00115] Pour Williams Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, agence de Williams Lake – école industrielle Cariboo – Administration générale, 1913-1937, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8762, G. Forbes à A. F. MacKenzie, 13 décembre 1932. [JOE-201925-0001] Pour Fort Alexander, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6265, dossier 579-5, partie 6, S. Perrault au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} juin 1934. [FAR-002747]
317. Pour le pensionnat presbytérien de Kenora, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6189, dossier 461-5, partie 8, F. Dubois à F. Edwards, 16 septembre 1940. [CJC-000758-0001] Pour Sioux Lookout, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6215, dossier 470-5, partie 4, Gifford Swartman au secrétaire, Affaires indiennes, 14 novembre 1940. [PLK-000163] Pour Cranbrook, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 5, 1936-1941, agence de Kootenay – pensionnat de Kootenay – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8775, ANC, Ottawa, D. M. MacKay au secrétaire des Affaires indiennes, 21 mai 1941; [EGN-004992] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, no d'inst. de recherche 10-177 v93-94/038 et v95-96/047, volume perm. 13215 23-4, rapports mensuels de l'agent — agence de Kootenay [anciennement dossier Shannon, à présent en deux parties], 12/1943-04/1950, ANC, Burnaby, J. M. Barre au secrétaire, Affaires indiennes, 2 octobre 1945. [EGN-004086] Pour Fort Alexander, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 9, E. McPherson aux Affaires indiennes, 5 novembre 1941. [FAR-000024] Pour Brantford, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6201, dossier 466-5, partie 5, N. C. Rathburn à W. J. Zimmerman, 9 mars 1946. [TAY-002400-0001] Pour Edmonton, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6351, dossier 753-5, partie 6, 1947, bobine de microfilm C-8707, J. H. Leyland à R. R. Moore, 23 décembre 1946; [EDM-004444] CVR,

ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG29, volume 3127, dossier 860-8-X400, partie 1a, E. L. Stone au surintendant des Services de santé aux Autochtones, 31 mai 1946; [NPC-621076-01] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6351, [110]774/6-1-753, volume I, 09/45-12/53, ANC, E. A. Robertson aux Affaires indiennes, 1^{er} novembre 1948; [EDM-004918] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6351, dossier 753-5, partie 7, 1947-1949, bobines de microfilm C8707 et C8708, E. J. Staley à E. A. Robertson, 28 février 1949. [EDM-007300] Pour Whitefish Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-5, partie 3, G. S. Lapp, surintendant, ministère des Mines et des Ressources, Division des affaires indiennes à la Division des affaires indiennes, 5 novembre 1948. [WFL-000494-0000] Pour Prince Albert, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 2, D. N. Morrison à J. P. B. Ostrander, 27 juillet 1951; [PAR-017611-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 5, Rapport d'inspection incendie, mars 1954, pensionnat de Prince Albert, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, mars 1954. [PAR-000612] Pour Kamsack, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8663, dossier 673/6-1-037, partie 2, R. Beaugard à R. S. Davy [sans doute R. F. Davey], 25 juillet 1955. [SPR-001501] Pour Lower Post, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8693, dossier 954/6-1, partie 6, G. J. Bowen à W. S. Arneil, 15 novembre 1956. [LOW-042497-0001] Pour Fort George, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 74/6-1-350, volume 1, W. J. Harvey aux Affaires indiennes, Ottawa, 9 avril 1956. [FGA-000299] Pour Cardston, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 773/6-1-004, volume 8677, partie 6, 1957-1958, ANC, Bureau du commissaire aux incendies, pensionnat de St. Paul, 25 novembre 1957; [PUL-005151-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 103/6-1-750, 12/57-09/58, volume 4, CRPA, Bureau du commissaire aux incendies, pensionnat de St. Mary, 26 novembre 1957. [MRY-000939] Pour l'île Kuper, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d'inst. de recherche 10-136, acquisition 1984-85/316, volume 28 [500326], dossier 988/6-1-885-10, pensionnat de l'île Kuper – prévention des incendies, 1957-1964, J. V. Boys au commissaire des Indiens pour la Colombie-Britannique, 30 mai 1958. [KUP-012371] Pour McIntosh, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8278, dossier 494/6-1-015, partie 4, J. S. Allan à M. Matters, 21 janvier 1958. [MCI-001918-0001]

318. Pour Birtle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6253, dossier 575-5, partie 7, R. Webb au bureau des Indiens, Birtle (Manitoba) 13 mars 1943. [BIR-000287-0001] Pour Hobbema, voir : CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B92 3891, C. Pant. Schmidt au directeur, pensionnat d'Ermineskin (Alberta), 10 janvier 1944 (pages 8-9). [OGP-030428] Pour Brantford, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6201, dossier 466-5, partie 5, N. C. Rathburn à W. J. Zimmerman, 9 mars 1946. [TAY-002400-0001] Pour Prince Albert, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6201, dossier 466-5, partie 5, N. C. Rathburn à W. J. Zimmerman, 9 mars 1946; [TAY-002400-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 4, R. A. W. Switzer à E. S. Jones, 8 octobre 1953. [PAR-017891-0001] Pour Kamsack, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8664, dossier 673/6-1-037, partie 3, G. Ptzel à E. S. Jones, 21 novembre 1955. [SPR-002123-0001] Pour Calais, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de

- document, Secrétariat provincial, Bureau du commissaire aux incendies, objet : pensionnat indien Sturgeon Lake, à Calais (Alberta), 14 juillet 1959. [GMA-002257-0001]
319. À titre d'exemple, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2047, dossier 9212, partie 2, W. W. Shepherd au surintendant général, Affaires indiennes, 26 novembre 1890. [MER-001342]
320. À titre d'exemple, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, George Dodds au secrétaire, Affaires indiennes, 5 mars 1932. [FHR-000215]
321. À titre d'exemple, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, George Dodds au secrétaire, Affaires indiennes, 13 février 1932. [FHR-000853]
322. Pour Squamish, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6467, dossier 889-5, partie 1, 1908-1932, agence de Vancouver –pensionnat de Squamish – Entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8785, ANC, Ottawa, O. L. Lister à la Sœur Supérieure, 20 février 1923. [SQU-002300-0001] Pour l'incendie survenu à Lac la Ronge, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 3, Duncan C. Scott à Charles Stewart, 14 novembre 1923. [PAR-008605] Pour Muncey, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 5, « Extract From Inspector's Report on the Mount Elgin Residential School, June 6, 1924 », J. H. Sexton. [MER-000708] Pour Mission, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 2, A. O'N. Daunt à D. C. Scott, 15 septembre 1926; [MIS-000042] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 3, G. S. Pragnell, « Inspection report New Westminster Agency, 15 December 1930 ». [MIS-000066] Pour Kenora, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, « Extract from Report of Inspector Bennett on the Kenora Residential School, 8 October 1926 »; [KNR-000721] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, Frank Edwards au sous-ministre adjoint et secrétaire des Affaires indiennes, 6 décembre 1927; [KNR-000838] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-5, partie 2, F. J. McDonald au secrétaire, Affaires indiennes, 5 mai 1928; [KNR-001593] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 6, « Excerpt from Grand Jury Inspection Report on the Kenora Residential School », 3 novembre 1938. [KNR-000720] Pour Birtle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, H. B. Currie aux Affaires indiennes, 12 octobre 1927. [BIR-000090] Pour Portage la Prairie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6273, dossier 583-5, partie 4, W. A. Hendry à W. Graham, 5 octobre 1927. [PLP-000869-0001] Pour Cranbrook, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 2, 1924-1930, agence de Kootenay – pensionnat de Kootenay – formation professionnelle –fournitures – comptabilité, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8774, L. Choinel à E. H. Small, 11 janvier 1928; [EGN-007479] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 5, 1936-1941, agence de Kootenay – pensionnat de Kootenay – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, no d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8775, ANC, Ottawa, « Inspection of the St. Mary's Indian School, Mission, Cranbrook, British Columbia », 25 octobre 1938. [EGN-004990] Pour Round Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 11 septembre 1929. [RLS-000282-0001] Pour Round

- Lake, Hobbema, Sandy Bay, et Grayson, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-5, partie 3, « Excerpt from letter dated July 6, 1938 from Dr. J. J. Wall ». [RLS-000398] Pour Whitefish Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-5, partie 1, T. B. R. Westgate, secrétaire des Affaires indiennes, 20 juillet 1929. [WFL-000116] Pour File Hills, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, George Dodds au secrétaire, Affaires indiennes, 13 février 1932. [FHR-000853] Pour Hobbema, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6353, dossier 754-5, partie 2, D., 1926-1936, bobine de microfilm C-8709, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 17 mai 1930. [EDM-003837] Pour Christie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6440, dossier 879-5, partie 3, agence de la côte Ouest – école industrielle Christie – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité — 1932-1940, no d’inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8763, ANC, Ottawa, « Extract from Report of Inspector G. H. Barry Dated April 25, 1934, on his inspection of the Christie Indian Residential School ». [CST-006646] Pour Delmas, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-5, partie 3, Thomas Robertson aux Affaires indiennes, 27 octobre 1937. [THR-000201] Pour Brocket (dans la réserve des Péigans), voir : CVR, ARN, RG10, volume 6350, dossier 753-5, partie 2, 1925-1929, bobine de microfilm C-8707, W. M. Graham à D. C. Scott, 14 octobre 1927. [EDM-007410] Pour Cluny, voir : CVR, ARN, RG10, volume 8451, dossier 772/23-5-001, « Agent’s Report », G. H. Gooderham, juin et juillet 1935. [CFT-001732] Pour Sioux Lookout, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6215, dossier 470-5, partie 4, John Marshall à A. G. Hamilton, 17 mars 1938. [PLK-000148-0001] Pour Fraser Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 4, 1926-1933, bobine de microfilm C-8768, « Extract from Indian Agent Moore’s Report for the Month of February 1932, regarding the Lejac Indian Residential School »; [LEJ-004508] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 5, 1933-1938, bobine de microfilm C-8768, « Report and recommendations of the school engineer concerning Fire Fighting equipment at the School », 16 février 1938. [LEJ-004713] Pour Lytton, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938-1941, bobine de microfilm C-8768, « Extract from Inspector Barry’s report dated October 16, 1939 ». [LEJ-002948]
323. Pour Shubenacadie, voir : CVR, ARN, MAINC, dossier 6-15-1, volume 1, « Report of Commission on Indian Affairs », 1946. [AEMR-016240] Pour Christie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, 951/6-1-879, partie 1, pensionnat indien Christie, 03/1945-08/1948, no d’inst. de recherche 10-138, volume perm. 13389, Archives nationales du Canada – Burnaby, commissaire aux incendies à D. M. MacKay, 30 décembre 1946. [CST-004152] Pour Brantford, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6201, dossier 466-5, partie 5, N. C. Rathburn à W. J. Zimmerman, 9 mars 1946. [TAY-002400-0001] Pour l’école catholique de Kenora (voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6199, dossier 465-5, partie 11, Norman Paterson à la Division des affaires indiennes, 15 avril 1947. [KNR-000518] Pour Whitefish Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-5, partie 3, G. S. Lapp, surintendant, ministère des Mines et des Ressources, Division des affaires indiennes à la Division des affaires indiennes, 5 novembre 1948. [WFL-000494-0000] Pour Moose Factory, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8259, dossier 486/6-1-001, partie 1, Henry Cook à B. F. Neary, 7 janvier 1950. [MFI-000351] Pour Fort Frances, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives

- Canada, RG10, volume 8257, dossier 485/6-1-001, partie 1, J. F. Lockhart aux Affaires indiennes, 20 octobre 1950. [FFR-000307] Pour le pensionnat presbytérien de Kenora, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6189, dossier 461-5, partie 12, W. M. Benidickson à W. E. Harris, 6 juin 1950. [CJC-001327] Pour Prince Albert, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 2, D. N. Morrison à J. P. B. Ostrander, 27 juillet 1951. [PAR-017611-0001] Pour Kamsack, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8664, dossier 673/6-1-037, partie 3, G. Ptizel à E. S. Jones, 21 novembre 1955. [SPR-002123-0001] Pour Fort Providence, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume perm. 1069, dossier 250-11-17, partie 1, Fort Providence – école 1957, no d’inst. de recherche 22-3, John Parker à G. Robertson, 22 octobre 1957. [FPU-002206] Pour Joussard, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8685, dossier 777/6-1-007, partie 4, Secrétariat provincial, Bureau du commissaire aux incendies, 21 août 1958. [JRD-004129-0001] Pour Cardston, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 773/6-1-004, volume 8677, partie 6, 1957-1958, Bureau du commissaire aux incendies, pensionnat de St. Paul, 25 novembre 1957; [PUL-005151-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 103/6-1-750, 12/57-09/58, volume 4, CRPA, Bureau du commissaire aux incendies, pensionnat de St. Mary, 26 novembre 1957. [MRY-000939] Pour McIntosh, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8278, dossier 494/6-1-015, partie 4, J. S. Allan à M. Matters, 21 janvier 1958. [MCI-001918-0001] Pour Calais, voir : CVR, ARN, Aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Secrétariat provincial, Bureau du commissaire aux incendies, Objet : pensionnat indien Sturgeon Lake, à Calais (Alberta) 14 juillet 1959. [GMA-002257-0001]
324. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 5, 1936-1941, agence de Kootenay – pensionnat de Kootenay – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, no d’inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8775, ANC, Ottawa, « Inspection of the St. Mary’s Indian School, Mission, Cranbrook, British Columbia », Adams, P., 25 octobre 1938. [EGN-004990]
325. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8253, dossier 479/6-1-001, partie 7, N. C. Rathburn à W. J. Zimmerman, 10 février 1958. [TAY-004042]
326. Pour un exemple d’un bâtiment désigné comme piège en cas d’incendie en 1901 et de nouveau en 1927, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, W. Murison à W. Graham, 17 novembre 1927. [BIR-000093] Pour un exemple de pensionnat qui doit être remplacé depuis 1923, mais qui est toujours en activité en 1934, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 2, T. B. R. Westgate, au secrétaire, Affaires indiennes, 18 janvier 1934. [JON-000270]
327. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8259, dossier 486/6-1-001, partie 1, W. J. Scott aux Affaires indiennes, 12 janvier 1950. [MFI-000352]
328. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8259, dossier 486/6-1-001, partie 5, Henry Cook à R. F. Davey, 17 septembre 1954. [MFI-000519]
329. Pour Regina, voir : CVR, ARN, Archives de l’Église Unie du Canada, numéro d’acquisition 1979,199C, boîte 6, dossier 105, D. M. Laird au rév. Sir, 14 janvier 1908. [RIS-000577] Pour Brocket, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, DAP, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 21 juillet 1925. [CYP-005124] Pour Fort Alexander, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6265, dossier 579-5, partie 5, W. M. Graham à Duncan C. Scott,

- 5 juillet 1930. [FAR-004247] Pour Sandy Bay, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-5, partie 3, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 26 mai 1931. [SBR-001840] Pour Le Pas, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-5, partie 5, W. M. Graham à Mr. Scott, 1^{er} décembre 1931; [DRS-000620] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 580-1, partie 2, M. Christianson aux Affaires indiennes, 2 mars 1932. [DRS-000594] Pour Morley, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6356, dossier 757-5 partie 3, 1934-1935, M. Christianson au secrétaire, Affaires indiennes, 18 mars 1935. [MOR-004402] Pour Elkhorn, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-5, partie 7, « Extract of Report from Inspector A. G. Hamilton Dated December 8, 1937, On His Inspection of the Elkhorn Indian Residential School ». [ELK-000122] Pour Port Simpson, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-5, partie 2, agence de Skeena River — pensionnat de l'Église Unie de Port Simpson – entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, 1933-1950, no d'inst. de recherche 10-17, volume perm. 6458, bobine de microfilm C-8779, « Extract from Inspector Barry's Report Regarding his Inspection of the Port Simpson Indian Residential School, 21 May 1937 ». [PSM-200553]
330. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, DAP, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 21 juillet 1925. [CYP-005124]
331. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-5, partie 5, W. M. Graham à M. Scott, 1^{er} décembre 1931; [DRS-000620] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, M. Christianson aux Affaires indiennes, 2 mars 1932. [DRS-000594]
332. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11552, dossier 312-11, partie 2, Russell T. Ferrier et Duncan C. Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 5 février 1932; [AEMR-177210] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-6-1, partie 1, R. A. Hoey aux directeurs des pensionnats indiens, 10 février 1938; [SRS-001560-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 772/23-5-010, 1894-1966, volume DRSRO, J. N. R. Iredale aux Affaires indiennes, 21 février 1946. [MOR-001068]
333. Pour le pensionnat presbytérien de Kenora, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6189, dossier 461-5, partie 8, F. Dubois à F. Edwards, 16 septembre 1940. [CJC-000758-0001] Pour Birtle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6253, dossier 575-5, partie 7, Philip Phelan à A. G. Smith, 29 août 1945. [BIR-000298] Pour Morley, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 772/23-5-010, 1894-1966, volume DRSRO, J. N. R. Iredale aux Affaires indiennes, 21 février 1946. [MOR-001068] Pour Alert Bay, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 959/6-1-022B, volume 1, 11/42-01/49, CRPA, [302-19], B. F. Neary à M. S. Todd, 9 janvier 1947; [MIK-002879] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, dossier 959/6-1, partie 9, agence de Kwawkwalth — correspondance concernant les bâtiments de l'école du pensionnat indien d'Alert Bay [Plans], 1960-1961, no d'inst. de recherche 10-27, volume 8701, bobine de microfilm C-14163, Archives nationales du Canada — Ottawa, [illisible] pour R. A. W. Switzer à H. M. Jones, 16 février 1961. [MIK-013126-0001] Pour Chapleau, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 9, F. Matters aux Affaires indiennes, 24 avril 1948. [CRS-001988] Pour Portage la Prairie, voir : CVR, ARN,

- AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-067, volume 1, Déclaration d’Annie Assiniboine, bande Long Plain, non daté; [IRC-041132] CVR, ARN, MAINC, bureau des dossiers des pensionnats, dossier 501/25-1-067, volume 1, Déclaration d’Ella Bell, Long Plain Sioux, 4 mars 1949; [PLP-000030-0013] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8630, dossier 511/6-1-017, partie 6, Rapport d’inspection incendie, Pensionnat indien, Portage la Prairie, Manitoba, H. E. Puttee, 18 avril 1955. [PLP-000697-0002] Pour Fort Frances, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8257, dossier 485/6-1-001, partie 1, Philip Phelan à J. F. Lockhart, 20 décembre 1952. [FFR-002294] Pour Grayson, voir : CVR, ARN, Prairies – Centre de services régional du Nord-Ouest – BAC – Edmonton, RG10, acquisition E-1996-97/451, boîte 20, localisateur 308257 [18/18], dossier 25-1, Philip Phelan à J. Lemire, 29 janvier 1952; [MRS-002156-0001] CVR, ARN, Prairies – Centre de services régional du Nord-Ouest – BAC – Edmonton, RG10, acquisition. E-1996-97/451, boîte 20, localisateur 308257 [18/18], dossier 25-1, J. Lemire à Philip Phelan, 1^{er} février 1952. [MRS-002156-0000] Pour Beauval, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8611, dossier 658/1-13, partie 1, Philip Phelan à M. Landry, 24 décembre 1952; [BVL-000551] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8659, dossier 658/6-1, partie 2, J. R. Bell à E. S. Jones, 28 janvier 1956. [BVL-000661] Pour Alberni, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, District, 916/6-1-029, partie 2, 1960-1962, au commissaire aux incendies, Objet : Inspection d pensionnat indien d’Alberni, 16 août 1960. [ABR-000471-0001] Pour Assiniboia, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8621, dossier 506/6-1-018, partie 3, W. Perrin, 16 octobre 1962; [ARS-005112-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8621, dossier 506/6-1-018, partie 3, R. A. W. Switzer à R. F. Davey, 15 novembre 1962; [ARS-005112-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8621, dossier 506/6-1-018, partie 3, Rapport d’inspection incendie, octobre 1962, pensionnat indien Assiniboia, W. Perrin, 16 octobre 1962. [ARS-005112-0002] Pour Brandon, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-13-083, volume 11, W. J. Hughes au directeur régional, Manitoba, 27 novembre 1970. [BRS-000788-0001] Pour Qu’Appelle, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/25-13, volume 1, Étude technique de protection incendie, résidence des élèves de Qu’Appelle, Lebret, Saskatchewan, 10 octobre 1973. [PLD-009024-0001] Pour Hobbema, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, 774/6-1-016, volume 4, 09/75-03/81, ANC Edmonton, A. H. MacBride à J. van de Voort, 19 décembre 1975; [ERM-007201] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, 4965-D32, volume 3, 03/81-03/81, ANC, Edmonton, Ed Lafreniere à J. Makokis, B. Ward, R. Anderson, J. King, 9 mars 1981. [EDH-002879] Pour Fort McPherson, voir : CVR, ARN, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Éducation, Culture et Formation, dossier 73-500-402, volume 2, foyer de Fort McPherson [Anglican] – Rapports trimestriels [Fort McPherson], 01/72-12/76, no de transfert 0330, boîte 8-21, Harry J. Mayne à Joe Coady, 16 janvier 1976. [FHU-002395]
334. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6456, dossier 885-5, partie 7, bobine de microfilm C-8778, C. H. Buck à R. A. Gibson, 20 juillet 1949. [KUP-004163]
335. Voir, à titre d’exemple : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 494/25-1-015, volume 1, Philip Phelan

- au G. Swartman, 21 février 1945; [MCI-000756] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 494/25-1-015, volume 1, G. Swartman aux Affaires indiennes, 1^{er} mars 1945. [MCI-000757]
336. Pour l'abondante correspondance au sujet de l'issue de secours de Fort Alexander, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 9, Philip Phelan à J. Brachet, 9 novembre 1945; [FAR-003245] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 9, J. Brachet à l'agent des Indiens, Selkirk, 11 septembre 1946; [FAR-003250-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 11, B. E. Olson to Bernard F. Neary, 3 septembre 1948; [FAR-003288] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 11, B. F. Neary à B. E. Olson, 10 septembre 1948; [FAR-003289] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 11, B. F. Neary à R. S. Davis, 10 novembre 1949; [FAR-003800] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 11, R. S. Davis aux Affaires indiennes, 22 décembre 1949; [FAR-003801] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-6-1, partie 1, E. Scholfield à B. F. Neary, 6 janvier 1950; [SRS-001568-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8622, dossier 506/6-1-019, partie 1, Rapport d'inspection incendie, école industrielle indienne de Fort Alexander, Fort Alexander, 3 août 1950; [FAR-002418-0003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8622, dossier 506/6-1-019, partie 1, R. S. Davis à B. F. Neary, 9 novembre 1950; [FAR-002418-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8622, dossier 506/6-1-019, partie 1, R. S. Davis aux Affaires indiennes, 6 septembre 1952; [FAR-002427-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8622, dossier 506/6-1-019, partie 1, H. E. Puttee à R. S. Davis, 29 octobre 1952; [FAR-002433-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8622, dossier 506/6-1-019, partie 1, Philip Phelan à R. S. Davis, 13 juillet 1953; [FAR-002449-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8622, dossier 506/6-1-019, partie 2, « Excerpt From Regional Supervisor Davis' Report on Fire Protection dated May 18th, 1954 » [FAR-002486]
337. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6351, dossier 753-5, partie 6, 1947, bobine de microfilm C-8707, J. H. Leyland à R. R. Moore, 23 décembre 1946. [EDM-004444]
338. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, [110]774/6-1-753, volume 2, 1/54-12/57, ANC, R. F. Battle au directeur, Affaires indiennes, 8 septembre 1954; [EDM-005023] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6351, dossier 753-5, partie 7, 1947-1949, bobines de microfilm C8707 et C8708, E. J. Staley à E. A. Robertson, 28 février 1949. [EDM-007300]
339. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6261, dossier 577-5, partie 8, H. E. Pitre, 12 octobre 1949; [CLD-004322-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6261, dossier 577-5, partie 8, R. S. Davis à la Division des Affaires indiennes, 29 décembre 1949; [CLD-004325] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8641, dossier 511/6-1-054, partie 2, G. E. Trudeau à G. Marcoux, 16 août 1955; [CLD-004399] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8641, dossier 511/6-1-054, partie 2, R. D. Ragan à G. E. Trudeau, 21 août 1956. [CLD-001080]
340. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8274, dossier 494/6-1-014, partie 1, P. Phelan à F. Matters, 24 novembre 1952; [PLK-000419] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8274, dossier 494/6-1-014, partie 4, J. E. Ritchie à R. F. Davey, 23 août 1955; [PLK-000405-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10,

- volume 8275, dossier 494/6-1-014, partie 5, Henry Cook à R. F. Davey, 27 avril 1956; [PLK-000474] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8275, dossier 494/6-1-014, partie 6, H. M. Jones au sous-ministre, 12 avril 1957. [PLK-000376]
341. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition. 1984-85/112, boîte 74, dossier 487/6-1-016, partie 2, R. A. Switzer à C. J. Crapper, 3 décembre 1968. [KNR-001607-0001]
342. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 487/1-18, volume 1, W. McKim à A. Lacerte, 22, sans date. [KNR-000214]
343. Pour 1907, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, J. D. McLean à A. J. McNeill, 1^{er} mai 1907. [AEMR-252036] Pour 1927, voir : CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B54 2275, Duncan Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 6 octobre 1927. [OGP-020818]
344. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, J. D. McLean à A. J. McNeill, 1^{er} mai 1907; [AEMR-252036] CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B54 2275, Duncan Scott aux directeurs des pensionnats indiens, 6 octobre 1927; [OGP-020818] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-1, partie 3, agence de Skeena River – pensionnat pour filles de Port Simpson, 1894-1950, no d'inst. de recherche 10-17, volume perm. 6458, « Extract from Inspector Barry's Letter of 23 mai 1937 ». [PSM-200643]
345. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6201, dossier 466-5, partie 5, N. C. Rathburn à W. J. Zimmerman, 9 mars 1946; [TAY-002400-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8253, dossier 479/6-1-001, partie 8, inspecteur en prévention-incendie à W. J. Zimmerman, 14 novembre 1959. [TAY-004133-0001]
346. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10386, dossier 506/6-1-019, partie 3, Charles Buck to R. D. Ragan, 28 mai 1958. [FAR-000037-0002]
347. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 957/6-1-019, volume 1, dossier 3, 3/51-2/65, A. Parry au commissaire aux incendies, 19 avril 1960. [MIS-000269-0001]
348. Pour un exemple de la Colombie-Britannique en 1958, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives – Burnaby, Bâtiments de l'école – Réparations – pensionnat de Sq., no d'inst. de recherche 10-593, acquisition V2005-00480-4, boîte d'archives 1, A. H. Abbott à M. Michaella, 8 janvier 1958. [SQU-206024] Pour un exemple de la Colombie-Britannique en 1960 et 1963, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8797, dossier 1/25-13, partie 8, H. M. Jones au sous-ministre, 23 décembre 1960; [CST-000469] CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, A. F. Noonan, 21 octobre 1963. [CIS-000589-0001] Pour trois exemples de la Colombie-Britannique en 1964, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8710, dossier 965/6-1, partie 11, 1961-1964, bobine de microfilm C-14169, Étude technique de protection incendie, septembre 1964, pensionnat de Lejac, Lejac (Colombie-Britannique); [LEJ-003418-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d'inst. de recherche 10-189, acquisition v96-97/816, dossier 6-1-963, boîte 3, Protection incendie – K.S.R. NAC – Burnaby, Étude technique de protection incendie, 24-25 septembre 1964, pensionnat indien de Kamloops, Kamloops (Colombie-Britannique); [KAM-062000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8697, dossier 956/6-1, partie 10, Étude technique de protection incendie, 26 septembre 1964, pensionnat indien de St. George, Lytton (Colombie-Britannique). [GRG-002817-0001] Pour trois exemples de la Colombie-Britannique en 1965, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa,

- RG10, volume 8704, dossier 962/6-1, partie 11, bobine de microfilm C-14164, 1961-1965, 1960, Archives nationales – Ottawa, Rapport d’inspection incendie du pensionnat indien de Cariboo, 22 février 1965; [JOE-060097-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, acq. 1999-01431-6, boîte 368, dossier 963/6-1, bâtiments scolaires, résidence des élèves de Kamloops, partie 21, 1964-1967, ANC – Ottawa, Étude technique de protection incendie, 23-24 février 1965, pensionnat de Kootenay, Cranbrook, C.-B.; [EGN-001082] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 951/6-1, volume 2, 11/67-10/10/70, DRSRO, Étude technique de protection incendie Objet: pensionnat indien Christie (appartenant à l’Église), 13 février 1965. [CST-001418] Pour deux exemples de l’Alberta en 1959, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 775[706]/6-1-020, volume 1, 04/65-11/67, ANC, W. D. MacKay à R. F. Battle, 23 avril 1959; [FTV-006040-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8758, dossier 773/25-1, partie 2, R. F. Battle à la Division des affaires indiennes, 11 juin 1959. [SAC-001075-0000] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1965, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 621/6-1-010, volume 1, Étude technique de protection incendie, pensionnat d’Onion Lake, 27 mai 1965. [ORC-008490] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1968, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, boîte 2, acquisition 1999-01431-6, dossier 1/1-2-2-21 partie 2, D. Kogawa au directeur des Services d’éducation, 8 février 1968. [NCA-003014] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1969, voir : CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 671/6-1-025, volume 12, R. F. Davey au surintendant régional de l’éducation, 11 mars 1969. [ORC-008557] Pour un exemple de l’Ontario en 1966, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 129/25-2-016, volume 1, H. B. Rodine au directeur surveillant, inspectorat de Kenora, 28 avril 1966. [KNR-002732] Pour un exemple de l’Ontario en 1968, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, séries C-V-4, volume 11337, dossier 493/6-1-009, partie 2, C. J. Crapper au directeur régional, Ontario, 5 janvier 1968. [SWK-000676-0001] Pour un exemple du Manitoba en 1967, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10365, dossier 511/6-1-026, partie 16, R. A. W. Switzer à G. W. Richards, 21 avril 1967. [SBR-001650]
349. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7185, dossier 1/25-1-6-1, partie 1, Philip Phelan à J. P. Mackey, 6 mars 1950. [SRS-001577]
350. Pour un exemple de la Colombie-Britannique en 1958, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, no d’inst. de recherche 10-379, 1999-01431-6, boîte 405, 987/25-1-018, partie 1, éducation des Indiens – Squamish Résidence des élèves de Squamish, District de Fraser, 1950-1969, ANC, Ottawa, R. F. Davey au directeur, Affaires indiennes, 17 juillet 1958. [SQU-000573] Pour un exemple de la Colombie-Britannique en 1965, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, no d’inst. de recherche 10-63, volume 13463 901/25-1, partie 1, 1950-1966 GARDD, R. F. Davey à J. Boys, 11 juin 1965; [CST-000832] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, dossier 955/6-1, partie 5, acquisition 1999-01431-6, boîte 367, 1961-1967, ANC, Ottawa, R. C. Wilson pour R. A. W. Switzer à G. J. Bowen, 23 novembre 1965. [SLT-004435] Pour un exemple de l’Alberta en 1963, voir : CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, DCD-AC, dossier 772/6-1-001, volume 10, 04/66-02/72, [illisible] pour W. G. Robinson au directeur de l’Éducation, 16 juillet 1968. [CFT-002054] Pour des exemples de l’Alberta en 1966, voir : CVR, ARN, AINC – Bureau principal des dossiers – Ottawa, 779/6-1-009, volume 8, 1966 CR – HQ, G. J. Bowen au directeur de l’Éducation, 6 juillet 1966; [BQL-000632] CVR, ARN,

- AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 779/6-1-009, volume 8, 1966 CRPA, G. J. Bowen à B. Wilson, 21 juillet 1966; [BQL-005674-0000] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 779/6-1-009, volume 8, 1966 CRPA, R. A. W. Switzer à G. J. Bowen, 27 juillet 1966. [BQL-005695-0004] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1968, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 672/6-1-016, volume 16, W. G. Robinson au directeur de l'Éducation, 13 mars 1968. [PAR-017715-0000] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1969, voir : CVR, ARN, Centre de services de la région de la Capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 671/6-1-025, volume 12, R. F. Davey à C. J. Crapper, 26 mars 1969. [ORC-008554] Pour un exemple de la Saskatchewan en 1973, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 601/25-13, volume 5, J. R. Mayor à J. Freeman, 7 septembre 1973. [PAR-019420] Pour un exemple du Manitoba en 1967, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10365, dossier 511/6-1-026, partie 16, R. A. W. Switzer à G. W. Richards, 21 avril 1967. [SBR-001650] Pour un exemple du Manitoba de 1968, voir CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/6-1-075, volume 8, R. C. Wilson pour R. A. W. Switzer à G. J. Bowen, 17 septembre 1968. [PCR-006373] Pour un exemple de l'Ontario en 1968, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, séries C-V-4, volume 11338, dossier 493/6-1-009, partie 3, A. R. Aquin au directeur régional, 1^{er} mars 1968. [SWK-002204-0001]
351. CVR, ARN, NAC – Bureau principal des documents – Ottawa, 775/6-1, volume 1, 1955-72, SCD-AC, R. C. Wilson pour R. A. W. Switzer à G. J. Bowen, 11 juillet 1967. [AMP-009523-0001]
352. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 775/6-1-005, Jan/64-Feb/73, volume 5, MAINC, Service central des dossiers – AC, R. F. Davey à Henri Routhier, 23 août 1968. [FTV-006722-0000]
353. CVR, ARN, Administration centrale, 777/6-1-007, 02/65-11/69, volume 6, AC, R. F. Davey à Henri Routhier, 30 décembre 1968. [JRD-001725-0001]
354. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 701/25-1, volume 6 (localisateur #H21-316), Jean Chrétien à Martin O'Connell, 22 octobre 1969. [NCA-015260-0000]
355. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 775/6-1-006, volume II, 01/69-01/75, ANC, P. L. McGillvray pour R. F. Davey au surintendant régional des écoles, 6 juin 1969. [AMP-005016-0001]
356. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 775/6-1-GHC, volume 1, 05/1973-06/1975, CRPA, E. W. Robinson à Don McBride, 27 avril 1973. [AMP-010378]
357. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 772/6-1-010, volume 8, 1966-1972, SCD-AC, C. J. Crapper pour G. J. Bowen au directeur, direction de l'Éducation, 21 mars 1969. [MOR-002787-0000]
358. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 772/6-1-010, volume 8, 1966-1972, SCD-AC, R. F. Davey à C. Crapper, 26 mars 1969. [MOR-002786]
359. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, ANC, dossier 772/6-1-001, 01/67-10/69, « Cluny Indian School Closing », par Don Peacock [Calgary *Albertan*], 20 décembre 1969. [CFT-002237]

360. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d’inst. de recherche 10–189, acquisition v96-97/816, dossier 6-1-963, boîte 3, 1959-1975, bâtiments de l’école – résidence des élèves de Kamloops, ANC, Burnaby, Étude technique de protection incendie, Rapport no 5, pensionnat indien de Kamloops, A. Sim, 29 mai 1972. [KAM-060715-0001]
361. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, 779/6-1-737, volume 2, 05/74-05/76 NAC – Edmonton, R. W. Brown à Allan Rudyk, 8 mai 1974. [AGL-002666]
362. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 371/6-1-019, volume 8, Michael Shiner à A. Kroeger, 14 mai 1975. [HFG-000061-0003]
363. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 672/6-1-007, partie 6, J. R. Mayor à O. N. Zakreski, 15 avril 1975. [PAR-021768-0003]
364. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, 985/6-1-012, partie 2, 1973-1976, V1984-85/333, boîte 4 [500598], no d’inst. de recherche 10-144, ANC, Burnaby/GRB, Rapport d’inspection du pensionnat de Lejac, 8 juillet 1975. [LEJ-008133-0002]
365. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 2A, dossier 18, Peter McKenzie à E. L. Davies, 25 octobre 1977. [MDD-008753-0001]
366. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 773-6-1-003, volume 5, 09/74-01/80, ANC, E. A. Fontana à J. Shot [on] Both Sides, 12 mars 1979. [MRY-002237-0000]
367. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-2017, volume 1, Peter McKenzie à L. A. Parker, 29 avril 1980. [PLD-007624-0003]
368. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Winnipeg, RG10, acquisition 2001-01035-4, boîte 015, dossier 501/25-13-082G, volume 1, J. P. Malcolm à K. Baksh, 12 septembre 1974. [PLP-100393]
369. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d’inst. de recherche 10-137, v92-93/201, boîte 2 [10486], dossier 987/40-6-19, volume 1, Rapports de protection incendie – St. Mary, 09/75-10/80, ANC – Burnaby, L. MacKay à J. Allon, 31 octobre 1980. [MIS-010104]
370. CVR, ARN, AINC – Bureau régional des dossiers de la C.-B. – Vancouver, VAN-E 4310-5-2025, volume 1, pensionnat Christie, 7/1981-12/1983, acquisition V93-O16, boîte 93-01-D37/39-052, MAINC – Registre central de la C.-B., N. A. Duval à F. J. Walchli, 17 juillet 1981. [CST-008511-0001]
371. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Louis Mederic Adam au ministère des Affaires indiennes, 22 septembre 1927; [BVL-000879]
CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, William Gordon au sous-ministre et au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
372. Greven, *Spare the Child*, p. 55-60.
373. Voir, à titre d’exemple : Proverbes, 13 :24, 22 :15 et 29 :15.
374. Hodgins, *Documentary History of Education*, p. 239.
375. *Acts, Relating to the Education Department – Ontario* (Toronto, 1891), p. 103, cité dans Wrock, « History of Legal Actions », p. 63.
376. Wrock, « History of Legal Actions », p. 85-109.
377. Pour un exemple de plainte de parents au sujet de mesures disciplinaires, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, P. Constant à

- W. M. Graham, 1^{er} octobre 1925; [DRS-000546] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, bobine de microfilm C-8762, 1913-1937, A. O'N. Daunt au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 7 septembre 1920; [JOE-070047] CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, acquisition GS 75-403, série 2 :15[a], boîte 16, [Illisible], Président, Commission esquimo-indienne, Westgate, T. B. R., Secrétaire de terrain, Commission esquimo-indienne, « Minutes of the Meeting of the Indian Residential School Commission held on March 18th, 1921 »; [AGS-000014] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, Affidavit de Jessica Seneca, 25 mai 1943; [IRC-041076] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, Affidavit d'Annie Waddilove, 7 juin 1943; [IRC-041079] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, « Resolution No. 1 of the Chippewas of the Thames », 24 juin 1943; [IRC-041085] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6259, dossier 576-10, partie 17, John Dowan aux Affaires indiennes, 12 septembre 1950; [BRS-000944] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6479, dossier 940-1, partie 2, H. C. M. Grant au surintendant des Affaires indiennes, 5 février 1940; [CAR-011309] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, (8758), no d'inst. de recherche 10-25, dossier 772/25-1-010, 1949-1961, « Statements given to Mr. Wild on February 28, 1951, re Morley Indian Residential School ». [IRC-048228-0001]
378. Pour ne pas avoir terminé les leçons, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration du 3 mars 1902. [IRC-047092] Pour avoir mouillé son lit, voir : « Spanish school diary », 1^{er} septembre 1924, cité dans Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 145. Pour avoir parlé sans permission, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Archives nationales – Ottawa, Déclaration de E. Batiste, 3 mars 1902. [JOE-060020] Pour avoir lancé des pierres sur la clôture du pensionnat, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration, Francis, 3 mars 1902. [IRC-047091] Pour un vol, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. Waddy au sous-ministre et au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 27 novembre 1922. [DRS-000521] Pour immoralité, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration du révérend Henry Boening, 3 mars 1902. [IRC-047093] Pour avoir refusé de manger des repas, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Déclaration de Johnny Sticks, 28 février 1902. [JOE-060004] Pour avoir parlé leur propre langue, voir : CVR, DAV, Jane S. Charlie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Deline, Territoires du Nord-Ouest, 2 mars 2010, numéro de déclaration : 07-NWT-02MR1-002; CVR, DAV, Alfred Nolie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), le 20 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-3293. Pour s'être enfui avec le chariot d'eau, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, P. H. Gentleman à Canon Gould, 12 janvier 1920. [IRC-041335] Pour avoir négligé les corvées, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, W. J. D. Kerley à M. Christianson, 6 mars 1943. [IRC-041073] Pour vol, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6479, dossier 940-1, partie 2, H. C. M. Grant au surintendant des Affaires indiennes, 5 février 1940. [CAR-011309]

379. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, P. Constant à W. M. Graham, 1^{er} octobre 1925. [DRS-000546] Pour un exemple de mesure disciplinaire se soldant par une fuite au pensionnat presbytérien de Kenora, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, le sous-ministre adjoint et secrétaire à J. H. Edmison, 4 août 1917; [CJC-000845] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, agent de police E. Stanley, 13 janvier 1936. [CJC-000720-0001] Pour le pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, Déclaration de Louis, 3 mars 1902; [IRC-047088] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Déclaration de Johnny Sticks, 28 février 1902. [JOE-060004]
380. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre et au secrétaire, 1^{er} août 1920. [IRC-047108]
381. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, MR C-8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School ». [AEMR-011621A]
382. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, « Duties of Assistant as Approved by Department », 20 février 1888. [PLD-009411]
383. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 80.
384. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 129.
385. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, H. Reed au commissaire adjoint, 28 juin 1895. [EDM-003376]
386. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 1, A. E. Forget à John Semmens, 17 avril 1896. [BRS-000191]
387. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 752-1, partie 1, volume 6348, 1894-1936, Duncan Campbell Scott au révérend J. Riou, 17 janvier 1922. [IRC-010661]
388. Audette, « Report on The Commission ».
389. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, R. A. Hoey à H. W. Snell, 3 septembre 1937. [TAY-003122]
390. Goldsborough, « Robert Alexander Hoey : (1883-1965) », http://www.mhs.mb.ca/docs/people/hoey_ra.shtml (consulté le 26 juillet 2014).
391. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 3, Gerald H. Barry à D. M. McKay, 24 juin 1940. [IRC-041351-0000]
392. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 2, Bernard F. Neary pour Hoey, 5 février 1947. [IRC-041116]
393. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 2, 1928-1948, Bernard F. Neary à George Dorey, 6 février 1947. [IRC-048200]
394. CRV, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, acquisition no 83.050C, boîte 110, dossier 21, pensionnat indien de Morley – Correspondance 1940-1947/documents de l'Église Unie du Canada, Toronto, George Dorey à G. R. Inglis, 10 février 1947. [UCA-081599]
395. CVR, ARN, MAINC, dossier 501/25-1-067, volume 1, Bernard F. Neary à A. G. Hamilton, 21 février 1949. [AEMR-016158]
396. CVR, ARN, MAINC, Bureau des dossiers des pensionnats, dossier 501/25-1-067, volume 1, Joseph Jones à A. G. Hamilton, 28 février 1949. [IRC-041147]
397. Bibliothèque et Archives Canada, Duncan Campbell Scott à W. J. Roche, 3 décembre 1913. Mohawk Inst 1913 p3.

398. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, R. A. Hoey à H. H. Craig, 3 septembre 1937. [MSC-000093-0001]
399. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8542, dossier 51/25-1, partie 2, Philip Phelan, 14 avril 1953. [FAR-000067]
400. CVR, ARN, emplacement et source du document inconnus, Manuel pratique des Affaires, 1958, section 17.12, page 203 d'un dossier de document portable de 330 pages. [AEMR-011711]
401. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, « Regulations With Respect to Teaching, Education, Inspection, and Discipline pour Indian Residential Schools, Made and Established by the Superintendent General of Indian Affairs Pursuant to Paragraph (a) of Section 114 of the Indian Act » non daté; [PAR-001203-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, H. M. Jones au sous-ministre, 20 janvier 1953. [PAR-001203-0000]
402. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, D. L. Clink au commissaire des Indiens, 4 juin 1895. [EDM-003380] C-10161 : e007774913-e007774915.
403. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3558, dossier 64, partie 39, David Laird au surintendant des Affaires indiennes, 13 mars 1899. [3 partie 2, Abuse, RL School]
404. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Martin Benson à Scott, 19 octobre 1914. [TAY-003547-0000]
405. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, John Semmens à J. D. McLean, 17 août 1914. [CJC-000003]
406. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à M. Scott, 23 janvier 1922. [CRS-001009]
407. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, D. C. Scott à George Prewer, 2 février 1922. [CRS-001014-0001]
408. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 1^{er} septembre 1924. [DRS-000530]
409. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 5 octobre 1925. [DRS-000543-0001]
410. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4874-02016, volume 5, pensionnat de Gordon, 28-31, agent des Indiens à W. M. Graham, 27 septembre 1928. [IRC-047119]
411. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, « Extract from Letter of M. J. E. Pugh, Agent des Indiens, Cardston, Alta. », 1^{er} décembre 1928. [MRY-001614]
412. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, E. J. Smith à D. C. Scott, 23 janvier 1928; [IRC-048140] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, rapport du sergent A. Howard, 26 février 1928. [IRC-048148]
413. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 71.220 B54 2278, auteur inconnu (de l'Université d'Ottawa) au Dr McGill, 1^{er} mai 1934. [IRC-049042]
414. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 773/25-1-003, 05/36-09/70, volume 1, CRPA, Rapport de J. E. Pugh, 28 février 1937. [SAC-000234-0007]

415. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, E. W. Byers à J. D. Sutherland, 13 janvier 1936. [CJC-000722]
416. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, Frank Edwards au secrétaire, Division des affaires indiennes, 13 juin 1930 [cette lettre semble être mal datée, date exacte 1940]; [CJC-000650] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, E. W. Byers à R. A. Hoey, 14 juin 1940. [CJC-000649]
417. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 3, Cecil Perkins au commissaire des Indiens, Vancouver, 20 juin [1940]. [IRC-041349]
418. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10412, boîte Shannon 39, partie B, 1940-1941, « Edmonton Indian Agency, Report on Investigation Held at Youville pensionnat ». [IRC-041324]
419. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10412, boîte Shannon 39, partie B, 1940-1941, Philip Phelan à G. C. Laight, 8 février 1941. [IRC-041323]
420. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, R. A. Hoey à A. G. Hamilton, 20 mars 1944; [IRC-048098-0000] A. G. Hamilton à la Division des affaires indiennes, 4 avril 1944. [IRC-048100-0001]
421. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, W. M. Graham à M. Scott, 9 septembre 1924. [DRS-000531]
422. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. D. McLean au Dr Westgate, 16 septembre 1924. [DRS-000532]
423. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, W. M. Graham au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 12 octobre 1925. [DRS-000543-0000]
424. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, T. B. R. Westgate à Duncan C. Scott, 7 décembre 1925; [DRS-000553] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, W. M. Graham, 7 janvier 1926. [DRS-000558]
425. Pendant l'année scolaire 1927-1928, Bird était le directeur de l'externat de la réserve James Smith, en Saskatchewan. Voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1928, p. 57.
426. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B31 1277, Thomas H. M. Tuck au révérend père, 16 octobre 1933. [OGP-060101]
427. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B29 1130, U. Langlois à la très révérende Mère Gallant, 13 novembre 1935. [OGP-100206]
428. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 71.220 B31 1279, chef Moses, 29 avril 1939. [OGP-060159]
429. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B31 1279, L. Balter à H. Routhier, 31 janvier 1941. [OGP-060171]
430. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APA 71.220 B32 1301, P. A. Charron à H. Routhier, 14 juillet 1942. [OGP-070289]
431. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, D. L. Clink au commissaire des Indiens, 4 juin 1895. [EDM-003380]
432. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre et au secrétaire du 1^{er} août 1920. [IRC-047108]
433. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 9 août 1920. [IRC-047109]

434. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, A. O'N. Daunt au sous-ministre et au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 16 août 1920. [IRC-047110]
435. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 71.220 B54 2278, auteur inconnu (de l'Université d'Ottawa) au Dr McGill, 1^{er} mai 1934. [IRC-049042]
436. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, surintendant général adjoint à J. E. Pugh, 10 mai 1934. [MRY-001629]
437. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 3, Gerald H. Barry à D. M. McKay, 24 juin 1940. [IRC-041351-0000]
438. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, « Report on Investigation of Complaints made by Thos. Ross and Daniel S. Kern, regarding the management of the Red Deer Industrial School, held under the instructions of the Indian Commissioner's Letter No. 37/47 dated December 26 décembre, 1902 », W. J. Chisholm. [EDM-003971]
439. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 580-5, partie 5, A. G. Hamilton, aucune date, p. 7-8. [DRS-000619]
440. Audette, « Report on The Commission », p. 15.
441. Audette, « Report on The Commission », p. 15.
442. Audette, « Report on The Commission », p. 16.
443. CVR, ARN, Archives provinciales l'Alberta, APA 71.220 B31 1277, Russell T. Ferrier à U. Langlois, 8 avril 1932. [OGP-060088]
444. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, E. W. Byers à J. D. Sutherland, 13 janvier 1936. [CJC-000722]
445. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. F. MacKenzie à Frank Edwards, 30 janvier 1936. [CJC-000717]
446. Archives de l'Église Unie du Canada, Winnipeg, documents d'Andrew Baird, E 1955-1959, G. G. McLaren au rév. Baird, 16 novembre 1892, cité dans Hildebrand, « Staff Perspectives », p. 137-138.
447. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration du révérend Henry Boening, 3 mars 1902; [IRC-047093]
448. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, School Files, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, 20 août 1919; [OLD-000497] RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, « Statement taken by Constable Wright, RNWMP, November 27, 1919 »; [RC-041330] Thomas Graham à W. M. Graham, 1^{er} décembre 1919; [IRC-041328] P. H. Gentleman à Canon Gould, 12 janvier 1920. [IRC-041335]
449. CVR, ARN, Archives provinciales l'Alberta, APA 71.220 B31 1277, Joseph Angin au rév. père provincial, 14 avril 1932. [OGP-060091]
450. Audette, « Report on The Commission », p. 4-5.
451. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 1, A. J. Vale au secrétaire, Affaires indiennes, 27 avril 1936. [CRS-001254]
452. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 3, Cecil Perkins au commissaire des Indiens, Vancouver, 20 juin [1940]. [IRC-041349]
453. Pour des exemples liés aux barres de métal, voir : CVR, ARN, Kelleher, acquisition no 705, bande 1, piste 1, sans date; [OMS-000283] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 2, R. H. Cairns à A. F. McKenzie, 7 novembre 1920. [IRC-047116] Pour un

- exemple de coups de bâtons, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 405. Pour un exemple de coups de ceinture, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, H. H. Craig à H. A. Snell, 29 juillet 1937. [MSC-000080-0001] Pour un exemple de coup de pelle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, Samuel Lovell au sous-ministre et au secrétaire, Affaires indiennes, 26 août 1932. [DRS-000598] Pour un exemple de coup de fer à cheval, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 24 février 1936. [CJC-000713] Pour un exemple de coup de lacet noué, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Frank Edwards au sous-ministre et au secrétaire, Affaires indiennes, 4 octobre 1922. [KNR-000674]
454. Pour le traitement du cas de la pelle, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire des Affaires indiennes, 6 septembre 1932; [IRC-041006-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, T. R. L. MacInnes à T. B. R. Westgate, 21 septembre 1932. [DRS-000604] Pour le traitement du cas du fer à cheval, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, A. G. Hamilton au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 24 février 1936. [CJC-000713]
455. Pour Shubenacadie, voir : Audette, « Report on The Commission », p. 4-5. Pour Cluny, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, « Extract from Nurse Ramage's report, November 1921 », novembre 1921; [IRC-047117-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, « Extract from monthly report of Nurse Margaret Jean Ramage, October 1921 ». [CFT-000147]
456. Pour Williams Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration d'Augustine, 3 mars 1902. [IRC-047087] Pour Le Pas, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 5 octobre 1925. [DRS-000543-0001]
457. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration d'Ellen Charlie, 1^{er} février 1902. [IRC-047081]
458. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de sœur Euphresia, 3 mars 1902. [IRC-047094]
459. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 3, Cecil Perkins au commissaire des Indiens, Vancouver, 20 juin [1940]. [IRC-041349]
460. Pour Brantford, en 1914, voir : « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », *Brantford Expositor*, 1^{er} avril 1914. Mohawk Inst 1913 p4 Pour Cluny, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, « Extract from Nurse Ramage's report, November 1921 »; [IRC-047117-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, « Extract from monthly report of Nurse Margaret Jean Ramage, October 1921 ». [CFT-000147] Pour Le Pas, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 5 octobre 1925. [DRS-000543-0001] Pour Shubenacadie, voir : Audette, « Report on The Commission », p. 9-10. Pour Brantford, en 1937, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 3, H. H. Craig à H. A. Snell, 29 juillet 1937. [MSC-000080-0001]
461. Audette, « Report on The Commission », p. 17.

462. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 752-1, volume 6348, partie 1, 1894-1936, J. Riou au surintendant général du ministère des Affaires indiennes, 10 janvier 1922. [IRC-048217]
463. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3880, dossier 92499, note de service, Hayter Reed, non datée; T. Clarke, « Report of Discharged Pupils », documents de la session, 1894, document 14, p. 103. (Battleford 1892.pdf) (Report of Discharged Pupils.pdf)
464. E. F. Wilson, journal autobiographique, p. 47, cité dans Porter, « The Anglican Church », p. 33.
465. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de sœur Euphresia, 3 mars 1902. [IRC-047094]
466. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10 (Red), volume 2771, dossier 154845, partie 1, J. G. Ramsden à J. D. McLean, 23 décembre 1907. [TAY-003542]
467. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Minakijikok à D. C. Scott, 30 septembre 1924; [KNR-000804-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Frank Edwards au sous-ministre et au secrétaire des Affaires indiennes, 8 octobre 1924. [KNR-000803]
468. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E 4974-0216, volume 4, Frayling à J. W. Waddy, 6 octobre 1938. [IRC-047124]
469. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, Kelly et Porter au surintendant général, ministère des Affaires indiennes, 29 septembre 1913. [TAY-001781-0001]
470. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, MSCC-GS 75-103, série 2-15, boîte 29, dossier 10, document anglican no 52.63, Victoria Ketcheson et Patricia Watson, 29 novembre 1952. [PAR-001992]
471. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de Christine Haines. [IRC-047082]
472. « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case », *Brantford Expositor*, 1^{er} avril 1914. Mohawk Inst 1913 p4
473. Pour Shubenacadie, voir : Audette, « Report on The Commission », p. 6. Pour Gordon, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E 4974-0216, volume 4, Frayling à J. W. Waddy, 6 octobre 1938. [IRC-047124]
474. Pour les mains liées dans le dos, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3880, dossier 92499, note de service, Hayter Reed, non datée; T. Clarke, « Report of Discharged Pupils », Documents de la session, 1894, Document 14, 103. (Battleford 1892.pdf) (Report of Discharged Pupils.pdf) Pour l'enchaînement sur un banc, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, « Extract from Nurse Ramage's report, November 1921 »; [IRC-047117-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, bobine de microfilm 8705, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, « Extract from monthly report of Nurse Margaret Jean Ramage, October 1921 ». [CFT-000147] Pour les cas menottés à des lits, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, Dossiers des pensionnats, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, 20 août 1919; [OLD-000497] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, « Statement taken by Constable Wright, RNWMP, 27 novembre 1919 »; [IRC-041330] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Thomas Graham à W. M. Graham, 1^{er} décembre 1919. [IRC-041328] Pour les cas d'enchaînement l'un à l'autre, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa,

- RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, sous-ministre adjoint et secrétaire à J. W. Tims, 25 janvier 1911; [PUL-000881] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-1, partie 1, DAP, S. Gould à D. C. Scott, 25 novembre 1920. [CYP-005079-0000] Pour les cas de pieds et de mains ligotés ensemble, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6197, dossier 465-1, partie 1, Minakijikok à D. C. Scott, 30 septembre 1924. [KNR-000804-0001]
475. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H. L. Laronde à D. S. Scott, 5 janvier 1921. [GRG-022091]
476. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6462, dossier 888-1, partie 4, agence de Lytton – pensionnat de St. George – Administration générale, 1933-1938, no d'inst. de recherche 10-17, « Extract From Report of Inspector Barry With Reference to His Visit to St. George's Indian Residential School on September 26 and 27, and October 25, 1934. Re: Alfred Cecil Batcheler, Boys' Supervisor. ». [GRG-200848]
477. Voir, par exemple : Callahan, « On Our Way à Healing », p. 118; « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case », *Brantford Expositor*, 1^{er} avril 1914; [Mohawk Inst 1913 p4] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 3, A. J. Vale au secrétaire, Service de bien-être et formation, Division des affaires indiennes, 3 septembre 1939. [CRS-001325-0001]; Audette, « Report on The Commission », p. 6; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6479, dossier 940-1, partie 2, H. C. M. Grant au surintendant des Affaires indiennes, 5 février 1940; [CAR-011309] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1206, dossier 673/1-1, partie 1, T. C. Douglas à J. A. Glen, 14 octobre 1947; [MRS-003525] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6304, dossier 651-10, partie 3, J. Lemire à W. J. D. Kerley, 26 novembre 1945. [MRS-003568]
478. Voir, par exemple : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, David Laird à l'agent des Indiens, Agence d'Onion Lake, 28 novembre 1906; [PAR-000985] CVR, DAV, Jonas Grandjambe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Good Hope, Territoires du Nord-Ouest, 15 juillet 2010, déclaration numéro : 01-NWT-JY10-024.
479. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6479, dossier 940-1, partie 2, H. C. M. Grant au surintendant des Affaires indiennes, 5 février 1940. [CAR-011309]
480. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, MSCC-GS 75-103, série 2-15, boîte 29, dossier 10, document anglican no 52.63, Victoria Ketcheson et Patricia Watson, 29 novembre 1952. [PAR-001992]
481. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, David Laird à l'agent des Indiens, agence d'Onion Lake, 28 novembre 1906. [PAR-000985]
482. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, T. R. L. MacInnes à R. W. Frayling, 19 novembre 1938. [GDC-009302]
483. Pour Battleford, voir : Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3880, dossier 92499, note de service, Hayter Reed, non datée; T. Clarke, « Report of Discharged Pupils », Documents de la session, 1894, Document 14, p. 103. (Battleford 1892.pdf) (Report of Discharged Pupils. pdf) Pour Sechelt, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6459, dossier 887-1, partie 2, C. C. Perry au secrétaire, Affaires indiennes, 15 mai 1936. [SLT-000540]
484. Pour des exemples de divers châtiments humiliants, voir : CVR, DAV, Don Willie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), 3 août 2011, numéro de déclaration : 2011-3284; CVR, DAV, Helen Kakekayash, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Ottawa (Ontario),

- 5 février 2011, numéro de déclaration : 01-ON-05FE11-002; CVR, DAV, Alfred Nolie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), 20 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-3293; CVR, DAV, Louise Large, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, St. Paul, Alberta, 7 janvier 2011, numéro de déclaration : 01-AB-06JA11-012; CVR, DAV, Josephine Eshkibok, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Little Current, Ontario, 13 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-2014; CVR, DAV, Wesley Keewatin, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Île Gambier, Colombie-Britannique, 28 juillet 2011, numéro de déclaration : 2011-3276; CVR, DAV, Wendy Lafond, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Batoche, Saskatchewan, 24 juillet 2010, déclaration numéro : 01-SK-18-25Y10-015; CVR, DAV, Joseph Ward, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), 28 octobre 2011, numéro de déclaration : 0211-2872.
485. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 145.
486. CVR, ARN, MAINC, dossier 487/25-1-014, #63-7, Bureau des dossiers des pensionnats, R. F. Davey à I. B. Robson, 19 octobre 1956; [IRC-041204] CVR, ARN, MAINC, dossier 487/25-1-014, #63-7, Bureau des dossiers des pensionnats, I. B. Robson à R. F. Davey, 25 octobre 1956. [IRC-041205]
487. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition. E-1996-97/415, dossier 25-1, boîte 31/56, J. G. McGilp au surintendant, 19 juin 1965; [IRC-041241] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition. E-1996-97/415, dossier 25-1, boîte 31/56, K. Kerr au superviseur régional, 28 juin 1965. [IRC-041243]
488. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-064, volume 1, G. H. Marcoux à M. Davis, 21 octobre 1953; [IRC-041191] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-064, volume 1, George Spencer au MAINC, 29 septembre 1953. [BIR-000434-0001]
489. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-064, volume 1, G. H. Marcoux à M. Davis, 21 octobre 1953. [FAR-000063]
490. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 501/25-1-064, volume 1, R. F. Davey à D. A. H. Neild, 19 novembre 1953. [IRC-041193] Pour Rusaw en poste jusqu'en 1970, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa Winnipeg, RG10, acquisition W86-87/083, boîte 025, dossier 501/23-26-086, volume 1, Rapport trimestriel, résidence des élèves de Birtle, 30 juin 1970. [BIR-006056]
491. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/25-1-018, volume 2, localisateur 11-10, H. B. Rodine à R. F. Davey, 12 juillet 1957. [IRC-040041]
492. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 118/3-3-8, partie 1, 1958-66, 10416, M. et Mme Matthew Houle, 14 janvier 1959. [IRC-048104]
493. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 118/3-3-8, partie 1, 1958-66, 10416, S. C. Knapp au superviseur régional, 12 janvier 1959. [IRC-048103-0000]
494. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 956/1-13, volume 1, 01/51-05/67, « Complaints Regarding St. George's pensionnat at Lytton, B.C. », Betty-Marie Barber, 13 décembre 1957. [IRC-041212]

495. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, GS 75-103, série 2-15, boîte 24, surintendant, « Superintendent's Conversations with Principal Orman re: Sioux Lookout School, in Winnipeg, Manitoba, December 2, 1961 », 2 décembre 1961. [PLK-000966]
496. CVR, ARN, MAINC, dossier 487/25-1-014, #63-7, Bureau des dossiers des pensionnats, I. B. Robson à R. F. Davey, 25 octobre 1956. [IRC-041205]
497. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 959/1-13, 05/1951-05/1977, volume 1, John C. Lawrance, non daté 1963. [IRC-041250]
498. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8799, dossier 487/25-13-014, partie 1, G. S. Lapp au chef du secrétariat, 9 août 1965. [CJC-000011-0000]
499. CVR, ARN, Archives de St. Paul, série 4, boîte 10, dossier 1, « Discipline and Our Children, Father Allan Noonan, Principal, Kamloops pensionnat », non daté. Bien que le discours ne soit pas daté, Noonan était le directeur du pensionnat de Kamloops de 1964 à 1968, année où le pensionnat a été transformé en résidence. [OMI-034228] CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 963/16-1, volume 3, Rapports de vérification – Résidence des élèves de Kamloops, 1960-1970, HQ-CR, S. W. Kaiser pour R. F. Davey à A. Noonan, 1^{er} septembre 1964; [KAM-004077] CVR, ARN, « An Era Is Coming to an End at Red Brick Indian School », (Vancouver) *Province*, 13 mai 1968. [OKM-000773]
500. Pour la Saskatchewan, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/25-1-018, volume 2 (localisateur 11-10), R. F. Davey à H. B. Rodine, 4 juillet 1957; [IRC-040040] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/25-1-018, volume 2, localisateur 11-10, H. B. Rodine à R. F. Davey, 12 juillet 1957; [IRC-040041] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition E-1996-97/415, dossier 25-1, boîte 31/56, J. G. McGilp au surintendant, 19 juin 1965. [IRC-041241] Pour le Yukon, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 801/25-1-940, volume 1, Education – pensionnat indien de Carcross, 07/1957-02/1962, RG10-151, V1989-90/101, boîte 36, M. G. Jutras à E. Nielson, 21 janvier 1959. [YKS-003318] Pour Québec, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 372/25-13-024, volume 1, C. T. Blouin et L. Poulin, à A. R. Jolicoeur, 13 octobre 1970. [LTR-001178-0001]
501. Pour un exemple du Québec, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossier 321/25-1-352, Wallace Regis à M. Jolicoeur, 10 avril 1961; [SIR-000050-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 321/25-1-352, A. R. Jolicoeur à Léo Laurin, 18 avril 1961. [SIR-000050-0000]
502. Pour un exemple de la Saskatchewan dans les années 1940, voir : CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2-15, boîte 29, dossier 10, H. G. C. à Charles Fielding, 8 décembre 1952. [AAC-084476] Pour un exemple de l'Alberta dans les années 1960, voir : CVR, DAE, Paul Ant. Hudon à Georges-Marie Latour, 30 juillet 1966; [10a-c900151-d0019-002] CVR, ARN, Centre fédéral de documents – région de la capitale nationale, dossier DM6-2-3, volume 5, localisateur N346-2, Jacqueline Bisson au sous-ministre, 18 septembre 1967. [120.07837]
503. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, pensionnat indien St. George, D.C. 2C11, école St. George de

- Lytton, 88.44, « All Saints Indian Residential School Staff Manual 2nd Revision », 1967. [PAR-000233]
504. Pour les voies de fait, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 41, Warner, Albert, 1967, L. C. Bishop au révérend Goater, 21 avril 1967. [IRC-044060] Pour le renvoi, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 41, Warner, Albert, 1967, dossier d'emploi d'Albert Warner. [IRC-044061]
505. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, « Native Mission School Shut Down over Discipline Controversy », par Margaret Loewen Reimer, *Mennonite Reporter*, volume 19, numéro 22, 13 novembre 1989. [PHD-000143]
506. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, « Police Lay No Charges in Poplar Hill Investigation », *Mennonite Reporter*, volume 21, numéro 4, 18 février 1991. [PHD-000173]
507. Pour avoir rabaissé une famille, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 131, dossier d'employé – [nom supprimé] « Record of Discussion Between M. G. Worth et [nom supprimé] », 3 juin 1970. [IRC-047140] Pour avoir giflé, voir : AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 131, dossier d'employé – [nom supprimé] « Record of Discussion Between M. G. Worth et [nom supprimé] », 3 juin 1970. [IRC-047140] Pour avoir cogné des têtes contres des portes, voir CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte L13, élèves, 86, Anthony Whitehead, Duane Chatsis, 23 mai 1986. [IRC-047159] Pour avoir cogné des têtes contres des murs, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 19, dossier 13, « Student incident report », Ron Pratt, 9 décembre 1987. [IRC-047175-0000] Pour avoir tiré des élèves par les cheveux, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 19, élèves 87-88, « Student incident report », R. J. Pratt, 1^{er} décembre 1987. [IRC-047167]
508. Pour un exemple de 1991, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte R2, volume 1, Ronald J. Pratt et Herman Blind à [nom supprimé], 14 mars 1991. [IRC-047201] Pour un exemple de 1993, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte R2, [nom supprimé], Ronald J. Pratt et Herman Blind à [nom supprimé], 8 décembre 1993. [IRC-047202-0002]
509. En Alberta, en 1928, l'employé a été condamné en première instance, mais acquitté en appel. Pour la condamnation, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, E. J. Smith à D. C. Scott, 23 janvier 1928; [IRC-048140] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, Rapport du sergent A. Howard, 26 février 1928. [IRC-048148] Pour l'acquittement, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, A. M. MacDonald, « Judgment of His Honour Judge MacDonald in the case of His Majesty the King and Edwin Smith », 2 mai 1928. [IRC-048164] Pour la poursuite au Manitoba en 1931, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 1, Gendarmerie royale du Canada, « Report on Conclusion of Case : William Shoup »,

- 3 janvier 1931. [NHU-000444-0001] Pour la poursuite en Alberta en 1944, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 772/25-1-001, volume 1, 05/37-12/72, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 3 octobre 1944, R. J. Wall. [IRC-047127]
510. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 117/24-4, K. Kerr au superviseur régional, 27 mai 1995. [IRC-041240]
511. LeBeuf, *Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada*, p. 525.
512. « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case », *Brantford Expositor*, 1^{er} avril 1914. Mohawk Inst 1913 p4
513. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, J. D. McLean à C. A. Webb, 10 février 1911; [GRG-022008] Daniels, « Legal Context of Indian Education », p. 260-261.
514. *Code criminel, 1892*, Statuts du Canada 1892, chapitre 29, « A History of Canadian Sexual Assault Legislation, 1900-2000 », <http://www.constancebackhouse.ca/fileadmin/website/1892.htm#22> (consulté le 3 mai 2013). L'homosexualité féminine n'était pas officiellement criminalisée au Canada jusqu'en 1953. Voir : Warner, *Never Going Back*, p. 19.
515. Renke, « Mandatory Reporting of Abuse », p. 92-93. [HLJ7-renkefrm]
516. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2 :15, boîte 25, dossier 15, H. G. Cook à tous les directeurs, 13 juillet 1960. [ANG-083789]
517. CRV, ARN, Archives nationales du Canada, numéro d'acquisition E1996-97/312, volume 2, dossier 672/25-1, R. F. Davey à tous les surintendants des pensionnats, 7 mai 1968; [120.07885]
518. CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, volume 11500, dossier 901/1-13, partie 1, établissement scolaire, 1968-1972, no d'inst. de recherche 10-138, A. H. Friesen à tous les surintendants des pensionnats du district, 1^{er} juin 1968. [120.07891]
519. CVR, DASAG, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, David Searle à Gordon Robertson, 23 octobre 1962. [AANDC-886831]
520. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 3, Gendarmerie royale du Canada, agent de police A. Zimmerman, 28 juillet 1945. [GDC-010369-0001]
521. Pour l'allégation de 1886, voir : Bibliothèque et Archives Canada, documents de Hayter Reed, MG29, E 106, volume 18, Personnel H-L, J. W. Tims au commissaire des Indiens, 27 October 1891. 41 Jean L'Heureux Pour des préoccupations antérieures, voir : Huel, « Jean L'Heureux ».
522. Bibliothèque et Archives Canada, documents de Hayter Reed, MG29, E 106, volume 18, Personnel H-L, J. W. Tims au commissaire des Indiens, L. Vankoughnet à H. Reed, 7 décembre 1891. 41. Jean L'Heureux
523. CVR, ARN, AINC – Sous-section des archives – Ottawa, dossier 772/3-1, volume 2, 10/11-05/66, C. Pant Schmidt à Harold McGill, 17 août 1944; [IRC-047003] T. R. L. MacInnes au directeur, Affaires indiennes, 25 août 1944; [IRC-047005]
524. Sarah Elizabeth Brown, « Ex-residential School Student Files Suit », *Whitehorse Star*, 21 avril 2003; Elizabeth Asp, Jackie McLaren, Jim Sheldon, Michelle Tochacek, Ruby Van Bibber, « Bishop's comments invalidated any apology », lettre au rédacteur en chef, *Whitehorse Star*, 11 août 1999. [Ex-residential student 42103] [38d-c001686-d0002-001]
525. « Former Students File Suit Over Sexual, Physical Abuse ». *Saskatoon Star-système Phoenix*, 26 novembre 1996; Caroline Murray, « Abuse Victims Recall Atrocities », *Whitehorse Daily*

- Star*, 25 novembre 1996; Shea, *Les sévices infligés aux enfants placés en établissements*, p. 2. [Former élèves dossier suit over sexual, physical abuse — Canadian Newsstand Major Dailies — ProQuest], [Abuse victims recall atrocities] *R. c. Maczynski*, 1997 CanLII 2491 (BC CA); Lawson, « Yukon and Northwest Territories », p. 245.
526. « Man Accused of Child Sex Abuse Dies in Jail » *Vancouver Sun*, 2 juin 1995; LeBeuf, *Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada*, p. 522-524. [Man acq.used of child sex abuse dies in jail/ [FINAL Edition] — Canadian Newsstand Major Dailies — ProQuest]
527. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 645-1, partie 3, R. S. Davis, extrait du rapport trimestriel pour la période prenant fin en mars 1945 sur l'agence de Touchwood. [IRC-047128]
528. CVR, ASAGR, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, Division de l'Arctique Ouest, numéro de dossier de la Division 628-626-1, code 0559, au sujet de Martin Houston, 29 août 1962. [AANDC-234684]
529. Bibliothèque et Archives Canada, Sifton Papers, volume 19, 12129-39, J. H. Fairlie à A. Forget, 23 août 1897. [3 partie 1, Abuse, RL School]
530. Bibliothèque et Archives Canada, Sifton Papers, volume 19, 12123, A. Forget à C. Sifton, 30 octobre 1897. 3 partie 2, Abuse, RL School
531. Titley, *Indian Commissioners*, p. 162-163.
532. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, B. P. Fuller à M. Scott, 14 novembre 1916; [SWK-001405] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Duncan C. Scott à B. P. Fuller, 16 novembre 1916. [SWK-001406]
533. CRV, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 1A, dossier 22, enseignant en chef [illisible] à monseigneur l'évêque, 10 janvier 1956. [IRC-040120]
534. Archives centrales de l'Église Unie, dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, boîte 8, dossier 151, H. Mackay à R. P. Mackay, 1^{er} octobre 1912, boîte 7, dossier 131, P. W. Gibson Ponton à R. P. Mackay, 1^{er} février 1911, cité dans Bush, *Western Challenge*, p. 111.
535. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, F. Ball, 24 avril 1921. [GRG-022130-0000]
536. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, W. McWhinney au Dr Grant, 15 août 1914; [CRW-000053] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, W. McWhinney au Dr Grant, 20 août 1914; [CRW-000356] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, W. G. Blewett au secrétaire, Ministère des Affaires indiennes, 25 août 1914. [CRW-000054]
537. CRV, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 1A, dossier 22, enseignant en chef [illisible] à monseigneur l'évêque, 10 janvier 1956. [IRC-040120]
538. CRV, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, no 8 [Illisible].050C, boîte 112, dossier 17, pensionnat indien d'Edmonton – Correspondance 1958-60/documents de l'Église Unie du Canada, Toronto, Dwight Powell à E. E. M. Joblin, 25 novembre 1960. [UCA-080215] Pour le poste de Joblin dans l'Église Unie, voir : bibliothèque de l'Université Trent, fonds du révérend Elgie E. M. Joblin, <http://www.trentu.ca/library/archives/95-019.htm> (consulté le 13 novembre 2013).

539. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 15A, dossier 28, J. J. Johnstone à F. C. Jackson, 28 septembre 1961. [IRC-040043]
540. *F.S.M. c. Clarke*, 1999 CanLII 9405 (BC SC).
541. *R. c. Frappier* [1990] YJ, no 163 (cour territoriale). (Frappier)
542. Pour des détails sur les allégations, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report regarding Kuper Island School Investigation », agent de police George Armstrong, 30 janvier 1939; [IRC-040022] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report regarding runaways from Kuper Island School », 10 janvier 1939; [IRC-040001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation — Kuper Island School 1939 », rapport de police, caporal S. Service au sergent R. Dunn, 13 janvier 1939. [IRC-040003] Pour l’hostilité initiale des Affaires indiennes à l’égard des rapports de police, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation — Kuper Island School 1939 », Confidential Notes », Gerald H. Barry, 13 janvier 1939. [IRC-040010] Pour avoir fait passer la réputation du pensionnat avant l’enquête sur des accusations de mauvais traitement, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation — Kuper Island School 1939 », G. H. Barry au major D. M. MacKay, 17 janvier 1939; [IRC-040014] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation — Kuper Island School 1939 », Harold McGill au major D. M. MacKay, 27 janvier 1939. [IRC-040021]
543. CVR, DASAG, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, R. F. Davey à G. K. Gooderham, 21 janvier 1964. [AANDC-694911]
544. CVR, DASAG,, la Gendarmerie royale du Canada et Regina c. Amyot, Keavin Clark, article 148, *Code criminel* x 2 — Attentat à la pudeur, article 149, *Code criminel* x 2 — Grossière indécence, non daté, non paginé, page 16 d’un dossier de documents portable de 189 pages. [RCMP-564573]
545. CVR, ARN, AINC – Sous-section des archives – Ottawa, dossier 6-2-3, volume 5, 1967-1970, Arthur Laing à Stanley Knowles, 30 juin 1967. [IRC-040066]
546. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, E. Morriset à R. B. Kohls, 28 octobre 1974. [OBG-002922]
547. CVR, DASAG, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ben Sivertz à l’administrateur de Mackenzie, Fort Smith, T.N.-O., 24 août 1962. [AANDC-234693]
548. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 3A, Santé et bien-être des élèves, 54-60, Albert Southard au Dr Perth et à Mlle Meade, 31 janvier 1956. [IRC-047233]
549. Pour une évaluation d’élèves maltraités, voir : CVR, DASAG, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, W. G. Fraser au directeur de la direction de l’administration du Nord, ministère du Nord et des Ressources naturelles, 10 octobre 1962. [AANDC-264032]
550. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 117/24-4, K. Kerr au superviseur régional, Saskatchewan, 27 mai 1965. [SPR-000721]
551. Glenn Taylor, « Arrest in Grollier Hall Sex Case: Former Boys Supervisor Faces 32 Counts of Sexual Assault on His Student », *Northern News Services*, 16 juin 1997, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/1997-06/jun16_97sex.html; Justice J. Vertes, « In the Supreme Court of the Northwest Territories, Between Her Majesty the Queen and Paul Leroux », 10 août 1998.

552. Dawn Ostrem, « Back to Court : Paul Leroux Challenges Convictions, Sentence », *Northern News Services*, 26 juin 2000, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2000-06/jun26_00back.html; « Paul Leroux Gets 3 Years for Residential School Abuse », *CBC News*, 12 décembre 2013, <http://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/paul-leroux-gets-3-years-for-residential-school-abuse-1.2461629>.
553. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a établi le Processus d'évaluation indépendant (PEI) comme mécanisme afin d'indemniser les anciens élèves pour les violences sexuelles et physiques qu'ils ont subies dans les pensionnats et les séquelles qui en ont découlé. Le 31 janvier 2015, le Processus d'évaluation indépendant avait reçu 37 951 réclamations pour des blessures découlant de violences physiques et sexuelles infligées dans les pensionnats. À la fin de 2014, le PEI avait résolu 30 939 de ces réclamations et accordé des indemnités de 2 690 000 \$. Voir : Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, Secrétariat d'adjudication, Statistiques du Secrétariat d'adjudication du 19 septembre 2007 au 31 janvier 2015, <http://iap-pei.ca/information/stats-fra.php> (consulté le 20 février 2015).
554. Pour des exemples de critiques des représentants des Églises, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 282, 284, 308; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 365; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1913, p. 595-596.
555. Pour le traitement du cas d'une recommandation de réduire les rations, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1629, David Laird à l'agent des Indiens, agence Sarci, 14 mars 1901. [SAR-000397] Pour des exemples de menaces, voir : CVR, ARN, document sans titre, censé être la Chronologie Depuis Leur Fondation, École Blue Quills (Journal des Sœurs grises fondatrices de Blue Quills), 1931-1936, inscription pour le 1^{er} mai 1932; [GNA-000404] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 1, page 1/1, « Royal Canadian Mounted Police Report », 11 février 1935, C. Graham; [CRS-001237-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6275, dossier 583-10, partie 1, « Royal Canadian Mounted Police Report, Re: Frank Puckina or Edwards », 15 septembre 1939; [PLP-000374] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6379, dossier 768-10, partie 1, N. P. L'Heureux à Jean Baptiste Gambler, 5 juillet 1938. [MAR-071197] Pour un exemple de poursuite, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1544, J. D. McLean à J. E. Pugh, 11 décembre 1928; [PUL-000017] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, « RCMP's Report on Truant », agent de police R. D. Toews, 23 octobre 1936; [SBR-110630-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 1, agent de police R. D. Toews, 8 mai 1937. [SBR-110645-0001]
556. Pour un exemple de l'Alberta de 1927, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6371, dossier 764-1, partie 1, M. Christianson à W. M. Graham, 28 octobre 1927. [PUL-001008]
557. Pour la circonspection lors de poursuites, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6302, dossier 650-10, partie 3, R. A. Hoey à J. P. B. Ostrander, 11 septembre 1942. [BVL-000433] Pour la réticence à faire intervenir la police, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6204, dossier 467-10, partie 2, R. A. Hoey à Gilbert Thompson, 8 décembre 1943. [MFI-001277]
558. Pour un exemple des années 1940, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9148, dossier 309-11 ACE, C. S. Bell à J. P. B. Ostrander, 1^{er} novembre 1945. [PAR-000903]

559. Voir, à titre d'exemple : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 577/25-2-014, volume 1, D. A. H. Nield à Stella Blackie, 20 octobre 1965. [BIR-103399]
560. Pour des exemples de blessures du Manitoba, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6275, dossier 583-10, partie 2, John W. Kettlewell à M. Hamilton, 3 février 1949. [PLP-004356-0001] Pour des exemples de l'Ontario, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 1, dossier 124/25-1-015, N. Paterson à F. Matters, 5 novembre 1954; [CJC-000273-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, série C-IV-2, acquisition 1984-85/112, boîte 31, dossier 401/25-2, volume 1, H. B. Rodine au directeur des services d'Éducation, 31 janvier 1967. [CJC-000271-0001] Pour un exemple d'un garçon qui a perdu une jambe, voir : CVR, DAE, Kay Blake, dossier 2010-5007, « Cecilia Jeffrey, Indian Residential School, 1950–1958 »; [13c-c000117-d0025-001] CVR, DAE, Kay Blake, « Remembering Cecilia Jeffrey », *Glad Tidings*, volume 61, numéro 6, June/juillet 1985, p. 10-14. [13c-c001295-d0001-001]
561. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, « Regulations With Respect to Teaching, Education, Inspection, and Discipline for Indian Residential Schools, Made and Established for the Superintendent General of Indian Affairs Pursuant to Paragraph a) of Section 114 of the Indian Act », 20 janvier 1953. [PAR-001203-0001]
562. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration du révérend Henry Boening, 3 mars 1902; [IRC-047093] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de Joseph Fahey, 3 mars 1903; [IRC-047092]
563. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, J. Waddy, 24 novembre 1928. [DRS-000564]
564. Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschâtelet, L 541 M27L 266, Brachet au père provincial, 20 octobre winnipegprinter@trc-cvr.gc.ca_20130801_144141 (original) 8710187_001_EN_Camperville 28 oct.28 (traduction)
565. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1543, agent des Indiens à W. M. Graham, 14 décembre 1928. [MRY-010971]
566. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6253, dossier 575-5, partie 5, A. G. Hamilton aux Affaires indiennes, 4 novembre 1935. [BIR-000253]
567. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6193, dossier 462-10, partie 2, A. J. Vale à T. J. Godfrey, 8 mars 1937. [CRS-001293-0001]
568. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 2, rapport de police, G. N. McRae, 23 avril 1940; [SBR-110686-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 2, rapport de police, G. L. Tisdale, 30 avril 1940; [SBR-110686-0002]
569. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6259, dossier 576-10, partie 15, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, H. B. Lurees, 1^{er} octobre 1942. [BRS-003599]
570. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6259, dossier 576-10, partie 15, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 12 janvier 1943. [BRS-000268]
571. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 657-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, J. P. Douglas, 7 octobre 1944; [MDD-001704] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 657-10, partie 2, T. H. Playford, 10 octobre 1944. [MDD-002258]

572. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 11 septembre 1941; [SRS-005201-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 13 septembre 1941; [SRS-005201-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 280-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 10 décembre 1941; [SRS-008091-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 17 avril 1942; [SRS-005569-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 20 avril 1942; [SRS-005569-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 21 avril 1942; [SRS-005569-0003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 22 avril 1942; [SRS-005569-0004] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 26 avril 1944; [SRS-005058-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 5 mai 1944; [SRS-005059-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 26 novembre 1944; [SRS-005235-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 23 décembre 1944; [SRS-005240-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 15 janvier 1945; [SRS-005240-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 18 février 1945; [SRS-005242-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 21 février 1945; [SRS-004327-0002] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 24 septembre 1945; [SRS-008244-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 3, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 17 février 1946. [SRS-008227-0001]
573. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6275, dossier 583-10, partie 1, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, H. K. Greaves, 27 octobre 1941; [PLP-000399-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6275, dossier 583-10, partie 1, rapport de police, W. G. Morley, 1^{er} décembre 1941; [PLP-000404-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6275, dossier 583-10, partie 1, rapport de police, W. G. Morley, 10 décembre 1941. [PLP-000410-0001]
574. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, « Birtle Manitoba Agency », A. G. Smith, 7 avril 1942. [BIR-000262]
575. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale — BAC — Ottawa, dossier 1/18-24, volume 1 (localisateur #X-46-4), George Down aux Affaires indiennes, 25 juin 1943. [NCA-014251]
576. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 774/25-1-016, partie 1, 1938-1957, ANC, Philip Phelan à Gerard Labonte, 31 juillet 1945. [ERM-002063]
577. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, localisateur 6426, dossier 875-1, partie 4, 04/37-11/47, NAC — Ottawa, S. J. Wickens à l'agent des Indiens, 1^{er} octobre 1947. [MIK-006514]

578. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6202, dossier 466-10, partie 6, E. P. Randle à la Division des affaires indiennes, 11 février 1949. [TAY-000362]
579. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 487/18-24, volume 1, F. M. Shaw à H. B. Rodine, 7 novembre 1966. [CJC-002261-0002]
580. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 1/18-24, volume 1 (localisateur #X-46-4), George Down aux Affaires indiennes, 25 juin 1943. [NCA-014251]
581. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG22, volume 1209, dossier 979/1-1, c. 1. G. H. Barry à D. M. MacKay, 8 janvier 1941. [IRC-049021]
582. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, J. P. B. Ostrander au secrétaire des Affaires indiennes, 19 avril 1942. [SRS-005550]
583. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 128/25-2-575, volume 1, N. M. Rusaw à J. R. Bell, 10 février 1959. [IRC-041311]
584. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, GS 75-103, série 2-15, boîte 24, surintendant, « Superintendent's Conversations with Principal Oran re: Sioux Lookout School, in Winnipeg, Manitoba, December 2, 1961 », 2 décembre 1961. [PLK-000966]
585. Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschatelets, L 235 M27L 115, Geelen au rév. Père, 9 août 1928. winnipegprinter@trc-cvr.gc.ca_20130801_144141 (original) 8710187_001_EN_Camperville 20 Oct 28 (traduction)
586. Société historique de Saint-Boniface, Archives Deschatelets, L 235 M27L 266, Brachet au père provincial, 20 octobre 1928.,winnipegprinter@trc-cvr.gc.ca_20130801_144141 (original) 8710187_001_EN_Camperville 28 oct.28 (traduction)
587. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration du révérend Henry Boening, 3 mars 1902; [IRC-047093] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration de Joseph Fahey, 3 mars 1903; [IRC-047092]
588. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, déclaration d'Antonio Boitano, 1^{er} mars 1902. [IRC-047086]
589. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, W. G. Tweddell à W. M. Graham, 6 mai 1931. [DRS-000588]
590. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 6611, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, « Re: Percy Ochapowace – Death of, Ochapowace Indian Reserve, Saskatchewan », H. S. Casswell, 19 janvier 1935; [RLS-000365-0003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, J. P. B. Ostrander au secrétaire des Affaires indiennes, 19 janvier 1935; [RLS-000365-0001]
591. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, R. H. Moore au secrétaire des Affaires indiennes, 6 janvier 1937. [LEJ-004083-0000]
592. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 2, « Memorandum of an inquiry into the cause and circumstances of the death of Andrew Gordon », R. W. Frayling, 11 mars 1939; [GDC-028479] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11553, dossier 312-11, « Indian Boy Frozen on Bush Trail », *Regina Leader-Post*, 16 mars 1939; [GDC-009281]
593. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 9151, dossier 312-11 ACE, « Royal Mounted Police Report, Re Andrew Gordon (Juvenile), Deceased », 16 mars 1939; [GDC-009280-0001]

594. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 2, rapport de police, G. N. McRae, 23 avril 1940; [SBR-110686-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-10, partie 2, rapport de police, G. L. Tisdale, 30 avril 1940; [SBR-110686-0002]
595. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6186, dossier 460-23, partie 1, Paul Langlois au gendarme Dexter, 14 juin 1941; [FTA-000105-0001]
596. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6186, dossier 460-23, partie 1, « Statement of Charles Kioki », 22 juin 1942; [FTA-000116-0013]
597. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 657-10, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, J. P. Douglas, 7 octobre 1944; [MDD-001704]
CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 657-10, partie 2, T. H. Playford, 10 octobre 1944. [MDD-002258]
598. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6272, dossier 582-23, partie 1, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 9 avril 1951; [PCR-000190]
599. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 487/18-24, volume 1, L. A. Marshall aux Affaires indiennes, 20 décembre 1954. [KNR-001380-0003]
600. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 487/18-24, volume 1, L. A. Marshall aux Affaires indiennes, 20 décembre 1954. [KNR-001380-0003]
601. Pour le signalement transmis à la Police provinciale de l'Ontario, voir : CVR, ARN, Centre de services régional de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 494/3-3-3, volume 1, « Provincial Police Report », G. A. McMonagle, 19 décembre 1956. [PLK-001205-0001] Pour le signalement transmis aux Affaires indiennes, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8275, dossier 494/6-1-014, partie 5, R. F. Davey à G. Swartman, 13 novembre 1956. [PLK-000488]
602. Canada, Disparus-Canada, Référence du dossier : 2006005399, <https://secure.rcmp-grc.gc.ca/missing-disparus/case-dossier.jsf?case=2006005399&id=4&lang=fr> (consulté le 16 septembre 2013).
603. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8275, dossier 494/6-1-014, partie 5, R. F. Davey à G. Swartman, 13 novembre 1956. [PLK-000488]
604. Pour la date à laquelle Barrington a quitté Sioux Lookout, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 494/25-1-014, volume 2, Eric L. Barrington à R. F. Davey, 22 mai 1961. [PLK-000922] Pour sa prochaine nomination, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 777[131]6-1-767, volume 4, 12/08/58-12/28/62, Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens, Eric Barrington au surintendant, Lesser, agence indienne de Slave Lake, 8 septembre 1961. [JON-002946]
605. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 961/25-2, volume 15, Admissions et libérations – résidence de l'île Kuper, agence de Cowichan, C.-B., 01/08/1958-02/07/1966, numéro de contrôle 34-15, pensionnats indiens – dossiers historiques, J. V. Boys au commissaire des Indiens pour la C.-B., 29 janvier 1959. [KUP-200601] Pour la présomption de décès, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Burnaby File 988/25-2-008, volume 1, Admissions et libérations – pensionnat indien de l'île Kuper, 1959-1960, no d'inst. de recherche 10-136,

- V1984-85/316, boîte d'archives 49, surintendant p.i., agence de Cowichan au directeur du pensionnat indien de l'île Kuper, 29 septembre 1959. [KUP-220036]
606. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, 772/25-1, volume 1, 04/60 -06/70, N. Goater à A. H. Murray, 10 mars 1962. [OLD-007287-0005]
607. H. Murray, 10 mars 1962; [OLD-007287-0005] CVR, ARN, AINC, dossier 487/18-2, volume 1, « 2 Boys Died from Exposure », *Kenora Miner and News*, 18 décembre 1970; [KNR003158-0002] CVR, ARN, AINC, dossier 487/18-2, volume 1, P. J Hare aux Affaires indiennes, 7 décembre 1970. [KNR-003168]
608. CVR, ARN, AINC, dossier 487/18-2, volume 1, « 2 Boys Died from Exposure », *Kenora Miner and News*, 18 décembre 1970; [KNR003158-0002]
609. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6204, dossier 467-10, partie 2, Gilbert Thompson au secrétaire, Affaires indiennes, 1^{er} décembre 1943. [MFI-001274]
610. CVR, CNR, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto (Ontario), acquisition 1988-7004, boîte 15, dossier 3, J. Eldon Andrews à George Land, 30 janvier 1953. [CJC-007748]
611. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, père J. A. Bedard à F. Devlin, 14 octobre 1899. [MIS-001422]
612. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, J. D. McLean à Gordon J. Smith, 21 novembre 1914. [TAY-003551]
613. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-5, partie 1, J. D. McLean à A. R. McDonald, 14 décembre 1906; [MER-000196] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, Gordon J. Smith au secrétaire, Affaires indiennes, 5 juillet 1912. [MER-000433]
614. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, Déclaration de H. P. Horan, 4 mars 1902. [JOE-060023]
615. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, partie 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, « Inquisition », Rapport d'enquête, 28 février 1902. [JOE-060131]
616. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 6611, partie 2, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, « Re: Percy Ochapowace — Death of, Ochapowace Indian Reserve, Saskatchewan », H. S. Casswell, 19 janvier 1935; [RLS-000365-0003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, J. P. B. Ostrander au secrétaire des Affaires indiennes, 19 janvier 1935. [RLS-000365-0001]
617. Pour le point de vue de l'agent des Indiens, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, J. P. B. Ostrander au secrétaire des Affaires indiennes, 19 janvier 1935. [RLS-000365-0001] Pour l'opinion du secrétaire ministériel, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, A. F. MacKenzie à J. P. B. Ostrander, 28 janvier 1935. [RLS-000365-0004]
618. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 2, ministre de la Justice à Garnett C. Neff, 25 mars 1935. [RLS-000376-0001]
619. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 881-23, partie 1, « The Government of British Columbia, Inquisition », 4 janvier 1937. [LEJ-004083-0001]
620. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 2, D. M. MacKay à J. W. McGill, 25 mars 1937. [LEJ-000765]
621. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11553, dossier 312-11, Thomas Robertson au secrétaire des Affaires indiennes, 20 mars 1939. [GDC-009282-0000]
622. CVR, ARN, emplacement du document inconnu, dossier source du document inconnu, R. A. Hoey à R. W. Frayling, 8 avril 1939. [GDC-009307]

623. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 3, M. Christianson à R. A. Hoey, 8 décembre 1944. [GDC-017334]
624. CVR, ARN, Archives nationales du Canada, RG10, volume 6186, dossier 460-23, partie 1, Philip Phelan à H. Belleau, 17 juillet 1941. [AEMR-010811]
625. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 1/18-24, volume 1 (localisateur #X-46-4) », T. R. L. MacInnes aux inspecteurs, aux agents des Indiens, aux directeurs des pensionnats, 6 mai 1941. [NCA-014242]
626. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 1/18-24, volume 1 (localisateur #X-46-4), Harold W. McGill aux inspecteurs, aux agents des Indiens, aux directeurs des pensionnats, 21 juin 1943. [NCA-014244]
627. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6254, dossier 575-10, partie 3, A. G. Hamilton à la Division des affaires indiennes, 21 mars 1945. [BIR-000309]
628. CVR, ARN, emplacement du document à déterminer, 988/23-9, 1946-1947, R. H. Moore à D. M. MacKay, 17 juillet 1946. [KUP-001598]
629. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7194, dossier 511/25-1-015, « Report on Truancy, Brandon Residential School », J. Waite. [IRC-041088]
630. Pour un exemple des années 1950, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG85, volume perm. 1327, dossier 530-149, partie 4, Ordonnance et règlement sur les écoles – T.-N.-O., mai 1950-décembre 1957, no d'inst. de recherche 85-4, J. D. Cairns à J. V. Jacobson, 17 octobre 1957. [RCN-005480] Pour un exemple des années 1960, voir : CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 630-110/32-2, Rapports de Breynat Hall, Fort Smith, 1957-1959, Boîte d'archives 223-1, acquisition G-1979-003, C. Gilles à H. J. Darkes, 1^{er} février 1966. [BTU-000804]
631. Pour un exemple de 1940, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-10, partie 5, Rapport de l'agent sur l'agence de Stuart Lake pour September, Robert Howe, 2 octobre 1940. [LEJ-002079] Pour un exemple de 1943, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-10, partie 6, Rapport du caporal L. F. Fielder, 14 octobre 1943. [LEJ-001389] Pour un exemple de 1946, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 2, R. Howe à la Division des affaires indiennes, 12 septembre 1946. [LEJ-000855]
632. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6374, dossier 764-10, partie 2, DAP, H. A. R. Gagnon au directeur, Division des Affaires indiennes, 12 octobre 1945. [PUL-009517-0000]
633. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, « Regulations With Respect to Teaching, Education, Inspection, and Discipline for Indian Residential Schools, Made and Established for the Superintendent General of Indian Affairs Pursuant to Paragraph (a) of Section 114 of the Indian Act », 20 janvier 1953. [PAR-001203-0001]
634. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto (Ontario), acquisition 19887004, boîte 17, dossier 4, « Inquest Hears Tragic Tale of Runaway Boy », *Kenora Miner and News*, 18 novembre 1966; [CJC-007909] déclaration du coroner lors de la délivrance d'un mandat pour la tenue d'une enquête dans l'affaire de Charles Wenjack, R. Glenn Davidson, 4 novembre 1966; compte rendu de l'examen post mortem, A-258, Charles Wenjack, 23 octobre 1966, Dr Peter Pan; Adams, « Lonely Death of Charlie Wenjack », p. 30-40WENJACK, charles_1966_INQUEST; Maclean's article from CBC report
635. Verdict du jury du coroner, Charles Wenjack, 17 novembre 1966. WENJACK, charles_1966_INQUEST

636. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-13, R. F. Davey à tous les surintendants scolaires régionaux, 26 janvier 1967. [SRS-000923]
637. CVR, CNR, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto (Ontario), acquisition 1988-7004, boîte 19, dossier 9, « To be followed when a student is reported absent without leave [mot manquant] a hostel or residential school operated under contract with the Indian Affairs Branch by religious body in Ontario », non daté. [NCA-009059-0001]
638. CVR, ARN, MAINC, Bureau des dossiers de pensionnats, dossier 901/25-13, volume 4, (156-2), Verdict du jury du coroner, Philip Swain et Roderick Keesick, 17 décembre 1970. [AEMR-201297B]
639. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 901/25-13, volume 4 (localisateur 156-2), J. B. Bergevin à H. B. Cotnam, 1^{er} mars 1971. [NCA-012545-0000]
640. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6016, dossier 1-1-12, partie 1, « Burial Expenses », J. D. McLean, non daté. [PAR-008816] Pour McLean en tant que secrétaire des Affaires indiennes en 1897, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada — Ottawa, dossier 875-5, partie 1, agence de Kwawkewlth – pensionnat d'Alert Bay – Entretien des bâtiments – Approvisionnements, 1891-1910, no d'inst. de recherche 10-17, volume 6427, bobine de microfilm C-8756, Archives nationales du Canada – Ottawa, J. D. McLean à A. W. Vowell, 11 août 1897. [MIK-014065] Pour McLean en tant que secrétaire des Affaires indiennes en 1933, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa RG10, no d'inst. de recherche 10-17, volume perm. 6433, dossier 877-5, partie 2, bobine de microfilm C-8760, agence de la côte Ouest – pensionnat d'Alberni – Entretien des immeubles – fournitures – comptabilité, 1922-1927, ANC, Ottawa, J. D. McLean à D. W. Warnock, 17 janvier 1933. [ABR-014873]
641. CVR, DAE, Archives de l'Église Unie – Winnipeg, documents d'Andrew Baird, G-689, Sara Laidlaw au professeur Baird, 24 septembre 1896. [19f-c000246-d0016-001] Pour la position de Laidlaw en tant qu'enseignant, voir : CVR, DAE, Baird, *The Indian of Western Canada*, 21. [13c-c001068-d0001-001] Pour le travail de Laidlaw en tant que missionnaire au village sioux, voir : Hildebrand, « Staff Perspectives », p. 94.
642. Fraser River Heritage Park, Le cimetière des O.M.I., <http://www.heritagepark-mission.ca/omicemetery.html> (consulté le 4 novembre 2014).
643. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 268.
644. CVR, DAE, Diocèse anglican de Saskatoon, Liste des inhumations au cimetière de l'école industrielle de Battleford, non datée. [24b-c000001-List_of_inhumations_in_Battleford_Industrial_School_graveyard_1895-1914]
645. Journal du père Allard cité dans Cronin, *Cross in the Wilderness*, p. 219.
646. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, J. F. Woodsworth au secrétaire des Affaires indiennes, 25 novembre 1918. [EDM-000956]
647. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3921, dossier 116818-1B, bobine de microfilm C-10162, Duncan Campbell Scott à J. F. Woodsworth, 5 décembre 1918. [EDM-000957]
648. Pour un exemple d'un cimetière pour indigents dans un hospice du Canada, voir : Wellington County, House of Industry Cemetery, <http://www.wellington.ca/en/discover/cemeteryhoi.asp#Follow%20link%20to%20the%20House%20of%20Industry%20Cemetery%20page> (consulté le 5 novembre 2014); Lieux patrimoniaux du Canada, Cimetière du foyer municipal du comté de York, <http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=13125>

- (consulté le 5 novembre 2014). Pour un exemple d'un cimetière comportant une section réservée aux indigents, voir : Lieux patrimoniaux du Canada, Lieux historique national du Canada du Cimetière-Beechwood, <http://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=1210> (consulté le 5 novembre 2014). Pour un exemple d'un hôpital auquel est rattaché un cimetière pour indigents, voir : Lieux patrimoniaux du Canada, Lieux historique national du Canada du Cimetière-de-l'Hôpital-Général-de-Québec, <http://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=7873> (consulté le 30 avril 2015).
649. Patricia Baker, « Learning ... the Hard Way; Michael Cachagee Reveals Scars of pensionnat Experience », *The Sioux Star*, non daté, http://archives.almogau.ca/main/sites/default/files/2010-061_007_063.pdf, (consulté le 22 janvier 2015). [2010-061_007_063]
650. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 26.
651. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, N. Dugas à Dear Sir, 25 août 1913. [Story no 1.1.jpg]
652. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, N. Dugas au secrétaire, Affaires indiennes, 2 septembre 1913. [Story no 1.1.6.jpg]
653. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6217, dossier 471-1, partie 1, N. Dugas à J. D. McLean, 28 août 1913. [Story no 1.1.7.jpg]
654. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 471-13, partie 2, J. Howitt au secrétaire des Affaires indiennes, 20 août 1938. [Story no. 2.1.jpg]
655. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 471-13, partie 2, R. A. Hoey à J. Howitt, 23 août 1938. [Story no. 2.2.jpg]
656. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 96.
657. Tizya, « Comment », p. 103-104.
658. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 877-23, partie 1, R. A. Hoey à D. M. MacKay, 17 juin 1941. [ABR-001547]
659. CVR, ARN, MAINC bibliothèque principale, JL103 C377, 1958, Manuel pratique de la Division des affaires indiennes, « Chapter 13 Social Welfare », section 13.14. [120.08514]
660. CVR, DABAC, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Programme des Affaires indiennes et inuites, 133619, Bureau régional du Yukon, acquisition 89-476 VFRC, boîte 7, volume 1, dossier 29-3, J. H. Gordon au surintendant, Affaires indiennes, Yukon, 16 juillet 1958; [46b-c009024-d0015-001] CVR, DABAC, Ministère de la Santé, Direction générale des services médicaux, 193839, Direction générale des services médicaux du Centre de dépôt des documents, volume perm. 3387, volume 1, dossier 804-1-4, M. Matas à Gordon Harris, 16 avril 1958. [46a-c001040-d0010-005]
661. CVR, DABAC, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Programme des Affaires indiennes et inuites, 133619, bureau régional du Yukon, acquisition 89-476 VFRC, boîte 7, volume 1, dossier 29-3, M. G. Jutras au commissaire des Indiens, Colombie-Britannique, 26 août 1958. [46b-c009024-d0010-001]
662. CVR, DABAC, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Programme des Affaires indiennes et inuites, 133619, bureau régional du Yukon, acquisition 89-476 VFRC, boîte 7, dossier volume 1, dossier numéro 29-3, Erik Nielsen à Ellen Fairclough, 31 juillet 1958. [46b-c009024-d0008-001]
663. CVR, DABAC, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Programme des Affaires indiennes et inuites, 133619, bureau régional du Yukon, acquisition 89-476 VFRC, boîte 7, dossier volume 1, dossier numéro 29-3, M. G. Jutras au commissaire des Indiens, Colombie-Britannique, 26 août 1958. [46b-c009024-d0010-001]

664. CVR, DABAC, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Programme des Affaires indiennes et inuites, 133619, bureau régional du Yukon, acquisition 89-476 VFRC, boîte 7, dossier volume 1, dossier numéro 29-3, Erik Nielsen à Ellen L. Fairclough, 20 octobre 1958. [46b-c009024-d0007-001]
665. CVR, DABAC, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Programme des Affaires indiennes et inuites, 133619, bureau régional du Yukon, acquisition 89-476 VFRC, boîte 7, dossier volume 1, dossier numéro 29-3, M. G. Jutras au commissaire des Indiens pour la Colombie-Britannique, 21 novembre 1958. [46b-c009024-d0004-001]
666. CVR, CNR, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto (Ontario), acquisition 19887004, boîte 17, dossier 4, Colin Wasacase à Giollo Kelly, 17 novembre 1966. [CJC-007910] Pour l'âge de Wenjack, voir : Adams, « The Lonely Death of Charlie Wenjack », p. 30.
667. CVR, ARN, Centre de services de la région de la capitale nationale – BAC – Ottawa, dossier 486/18-2, volume 2, boîte V-24-83, 06/26/1946-09/23/1975, M. J. Pierce aux Affaires indiennes, 23 octobre 1974; [FTA-001096] Peter Edwards, « This Is about Reuniting a Family, Even in Death », *Toronto Star*, 4 mars 2011, http://www.thestar.com/news/gta/2011/03/04/this_is_about_reuniting_a_family_even_in_death.html; Peter Edwards, « Star Gets Action : Charlie Hunter Headed Home », *Toronto Star*, 24 mars 2011, http://www.thestar.com/news/gta/2011/03/24/star_gets_action_charlie_hunter_headed_home.html.

Où les enfants sont-ils enterrés? Les cimetières et les lieux de sépulture non marqués

1. Pour un débat sur les missions des oblats dans l'Ouest canadien, voir : Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 17-24.
2. Pour de l'information sur le cimetière de Battleford, voir : Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 268. Pour Regina, voir : « Recommendation to His Worship the Mayor and Members of City Council (Regina) », 23 janvier 2012. Rapport archivé par la CVR. Pour le cimetière du pensionnat de Brandon, voir : Manitoba Historical Society, Sites historiques du Manitoba : Cimetière du pensionnat indien de Brandon (RM de Cornwallis), <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/brandonresidentialcemetery.shtml> (consulté le 21 janvier 2015).
3. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents — Ottawa, 709/36-4-001, 1949-1959, volume 1, CR-AC, F. Barnes à G. S. Lapp, 8 juin 1955; [EDM-003850] CVR, ARN, AINC — Bureau des dossiers régionaux de l'Alberta – Edmonton, 774/36-7, volume 2, 4/61-10/65, ALB-CR, S. C. Knapp au directeur régional, 2 septembre 1965; [EDM-002423] CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 97.726, Archives provinciales de l'Alberta, Elva Taylor à Nellie Courneyea, 25 avril 1989. [EDM-011575]
4. Persson, « Blue Quills », p. 50-60.
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. 173.
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6317, dossier 656-5, partie 8, R. A. Hoey à C. G. Brault, 29 août 1947. [PAR-003667]
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6317, dossier 656-5, partie 8, R. A. Hoey à C. G. Brault, 29 août 1947. [PAR-003667]
8. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 21, dossier 3, Rapport trimestriel du surintendant de l'Administration

- des écoles indiennes au Comité exécutif, Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, 11 mai 1948. [AAC-082727]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, fichier 651/6-1, partie 2, Note de service au sous-ministre, directeur [des Affaires indiennes], 22 août 1951. [PAR-017615-0000]
 10. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Le centre de villégiature de la mission St. Eugene : la fierté des Kootenays, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fr/1100100021303/1100100021310> (consulté le 18 janvier 2015).
 11. Smith et al., « History of the Residential School », <http://www.okmainregion.net/index.php?page=education/secwepemc/section04.inc&menu=education&sub=secwepemc> (consulté le 23 janvier 2015).
 12. Manitoba Historical Society, Sites historiques du Manitoba : pensionnat indien de Birtle (Birtle), <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/birtleresidentialschool.shtml> (consulté le 22 janvier 2015).
 13. Knockwood, *Out of the Depths*, p. 129-142.
 14. Blue Quills First Nations College, <http://www.bluequills.ca/> (consulté le 22 janvier 2015).
 15. Chesterfield Inlet Economic Development Office, *Journey Through Time*, p. 33. [chesterfield_inlet_booklet]
 16. Pensionnat de St. Paul – North Vancouver, Ressources sur les pensionnats indiens, <http://irsr.ca/st-pauls-indian-residential-school/> (consulté le 18 janvier 2015).
 17. Auger, *Indian Residential Schools in Ontario*, p. 99-107.
 18. Auger, *Indian Residential Schools in Ontario*, p. 63-76.
 19. Auger, *Indian Residential Schools in Ontario*, p. 53-62.
 20. Pour Mission, voir : Fraser River Heritage Park, <http://www.heritagepark-mission.ca/missionheritageassociation.html> (consulté le 22 janvier 2015). Pour Notre-Dame des Victoires, voir : Lieux patrimoniaux du Canada, Lieu historique national du Canada de la Mission-de-Notre-Dame-des-Victoires/Lac-La-Biche, <http://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=15064> (consulté le 22 janvier 2015). Pour Morley, voir : Lieux patrimoniaux du Canada, McDougall Memorial United Church, <http://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=8788> (consulté le 22 janvier 2015).
 21. Manitoba Historical Society, Sites historiques du Manitoba : Brandon Old pensionnat indien Cemetery (Brandon), <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/brandonoldresidentialcemetery.shtml> (consulté le 22 janvier 2015). Pour des renseignements sur le terrain de camping, voir : Allison Dowd, « Turtle Crossing Looks for a Little Help from City », *Brandon Sun*, 20 février 2011, <http://www.brandonsun.com/local/turtle-crossing-looks-for-a-little-help-from-city-116549893.html?viewAllComments=y>.
 22. Manitoba Historical Society, Sites historiques du Manitoba : Brandon Residential School Cemetery (RM de Cornwallis), <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/brandonresidentialcemetery.shtml> (consulté le 22 janvier 2015).
 23. Derek Neary, « Providence Graves Located », *Northern New Services*, 22 août 2003, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2003-08/aug22_03grav.html.
 24. Moorman, *Delineation of the « old » Graveyard*, p. 3, 7. [Providence GPR report]
 25. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 774/6-1, volume 1, 1964-1974, CR-AC, F. L. Short à G. D. Cromb, 2 juillet 1970; [EDM-009639] CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 97.726, Elva Taylor à Nellie Courneyea, 25 avril 1989; [EDM-011575] CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 97.726, Elva Taylor à Nellie Courneyea, 29 août 1989; [EDM-011572] Archives Society of Alberta, Alberta on Record,

St. Albert's Aboriginal Cemetery Fonds, <http://www.albertaonrecord.ca/st-albert-aboriginal-cemetery-fonds> (consulté le 1^{er} mars 2015).

26. Le responsable du Ministère n'était manifestement pas au courant du rôle que les Affaires indiennes ont joué dans le fonctionnement des écoles. À cette époque, il écrit que puisque l'école « était une entreprise conçue par des missionnaires méthodistes et administrée par l'organisme de l'Église méthodiste, il est fort peu probable que les Affaires indiennes aient eu des rapports avec le pensionnat ou qu'elles puissent avoir su quoi que ce soit au sujet d'un lieu de sépulture dans la localité mentionnée. » CVR, ARN, AINC – Bureau des dossiers régionaux de l'Alberta — Edmonton, acquisition E94-06-14/, boîte 85, baie 7715, fichier 772/36-7, volume 1, 08/1954-03/1974, Sites des cimetières, M. Kartushyn (signé par J. A. Hornett) à Mme Foster, 28 août 1974. [OLD-200054-0000]
27. Kalisha Mendonsa, « New Exhibit Honours Lost Industrial School Children », *Red Deer Express*, 18 juin 2014, http://www.reddeerexpress.com/entertainment/New_exhibit_honours_lost_industrial_school_children_263660851.html?mobile=true.
28. L'Église Unie du Canada, Red Deer Residential School Students Remembered, <http://www.united-church.ca/communications/news/general/100729> (consulté le 23 janvier 2015); Commission de vérité et réconciliation du Canada, Remembering the Children Society, <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/pdfs/Remembering%20the%20Children%20June%206-8%202013%20Full%20program.pdf>.
29. Garcin et Gibson, « Permit 2008-395 », p. 22-37.
30. L'Église Unie du Canada « Red Deer Residential School Students Remembered », <http://www.united-church.ca/communications/news/general/100729> (consulté le 23 janvier 2015).
31. L'Église Unie du Canada « Red Deer Residential School Students Remembered », communiqué, 29 juillet 2010; Milne, « Forgotten Children. »
32. L'Église Unie du Canada, *Right Relations Update*, p. 11.
33. L'Église Unie du Canada, *Residential Schools Update*, p. 3-4.
34. CVR, ARN, NAC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Muscowequan, boîte 23, dossier 28, « Muskowequan Education Centre: Relocation of Buildings », 23 mars 1993. [MDD-006177-0002]
35. Rapport non publié daté du 7 avril 2014, produit pour le Regina Municipal Heritage Advisory Committee. Rapport archivé au CVR.
36. McDonald, « Committee Seeking Recognition », <http://metronews.ca/news/regina/576384/committee-seeking-recognition-of-regina-residential-school-cemetery/>.
37. Rapport non publié daté du 7 avril, produit pour le Regina Municipal Heritage Advisory Committee. Rapport archivé au CVR.
38. L'évaluation sur le terrain des cimetières des pensionnats peut exiger un large éventail d'activités qui varient considérablement en termes de coûts et de l'expertise nécessaire. Au niveau le plus élémentaire, elle peut comprendre la cartographie du cimetière et la répartition des sépultures visibles à l'intérieur de celui-ci. Ces tombes peuvent être identifiées par des stèles en bois, en pierre, ou en métal ou par des monuments, par des clôtures en bois entourant la tombe ou parfois seulement par des creux dans le sol qui signalent peut-être la présence de sépultures non marquées.

Des perturbations et des destructions antérieures des signes en surface peuvent rendre plus difficiles l'inspection et la cartographie des cimetières, alors que la couverture végétale peut dissimuler les stèles et les creux. Il se peut aussi que la superficie totale qu'occupent les cimetières abandonnés et envahis par la végétation ne soit pas connue et que les sépultures non marquées n'aient pas été décelées à l'intérieur ou au-delà des limites admises du

cimetière. Des ondulations naturelles de la surface du sol peuvent être prises pour des tombes effondrées, ce qui rend difficile de délimiter sans équivoque le cimetière. La cartographie et la documentation efficaces des cimetières abandonnés depuis longtemps peuvent nécessiter le recours à une gamme de techniques d'enquête exigeant des compétences spécialisées.

Dans le cas des cimetières bien entretenus, il peut suffire d'un système mondial de positionnement (GPS) de qualité à peine supérieure à celle d'un modèle grand public, d'appareils photo, d'une boussole et d'un ruban à mesurer de cinquante mètres pour établir une documentation relativement directe. Cet équipement peut être suffisant pour faire un quadrillage de contrôle et dresser une carte de la répartition des tombes dans le cimetière. Dans le cas des cimetières abandonnés, où les sépultures individuelles ne sont plus marquées, sont dispersées ou sont envahies par la végétation, la vérification du site est plus exigeante. La cartographie peut également inclure la photographie aérienne, au moyen d'appareils photo classiques ou d'appareils capables d'enregistrer hors du spectre de la lumière visible (en l'occurrence dans l'infrarouge et l'ultraviolet). Cette imagerie peut servir à documenter les configurations de croissance différentielles de la végétation qui caractérisent les sépultures et d'autres perturbations du sol. Si elles sont référencées et associées adéquatement à l'inspection du sol, ces images peuvent produire une carte à une résolution suffisante pour confirmer les configurations observées. Cet ensemble d'images en haute résolution pourrait comprendre l'imagerie satellitaire ou encore des photos prises par un aéronef ordinaire ou un véhicule aérien sans pilote (UAV ou « drone »). Pour choisir la technique adaptée il convient de tenir compte de l'échelle de résolution nécessaire (fondée sur la taille minimale de l'objet à détecter), de la nature de la couverture végétale, du degré de perturbation du sol et du budget dont on dispose. Une autre technique de télédétection aérienne qui pourrait devenir plus rentable à l'avenir est le levé de terrain au lidar (acronyme dérivé du terme anglais « lumière » et « radar »). Ce procédé comprend une cartographie en haute résolution des reliefs à l'aide de faisceaux laser qui peuvent pénétrer la canopée pour cartographier la surface du sol. Cela permet de réaliser une cartographie en haute résolution non intrusive des caractéristiques géographiques de surface comme les tombes effondrées qui pourraient ne pas être facilement détectées par un examen au sol.

La cartographie des cimetières peut aussi faire appel au radar pénétrant GPR, à la résistivité et à la conductivité électriques, et aux études de gradiométrie magnétique (appelées aussi « techniques de géophysique de surface »). Chacune de ces approches comporte une évaluation systématique de la zone de levé au moyen d'un quadrillage de contrôle. Chaque type d'instrument mesure certaines des caractéristiques du sol à des endroits définis par un système de coordonnées. Les changements de ces caractéristiques reflètent peut-être une variation normale et naturelle dans le sédiment ou bien une modification anthropique du sédiment. Quand les bonnes conditions sont réunies, ces techniques permettent de détecter des sépultures non marquées. Cependant, ces méthodes exigent souvent une évaluation supplémentaire. La méthode de levé doit être conçue après avoir pris en compte la taille/l'échelle des objets recherchés, ainsi que l'état du site. Les résultats obtenus doivent également faire l'objet d'une évaluation qui fait suite au levé (appelée « vérification sur place »).

Le radar pénétrant GPR émet un faisceau radar vers la terre et mesure le temps qui s'écoule jusqu'à ce que le faisceau soit réfléchi vers l'instrument. Plus ce laps de temps est long, plus la profondeur à laquelle se trouve la discordance détectée est importante. Ces signaux réfléchis peuvent rendre compte de changements naturels de la texture sédimentaire ou bien de discordances dues aux cultures, d'obstructions ou de pores. Lorsque les conditions sont

idéales, le report sur une carte des configurations spatiales de ces discordances permet de détecter et d'interpréter les caractéristiques souterraines.

La terre avec laquelle on remplit une tombe sera différente du sédiment qui l'entoure et qui n'a pas été dérangé. Par conséquent, il est possible que la capacité de conduire le courant électrique de cette terre soit différente de celle du sol avoisinant. Cette variation peut être détectée par des études de la conductivité et de la résistivité électriques qui mesurent le courant électrique qui traverse le sol. L'analyste cherche à cartographier des variations modélisées de la quantité de courant passant dans le sol.

Les tombes peuvent contenir des sédiments présentant des caractéristiques magnétiques qui diffèrent des celles des sédiments naturels environnants. Ces différences peuvent être détectées par des études de gradiométrie magnétique qui mesurent les différences localisées du champ magnétique terrestre.

Toutes ces techniques exigent des connaissances spécialisées particulières pour concevoir le levé, pour utiliser l'équipement et pour savoir différencier les configurations naturelles des configurations anthropiques. Il se pourrait que les cabinets d'exploration géologique ou d'ingénierie ne possèdent pas de personnel qualifié en prospection géophysique à l'échelle nécessaire pour détecter des sépultures. En revanche, on pourrait avoir besoin des services d'archéologues possédant l'expérience voulue, surtout pour effectuer la vérification sur place nécessaire pour interpréter les anomalies détectées.

Les résultats des levés géophysiques de surface sont rarement évidents ou vont rarement de soi. Les discordances détectées peuvent provenir de diverses sources et avoir subi les effets de perturbations ultérieures, de la texture variable des sédimentaires et des régimes d'humidité, du substrat rocheux de surface et de subsurface ou de dépôts de till, de débris de surface (plus particulièrement des objets métalliques) et de l'interférence magnétique provenant des clôtures, des lignes hydroélectriques, des lignes électriques enfouies ou des tranchées d'adduction d'eau. Les résultats peuvent aussi être faussés par des erreurs dues à un instrument ou à un opérateur, des variations quotidiennes du champ magnétique terrestre ou par d'autres facteurs. L'efficacité de l'interprétation archéologique des données obtenues par ces procédés dépend de l'inspection de la surface du sol qui fait suite au levé, d'une étude complémentaire à l'aide d'un détecteur de métal, d'une sonde ou de fouilles exploratoires. Compte tenu des conditions particulières dans lesquelles se déroulent les recherches dans les cimetières, il est souvent impossible d'effectuer la vérification sur place de la subsurface. Il se peut que l'on doive adopter une approche de précaution dans le cadre de laquelle des zones tampons de protection sont établies pour entourer d'éventuelles sépultures. Une autre approche, qui a été expérimentée au cimetière de Red Deer, consiste à enlever quelques centimètres du dessus de la terre végétale dans un carré de fouille jusqu'à ce que le puits rectangulaire de la tombe se dessine par contraste avec le sous-sol resté intact qui l'entoure. Après que l'emplacement, la disposition et la taille de ces sépultures ont été documentés, on a cessé de creuser et on a remblayé le carré de fouille et remis les lieux en état. Ce type de contrôle des subsurfaces peu profond pourrait être utilisé surtout pour évaluer des objets isolés ou irréguliers en surface qui pourraient être soit des sépultures soit des ondulations naturelles de la surface.

Annexe 1 : Les pensionnats au Canada

1. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, La liste d'institutions reconnues, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611> (consulté le 3 mars 2015).
2. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Oblats de Marie-Immaculée, Ottawa, HR 6796.C73R 2, Oblats de Marie-Immaculée aux Affaires indiennes, 15 novembre 1923. [SPR-000436]
3. CVR, ARN, administration centrale (AC), 775/25-1-006, 01/39-08/72, volume 2, AC, Calgary, L. Beuglet à G. H. Gooderham, 1^{er} février 1951. [AMP-006646]
4. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 775/6-1-GHC, volume 1, 05/1973-06/1975, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), E. W. Robinson à Don McBride, 27 avril 1973. [AMP-010378]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 3834, dossier 65138, partie 4, E. M. Legal au commissaire des Indiens, Regina, 30 mars 1887. [SAC-000211-0001]
6. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Ottawa, HR 6103.C73R 4, Rapport du ministère des Affaires indiennes pour l'année se terminant le 31 mars 1962, p. 33. [OMI-030380]
7. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 65.
8. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Ottawa, HR 6103.C73R 4, Rapport du ministère des Affaires indiennes pour l'année se terminant le 31 mars 1962, p. 33. [OMI-030380]
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. xxxiv.
10. CVR, ARN, Archives Deschâtelets, Ottawa, HR 6103.C73R 4, Rapport du ministère des Affaires indiennes pour l'année se terminant le 31 mars 1962, p. 33-34. [OMI-030380]
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 444.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, 4700-10-435, volume 1, 9/87-12/88, ANC, Edmonton, Sheila Carr-Stewart à Jim Twigg, 14 janvier 1988. [MRY-008208]
13. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. 82; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 190.
14. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 773/6-1-, 04/66-07/75, volume 3, CRPA, E. J. Dosdall au conseiller régional, Génie et architecture, 3 juillet 1975. [PUL-002529]
15. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 343-344.
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, ANC, dossier 772/6-1-001, 01/67-10/69, « Cluny Indian School Closing », par Don Peacock [*Calgary Albertan*], 20 décembre 1969. [CFT-002237]
17. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011. Les Affaires indiennes ont commencé à financer l'école en 1902. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 244-391.
18. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 775/6-1, 03/72-08/76, volume 3, CRPA, E. J. Dosdall à G. K. Gooderham, 26 juin 1973. [MAR-001983]
19. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 13.
20. CVR, ARN, AINC – Bureau des dossiers régionaux de l'Alberta – Edmonton, 774/1-13, volume 2, 07/1968-07/1975, CR – ALB, [illisible] pour W. Evan Armstrong à Churchman, 21 mai 1968. [EDM-009699]

21. McCarthy, *From the Great River*, p. 160; Carney, « Grey Nuns and Children », p. 291; Duchaussois, *Les soeurs grises*, p. 139.
22. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 701/25-20-1, 1965–1975, volume 1, CR AC, E. J. Dossdall au chef des Services des résidences des élèves, Ottawa, 6 mars 1974. [RCA-001185]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 3952, dossier 134858, Affaires indiennes, Public Archives – Archives publiques Canada, Affaires indiennes, « Procès-verbal », 5 août 1900. [AGL-000570]
24. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 775/6-1-005, janvier 1964–février 1973, volume 5, AINC, service central des dossiers – AC, R. F. Davey à Henri Routhier, 23 août 1968. [FTV-006722-0000]
25. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 179-180.
26. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 772/16-2-002, 1966–1971, volume 2, CR-AC, H. W. Allen à M. D. P. Nigra, 20 avril 1971. [OLD-000209]
27. Brandak, « A Study of Missionary Activity », p. 108. [Une étude de l'activité missionnaire dans le diocèse d'Athabasca 1884-]
28. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
29. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 77.
30. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B92 3866, W. M. Graham au directeur du pensionnat catholique d'Ermineskin, 28 octobre 1922. [OGP-030045]
31. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 135.
32. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, E4974-2021, 1975–1980, volume 2, CRPA, K. W. Johnson à D. W. Simpson, 4 septembre 1975. [ERM-002507-0000]
33. CVR, ARN, Administration centrale, 777/25-1-007, 02/13–03/65, volume 1, AC, D. C. Scott à Frank Pedley, 9 avril 1913. [GRU-002710]
34. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969–1970, p. 140.
35. Persson, « Blue Quills », p. 50.
36. Persson, « Blue Quills », p. 51.
37. Brandak, « A Study of Missionary Activity », p. 37. [Une étude de l'activité missionnaire dans le diocèse d'Athabasca 1884-]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6380, dossier 769-1, partie 1, A. F. MacKenzie à T. B. R. Westgate, 8 août 1932. [WFL-000246]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, 757-1, partie 1, volume 6355, 1886–1927, ANC, J. D. McLean à E. H. Yeomans, 28 décembre 1922. [MOR-004751-0001]
40. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969–1970, p. 140.
41. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 92.
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-1, partie 1, J. F. Woodsworth à James Endicott, 5 juin 1919. [EDM-000242]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-5, partie 1, 1896-1902, bobine de microfilm C-8701, Liste de matériaux pour la construction d'un pensionnat indien, 1^{er} août 1898; [BQL-007304] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-5, partie 1, 1896–1902, bobine de microfilm C-8701, H. Leduc à A. E. Forget, 4 septembre 1898. [BQL-007314]

44. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011. En 1987, les Affaires indiennes ont informé les administrateurs de l'école de Blue Quills que le programme d'études secondaires ne serait plus financé après juin 1988. Cette décision a été prise, du moins en partie, parce que d'autres Premières Nations locales avaient exprimé le souhait d'élaborer leurs propres programmes d'études secondaires. Les Affaires indiennes ont continué à financer les programmes postsecondaires à Blue Quills. Le programme d'études secondaires a pris fin en juin 1988, et le foyer qui s'y trouvait a fermé ses portes. Cette année-là, soixante-seize élèves de douzième année ont obtenu leur diplôme de l'école : cette classe comportait le nombre de finissants le plus élevé des douze années de l'histoire de l'école secondaire. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-2020, volume 3 (numéro de contrôle 7-7), D. Wattie à G. P. Kerr, 17 mars 1988; [NCA-007261-0000] « Blue Quills First Nations College », *Pimohteskanaw*, p. 14.
45. La mission St. Albert a été fondée en 1861. Choquette, *The Oblate Assault*, p. 86. Les Sœurs Grises sont arrivées en 1863 et ont établi une école cette année-là. Côté, « St. Albert », p. 33. [Côté]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 2, 1936–1948, bobine de microfilm C-8717 PAC, R. A. Hoey au sous-ministre, 3 septembre 1948. [SAL-000283]
47. Lieux patrimoniaux du Canada, St. Augustine's Roman Catholic Mission, <http://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=11611> (consulté le 23 février 2015).
48. L'école de Smoky River figure sur la liste des pensionnats de l'Alberta, contenue dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1908 (Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, vol. 2, p. 56), mais elle ne figure pas dans le rapport de 1909 (Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, vol. 2, p. 20).
49. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 292-293.
50. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1922, p. 19-20.
51. Brandak, « A Study of Missionary Activity », p. 37. [Une étude de l'activité missionnaire dans le diocèse d'Athabasca 1884-]
52. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 777/16-2-009, 1966–1967, volume 2, CR-AC, L. E. Wrag pour R. F. Davey au délégué en chef du Trésor, 15 mars 1966. [JON-001035]
53. Brandak, « A Study of Missionary Activity », p. 83. [Une étude de l'activité missionnaire dans le diocèse d'Athabasca 1884-]
54. CVR, ARN, AINC – Bureau des dossiers régionaux de l'Alberta – Edmonton, 777/6-1-769, 01/05–09/50, CR-AB, [illisible], directeur à L. A. Dixon, 10 juin 1950. [WFL-000753]
55. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 253-255.
56. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1940, p. 194.
57. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 163.
58. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 978/25-13, volume 1, Résidences pour les élèves – Administration générale, 10/05/1973 – 11/15/1979, numéro de contrôle 449-80, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) – dossiers historiques, Larry Wight au superviseur de district, 2 octobre 1974. [MIK-008346-0005]

59. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
60. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d’inst. de recherche 10-147, V1985-86/476, boîte 16 [18], dossier 989/25-8, volume 6, Éducation des Indiens – Assistant en éducation – Administration générale, [dates illisibles] 1976–1977, ANC, Burnaby, Smith à Cahoose, 19 juillet 1977. [JOE-014593]
61. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 210.
62. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1941, p. 163.
63. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. xi.
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d’inst. de recherche 10-138, volume 13464, dossier 964/25-1, partie 1, Éducation – Administration générale, 05/1969–12/1970, ANC, Burnaby, R. M. Hall à G. D. Cromb, 21 mai 1970; [EGN-002451] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d’inst. de recherche 10-189, acquisition v96-97/816, dossier 6-1, boîte 4, documents de contrat, 1972 [pensionnat indien de Kamloops], ANC – Burnaby, G. D. Cromb à W. L. Fraser, 26 mai 1970. [EGN-011708]
65. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1922, p. 19-20.
66. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, dossier 965/6-1-012, partie 22, pensionnat indien de Lejac, 1973–1976, no d’inst. de recherche 10-138, acquisition V1985-86/397, boîte 2 [502381], Archives nationales du Canada – Burnaby, Friesen à E. Korchinski, 9 juillet 1976. [LEJ-009413]
67. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. xi.
68. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d’inst. de recherche 10-145, acquisition v85-86/496, dossier 963/25-1, volume permanent 1, Éducation 1974–1978, ANC – Burnaby, R. G. Lyon à K. W. Manuel, 4 juillet 1978. [KAM-009590]
69. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 472.
70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 883-1, partie 2, Agence Bella Coola – pensionnat indien de Kitamaat – Administration générale, 1933–1950, no d’inst. de recherche 10-17, volume permanent 6451, bobine de microfilm C-8773, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, George Dorey à Harold W. McGill, 21 avril 1941. [KMT-095750]
71. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. xi.
72. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Division des archives gouvernementales et de la disposition des documents (DAGDD), V1985-86/397, 901/25-13-1, boîte 502381, volume 1, 1973-1975, R. Evans au superviseur régional, 7 juillet 1975. [SLT-002387]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 942-5, partie 4, 1950–1951, volume 6482, bobine de microfilm C-8796, A. H. Fleury à B. H. Neary, 22 janvier 1951. [LOW-000506]
74. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, boîte 66, acquisition 1988-1989/057, Correspondance générale, résidence des élèves de Lower Post, 1965–1978, G. K. Gooderham au Secrétariat du Ministère, 2 mai 1975. [LOW-041388]
75. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 441-442.
76. CVR, ARN, emplacement du document à déterminer, E-4974-2030 V.1, I. R. Shand à J. Epp, 23 août 1979. [GRG-022833]
77. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 272.
78. CVR, ARN, Archives de la Colombie-Britannique – Victoria, dossiers conservés dans des classeurs verticaux – pensionnat indien de Christie, bobine de microfilm 28, image 1988, Archives de la Colombie-Britannique, George Nicholson, « Indian Children Give up Their School in the Forest », *Vancouver Sun*, 15 juin 1971. [CST-800006]

79. Gresko, « Paul Durieu », http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014). McNally indique 1862 comme date d'ouverture : McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 67; CVR, ARN, *The British Columbian*, 11 mai 1865, p. 3; [OMS-000291] CVR, ARN, archives communautaires de Mission, dossier 660.6, L. Fouquet à J. Douglas, 23 mai 1867. [MIS-005038]
80. CVR, ARN, AINC – Bureau des dossiers régionaux de la Colombie-Britannique – Vancouver BC-CR, V87-395, boîte 87-09-D40/42-009, E4974-2031, volume 3, 04/83-07/84, C. E. Van Alstyne à Joe Aleck, 25 juin 1984. [MIS-000494]
81. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 409.
82. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, no d'inst. de recherche 10-379, 1999-01431-6, boîte 405, 987/25-1-013, partie 1, Éducation des Indiens – District de Fraser – École St. Paul's, 1959–1968, ANC – Ottawa, W. S. Arneil à R. F. Davey, 16 février 1959. [SQU-000672]
83. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 170-171.
84. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 6-1-2032, pensionnat indien d'Alberni, numéro de contrôle 303-13, 11/1970-12/1978, dossiers historiques des pensionnats indiens, W. R. Cooke au directeur régional, 9 août 1973. [ABR-021977-0000]
85. Bolt, *Thomas Crosby and the Tsimshian*, p. 63.
86. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 886-1, partie 3, Agence de Skeena River – Pensionnat indien pour les filles de Port Simpson, 1894–1950, no d'inst. de recherche 10-17, volume permanent 6458, Eva Middleton au surintendant de l'éducation des Indiens, 27 septembre 1948. [PSM-200706]
87. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. 220.
88. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d'inst. de recherche 10-137 v86-87/243, volume 4 [501374], 987/25-13-1 Fermeture d'écoles – Sechelt, partie 1, 1975-1977, ANC – Burnaby, J. M. Neely à B. Banner, 7 juillet 1975. [MIS-007429]
89. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. 248.
90. CVR, ARN, Agness Jack, « New Use for St. Joseph's Mission: Now Adult Education Centre », *Williams Lake Tribune*, 10 septembre 1981. [WLM-000627]
91. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. xii.
92. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-7-3, volume 2 (numéro de contrôle 14-21), J. B. Bergevin à Mme Gordon Long, 2 juillet 1970. [NCA-001847]
93. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 208.
94. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Winnipeg, RG10, acquisition 2001-01035-4, boîte 015, dossier 501/25-13-082G, volume 1, Soulodre, J. P. à la Société de téléphone du Manitoba, 7 juin 1972. [BRS-006834]
95. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, R776-0-5 (RG55), volume 290, C.T. no 626127, 14 mai 1964, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (1966) au Conseil du Trésor, « Details of request to the Honourable the Treasury Board », 20 avril 1964. [120.10656A]
96. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 380/6-2-007, volume 1, C. L'Heureux à W. J. McGuire, 22 mars 1972; [PHQ-005693] AINC – Sous-section des archives – Ottawa, dossier 5150/C6-1, volume 1, D. Davidson au secrétaire-trésorier, « Junior High School – Hearne Hall », 27 mars 1973. [CVC-000615-0000]
97. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1912, p. 357-358.
98. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969-1970, p. 140.

99. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 88-89/57, dossier 501/25-2, volume 1, R. D. Ragan à AINC, 20 juin 1957. [DRS-122339-0003]
100. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-2012, volume 3, G. R. Maxwell à W. Wright, 25 septembre 1987. [DRS-000170]
101. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 59.
102. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116, 823-1A, Martin Benson à D. C. Scott, 4 mars 1918. [ELK-000250]
103. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1924, p. 13.
104. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6263, dossier 578-9, partie 2, D. M. MacKay au sous-ministre, 9 août 1949. [ELK-000162]
105. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. xxxiii.
106. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969-1970, p. 140.
107. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, volume 1, p. 94.
108. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969-1970, p. 140.
109. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. xxxi-xxxii.
110. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-13, volume 15, R. F. Davey au sous-ministre adjoint, Affaires indiennes et esquimaudes, 18 août 1969. [NCA-011279]
111. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1891, p. 105.
112. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Winnipeg, RG10, acquisition W86-87/083, boîte 001, dossier 501/25-1, volume 2A, J. Malcolm à chers amis, 25 mai 1975. [PLP-100300]
113. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. xxxi-xxxii.
114. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-13, volume 15, R. F. Davey au sous-ministre adjoint, Affaires indiennes et esquimaudes, 18 août 1969. [NCA-011279]
115. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. xxiv.
116. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, partie 2, A. F. MacKenzie au révérend T. B. R. Westgate, 24 avril 1933. [DRS-000616]
117. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8638, dossier 511/6-1-038, partie 1, R. S. Davis au ministère des Affaires indiennes, 15 décembre 1952. [GUY-000164]
118. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-2011, volume 1, Jake Epp à Henry Wilson, 30 août 1979. [GUY-000606]
119. Ville de Winnipeg, Comités des édifices historiques, « 611 Academy – Former Julia Clark School », août 1997, 1-3, 9-10; [Academy 611-long] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 6-21-7, volume 1 (numéro de contrôle 25-7), H. M. Jones au sous-ministre, 4 juillet 1958. [NCA-011600-0000]
120. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-13, volume 20, D. Hueston à A. Akehurst, 4 juillet 1973. [PLK-001019]
121. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1927, p. 14-15.
122. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 104.
123. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1937, p. 224.

124. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 104.
125. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG85, dossier 632-108-1, volume 1, boîte 22, Rapport trimestriel des présences, Fort Franklin - T.N.-O., 09/1967-12/1968, Rapports trimestriels sur les résidences des élèves, Fort Franklin, 30 septembre 1967. [FFS-000001-0001]
126. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Éducation, culture et emploi, dossier 73-600-303, volume 2, Services scolaires - Fort Franklin, 01/72-09/73, numéro de transfert 0330, boîte 9, J. A. Coady à N. Macpherson, 22 mars 1973. [FFS-000018]
127. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106.
128. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Éducation, culture et emploi, dossier 73-500-402, volume 2, Foyer anglican de Fort McPherson - Rapports trimestriels [Fort McPherson], 01/7-12/76, numéro de transfert 0330, boîte 8-21, N. J. Macpherson à un membre du comité de la direction pour l'éducation, 21 avril 1976. [FHU-002403]
129. McCarthy, *From the Great River*, p. 159.
130. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 600-1-1, partie 4, Politique scolaire [et des foyers], 1959-1961, boîte d'archives 202-1, acquisition G-1979-003, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, « Historic Names for Northern Schools and Residences », communiqué, 2 mars 1961. [RCN-010612-0002]
131. Carney, « Relations in Education », p. 60.
132. CVR, ARN, AINC - Bibliothèque ministérielle - Ottawa, « Farewell to St. Joseph's School, Fort Resolution, T.N.-O. », *Indian Record*, volume XX, numéro 5, mai 1957. [IMR-000160]
133. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 602, Écoles provinciales et systèmes d'éducation, 1960-1961, boîte d'archives 211-1, acquisition G-1979-003, administrateur du diocèse de Mackenzie au directeur, 12 décembre 1960. [FNU-001695]
134. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Éducation, culture et emploi, Rapports divers sur les foyers, SGIR, no 1209, boîte 9, Inscription des élèves dans les foyers, 1967-1975. [RCN-007181]
135. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 602, Écoles provinciales et systèmes d'éducation, 1960-1961, boîte d'archives 211-1, acquisition G-1979-003, administrateur du diocèse de Mackenzie au directeur, 12 décembre 1960. [FNU-001695]
136. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Éducation, culture et emploi, rapports divers sur les foyers, SGIR, no 1209, boîte 9, Inscription des élèves dans les foyers, 1967-1975. [RCN-007181]
137. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Résidences des élèves - Administration générale, 1973-1978, boîte d'archives 4-2, acquisition G1995-004, R. L. Julian à R. W. Halifax, 28 décembre 1977. [LHU-000685-0001]
138. Roxanna Thompson, « Dehcho Hall to Close its Doors », *Northern News Services* on line, 26 janvier 2009, http://www.nnsi.com/frames/newspapers/2009-01/jan26_09h.html.
139. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106.
140. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Éducation, culture et emploi, rapports divers sur les foyers, SGIR, no 1209, boîte 9, Inscription des élèves dans les foyers, 1967-1975. [RCN-007181]
141. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 600-1-1, partie 1A, Éducation, écoles - Politique générale, 1962-1969, boîte d'archives 202-4, acquisition G-1979-003, P. Piché à R. J. Orange, 27 mai 1964. [GCU-000178]

142. CVR, ARN, Diocèse de Mackenzie – Yellowknife, T.N.-O., Collège Grandin – Fichiers administratifs, documents divers, Lettre envoyée au nom de l'évêque P. Piché et de son conseil diocésain, 4 juin 1985. [GCU-800247]
143. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 27, dossier 8, Pensionnat indien de St. Peter, Hay River, diocèse de Mackenzie River, histoire de la paroisse, sans date; [AAC-087477] diapositives de Hay River, Alf. J. Vale, sans date [AAC-087480]
144. Le pensionnat de Hay River figure sur la liste des pensionnats contenue dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1937-1938 (Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1938, p. 247), mais il ne figure pas dans le rapport de 1938-1939 (Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1939, p. 285).
145. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 104.
146. CVR, ARN, aucun emplacement de dossier, aucun dossier source de document, B. Pusharenko, Inuvik, T.N.-O., « Demolition of Former Residential School Called for to Put Bad Memories at Rest », *Edmonton Journal*, 13 août 1998. [GNN-000298-0026]
147. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 104.
148. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Éducation, culture et emploi, ECE [02330-6, 004508], Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife, T.N.-O., Peter L. McKlusky au vérificateur territorial, 17 décembre 1975. [SHU-000074-0000]
149. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958-1959, p. 106.
150. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Éducation, culture et emploi, correspondance générale, 1991-1994, numéro de transfert 1531, boîte 5, C. McLean à J. Stad, 24 juin 1994. [AHU-004085]
151. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6054, dossier 265-1, partie 1, Chas Stewart à A. E. MacLean, 22 mai 1930. [SRS-000300]
152. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 211/6-1-010, volume 6, R. F. Davey à Michael Kearney, 12 juin 1967. [SRS-000175]
153. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier A-630/153-11, partie 1, Établissements d'enseignement – Petits foyers pour les écoles – Eskimo Point, 1961-1966, boîte d'archives 247-12, acquisition G-1979-003, Rapports trimestriels sur les résidences des élèves, foyer d'Eskimo Point, 31 mars 1962. [EPS-000343]
154. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
155. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 630-150/12-1,2,3, Foyer fédéral de Cambridge Bay, Rapports, 1963-1964, boîte d'archives 247-10, acquisition G-1979-003, Rapports trimestriels sur les résidences des élèves, Foyer fédéral de Cambridge Bay, 31 mars 1964. [CBS-000002-0001]
156. CVR, ARN, Entrepôt des dossiers de la Catholic Guardian Society, Iqaluit, Gouvernement du Nunavut, Résidence – Correspondance – Kitikmeot, 1991-1992, région de Kitikmeot [Kugluktuk] – boîte 102, Entrepôt des dossiers de la Catholic Guardian Society, Iqaluit, Gouvernement du Nunavut, liste au conseil scolaire de la division de Kitikmeot, renseignements sur les résidences des élèves – 30 septembre 1996, 18 octobre 1996. [CPU-001700-0002]

157. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 711, dossier 630/158-1, partie 5, École publique – Chesterfield Inlet, T.N.-O., 1956–1957, « Boarding Schools for Eskimos – Chesterfield Inlet », 8 août 1958. [CIU-000485]
158. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, numéro de contrôle 71-602-000, Résidences des élèves – Administration générale, 04/1968–12/71, boîte d’archives 266, acquisition G1999-046, G. Devitt au directeur de l’Éducation, 5 décembre 1969. [CIU-001807]
159. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 630-145/22-2, Rapports, pensionnat de Coppermine, 1954–1956, boîte d’archives 247-3, acquisition G-1979-003, « Report on the Coppermine Experimental Tent Hostel », David S. Wilson, 18 octobre 1954. [CPU-001206-0002]
160. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG85, volume permanent 644, dossier 630/145-2, partie 7, Écoles anglicanes – Coppermine, T.N.-O. [y compris Tent Hostel] novembre 1957–décembre 1959, no d’inst. de recherche 85-1, directeur à l’administrateur du diocèse de Mackenzie, Fort Smith, T.N.-O., 26 septembre 1959. [CPU-000436]
161. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier A-600-1-6-1, partie 2, Petits foyers, T.N.-O., 1962–1965, boîte d’archives 205-4, acquisition G-1979-003, [illisible] directeur à l’administrateur de l’Arctique, 10 janvier 1962. [IGS-000239]
162. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
163. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Éducation, culture et emploi, Registres des écoles et formulaires des foyers 1961–1974 [foyer d’Ukkivik], numéro de transfert 0274, boîte 4-23, Rapports trimestriels sur les résidences des élèves, septembre 1971. [FBS-000001]
164. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, B. Pusharenko, Inuvik, T.N.-O., « Demolition of Former Residential School Called for to Put Bad Memories at Rest », *Edmonton Journal*, 13 août 1998. [GNN-000298-0026]
165. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
166. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
167. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
168. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
169. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
170. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.

171. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier A-630/170-1, partie 1, Établissements scolaires – Écoles – Pangnirtung, T.N.-O., 1959–1966, boîte d’archives 249-10, acquisition G1979-003, R. L. Kennedy à l’administrateur régional, 14 juillet 1964. [PAS-000083]
172. Pensionnats indiens inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2011, Graphiques scolaires des pensionnats indiens – AINC 2011, document fourni à la CVR par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 29 septembre 2011.
173. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier A-630/159-1, partie 1, Établissements scolaires – Petits foyers pour les écoles – Baker Lake, 1961–1966, boîte d’archives 248-8, acquisition G-1979-003, M. E. Gordon au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 21 janvier 1961. [BLS-000320]
174. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 600-1-6, volume 10, Gestion des foyers – T.N.-O. [Politique générale], août 1967–septembre 1968, W. Ivan Mouat à J. B. Gunn et à l’administrateur régional de l’Arctique, 30 janvier 1968. [RCN-002847]
175. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier A-630/1023-11, volume 1, Petits foyers de Broughton Island, 1962–1966, boîte d’archives 251-12, acquisition G-1979-003, Rapports trimestriels du Foyer fédéral de Broughton Island, 31 décembre 1962. [BIS-000001]
176. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier A-630/1023-11, partie 1, Petits foyers de Broughton Island, 1962–1966, boîte d’archives 251-12, acquisition G-1979-003, Entente de service de la Mère du foyer, Ada Atagoojuk, Foyer de Broughton Island 1^{er} avril 1966. [BIS-000097]
177. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier AQR 630/174-11, volume 1, Établissements d’enseignement – Petits foyers – Îles Belcher, 1963–1968, boîte d’archives 250-4, acquisition G-1979-003, Peter H. Zacharias à la Direction de régions septentrionales, 31 mars 1964. [BES-000002]
178. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier AQR 630/174-1, partie 1, Établissements d’enseignement – École des îles Belcher, 1960–1969, boîte d’archives 250-3, acquisition G1979-003, H. Helbecque à l’administrateur du Nord, Great Whale River, 24 novembre 1964. [BES-000036]
179. Graham, *Mush Hole*, p. 7.
180. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 1984-85/112, boîte 47, dossier 451/25-1, article de journal intitulé « Mohawk Institut May Close after 139 Years », sans date; [TAY-001133] CVR, ARN, Archives du diocèse Huron, Église anglicane du Canada, Collège universitaire Huron, London (Ontario), documents Luxton, boîte 27, réserves indiennes, Richard Isaac, conseil des Six Nations à qui de droit, 13 mars 1970; [TAY-001432] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 479/25-13-001, volume 3, G. D. Cromb au sous-ministre, 20 mars 1970. [TAY-003053-0001]
181. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 281.
182. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11091, dossier Shannon, 1948, lettres au ministère des Affaires indiennes, J. L. Whitney à Philip Phelan, 31 juillet 1948. [CRS-002092]
183. CVR, DASAG, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, lettre reçue le 27 juillet 1976. [AANDC-01471]

184. Auger, *Indian Residential Schools in Ontario*, p. 193.
185. Taylor, « Northern Algonquians », p. 350.
186. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 486/25-13-1, H. B. Rodine à tous les chefs de programmes et de sections et au superviseur de district, 8 avril 1976. [FTA-000510-0000]
187. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. xxxi-xxxii.
188. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/1-8, volume 3 (numéro de contrôle 123-AC-7), M. Rehaluk à G. K. Gooderham, 11 mars 1974. [NCA-016551-0000]
189. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6196, dossier 464-1, partie 1, rapport intitulé « Fort William Orphanage », mars 1899. [SJS-000153]
190. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11630, dossier 492/25-2, M. Ouimet à A. F. McWhinnie, 6 août 1968. [SJS-001351]
191. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, bobine de microfilm C-8786, A. W. Vowell au superintendant adjoint général des Affaires indiennes, 5 juillet 1897. [MIS-004738]
192. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 487/1-18, volume 1, W. McKim à A. Lacerte, 22, sans date. [KNR-000214]
193. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 103.
194. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 486/25-13-1, H. aux chefs des programmes et des sections, 8 avril 1976, [chefs des programmes et des sections]; CVR, ARN, Centre de services régional de l'Ontario – Bibliothèque et Archives Canada – Toronto, dossier 487/25-1, volume 3, Fred Kelly à Erik Weigeldt, 18 novembre 1976. [CJC-001887]
195. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1926, p. 17.
196. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969–1970, p. 140.
197. Synode général de l'Église anglicane du Canada, « Bishop Horden Memorial School ».
198. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 486/25-13-1, H. B. Rodine à tous les chefs de programmes et de sections et au superviseur de district, 8 avril 1976. [FTA-000510-0000]
199. *Report of the Special Commissioners 1858*, sans lieu.
200. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, R. A. Hoey à M. McGill, 9 novembre 1942; [MER-000498] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, M. Benson au surintendant adjoint général des Affaires indiennes, 28 novembre 1902; [MER-000328] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, R. A. Hoey à M. McGill, 9 novembre 1942; [MER-000498] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 3, R. A. Hoey à George Dorey, 16 juin 1944; [MER-000532] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 468-1, volume 6205, partie 3, R. A. Hoey à George Dorey, 12 juin 1943; [IRC-041082] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 468-1, volume 6205, partie 3, George Dorey à R. A. Hoey, 10 juin 1943; [MER-000505] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6210, dossier 468-10, partie 5, Samuel Devlin aux Affaires indiennes, 20 mai 1946; [MER-003806-0001] Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969–1970, p. 140.

201. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11447, dossier 494/25-2, partie 1, Irwin Schantz à D. B. MacBeth, 29 août 1962. [PHD-000451-0000]
202. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, Margaret Reimer, « Native Mission School Shut Down over Discipline Controversy », *Mennonite Reporter*, volume 19, numéro 22, 13 novembre 1989. [PHD-000143]
203. Wilson, *Missionary work*, p. 129, 130–131. [cihm_09290]
204. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 86-87/347, dossier 411/25-2, volume 1, A. F. McWhinnie au surintendant de l'éducation pour le district, agence de Sudbury, 8 juin 1970. [SWK-007859]
205. Wilson, *Missionary work*, p. 215.
206. À partir de 1895, les Affaires indiennes ont cessé de fournir des rapports distincts sur l'école de Wawanosh. Les statistiques de l'ancienne école étaient désormais comprises dans le rapport de l'école de Shingwauk. Le même directeur était responsable des deux écoles anglicanes situées à Sault Ste. Marie, Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 20 et 342.
207. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1927, p. 19.
208. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E-4974-2008, volume 1, V. Gran à J. R. Wright, 29 août 1978. [PLK-000315-0000]
209. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. xxiii.
210. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11359, dossier 13/25-2-471, partie 3, révérend Wm. Kearns aux parents et aux tuteurs, 4 juillet 1958; [NCA-013327] CVR, ARN, Archives des Pères Jésuites du Haut Canada, Collège Regis, Toronto (Ontario), Archives des Pères Jésuites du Haut-Canada, « Parish Announcement », père E. Dowling, 6 juillet 1958. [AGA-000812]
211. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1914, p. xxiii.
212. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 84-85/112, boîte 51, dossier 471/25-2, F. L. Hall au superviseur régional, 21 juin 1962. [AGA-004741] CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, acquisition 83.050C, boîte 111, dossier 2, Pensionnat indien de Morley – Correspondance 1961–1962, documents de l'Église Unie du Canada, Toronto, R. F. Davey, révérend E. E. M. Joblin, 17 août 1962. [UCA-081423]
213. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 1984-85/112, boîte 101, dossier 494/25-1, partie 3, I. L. Howes au directeur régional adjoint, 10 janvier 1973. [PHD-000215]
214. *Fontaine c. Canada (Procureur général)*, 2011 CanLII 4938 (ON SC), p. 6. [Motifs de la décision du juge en chef de l'Ontario, Warren Winkler, dossier de la Cour no 00-CV-192059CP]
215. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7187, dossier 371/25-1-021, H. M. Jones au sous-ministre, 22 septembre 1955. [NCA-005273]
216. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-13, volume 20, D. Hueston à A. Akehurst, 4 juillet 1973. [PLK-001019]
217. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Rapport triennal du conseil d'administration au conseil des missions, M.S.C.C. 07/1934, acquisition GS 75-2A, Archibald [Fleming], Évêque des régions arctiques, « The Arctic », dans S. Gould,

- secrétaire général du conseil d'administration, M.S.C.C., « Triennial Report of the Board of Management, M.S.C.C. », 4 juillet 1934, p. 353. [AGS-000185]
218. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 371/6-1-019, G. K. Gooderham à E. T. Parker, 27 février 1975. [HFG-000035-0008]
 219. CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:2, boîte 55, dossier 6, S. Gould à D. C. Scott, 18 décembre 1931. [AAC-090271]
 220. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 372/25-13-019, volume 1, Laurent Faucher, directeur, Services financiers et équipement, Commission scolaire crie de Jean-Marie St. Jacques, directeur adjoint des finances, ministère de l'Éducation, 2 août 1978. [FTG-000171]
 221. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, La liste d'institutions reconnues, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611> (consulté le 3 mars 2015).
 222. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, La liste d'institutions reconnues, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611> (consulté le 3 mars 2015).
 223. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 630/304-11, volume 2, T. B. Golding à AINC, 11 janvier 1960. [PHQ-005752]
 224. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 380/6-2-007, volume 1, C. L'Heureux à W. J. McGuire, 22 mars 1970. [PHQ-005693]
 225. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG85, volume permanent 1435, dossier 600-14, partie 1, Écoles saisonnières, T.N.-O. - Administration générale, 1959-1964, no d'inst. de recherche 85-4, Note d'information de l'évêque, R. A., chef adjoint, Division de l'éducation, Direction de régions septentrionales, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa, au directeur, 9 février 1960. [FGR-000012]
 226. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, 2003-0196-4, boîte 19, dossier AQR-630/314-1, « George River Seasonal School Report », novembre 1960. [FGR-000015-0001]
 227. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 2003-00196-4, dossier AQR630/313-1, boîte 19, volume 1, W. G. Devitt à l'administrateur des régions arctiques, Section de l'ingénierie, 21 juin 1960. [PBH-000107]
 228. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 2003-00196-4, boîte 19, dossier AQR630/313-11, volume 1, page 3 sur 3, Formulaire d'inscription de Meldrum au surintendant régional des écoles, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 1^{er} avril 1962. [PBH-000121]
 229. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 1290, dossier 303/302, partie 2, « Great Whale Housing », 21 septembre 1960. [GWR-000068]
 230. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 2003-00196-4, boîte 12, dossier AQR, R. G. Armstrong à Y. Gosselin, 22 décembre 1970. [GWR-000251]
 231. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 21/6-1-355, volume 2, révérend J. E. DeWolf à C. E. Reynolds, 27 mars 1963. [LTR-000338-0002]
 232. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG55, acquisition 1989-90/143, boîte 74, dossier 7878-01, partie 1, État des pensionnats fermés à compter de juin 1977. [HFG-000024-0002]

233. *Fontaine c. Canada (Procureur général)*, 2013 CanLII 1293 (QC CS) 500-06-000293-056_LarryFontainePGC_ConsentOrder-MERGED
234. *Fontaine c. Canada (Procureur général)*, 2013 CanLII 1293 (QC CS) 500-06-000293-056_LarryFontainePGC_ConsentOrder-MERGED
235. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 21/25-1-354, agence indienne de Pointe Bleue, « Confirmation de l'appel téléphonique à Monsieur Jolicoeur du 7 octobre 1960 date de l'ouverture des classes », 12 octobre 1960. [PTB-000301]
236. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E-4974/076, volume NC 3, Rene Carriere à Rejean Perron, 22 avril 1991. [BAX-000905-0001]
237. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 321/25-1-352 (numéro de contrôle 407-Q-195), Philip Phelan à J. D'Astous, 16 juillet 1952; [NPC-400716] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 1999-01431-6, boîte 125, dossier 379/16-2-009, partie 1, K. A. Cameron à W. Lauchlan, 6 septembre 1952. [SIR-000504-0000]
238. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 379/25-1-009, volume 2 (numéro de contrôle 14-25), G. Cromb au directeur régional, 10 mars 1971; [NCA-015502] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG55, acquisition 1989-90/143, boîte 74, dossier 7878-01, partie 1, État des résidences fermées en date de juin 1977; [HFG-000024-0002] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 379/25-1-009, volume 2, A. Gill à G. Cromb, 23 juin 1971. [NCA-001483]
239. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 60-61.
240. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 2, directeur [au sous-ministre], 22 juin 1949. [FHR-000356]
241. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 156.
242. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. xxiv.
243. Foran, « Les Gens de cette place », p. 59.
244. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4965-2013, volume 3, Pensionnat indien de Beauval, boîte 1, dossier 1-5, Protocole d'entente et accord concernant le centre éducatif indien de Beauval, 6 juin 1995. [BVL-001306]
245. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. xxx.
246. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8756, dossier 671/25-1-010, « The Fire at the Thunderchild Residential School », J. B. Cabana, janvier 1948. [THR-000266-0003]
247. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 76-77.
248. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-10474, volume 2, Ray Gamracy à Dana Commercial Credit Canada, 6 juin 1996. [SMD-000651-0000]
249. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. xii.
250. École de Gordon, pensionnats indiens et esquimaux anglicans, Église anglicane du Canada, www.anglican.ca/relationships/histories/gordons-school-punnichy, <http://www.anglican.ca/relationships/histories/gordons-school-punnichy> (consulté le 5 mai 2014).
251. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 318-319.

252. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4971-361, volume 3, Myler Savill à Lionel Sparvier, 21 juillet 1997. [MRS-000002-0001]
253. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6281, dossier 604-1, partie 1, W. McWhinney à E. A. W. R. McKenzie, 10 octobre 1928. [CTS-000418-0001]
254. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6282, dossier 604-5, partie 7, Philip Phelan à L. J. Bryant, 6 septembre 1940. [CTS-000474]
255. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 258.
256. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6281, dossier 604-1, partie 1, révérend W. McWhinney au secrétaire, 27 juillet 1915. [CRW-000208]
257. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1928, p. 18.
258. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969-1970, p. 140.
259. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 124.
260. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, Fonds du diocèse anglican d'Athabasca, Edmonton, Alberta, acquisition PR1970.0387/1641, boîte 41, Fonds du diocèse anglican d'Athabasca, dossier A320/572, Pensionnats indiens – Administration générale, Correspondance officielle de l'évêque souverain, 1941-1947, Rapport d'incendie de l'école All Saints, Lac la Ronge, Saskatchewan, 2 février 1947; [PAR-123539] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6317, dossier 656-5, partie 8, R. A. Hoey à C. G. Brault, 29 août 1947. [PAR-003667]
261. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 163.
262. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-6-02017, Irvin Starblanket à Roy Bird, 1^{er} octobre 1997; [PLD-009978-0002] LaRose, « Wrecker's ball Claims White Calf Collegiate »; CVR, ARN, Points de discussion pour les médias au sujet de la fermeture du collège White Calf à Lebret, en Saskatchewan, Andrew Bemister aux médias, 26 juin 1998; [PLD-014223] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-6-02017, volume 1, Huck Andrews à AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-6-02017, volume 1, 23 juillet 1998. [PLD-009201-0001]
263. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 260.
264. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Pensionnat indien de Muskowekwan, boîte 67, dossier 1, Conseil d'administration du centre éducatif de Muskowekwan, procès-verbal du 16 juillet 1997. [MDD-007310-0001]
265. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 76.
266. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. 173.
267. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 76.
268. CVR, ARN, Centre de services régional de la région de la capitale nationale – Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 671/6-2-025, volume 4, Résolution du conseil de bande d'Onion Lake, 31 juillet 1974. [ORC-008733-0002]
269. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 2, Note au sous-ministre, directeur [des Affaires indiennes], 22 août 1951. [PAR-017615-0000]
270. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-1355, volume 8, « Education Centre Set to Re-open », *Prince Albert Herald*, Carrie Hunter, 15 octobre 1997. [PAR-003103-0001]

271. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. 173.
272. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8645, dossier 651/6-1, partie 2, Note au sous-ministre, directeur [des Affaires indiennes], 22 août 1951. [PAR-017615-0000]
273. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1888, p. xii.
274. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. xxix.
275. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 248.
276. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11539, dossier 677/25-2, James D. Ormiston à l'agent des Indiens, Kamsack, 31 août 1950. [RLS-001087]
277. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1927, p. 14-15.
278. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8638, dossier 511/6-1-038, partie 1, E. S. Jones à J. P. B. Ostrander, 6 septembre 1952. [GUY-000148]
279. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 6479, dossier 940-1, partie 1, « The Choooutla Indian School », *Northern Lights*, volume XV, numéro 1, février 1927. [CAR-011225]
280. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1969-1970, p. 140.
281. Peake, *Bishop Who Ate His Boots*, p. 108; CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, *Northern Lights*, Église anglicane du Canada, Bulletin intitulé « St. Paul's Hostel Dawson », p. 8, novembre 1920. [DYK-201331]
282. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8762, dossier 906/25-1-001, R. J. Meek au ministère des Affaires indiennes, 4 février 1954. [YKS-000750]
283. Johns, « A History of St Peter's Mission », p. 22; CVR, ARN, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, *Northern Lights*, août 1929, « Eskimo Residential School », p. 16. [DYK-201365]
284. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG85, volume permanent 1881, dossier 630/119-2, partie 1, pensionnat indien de la région d'Aklavik, septembre 1936-avril 1943, no d'inst. de recherche 85-8, secrétaire régional à R. A. Gibson, 11 août 1936. [RCN-004646-0001]
285. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 853/25-1, volume 2 (numéro de contrôle 49-5), rapport intitulé « Report to the Chief of the Education Division, Indian Affairs Branch, On the Experiment With Integration of Indian Students (R.C.) Into Whitehorse Schools, 1960-1961 », E. Cullinane, 1961. [NCA-009389-0001]
286. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 2, 04/71-02/80, Résidence des élèves, PARC, I. P. Kirkby à G. D. Cromb, 24 novembre 1971. [YKS-002862, 25-13]
287. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 921-1, partie 1, Agence du Yukon – Externat de Whitehorse – Administration générale, 1911-1949, no d'inst. de recherche 10-17, volume 6477, bobine de microfilm C-8793, R. J. Meek à personne inconnue, 14 octobre 1946; [BAP-000307-0001] M. Hackett à P. E. Moore, 24 janvier 1947. [BAP-000315]
288. CVR, ARN, Centre de services régional de la région de la capitale nationale – Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 1/25-1, volume 15 (numéro de l'emplacement H4-77), Yukon, G. R. Cameron à E. A. Côté, 26 mai 1966. [NCA-001030]
289. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 853/25-1, 1956-1968, volume 2, H. M. Jones à l'attention du sous-ministre, 18 août 1960. [YHU-090021-0001]

290. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1984-1985, p. 56; CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, E4974-1, volume 1, 10/1979-10/1987, W. F. Lamont au directeur, 6 juin 1985. [YKS-005140]

Annexe 2 : Pensionnats détruits par un incendie, de 1867 à 1997

1. Foran, *Les Gens de Cette Place*, p. 60. [Foran_Timothy_Paul_2011_thesis(1)]
2. Wilson, *Missionary work*, 129, p. 130-131.
3. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1885, p. 21-22; Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 28.
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 1, bobine de microfilm C-8754, Hayter Reed à T. Mayne Daly, 10 novembre 1893. [COQ-000277]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6324, dossier 659-5, partie 1, surintendant général par intérim, Affaires indiennes au commissaire adjoint des Indiens, 12 mars 1894. [ORC-008088]
6. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6196, dossier 464-5, partie 1, « Disastrous Fire: St. Joseph's Convent, Orphanage and Catholic Church Destroyed ». Fort William *Daily Journal*, 10 avril 1895. [SJS-000078-0001]
7. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 325-326.
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, « Blaze at Brantford: The Mohawk Institute Totally Destroyed », dans *The Globe*, publié le 19 avril 1903; [TAY-003519] Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 21 avril 1903. [TAY-003521]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 1, Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 4 février 1904. [JON-000079]
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 1, Frank Pedley à David Laird, 11 janvier 1904. [PLD-000665]
11. Stanley, « Alberta's Half-Breed Reserve » p. 96-98.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier 883-1, partie 2, Agence de Bella Coola – Pensionnat de Kitamaat – Administration générale, 1906-1932, no d'inst. de recherche volume perm. 6451, bobine de microfilm C-8773, Green à F. Pedley, 22 mai 1909, p. 6. [KMT-095620]
13. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 190-191.
14. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1911, p. 527.
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 581-9, partie 1, Martin Benson à M. Scott, 18 août 1915. [NHU-000001]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6376, dossier 766-5, partie 1, Martin Benson à Duncan Scott, 10 novembre 1914. [FTV-000003]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, bobine de microfilm C-8759, W. E. Ditchburn à D. C. Scott, 15 juin 1917. [ABR-000682]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, R. H. Cairns à J. D. McLean, 6 juin 1917. [SLT-003478]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, R. H. Cairns à J. D. McLean, 6 juin 1917. [SLT-003478]

20. Château Saint-Jean, partie 1, <http://www.jkcc.com/robes.html> (consulté le 1^{er} janvier 2012).
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8754, dossier 651/25-1, partie 1, C. F. Hives à R. A. Hoey, 9 février 1947. [PAR-009212]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, C. E. Manning, 20 octobre 1921. [PSM-200026-0001]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6367, dossier 762-5, partie 1, J. D. McLean à Harold Laird, 8 janvier 1924. [JRD-003064]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6446, dossier 882-1, partie 2, Sœur Mary Gabriel à D. Scott, 26 octobre 1927. [KAM-000186]
25. « Château Saint-Jean », partie 1, <http://www.jkcc.com/robes.html> (consulté le 1^{er} janvier 2012).
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, Louis Mederic Adam aux Affaires indiennes, 22 septembre 1927. [BVL-000879]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 21 septembre 1927; [BVL-000874] Louis Mederic Adam aux Affaires indiennes, 22 septembre 1927; [BVL-000879]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, Dossiers des pensionnats, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, T. B. R. Westgate à Duncan C. Scott, 4 juillet 1928. [OLD-000312]
29. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, acquisition 93.281/26, Stephans aux révérendes Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, Nicolet, P.Q., 22 mai 1928. [ORC-000796]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 654-1, partie 1, S. S. Moore à W. M. Graham, 4 février 1929. [GDC-006542-0001]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. McNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 10 mars 1930. [CLD-000934]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6328, dossier 660-5, partie 3, H. W. McGill à Thomas G. Murphy, 18 novembre 1932. [PLD-000027]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 160-5, partie 1, Joseph Guy à Harold McGill, 25 mars 1933. [AEMR-254347]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 5801, partie 2, Samuel Lovell au Dr McGill, 20 mars 1933. [DRS-000611-0000]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6433, dossier 877-5, partie 5, W. L. Healey au commissaire aux incendies, 24 février 1937. [ABR-006601-0001]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6480, dossier 940-5, partie 6, T. B. Caulkin au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, 18 avril 1939. [CAR-015059-0001]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6185, dossier 460-5, partie 2, H. McGill à Henri Belleau, 24 août 1939. [FTA-000625]
38. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1940, p. 194.
39. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1940, p. 194.
40. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1941, p. 179.
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6308, dossier 653-5, partie 6, E. S. Jones au secrétaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, 10 avril 1942. [FHR-000252]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6112, dossier 350-5, partie 1, Thomas Orford au secrétaire, Affaires indiennes, 3 février 1943. [FGA-001026]
43. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, p. 170.

44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6378, dossier 767-5, partie 3, H. A. Alderwood à R. A. Hoey, 3 janvier 1945; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes 1945, p. 182. [JON-003675]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6268, dossier 581-1, partie 2, R. A. Hoey sous-ministre par intérim, 29 mai 1946. [NHU-000117]
46. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, fonds du diocèse anglican d'Athabasca, Edmonton (Alberta), acquisition PR1970.0387/1641, boîte 41, fonds du diocèse anglican d'Athabasca, dossier A320/572, Pensionnats – correspondance générale et officielle de l'évêque Sovereign, 1941-1947, rapport sur l'incendie du pensionnat All Saints, Lac la Ronge (Saskatchewan), 2 février 1947. [PAR-123539]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8756, dossier 671/25-1-010, J. P. B. Ostrander à la Division des affaires indiennes, 19 janvier 1948. [THR-000266-0001]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 224, dossier 630/111-1, partie 1A, école publique – Fort Simpson – T.N.-O, 1950, directeur à LeCapelain, 14 février 1950. [FNU-000211]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8638, dossier 511/6-1-038, partie 1, E. S. Jones à J. P. B. Ostrander, 6 septembre 1952. [GUY-000148]
50. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 446/6-1-494, J. Lemire à R. F. Davey, 24 mars 1965; [MCI-004409] AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 494/6-1-015, volume 8, G. S. Lapp aux Affaires indiennes, 26 mars 1965. [MCI-006379]
51. CVR, ARN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Éducation, Culture et Formation, pensionnat d'Ilihakvik, 1972-1985, no transfert 0341, boîte 5, H. R. Cram à Hodgson, 22 mars 1973. [CBS-000260]
52. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, résidence des élèves – généralités, 1974-1978, boîte d'archives 3-3, acquisition d'archives G1995-004, J. Milligen au ministère de l'Éducation, 15 octobre 1974. [CBS-000211-0001]
53. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 371/6-1-019, volume 8, Michael Shiner à A. Kroeger, 15 mai 1975. [HFG-000061-0003]
54. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Keith Branston, « Fire Claims 3rd Floor of Breynat Hall », The Journal, boîte 4, numéro 19, 16 octobre 1980. [GNN-000383]

Annexe 3 : Dépendances détruites par un incendie, de 1867 à 1997

1. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1889, p. 19.
2. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 154.
3. CVR, ARN, Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 325-326. [ELK-000436]
4. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3928, dossier 117004-1, Magnus Begg au commissaire des Indiens, 19 octobre 1896. [OLD-008079]
5. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6470, dossier 890-5, partie 1, extrait d'une lettre du directeur de l'école de mission de St. Mary du 22 mai 1896. [MIS-000001]
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 422.

7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire, Affaires indiennes, 15 mai 1903. [TAY-003524]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire, Affaires indiennes, 22 juin 1903. [TAY-003528]
9. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 432.
10. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. 432.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 396-397.
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-5, partie 1, J. D. McLean à T. T. George, 22 novembre 1907. [MER-000199]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8451, dossier 652/23-5, partie 1, « Agent's Report respecting Duck Lake Boarding School for the Month of September 1913 ». [SMD-001451]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 3, S. R. McVitty à Duncan Campbell Scott, 4 juin 1915. [MER-000635]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, partie 1, P. H. Gentleman au Dr Westgate, 2 avril 1921. [OLD-000468]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-6, partie 1, W. M. Graham aux Affaires indiennes, 11 décembre 1923. [RLS-000196-0000]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6369, dossier 763-5, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes, 15 décembre 1925. [CYP-000544]
18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-5, partie 2, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes, 30 juin 1926; [CRS-001190-0000] RG10, volume 6306, dossier 652-5, partie 3, W. M. Graham à Duncan C. Scott, 5 mai 1926. [SMD-001611]
19. Greyeyes, « St. Michael's Indian residential school », p. 147. [24262]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-5, partie 2, 1922-1930, W. E. Gullion à Duncan C. Scott, 17 septembre 1928. [BQL-006674]
21. Jansen, « Power, Resistance », p. 118.
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-5, partie 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 29 juillet 1931. [MDD-006063-0001]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. Poulet, 13 août 1931. [MDD-000859]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume perm. 1883, dossier 630/219-2, partie 2, pensionnat anglican de Shingle Point 1932, no d'inst. de recherche 85-8, A. L. Fleming au président, Conseil des terres fédérales, 18 janvier 1934. [SPU-000206]
25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6316, dossier 656-5, partie 5, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes, 29 mars 1934. [PAR-008946]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 4, P. G. Lazenby au secrétaire, Affaires indiennes, 23 avril 1934. [BIR-000200]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6307, dossier 653-5, partie 4, A. F. McKenzie à G. A. Dodds, 15 mars 1935. [FHR-001336]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 5, 1933-1938, bobine de microfilm C-8768, R. H. Moore au secrétaire, Affaires indiennes, 21 octobre 1935. [LEJ-004638-0000]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6475, dossier 916-5, partie 1, G. Breynat à H. McGill, 31 janvier 1936. [FRU-010052]

30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6475, dossier 916-5, partie 1, extrait du radiotélégramme du Dr Bourget, Résolution, T.N.-O, 27 décembre 1935. [FRU-010048]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6204, dossier 467-12, partie 4, Philip Phelan à J. S. Allan, 2 novembre 1938. [FTG-000548]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards au secrétaire, Affaires indiennes, 29 décembre 1938. [KNR-000859]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6322, dossier 658-5, partie 7, J. T. Hill au secrétaire, Affaires indiennes, 28 février 1939. [PAR-001067-0000]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6198, dossier 465-5, partie 7, Frank Edwards, 5 janvier 1939. [KNR-000866]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6445, dossier 881-10, partie 5, rapport général sur le pensionnat de Lejac, 31 mars 1940. [LEJ-002066]
36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938-1941, bobine de microfilm C-8768, R. Howe à D. M. MacKay, 24 octobre 1940. [LEJ-003150]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6453, dossier 884-5, partie 5, 1936-1941, agence de Kootenay – pensionnat de Kootenay – entretien des bâtisses – approvisionnement – comptabilité, no d’inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8775, ANC, Ottawa, D. M. MacKay au secrétaire, Affaires indiennes, 21 mai 1941. [EGN-004992]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 2, R. Howe à Sir, 2 décembre 1942. [LEJ-000814]
39. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6033, dossier 150-61, partie 1, Philip Phelan à M. Hoey, 1^{er} mai 1945. [NRD-001525]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6370, dossier 763-5, partie 6, directeur au sous-ministre par intérim, 24 octobre 1946. [CYP-000862]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6278, dossier 584-5, partie 13, J. Waite aux Affaires indiennes, 14 février 1948. [SBR-001426]
42. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6319, dossier 657-5, partie 8, R. S. Davis aux Affaires indiennes, 17 mai 1948 [MDD-006126]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-5, partie 6, W. J. D. Kerley aux Affaires indiennes, 21 mai 1949. [RLS-000493]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-5, partie 6, W. J. D. Kerley à J. P. B. Ostrander, 20 octobre 1950. [RLS-000533-0001]
45. CRV, ARN, L’Église presbytérienne dans Archives Canada, Toronto (Ontario), acquisition 1988-7004, boîte 14, dossier 10, T. C. Ross à Norman Paterson, 6 février 1951. [CJC-007763]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8252, dossier 479/6-1-001, partie 4, J. Stallwood aux Affaires indiennes, 27 janvier 1955. [TAY-003768]
47. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 74/6-1-353, volume 2, H. Larivière à R. F. Davey, 7 février 1956. [AIR-000121]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8275, dossier 494/6-1-014, partie 5, Eric L. Barrington à G. Swartman, 23 février 1957. [PLK-000496-0002]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8709, dossier 965/6-1, partie 8, 1959, bobine de microfilm C-14168, G. F. Kelly à W. E. Grant, 3 mars 1959. [LEJ-004875-0001]

50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 1295, dossier 311/111-B, partie 4, bâtiments de l'école – Fort Simpson, T.N.-O. [Construction et entretien], 1959-1961, P. Templeton à S. Lesage, 31 juillet 1959. [FNU-001033]
51. Archives provinciales de l'Alberta, acquisition des oblats, 71.220, Tome II, boîte 7, 22 novembre 1963, cité dans Persson, « Blue Quills », p. 184.
52. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 672/6-1-007, volume 3, rapport des pertes par incendie, pensionnat de Prince Albert, D. Lawson, 23 juin 1967. [PAR-003379-0001]
53. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, dossier 989/40-3-2, volume 1, pertes par incendie – dossiers de cas – district de Williams Lake, 01/1958-12/1970, localisation H77, DIAND, bureau central de classement de l'AC, R. G. Cooper au commissaire des Indiens (Colombie-Britannique) 19 octobre 1967. [JOE-019175-0000]

Annexe 4 : Autres incendies déclarés qui n'ont détruit aucun bâtiment, de 1867 à 1997

1. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 68.
2. Shanahan, *Jesuit pensionnat*, p. 28.
3. E. F. Wilson, récit autobiographique, p. 47, cité dans Porter, « Anglican Church », p. 33.
4. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 368-369.
5. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 400-401.
6. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1899, p. 401.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3920, dossier 116818, Archives publiques, David Laird au secrétaire, Affaires indiennes, p. 28 décembre 1899; [EDM-009798] RG18, volume 295, dossier 271-05, 1900-1905, ANC, J. R. Huddle au commandant, 19 juillet 1900. [EDM-002395]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 1, G. H. Wheatley à David Laird, 13 mars 1901. [BIR-000015]
9. Titley, « Industrial Education », p. 397-398.
10. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, T. T. George au secrétaire, Affaires indiennes, 29 juin 1906. [MER-000395]
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, directeur Wilson à David Laird, 19 mars 1908. [ELK-000217]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, secrétaire des Affaires indiennes à T. T. George, 30 janvier 1908. [MER-000394]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, S. Spencer Page au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 25 mars 1913. [CRW-000045]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, Rapport du mois de novembre 1913 de l'agent Chas. A. Cox, 3 décembre 1913. [ABR-006993]
15. Marceau-Kozicki, « Onion Lake », p. 129.
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 8 juin 1914 [PLD-007452]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 1, 1892-1936, bobine de microfilm C-8717, George H. Race au secrétaire, 18 janvier 1917. [SAL-000088]

18. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6377, dossier 766-10, partie 2, C. Pant Schmidt au secrétaire, Affaires indiennes, 31 septembre 1917. [SMD-001235]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. E. Ditchburneau au secrétaire, Affaires indiennes, 22 janvier 1918. [MIK-002569]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 4, S. R. McVitty au secrétaire, Affaires indiennes, 14 juillet 1922. [MER-000674]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1924, bobine de microfilm C-8767, N. Coccola à McAllan, 6 août 1923. [LEJ-003744-0001]
22. CVR, ARN, Résumé en anglais des Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903-1942, p. 38. [GNN-000077-0001]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, J. D. McLean à W. M. Halliday, 3 octobre 1924. [MIK-002612]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, « Extract from Agent's Report on the Birtle Residential School, for the month of February, 1925 », P. G. Lazenby. [BIR-000070]
25. CVR, ARN, Archives Deschatelets, oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier L1027.M27L 121, directeur du pensionnat de Cowessess à Russell T. Ferrier, 16 mars 1926. [MRS-006020]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 472-5, partie 2, Russell Ferrier au Dr Scott, 9 juin 1927. [MCI-000243]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 1, 1886-1927, agent des Indiens, ministère des Affaires indiennes, Morley à Russell T. Ferrier, 1^{er} novembre 1927. [MOR-005523]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-5, partie 4, « Statement of George Peechow, Age 17 Years in connection with an outbreak of fire at the Anglican Indian School, Onion Lake Sask., on Friday evening at 8 o'clock p.m. Feb. 10th 1928 » [PAR-017008-0001]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 6 octobre 1928. [MIS-001505]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-5, partie 4, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 24 décembre 1929. [DRS-000572-0000]
31. CVR, ARN, Résumé en anglais des Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903-1942, p. 56. [GNN-000077-0001]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-1, partie 1, bobine de microfilm C-8701, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 27 septembre 1929. [BQL-001728]
33. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, rapport relatif à un incendie à Camperville, Manitoba, Thomas Baird, 24 novembre 1930. [PCR-000124]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6322, dossier 658-5, partie 5, T. B. R. Westgate au secrétaire, Affaires indiennes, 28 août 1930. [PAR-015011-0000]
35. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, procès-verbal des réunions de la Commission sur les pensionnats autochtones, MSCC, 01/1930-11/1932, acquisition GS 75-103, série 2:15[a], boîte 18, « Minutes of Meeting of Indian Residential School Commission, MSCC, Held on Tuesday, April 7, 1931 », p. 5. [AGS-000145]

36. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6346, dossier 751-5, partie 4, 1932-1933, ANC, W. E. Gullion au secrétaire, Affaires indiennes, 3 décembre 1932. [BQL-006214-0000]
37. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6366, dossier 761-5, partie 2, évêque Guy à Harold W. McGill, 11 décembre 1933. [FVD-000726-0000]
38. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6366, dossier 761-5, partie 2, évêque Guy à Harold W. McGill, 11 décembre 1933. [FVD-000726-0000]
39. CVR, ARN, Résumé en anglais des Fort Resolution Chronicles, volume 1, 1903-1942, p. 66. [GNN-000077-0001]
40. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10413, dossier Shannon, boîte 45, M. Christianson à G. C. Laight, 26 septembre 1933. [CFT-004504]
41. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935-1938, ANC, [Illisible] pour T. R. L. MacInnes, à M. Christianson, 15 octobre 1935. [MOR-004448-0000]
42. CVR, ARN, Procès-verbal des réunions de la Commission sur les pensionnats autochtones, MSCC, 02/35-05/38, p. 1902-2256, acquisition GS 75-103, série 2:15[a], boîte 19, procès-verbal de la réunion de la Commission sur les pensionnats autochtones, MSCC, tenue le mardi 14 mai 1935. [AGS-000529]
43. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6055, dossier 265-5, partie 4, J. P. Mackey, 20 novembre 1936. [SRS-001501]
44. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6215, dossier 470-5, partie 3, H. McGill au surintendant général, Affaires indiennes, 6 octobre 1936. [PLK-000124]
45. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935-1938, ANC, W. Barr Murray à C. Pant. Schmidt, 25 juillet 1938. [MOR-004509-0001]
46. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938-1941, A. R. Simpson à D. M. MacKay, 25 septembre 1939. [LEJ-002960-0001]
47. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, agence de Kwawkwalth – pensionnat de Alert Bay – entretien des bâtisses – approvisionnement et comptabilité, 1937-1939, no d'inst. de recherche 10-17, volume 6428, dossier 875-5, partie 6, Archives nationales du Canada – Ottawa, M. S. Todd au secrétaire, ministère des Affaires indiennes, 14 juin 1939. [MIK-013732]
48. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 6, 1938-1941, bobine microfilm C-8768, J. H. F. Lacey au secrétaire, Affaires indiennes, 26 septembre 1939. [LEJ-002940]
49. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6266, dossier 579-5, partie 9, E. McPherson aux Affaires indiennes, 5 novembre 1941. [FAR-000024]
50. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6303, dossier 653-5, partie 6, E. S. Jones au secrétaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, 10 avril 1942. [FHR-000252]
51. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 11091, dossier Shannon, diverses correspondances de sortie, F. Matters aux Affaires indiennes, 2 février 1944. [CRS-001610]
52. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6033, dossier 150-61, partie 1, Note de service à M. Hoey, Philip Phelan, 1^{er} mai 1945. [NRD-001525]
53. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10759, dossier Shannon, 1946-1947, correspondance d'arrivée sur l'éducation, H. A. Alderwood à F. Matters, 7 mars 1947; [CRS-001655] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 8, F. Matters, Affaires indiennes, 5 mars 1947. [CRS-001947]

54. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, [110]774/6-1-753, volume 1, 09/45-12/53, ANC, E. A. Robertson, Affaires indiennes, 1^{er} novembre 1948. [EDM-004918]
55. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6192, dossier 462-5, partie 9, Henry Cook à B. F. Neary, 4 mars 1948. [CRS-001978-0001]
56. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8634, dossier 511/6-1-025, partie 1, J. H. Staunton à R. S. Davis, 21 décembre 1951. [PCR-004748-0001]
57. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa Winnipeg, RG10, acquisition W84-85/402, boîte 13662, dossier 511/23-5-082, volume 1, Lachlan McLean à J. Rayson, 21 septembre 1951. [PLP-100733]
58. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Dennis Shea à F. O'Grady, 27 mars 1954. [OBG-003722]
59. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8659, dossier 658/6-1, partie 2, J. R. Bell à E. S. Jones, 28 avril 1956 [BVL-000669-0001]
60. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, 103/6-1-764, 01/58-06/59, volume 5, CRPA, J. E. DeWolf à K. R. Brown, 7 avril 1958. [PUL-001821]
61. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 630-145/10-2, partie 3, rapports et déclarations – école fédérale de Coppermine, T.N.-O, 1958-1961, boîte d'archives 246-9, acquisition d'archives G-1979-003, T. K. Brady à M. Booth, 25 mai 1959. [CPU-001435]
62. CVR, ARN, AINC – Bureau principal des documents – Ottawa, 779/6-1-011, volume 2, 1957-1971, CR-AC, R. G. Whatmough pour R. A. W. Switzer à Paul Deziel, 11 mai 1960; [AGL-002253] Bibliothèque et Archives Canada, 779[134]/6-726, volume 2, 10/59-08/61, ANC, J. W. Stewart à L. C. Hunter, 11 avril 1960. [AGL-001337]
63. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/6-2-018, volume 2, D. Greyeyes, Affaires indiennes, rapport des pertes par incendie, 22 juin 1968. [GDC-005571]
64. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume perm. 1438, dossier 630/100-1, partie 11, école publique de Fort Smith, T.N.-O [Joseph Burr Tyrrell School] octobre 1962-novembre 1964, no d'inst. de recherche 85-4, R. G. Whatmough à B. Thorsteinsson, 29 avril 1964. [FSU-001460-0000]
65. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 801/6-1-011, volume 12, pensionnat indien de Carcross, 01/1966-06/1969, RG10-151, V1989-90/101, M. C. F. Gibbs à A. E. Fry, 6 juin 1966. [CAR-011275-0000]
66. CVR, ARN, Centre de services régional des Prairies et du Nord-Ouest – BAC – Edmonton, acquisition E1996/97-046, boîte 7, dossier 674/25-2, W. Karashowsky à J. Bourbonnais, 31 octobre 1966. [BVL-002314-0000]
67. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dossier 630.012, partie 2, volume 2, foyer – Churchill, 1965, boîte d'archives 37-3, acquisition d'archives M1994-009, R. L. Graves au surintendant régional des pensionnats, 31 janvier 1967. [CVC-002785-0000]
68. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, acquisition N1994-009, boîte 37-3, dossier 631.012, partie 2, statistiques sur Fort Churchill, 1965, R. A. Page au directeur, centre de formation professionnelle de Churchill, 28 mai 1967. [CVC-003198-0002]
69. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, dossier 801/6-1-011, volume 12, pensionnat indien de Carcross, 01/1966-06/1969, RG10-151, V1989-90/101, M. L. Lintick à G. S. Swanson, 6 mars 1968. [CAR-011277-0003]

70. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition E1996-97/415, boîte 36, dossier 25-2-029, janvier 1967-janvier 1969, E. Turenne à Walter Karawshowski, 6 mai 1968. [SPR-003247]
71. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa Winnipeg, RG10, acquisition 2001-01035-4, boîte 015, dossier 501/25-13-082G, volume 1, J. P. Malcolm à K. Baksh, 12 septembre 1974; [PLP-100393] Bibliothèque et Archives Canada – Winnipeg, RG10, acquisition. 2001-01035-4, boîte 015, dossier 501/25-13-082G, volume 1, J. P. Malcolm à K. Baksh, 12 septembre 1974. [PLP-100393]
72. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pensionnat – Fort Smith, 1972-1978, boîte d'archives 2-17, acquisition d'archives G1995-004, H. J. Darkes à H. Michaud, 17 octobre 1974. [BTU-001619]
73. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 773/6-1-003, volume 5, 09/74-01/80, E. A. Fontana à R. J. Carney, 26 avril 1976. [MRY-002243-0000]
74. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/25-13-1-019, volume 2, Paul Poitras aux Affaires indiennes, 25 mars 1977; [PLD-009229] Paul Poitras, Affaires indiennes, 24 avril 1977; [PLD-009231] Charles Bellegarde, Affaires indiennes, 7 mai 1977; [PLD-009233] Paul Poitras, Affaires indiens, 25 juin 1977; [PLD-009239] Ann Bellegarde, Affaires indiennes, 15 septembre 1977; [PLD-009237] Allan Dickie, 19 avril 1978. [PLD-009245]
75. CVR, ARN, Archives du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, résidence des élèves – généralités 1974-1978, boîte d'archives 3-3, acquisition d'archives G1995-004, Marvin Marykuca à R. K. Toutant, 1^{er} novembre 1977. [AHU-003894]
76. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, acquisition E1996-97/270, boîte 8, dossier 675/25-13, volume 1, Joe Gerencser à David Seesequasis, 9 mars 1979. [SMD-012138]
77. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, no d'inst. de recherche 10-137, v92-93/201, boîte 2 [10486], dossier 987/40-6-19, volume 1, rapports sur la sécurité incendie – St. Mary, 09/75-10/80, NAC – Burnaby, L. MacKay à J. Allon, 31 octobre 1980. [MIS-010104]
78. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 140, dossier 3, Ronald J. Pratt, 24 octobre 1986. [GDC-005182-0001]
79. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Muscowequan, boîte 23, dossier 23, déclaration de Susan Start, 12 janvier 1993; [MDD-003931] déclaration de [nom supprimé], 14 janvier 1993. [MDD-003932]
80. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Muscowequan, boîte 23, dossier 23, Elaine Pelletier, 1^{er} novembre 1993. [MDD-003933]

Annexe 5 : Incendies de pensionnat dont on soupçonne ou pour lesquels on a la preuve qu'ils ont été allumés délibérément, de 1867 à 1997

1. Wilson, *Missionary work*, p. 130-131, 142.
2. Shanahan, *Jesuit Residential School*, p. 28.
3. E. F. Wilson, récit autobiographique, p. 47, cité dans Porter, « Anglican Church », p. 33.
4. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 400-401.
5. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 368-369.

6. Miller, *Shingwauk's Vision*, p. 368.
7. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, « Blaze at Brantford: The Mohawk Institute Totally Destroyed », dans *The Globe*, publié le 19 avril 1903; [TAY-003519] Martin Benson au surintendant général adjoint, Affaires indiennes, 21 avril 1903. [TAY-003521]
8. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire, Affaires indiennes, 15 mai 1903. [TAY-003524]
9. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2771, dossier 154845, partie 1, E. D. Cameron au secrétaire, Affaires indiennes, 22 juin 1903. [TAY-003528]
10. Stanley, « Alberta's Half-Breed Reserve », p. 96-98.
11. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6206, dossier 468-5, partie 2, ministre et au secrétaire, Affaires indiennes à T. T. George, 30 janvier 1908. [MER-000394]
12. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6027, dossier 117-1-1, partie 1, S. Spencer Page au secrétaire du ministère des Affaires indiennes, 25 mars 1913. [CRW-000045]
13. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6305, dossier 652-1, partie 1, P. Schmidt au secrétaire, Affaires indiennes, 17 septembre 1917. [SMD-001235]
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. E. Ditchburn au secrétaire, Affaires indiennes, 22 janvier 1918. [MIK-002569]
15. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6364, dossier 760-1, partie 1, 1892-1936, bobine de microfilm C-8717, George H. Race au secrétaire, 18 janvier 1917. [SAL-000088]
16. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, W. M. Halliday à Ditchburn, 17 janvier 1918. [MIK-000274]
17. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6426, dossier 875-1, partie 2, J. D. McLean à W. M. Halliday, 3 octobre 1924. [MIK-002612]
18. CVR, ARN, Archives Deschatelets, oblats de Marie Immaculée, Ottawa, dossier L1027.M27L 121, directeur du pensionnat de Cowessess à Russell T. Ferrier, 16 mars 1926. [MRS-006020]
19. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives, Canada, RG10, volume 6355, dossier 757-1, partie 1, 1886-1927, agent des Indiens, ministère des Affaires indiennes, Morley à Russell T. Ferrier, 1^{er} novembre 1927. [MOR-005523]
20. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6321, dossier 658-5, partie 4, « Statement of George Peechow, Age 17 Years in connection with an outbreak of fire at the Anglican Indian School, Onion Lake Sask., on Friday evening at 8 o'clock p.m. Feb. 10th 1928 » [PAR-017008-0001]
21. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada - Ottawa, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, J. D. McLean à A. O'N. Daunt, 6 octobre 1928. [MIS-001505]
22. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6345, dossier 751-1, partie 1, bobine de microfilm C-8701, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 27 septembre 1929. [BQL-001728]
23. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6270, dossier 582-5, partie 3, « Report Re Fire at Camperville, Manitoba », Thomas Baird, 24 novembre 1930. [PCR-000124]
24. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, J. L. Fuller à A. MacNamara, 8 mars 1930; [CLD-000933-0000] William Gordon au sous-ministre adjoint et au secrétaire, Affaires indiennes, 10 mars 1930; [CLD-000934] RG10, volume 6260, dossier 577-1, partie 1, « Crime Report: Re: George Paynter, Treaty Indian Cross Lake, Man. Arson, 28 October 1931 » [CLD-004089]

25. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 10413, dossier Shannon, boîte 45, M. Christianson à G. C. Laight, 26 septembre 1933. [CFT-004504]
26. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6357, dossier 757-5, partie 4, 1935-1938, ANC, [Illisible] pour T. R. L. MacInnes, à M. Christianson, 15 octobre 1935. [MOR-004448-0000]
27. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6307, dossier 653-1, partie 2, M. Christianson au secrétaire, Affaires indiennes, 17 avril 1942. [FHR-000585]
28. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8754, dossier 651/25-1, partie 1, J. P. B. Ostrander aux Affaires indiennes, 28 avril 1947; [PAR-009230] R. A. Hoey au sous-ministre, 2 juin 1947. [PAR-009238]
29. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-5, partie 4, enquête de la Gendarmerie royale du Canada, 24 janvier 1948. [THR-003033]
30. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6333, dossier 661-5, partie 6, W. J. D. Kerley, Affaires indiennes, 21 mai 1949. [RLS-000493]
31. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8634, dossier 511/6-1-025, partie 1, « Investigation Re Fire – Girls Dormitory, Pine Creek Indian Residential School, Camperville, Manitoba, 19 December 1951 » [PCR-004752-0001]
32. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8659, dossier 658/6-1, partie 2, J. R. Bell à E. S. Jones, 7 avril 1956. [BVL-000669-0001]
33. CVR, ARN, Centre de services régional des Prairies et du Nord-Ouest – BAC – Edmonton, acquisition E1996/97-046, boîte 7, dossier 674/25-2, J. Bourbonnais à R. T. Smith, 21 octobre 1966. [BVL-002314-0001]
34. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Edmonton, RG10, acquisition E1996-97/415, boîte 36, dossier 25-2-029, janvier 1967-janvier 1969, E. Turenne à Walter Karawshowski, 6 mai 1968. [SPR-003247]
35. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 773/6-1-003, volume 5, 09/74-01/80, E. A. Fontana à R. J. Carney, 26 avril 1976. [MRY-002243-0000]
36. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 675/25-13-1-019, volume 2, Paul Poitras, Affaires indiennes, 25 mars 1977; [PLD-009229] Paul Poitras, Affaires indiennes, 24 avril 1977; [PLD-009231] Charles Bellegarde, Affaires indiennes, 7 mai 1977; [PLD-009233] Paul Poitras, Affaires indiennes, 25 juin 1977; [PLD-009239] Ann Bellegarde, Affaires indiennes, 15 septembre 1977; [PLD-009237] Allan Dickie, 19 avril 1978. [PLD-009245]
37. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Muscowequan, boîte 23, dossier 23, déclaration de [nom supprimé], 12 janvier 1993; [MDD-003931] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, Muscowequan, boîte 23, dossier 23, déclaration de [nom supprimé], 14 janvier 1993. [MDD-003932]

Bibliographie

Sources primaires

1. Bases de données de la Commission de vérité et réconciliation

Les notes en fin de chapitre du rapport débutent souvent par CVR, suivi d'un des sigles suivants : DASAG, DAV, DAE, ASPI, ARN, RNE et BAC. Les documents cités se trouvent dans la base de données de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, au Centre national pour la vérité et réconciliation. À la fin de chacune des notes, on trouve, entre crochets, le numéro d'identification de chacun des documents. Voici une brève description des bases de données.

Base de données des documents actifs et semi-actifs du gouvernement (DASAG) : Cette base de données contient les documents actifs et semi-actifs du gouvernement recueillis auprès de ministères fédéraux qui sont possiblement liés à l'administration et à la gestion du système des pensionnats. Conformément aux obligations du gouvernement fédéral découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), les documents ayant trait à l'histoire ou aux séquelles du système ont été communiqués à la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Les autres ministères fédéraux concernés étaient notamment : le ministère de la Justice, Santé Canada, la Gendarmerie royale du Canada et la Défense nationale. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada avait la responsabilité de rassembler et de communiquer les documents de ces autres ministères fédéraux à la CVR.

Base de données des déclarations audio-visuelles (DAV) : Cette base de données regroupe les déclarations audio et vidéo faites à la CVR dans le cadre d'audiences communautaires et d'événements régionaux et nationaux tenus par la Commission ainsi que d'autres événements spéciaux auxquels la Commission a participé.

Base de données des documents d'archives des Églises (DAE) : Cette base de données contient les documents recueillis auprès de diverses Églises et organisations religieuses ayant participé à l'administration et à la gestion des pensionnats indiens. Il s'agit notamment des entités associées à l'Église catholique romaine, à l'Église anglicane du Canada, à l'Église presbytérienne du Canada et à l'Église Unie du Canada. Les documents ont été recueillis conformément au mandat de la CVR, tel qu'il est énoncé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, soit de « repérer les sources et créer un dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats et ses séquelles ».

Base de données des administrations scolaires des pensionnats indiens (ASPI) : Cette base de données regroupe des documents sur chacun des pensionnats, conformément à la CRRPI.

Base de données de l'analyse et de la recherche nationale (ARN) : Cette base de données rassemble des documents recueillis par la Direction nationale de recherche et d'analyse d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, anciennement Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC). Les documents contenus dans cette base de données visaient au départ la recherche sur diverses allégations, notamment sur les cas d'abus dans les pensionnats, et sont principalement issus de la procédure judiciaire dans des affaires criminelles et civiles puis de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), ainsi que de processus de règlement extrajudiciaires tels que le règlement alternatif des différends. La plupart des documents proviennent d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. La collection regroupe également des documents d'autres ministères fédéraux et d'organisations religieuses. Pour certains documents fournis par des organismes externes, l'information comprise dans la base de données est incomplète. Le cas échéant, la note en fin de chapitre contient l'information suivante : « aucun emplacement de document, aucun dossier source de document ».

Base de données des séries rouge, noire et sur les écoles (RNE) : Cette base de données contient les documents fournis à la Commission par Bibliothèque et Archives Canada. Les trois sous-séries regroupent des documents auparavant compris dans le Système central de gestion des dossiers de l'administration centrale, ou système de gestion des documents, pour les ministères qui ont précédé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Les documents d'archives sont liés au fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et font partie de la collection de Bibliothèque et Archives Canada.

Base de données des documents et des contenants (fichiers) de documents d'archives de Bibliothèque et Archives Canada (DABAC) : Cette base de données contient des documents recueillis auprès de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Les documents d'archives des ministères fédéraux possiblement liés à l'administration et à la gestion du système des pensionnats faisaient partie de la collection de Bibliothèques et Archives Canada. Au départ, les documents ayant trait à l'histoire ou aux séquelles du système des pensionnats indiens ont été recueillis par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, dans le cadre de leur mandat, tel qu'il est énoncé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a poursuivi la collecte de documents, conformément à l'obligation du gouvernement fédéral de divulguer ces documents dans le cadre de la Convention.

2. Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes, 1864–1997

Dans le présent rapport, « Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes » désigne les rapports annuels publiés du gouvernement du Canada en lien avec les Affaires indiennes pour la période comprise entre 1864 et 1997.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a vu le jour en 1966. En 2011, il est devenu Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Avant 1966, divers ministères ont eu la responsabilité des portefeuilles des Affaires indiennes et des Affaires du Nord.

Par ordre chronologique, voici les ministères qui ont eu la responsabilité des Affaires indiennes au fil des ans :

- département du Secrétaire d'État du Canada (jusqu'en 1869)
- département du Secrétaire d'État pour les Provinces (1869-1873)
- ministère de l'Intérieur (1873-1880)
- département des Affaires des Sauvages (1880-1936)
- ministère des Mines et des Ressources (1936-1950)
- ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (1950-1965)
- ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (1966)
- ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (de 1966 à ce jour)

Le titre exact des rapports annuels du ministère des Affaires indiennes a changé au fil des années en fonction du ministère responsable.

3. Bibliothèque et Archives Canada

RG10 (groupe d'archives des Affaires indiennes).

Le groupe d'archives RG10 de Bibliothèque et Archives Canada fait partie du fonds R216 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. À des fins de clarté et de concision, les archives appartenant au groupe d'archives RG10 mentionnées dans les notes en fin de chapitre du présent rapport sont présentées simplement à l'aide de l'information relative au groupe RG10. Lorsqu'une copie d'un document du groupe d'archives RG10 contenue dans une base de données de la CVR a été utilisée, la base de données de la Commission dans laquelle se trouve cette copie a été clairement indiquée tout comme l'information relative au groupe d'archives RG10 associée au document original.

Documents de Sifton.

4. Autres archives

Archives de la Société historique de Saint-Boniface

5. Publications gouvernementales

- Audette, L. A. *Report on The Commission, under Part II of the Inquiries Act, to investigate and report the circumstances in connection with the alleged flogging of Indian pupils recently at Shubenacadie, in The Province of Nova Scotia, 17 September 1934.*
- Bryce, P. H. *Report on the Indian Schools of Manitoba and the North-West Territories.* Ottawa: Government Printing Bureau, 1907.
- Canada. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. « Le centre de villégiature de la mission St. Eugene : la fierté des Kootenays ». 15 septembre 2010. <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100021303/1100100021310>.
- Canada. Gendarmerie royale du Canada. Disparus-Canada. « Référence du dossier » : 2006005399." <https://secure.rcmp-grc.gc.ca/missing-disparus/case-dossier.jsf?case=2006005399&id=4&lang=fr> (consulté le 16 septembre 2013).
- Canada. Parlement. Chambre des communes. *Débats*. 39^e législature, 1^{re} session, volume 141, numéro 139 (24 avril 2007), 1449–1450.
- Canada. Parlement. Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner la *Loi sur les Indiens*, Procès-verbaux et témoignages, 1946–1948.
- Canada. Santé Canada. « Les guides alimentaires canadiens, de 1942 à 1992 ». http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/context/fg_history-histoire_ga-fra.php#f9b9 (consulté le 14 décembre 2013).
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Ils sont venus pour les enfants : le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats*. 2012. <http://publications.gc.ca/site/fra/9.639663/publication.html>.
- Farrell, Edward. *The Congress on Tuberculosis Held in Berlin Germany, on May 24th, 25th, and 26th, 1899, Report of the Proceedings.* Ottawa : Imprimerie nationale, 1899.
- Fraser, R. D., « Section B : Statistique de l'état civil et santé », *Statistiques historiques du Canada*, sous la direction de F. H. Leacy. Deuxième édition. Ottawa : Statistique Canada, 1983. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-516-x/sectionb/4147437-fra.htm>.
- Hansen, A. T. « Réglementation de la construction des bâtiments ». Ottawa : Conseil national de recherches du Canada, 1985. <http://archive.nrc-cnrc.gc.ca/fra/idp/irc/dcc/digest-construction-237.html> (consulté le 20 septembre 2013).
- LeBeuf, Marcel-Eugène. *Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada dans le système des pensionnats indiens.* Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2011.

6. Mesures législatives

- Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relatif aux Sauvages, 1880 », Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 10.*
- Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des sauvages, Statuts du Canada, 1894, chapitre 32, article 11.*
- Code criminel, 1892, Statuts du Canada 1892, chapitre 29.*
- Loi concernant les Indiens* [Loi sur les Indiens], Statuts du Canada 1951, chapitre 29, article 119.
- Loi modifiant la Loi des Indiens*, Statuts du Canada 1932–1933, chapitre 42, article 1.
- Loi modifiant la Loi des sauvages*, Statuts du Canada, 1919–1920, chapitre 50, article 1.
- Public Schools Act, Revised Statutes of Manitoba 1954, chapitre 215, p. 923–1114.*

7. Affaires judiciaires

- F.S.M. c. Clarke* [1999] CanLII 9405 (CS C.-B.)
Fontaine c. Canada (Procureur général) [2013] ONSC 684
R. c. Frappier [1990] YJ 163 (Cour territoriale)
R. c. Leroux [1998] NWTJ 139 (CS).
R. c. Maczynski [1997] CanLII 2491 (CA C.-B.). <http://canlii.ca/t/1dzbw> (consulté le 17 avril 2012).

Sources secondaires

1. Livres et rapports publiés

- Auger, Donald J. *Indian Residential Schools in Ontario, Ontario* : Nishnawbe Aski Nation, 2005.
- Baird, Andrew Browning. *The Indians of Western Canada*, Toronto : Press of the Canada Presbyterian, 1895.
- Baker, Simon. *Khot-La-Cha: The Autobiography of Chief Simon Baker*, compilé et sous la direction de Verna J. Kirkness. Vancouver : Douglas and McIntyre, 1994.
- Blake, Samuel Hume. *Don't You Hear the Red Man Calling?* Toronto : W. Tyrrell, 1908. <http://peel.library.ualberta.ca/bibliography/3132.html>.
- Blue Quills First Nations College. *Pimohtheskanaw, 1971–2001: Blue Quills First Nations College*. St. Paul (Alberta) : Blue Quills First Nations College, 2002.
- Bolt, Clarence. *Thomas Crosby and the Tsimshian: Small Shoes for Feet Too Large*. Vancouver : University of British Columbia Press, 1992.
- Brass, Eleanor. *I Walk in Two Worlds*. Calgary : Musée Glenbow, 1987.
- Bryce, P. H., *Report on the Indian Schools of Manitoba and the North-West Territories*, Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1907.
- Bryce, P. H. *The Story of a National Crime: Being an Appeal for Justice to the Indians of Canada; the Wards of the Nation, Our Allies in the Revolutionary War, Our Brothers-in-Arms in the Great War*. Ottawa : James Hope and Sons, 1922.
- Bush, Peter. *Western Challenge: The Presbyterian Church in Canada's Mission on the Prairies and North, 1885–1925*. Winnipeg : Watson and Dwyer Publishing, 2000.
- Bynum, Helen. *Spitting Blood: The History of Tuberculosis*. Oxford : Oxford University Press, 2012.
- Chesterfield Inlet Economic Development Office. *A Journey Through Time: A Guided Walking Tour of Chesterfield Inlet*. Chesterfield Inlet, Nunavut : aucune date.
- Churchill, Ward. *Kill the Indian, Save the Man: The Genocidal Impact of American Indian Residential Schools*. San Francisco : City Lights Books, 2004.
- Cronin, Kay. *Cross in the Wilderness*. Vancouver : Mitchell Press, 1960.
- Duchaussois, R.P. (Pierre Jean Baptiste). *Les Soeurs grises dans l'extrême-nord du Canada : cinquante ans de missions*. Montréal, s.l., 1917.
- Dubos, René et Jean Dubos. *The White Plague: Tuberculosis, Man, and Society*. New Brunswick, New Jersey : Rutgers University Press, 1987.
- French, Alice. *Je m'appelle Masak*. Montréal : Cercle du livre de France, 1979.

- Garcin, Steve et Terrance Gibson. « Permit 2008-395: An Investigation of the Red Deer Industrial School Cemetery in the Vicinity of the Moore Meadows Subdivision Development, Red Deer, AB ». Rapport non publié par la Alberta Western Heritage Inc. à EXH Engineering/Genivar, Red Deer, Alberta : 2008.
- Graham, Elizabeth. *The Mush Hole: Life at Two Indian Residential Schools*. Waterloo : Heffle Publishing, 1997.
- Gray, Susan. *"I Will Fear No Evil." Ojibwa-Missionary Encounters Along the Berens River, 1875-1940*. Calgary : University of Calgary Press, 2006.
- Greven, Philip. *Spare the Child: The Religious Roots of Punishment and the Psychological Impact of Physical Abuse*. New York : Alfred A. Knopf, 1991.
- Groupe de travail sur les enfants disparus et lieux de sépulture non marqués. *Missing Children and Unmarked Burials: Research Recommendations*. Aucune date.
- Grygier, Pat Sandiford. *A Long Way from Home: The Tuberculosis Epidemic among the Inuit*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1994.
- Hamilton, Scott. *Where are the Children Buried?* Rapport de la Commission de vérité et réconciliation. 11 avril 2015.
- Hodgins, J. G. *Documentary History of Education in Upper Canada. Volume XVIII*. Toronto : L. K. Cameron, 1907.
- Huel, Raymond J. A. *Proclaiming the Gospel to the Indians and the Métis*. Edmonton : University of Alberta Press, 1996.
- Johnston, Basil H. *Indian School Days*. Toronto : Key Porter Books, 1988.
- Jones, Adam. *Genocide: A Comprehensive Introduction*. Milton, R.-U. : Routledge, 2006.
- Knockwood, Isabelle et Gillian Thomas. *Out of the Depths: The Experiences of Mi'kmaw Children at the Indian Residential School at Shubenacadie, Nova Scotia*. Black Point, Nouvelle-Écosse : Roseway Publishing, 2006.
- Lux, Maureen K. *Medicine that Walks: Disease, Medicine and Canadian Plains Native People, 1880-1940*. Toronto : University of Toronto Press, 2001.
- Manuel, George et Michael Posluns. *The Fourth World: An Indian Reality*. New York : The Free Press, 1974.
- McCarthy, Martha. *From the Great River to the Ends of the Earth: Oblate Missions to the Dene, 1847-1921*. Edmonton : University of Alberta Press et Western Canadian Publishers, 1995.
- McCuaig, Katherine. *The Weariness, The Fever, and The Fret: The Campaign Against Tuberculosis in Canada, 1900-1950*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999.
- McNally, Vincent. *The Lord's Distant Vineyard: A History of the Oblates and the Catholic Community in British Columbia*. Edmonton : University of Alberta Press et Western Canadian Publishers, 2000.
- Miller, J. R. *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools in Canada*. Toronto : University of Toronto Press, 1996.
- Milloy, John S. *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System 1879-1986*. Winnipeg : University of Manitoba Press, 1999.
- Moine, Louise. *My Life in a Residential School*. Ordre impérial des filles de l'Empire, section provinciale de la Saskatchewan, en collaboration avec la Bibliothèque provinciale de la Saskatchewan, 1975.
- Montour, Enos. *Brown Tom's Schooldays*. Édité par Elizabeth Graham. Waterloo, Ontario : The Author, 1985.

- Moorman, Brian. *Delineation the "old" Graveyard at Fort Providence, Northwest Territories*. Department of Geography and Department of Geology and Geophysics, Calgary : University of Calgary, aucune date.
- Moran, Bridget. *Stoney Creek Woman: The story of Mary John*. Vancouver : 1997 Arsenal Pulp Press.
- Reyav and Associates Limited. *Document de travail sur le Code national du bâtiment du Canada : rapport préparé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Gaithersburg (Maryland) : 1994.
- Rosenthal, Jeffrey S. « Statistical Analysis of Deaths at Residential Schools: Conducted on behalf of the Truth and Reconciliation Commission of Canada », janvier 2015.
- Sadowski, Edward G. « Preliminary report on the investigation into missing school files for the Shingwauk Indian Residential School ». Algoma University College, Shingwauk Project Archives, novembre 2006.
- Shanahan, David F. *The Jesuit Residential School at Spanish: "More than mere talent."* Toronto : Canadian Institute of Jesuit Studies, 2004.
- Shea, Goldie. *Les sévices infligés aux enfants placés en établissements au Canada : jurisprudence en matière criminelle*. Ottawa : Commission du droit du Canada, 1999.
- Shewell, Hugh. *'Enough to Keep Them Alive': Indian Welfare in Canada, 1873-1965*. Toronto : University of Toronto Press, 2004.
- Titley, Brian. *The Indian Commissioners: Agents of the State and Indian Policy in Canada's Prairie West, 1873-1932*. Edmonton : University of Alberta Press, 2009.
- Van Tighem, Leonard, Paul Callens, Mary Eggermont-Molenaar et Victor Van Tighem. *Missionaries Among Miners, Migrants and Blackfoot: The Van Tighem Brothers' Diaries, Alberta, 1875-1917*. Calgary : University of Calgary Press, 2007.
- Venne, Sharon H., dir. *Indian Acts and Amendments 1868-1975, An Indexed Collection*. Saskatoon : University of Saskatchewan, Native Law Centre, 1981.
- Waldram, James, D. Ann Herring et T. Kue Young. *Aboriginal Health in Canada: Historical, Cultural, and Epidemiological Perspectives*. Deuxième édition. Toronto : University of Toronto Press, 2006.
- Warner, Tom. *Never Going Back: A History of Queer Activism in Canada*. Toronto : University of Toronto Press, 2002.
- Wherrett, George Jasper. *The Miracle of the Empty Beds: A History of Tuberculosis in Canada*. Toronto : University of Toronto Press, 1977.
- Whitehead, Margaret. *The Cariboo Mission: A History of the Oblates*. Victoria : Sono Nis Press, 1981.
- Wilson, E. F.** *Missionary work among the Ojebway Indians*. London, 1886.

2. Chapitres de livres et articles de périodiques

- Adams, Ian. « The Lonely Death of Charlie Wenjack ». *Maclean's*, février 1967, p. 30-44.
- Apetagon, Byron. « Smoke and Flying Children ». D'après des renseignements fournis par Ruby Beardy et Charles Queskekapow, *Norway House Anthology: Stories of the Elders, Volume I*, de Byron Apetagon, p. 55-56. Winnipeg : Division scolaire Frontier, 1991.
- Carney, Robert. « The Grey Nuns and the Children of Holy Angels: Fort Chipewyan, 1874-1924 ». *Proceedings of the Fort Chipewyan and Fort Vermilion Bicentennial Conference*, sous

- la direction de P.A. McCormack et R. Geoffrey Ironside, p. 289-298. Edmonton : Boreal Institute for Northern Studies, Université de l'Alberta, 1990.
- Côté, M. M. « St. Albert, Cradle of the Catholic Church in Alberta ». *Canadian Catholic Historical Association Report*, vol. 32 (1965), p. 29-35.
- Ferguson, R. G. « Some Light Thrown on Infection, Resistance and Segregation By a Study of Tuberculosis Among Indians ». *Transactions of the American Clinical and Climatological Association* 50 (1934), p. 18-26.
- Gale, Godfrey L. « Tuberculosis in Canada: A Century of Progress ». *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal = Canadian Medical Association Journal*, no 126 (1^{er} mars 1982), p. 526-529.
- Gladstone, James. « Indian School Days ». *Alberta Historical Review* 15, no 1 (hiver 1967), p. 18-24.
- Grzybowski, S., et E. A. Allen. « Tuberculosis: 2. History of the disease in Canada ». *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 160, no 7 (1999), p. 1025-1028.
- Huel, Raymond H. A. « Jean L'Heureux: A life of adventure ». *Alberta History*, 22 septembre 2012, p. 9-16.
- Innis, H. A., G. J. Wherrett et Andrew Moore. « Artic Survey ». *Revue canadienne d'économie et de science politique* 11, no 1 (février 1954), p. 48-82.
- Lawson, James. « Yukon and Northwest Territories », *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*, 1996, sous la direction de David Mutimer, p. 232-244. Toronto : University of Toronto Press, 2002.
- Milne, Mike. « The Forgotten Children ». *United Church Observer*, juillet 2010.
- Moore, Percy. « No Longer Captain: A History of Tuberculosis and its Control Amongst Canadian Indians ». *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 8 no 18 (6 mai 1961), p. 1012-1016.
- Murray, John. « A Century of Tuberculosis ». *American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine* 1169 (2004), p. 1181-1186.
- Renke, Wayne. « The Mandatory Reporting of Abuse Under The Child Welfare Act ». *Health Law Journal* 7 (1999), p. 91-140.
- Scott, Duncan Campbell. « Indian Affairs, 1867-1912 », *Canada and Its Provinces: A History of the Canadian People and their Institutions by One Hundred Associates, Volume 7, Section IV, The Dominion: Political Evolution, Part II*, sous la direction d'Adam Shortt et Arthur G. Doughty, p. 591-626. Toronto : Glasgow, Brook and Company, 1914.
- Smith, Sehdev, A. E. et G. M. Hutchins. « Problems with proper completion and accuracy of the cause-of-death statement ». *Archives of Internal Medicine* 161, no 2 (22 janvier 2001), p. 277-284.
- Sproule-Jones, Megan. « Crusading for the Forgotten: Dr. Peter Bryce, Public Health, and Prairie Native Residential Schools ». *Bulletin canadien d'histoire de la médecine = Canadian Bulletin of Medical History* 13 (1996), p. 199-224
- Stanley, George F. G. « Alberta's Half-Breed Reserve Saint-Paul-des Métis 1896-1909 », *The Other Natives: The Metis, Volume 2*, sous la direction d'A. S. Lussier et D. B. Sealey, p. 75-107. Winnipeg : Manitoba Metis Federation Press, 1978.
- Stewart, David A. « The Red Man and the White Plague ». *Journal de l'Association médicale canadienne = Canadian Medical Association Journal* 35, no 6 (décembre 1936), p. 674-676.

- Taylor, J. Garth. « Northern Algonquians on the Frontiers of 'New Ontario,' 1890–1945 ». *Aboriginal Ontario: Historical Perspectives on the First Nations*, sous la direction d'Edward S. Rogers et de Donald B. Smith. Toronto : Dundurn Press, 1994.
- Thompson, J. Robert. « Mechanisms of fatal pulmonary hemorrhage in tuberculosis ». *Chest* 25, no 2 (1954), p. 193–205. doi:10.1378/chest.25.2.193.
- Titely, Brian. « Industrial Education for Manitoba Natives: The Case of Rupert's Land Indian School », *Issues in the History of Education in Manitoba: From the Construction of the Common School to the Politics of Voices*, sous la direction de Rosa del Carmen Bruno-Jofré, p. 371–403. Lewiston, New York : Edwin Mellen Press, 1993.
- Tizya, Clara. « Comment ». *The Education of Indian Children in Canada: A Symposium*, sous la direction de L. G. P. Waller, p. 103-104, Toronto : The Ryerson Press, 1965.
- Wexelman, B. A., E. Eden et K. M. Rose. « Survey of New York Resident Physicians on Cause-of-Death Reporting, 2010 ». *Preventing Chronic Disease* 10 (9 mai 2013). doi: <http://dx.doi.org/10.5888/pcd10.120288>.

3. Sources en ligne

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Pensionnats indiens reconnus, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015606/1100100015611> (consulté le 3 mars 2015).
- Blue Quills First Nations College. <http://www.bluequills.ca> (consulté le 22 janvier 2015).
- Bourget, Charles. « Les chapelles funéraires et les cimetières : une évolution notable entre le 17^e et le 20^e siècles ». Traduit par Rachel Tunnicliffe. http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/en/pdf/documents/Chapels_Rest_Cemeteries.pdf (consulté le 5 novembre 2014).
- « Chateau Saint-Jean... Black Robes and Grey Dresses ». <http://www.jkcc.com/robes.html> (consulté le 1^{er} janvier 2012).
- « Collinwood School Fire ». *Encyclopedia of Cleveland History*. <http://ech.case.edu/ech-cgi/article.pl?id=CSF> (consulté le 13 janvier 2013).
- Église anglicane du Canada, Synode général. « Bishop Horden Memorial School, Moose Factory Island, ON. », 2008. <http://www.anglican.ca/relationships/histories/bishop-horden> (consulté le 4 avril 2015).
- Gresko, Jacqueline « Durieu, Paul », *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne. http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014).
- Fraser River Heritage Park (Mission, C.B.). « The OMI Cemetery ». <http://www.heritage-park-mission.ca/omicemetery.html> (consulté le 4 novembre 2014).
- Goldsborough, Gordon. « Memorable Manitobans: Robert Alexander Hoey (1883-1965) ». Manitoba Historical Society. http://www.mhs.mb.ca/docs/people/hoey_ra.shtml (consulté le 26 juillet 2014).
- « A History of Canadian Sexual Assault Legislation, 1900–2000 ». <http://www.constancebackhouse.ca/fileadmin/website/1892.htm#22> (consulté le 3 mai 2013).
- Indian Residential School Resources. « St. Paul's Indian Residential School – North Vancouver ». <http://irsr.ca/st-pauls-indian-residential-school/> (consulté le 18 janvier 2015).
- Lieux patrimoniaux du Canada. « Cimetière du foyer municipal du comté de York ». <http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=13125> (consulté le 5 novembre 2014).

Lieux patrimoniaux du Canada. « Lieu historique national du Canada du Cimetière-Beechwood ». <http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=1210> (consulté le 5 novembre 2014).

Lieux patrimoniaux du Canada. « Lieu historique national du Canada du Cimetière-de-l'Hôpital-Général-de-Québec ». <http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=7873> (consulté le 30 avril 2015).

Lieux patrimoniaux du Canada. « Lieu historique national du Canada de la Mission-de-Notre-Dame-des-Victoires / Lac-La-Biche ». <http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=15064> (consulté le 22 janvier 2015).

Lieux patrimoniaux du Canada. « McDougall Memorial United Church ». <http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=8788> (consulté le 22 janvier 2015).

Manitoba Historical Society. « Historic Sites of Manitoba, Birtle Indian Residential School (Birtle) ». <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/birtleresidentialschool.shtml> (consulté le 22 janvier 2015).

Manitoba Historical Society. « Historic Sites of Manitoba, Brandon Old Indian Residential School Cemetery (Brandon) ». <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/brandonoldresidential-cemetery.shtml> (consulté le 22 janvier 2015).

Manitoba Historical Society. « Historic Sites of Manitoba: Brandon Indian Residential School Cemetery (RM of Cornwallis) ». <http://www.mhs.mb.ca/docs/sites/brandonresidential-cemetery.shtml> (consulté le 22 janvier 2015).

Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens. « Statistiques du Secrétariat d'adjudication du 19 septembre 2007 au 31 janvier 2015 ». <http://iap-pei.ca/information/stats-fra.php> (consulté le 20 février 2015).

Smith, Trefor, Elizabeth Siglet, Lisa McBain, Robert Simon et Lori Pilon. « History of the Residential School », *The Secwepemc: A Guide to the History, Culture, and Contemporary Issues of the Shuswap People*. Okanagan-Mainline First Nations Social Studies Network, Secwepemc Cultural Education Society, and Ministry of Education, 2002. <http://www.okmainregion.net/index.php?page=education/secwepemc/section04.inc&menu=education&sub=secwepemc>.

Université d'Ottawa. « Définition des taux de mortalité courants ». *La Société, l'Individu et la Médecine*. http://www.med.uottawa.ca/sim/data/Mortality_Defns_f.htm (consulté le 7 avril 2015).

Wellington County (Ontario). « House of Industry Cemetery ». <http://www.wellington.ca/en/discover/cemeteryhoi.asp#Follow%20link%20to%20the%20House%20of%20Industry%20Cemetery%20page> (consulté le 5 novembre 2014).

4. Journaux et médias électroniques

Asp, Elizabeth, Jackie McLaren, Jim Sheldon, Michelle Tochacek et Ruby Van Bibber, « Bishop's comments invalidated any apology » (lettre au rédacteur en chef). *Whitehorse Star*, 11 août 1999.

Baker, Patricia. « Learning...the hard way; Michael Cachagee's reveals scars of residential school experience ». *Sault Star*, aucune date. http://archives.algomau.ca/main/sites/default/files/2010-061_007_063.pdf.

Brantford Expositor « Damages for Plaintiff in Miller vs. Ashton Case ». 1^{er} avril 1914.

- Brown, Sarah Elizabeth. « Ex-residential school student files suit ». *Whitehorse Star*, 21 avril 2003.
- CBC News. « Paul Leroux gets 3 years for residential school abuse ». 12 décembre 2013. <http://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/paul-leroux-gets-3-years-for-residential-school-abuse-1.2461629>.
- Dowd, Allison. « Turtle Crossing looks for a little help from city ». *Brandon Sun*, 20 février 2011. <http://www.brandonsun.com/local/turtle-crossing-looks-for-a-little-help-from-city-116549893.html?viewAllComments=y>.
- Edwards, Peter. « This is about reuniting a family, even in death ». *Toronto Star*, 4 mars 2011. http://www.thestar.com/news/gta/2011/03/04/this_is_about_reuniting_a_family_even_in_death.html.
- Edwards, Peter. « Star gets action: Charlie Hunter headed home » *Toronto Star*, 24 mars 2011. http://www.thestar.com/news/gta/2011/03/24/star_gets_action_charlie_hunter_headed_home.html.
- Église Unie du Canada. « Red Deer Residential School Students Remembered » (communiqué). 29 juillet 2010.
- Église Unie du Canada, *Residential Schools Update*, septembre 2013.
- Église Unie du Canada, *Right Relations Update*, mai 2012.
- Kenora Miner and News*. « Inquest hears tragic tale of runaway boy ». 18 novembre 1966.
- McDonald, Alyssa. « Committee seeking recognition of Regina residential school cemetery ». *Metro*, 27 février 2013. <http://metronews.ca/news/regina/576384/committee-seeking-recognition-of-regina-residential-school-cemetery/>.
- Mendonsa, Kalisha. « New exhibit honours lost industrial school children ». *Red Deer Express*, 18 juin 2014. http://www.reddeerexpress.com/entertainment/New_exhibit_honours_lost_industrial_school_children__263660851.html.
- Murray, Caroline. « Abuse victims recall atrocities ». *Whitehorse Daily Star*, 25 novembre 1996.
- Nashua Telegraph* (New Hampshire). « Two die as plane crashes ». 13 novembre 1962.
- Neary, Derek. « Providence graves located ». Northern News Services, 22 août 2003. http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2003-08/aug22_03grav.html.
- Ostrem, Dawn. « Back to court: Paul Leroux challenges convictions, sentence » Northern News Services, 26 juin 2000. http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2000-06/jun26_00back.html.
- Saskatoon Star-Phoenix*. « Former Students File Suit Over Sexual, Physical Abuse ». 26 novembre 1996.
- Taylor, Glenn. « Arrest in Grollier Hall sex case: Former boys supervisor faces 32 counts of sexual assault on his student » Northern News Services, 16 juin 1997. http://www.nnsl.com/frames/newspapers/1997-06/jun16_97sex.html.
- Thompson, Roxanna. « Dehcho Hall to Close its Doors ». *Northern News Services* en ligne, 26 janvier 2009, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2009-01/jan26_09h.html.
- Vancouver Sun*. « Man Accused of Child Sex Abuse Dies in Jail ». 2 juin 1995.
- Wilkins, Robert N. « Montreal Diary: A century worth celebrating for Westmount Park School ». *Montreal Gazette*, 22 novembre 2013. <http://www.montrealgazette.com/news/century+worth+celebrating+Westmount+Park+School/9202882/story.html>.

5. Thèses et mémoires

- André, Elizabeth Mary. « Fire Escapes in Urban America: History and Preservation ». Mémoire de maîtrise en sciences, Université du Vermont, 2006.
- Brandak, George Michael. « A Study of Missionary Activity in the Diocese of Athabasca, 1884–1903 ». Mémoire de maîtrise, MA thesis, Université Waterloo Lutheran, 1972.
- Carney, Robert. « Relations in Education Between the Federal and Territorial Governments and the Roman Catholic Church in the Mackenzie District, Northwest Territories, 1867–1961 ». Thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1971.
- Callahan, Ann B. « On Our Way to Healing: Stories from the Oldest Living Generation of the File Hills Indian Residential School ». Mémoire de maîtrise en arts, Université du Manitoba, 2002.
- Daniels, E. R. « The Legal Context of Indian Education in Canada ». Thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1973.
- Foran, Timothy Paul. « Les Gens de Cette Place: Oblates and the Evolving Concept of *Métis* at Île-à-la-Crosse, 1845–1898 ». Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2011.
- Greyeyes, Arlene. « St. Michael's Indian Residential School, 1894–1926: A Study within a Broader Historical and Ideological Framework ». Mémoire de maîtrise en travail social, Université Carleton, 1995.
- Hildebrand, Denise. « Staff Perspectives on the Aboriginal Residential School Experience: A Study of Four Presbyterian Schools, 1888–1923 ». Mémoire de maîtrise en arts, Université du Manitoba, 2003.
- Jansen, Rebecca. « Power, Resistance and Spanish Residential School ». Mémoire de maîtrise en arts, Université Brock, 2004.
- Marceau-Kozicki, Sylvie. « Onion Lake Indian Residential Schools, 1892–1943 ». Mémoire de maîtrise en arts, Université de la Saskatchewan, 1993.
- Persson, Diane Iona. « Blue Quills: A Case Study of Indian Residential Schooling ». Thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1980.
- Pettit, Jennifer Lorretta. « 'To Christianize and Civilize': Native Industrial Schools in Canada. » Thèse de doctorat, Université de Calgary, 1997.
- Porter, Eric. « The Anglican Church and Native Education: Residential Schools and Assimilation ». Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1981.
- Robinson, Michelle. « Dying to Learn: Infectious Disease and Death Among the Children in Southern Alberta's Indian Residential Schools, 1889–1920 ». Mémoire de maîtrise en arts, Université Laurentienne, 2008.
- Wasylyow, Walter Julian. « History of Battleford Industrial School for Indians ». Mémoire de maîtrise en éducation, Université de la Saskatchewan, 1972.
- Wrock, Charles. « A History of Legal Actions Arising out of Controversies with Respect to Corporal Punishment in the Public Schools ». Mémoire de maîtrise, Université de Toronto, 1975.

